

# HABITAT : LE PARC DES LOGEMENTS

## RAPPEL DES LOIS ET TEXTES REGLEMENTAIRES

- loi d'orientation sur la ville du 13 juillet 1991
- loi SRU du 13 décembre 2000
- Le Plan de Cohésion Sociale est une loi programme du 18 janvier 2005 et concerne toutes les communes. La déclinaison du Plan sur le département du Puy de Dôme est de l'ordre de 4 800 logements sociaux à créer pour la période 2005-2009 (hors rénovation urbaine).

## État des lieux

### Contexte Intercommunal

La commune de Saint Nectaire est adhérente à la Communauté de Communes du Massif du Sancy depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Instauré par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, les **Programmes Locaux de l'Habitat (PLH)** définissent les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et à assurer, entre les communes et les quartiers, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Un diagnostic a été réalisé en 2012.

#### Caractéristique principale du parc intercommunal :

- La partie Est du territoire est relativement dynamique :
  - Une part prépondérante de résidences secondaires et un faible taux de vacance. La part des résidences secondaires est prépondérante en raison de la vocation touristique du territoire.
  - Un parc potentiellement indigne.
  - Cette communauté de communes possède une représentation satisfaisante en logements sociaux, qui semble adaptée aux besoins des territoires et aux attentes des ménages. La communauté de communes du Massif du Sancy dispose de 208 logements sociaux publics (source EPLS 2010). Les logements locatifs privés conventionnés sont au nombre de 14 sur le territoire (source ANAH-2010).
  - Le logement à destination de l'activité saisonnière : l'économie de ce territoire est étroitement liée à son activité touristique, ce qui génère un besoin saisonnier de main d'œuvre. Ainsi, la part des contrats à durée déterminée y est deux fois plus importante que sur le reste du département.

- Des taux de construction neuves relativement forts :

Le marché de la construction neuve sur le territoire communautaire est dynamique et bénéficie du développement d'un parc de résidences secondaires ou occasionnelles conséquent.

- Compte tenu de l'importance du parc ancien et de son état fréquemment dégradé, la précarité énergétique constitue un enjeu important pour la communauté de communes du Massif du Sancy, qui pourrait s'associer au programme «habiter mieux» pour conduire sur son territoire une démarche de repérage et d'accompagnement technique et financier des ménages les plus concernés.

### Estimations des besoins en logements<sup>1</sup> :

Si les tendances passées se confirment et quel que soit le scénario envisagé, il ressort des projections de besoins que la Communauté de Communes de Rochefort Montagne est l'intercommunalité dont les besoins seront les plus importants dans les années à venir. Les Communautés de Communes Massif du Sancy et de Sancy Artense Communauté auront des besoins plus limités, mais non négligeables.

	Rochefort Montagne	Massif du Sancy	Sancy Artense Communauté	PAYS DE SANCY
Besoins liés au desserrement des ménages et aux évolutions démographiques envisagées (sans tenir compte des résidences secondaires et du taux de vacance)	680	185	103	968
Besoins nécessaires en prenant en compte les caractéristiques des résidences secondaires et en maintenant le taux de vacance général	911	457	208	1576
Besoins nécessaires en prenant en compte les caractéristiques des résidences secondaires et en diminuant le taux de vacance général à 7,5% pour les communes dont le taux est supérieur à cette valeur en 2008	715	410	158	1282
Besoins nécessaires en prenant en compte les caractéristiques des résidences secondaires et en maintenant le taux de vacance pour les logements construits entre 1999 et 2005	865	454	196	1516
Besoins nécessaires en prenant en compte les caractéristiques des résidences secondaires et en diminuant le taux de vacance des logements construits entre 1999 et 2005 à 7,5% pour les communes dont le taux est supérieur à cette valeur en 2008	855	450	196	1502

Source : Eneis Conseil, Projections des besoins, 2011

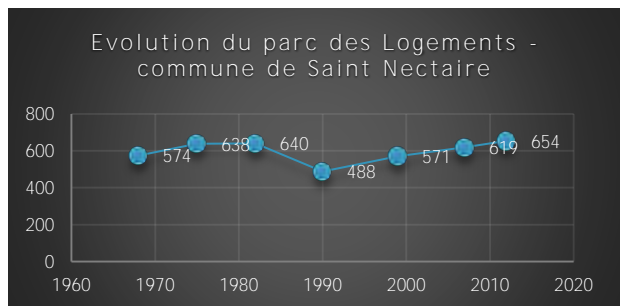
Ainsi, sur la durée du PLH (d'ici 2018), les besoins en logements sont évalués à 968 logements en tenant compte des projections démographiques et du desserrement des ménages (hypothèse basse qui ne prend pas en compte ni la question des résidences secondaires ni celle de la vacance).

Cependant, à la fois l'importance des résidences secondaires et de la vacance sur le territoire du Pays, est à même d'impacter les besoins en logements. En faisant varier les hypothèses liées à ces deux variables, les projections de besoins en logements s'échelonnent de 1 282 logements à 1 576.

Ainsi, en prenant en compte les taux de résidences secondaires et de vacance (maintenus constants), différents selon les communes, les besoins en logements sont estimés à 1 576 logements d'ici 2018 sur l'ensemble du Pays.

<sup>1</sup> Les chiffres présentés pour les trois intercommunalités et l'ensemble du Pays de Sancy sont la somme des besoins calculés pour chaque commune.

## Contexte Communal



	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013
<b>Ensemble</b>	<b>574</b>	<b>638</b>	<b>640</b>	<b>488</b>	<b>573</b>	<b>624</b>	<b>661</b>
Résidences principales	258	252	252	269	284	313	329
Résidences secondaires et logements occasionnels	255	67	283	186	230	241	225
Logements vacants	61	319	105	33	59	70	107

Le parc des logements affiche une progression constante. Elle répond à la reprise démographique.

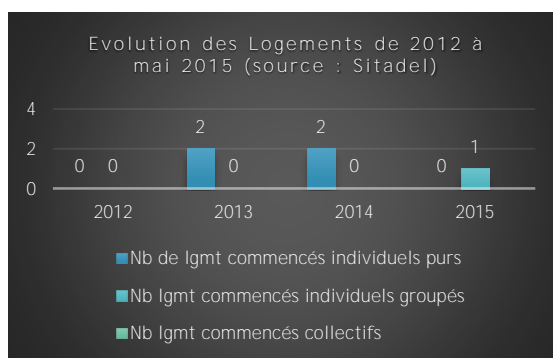
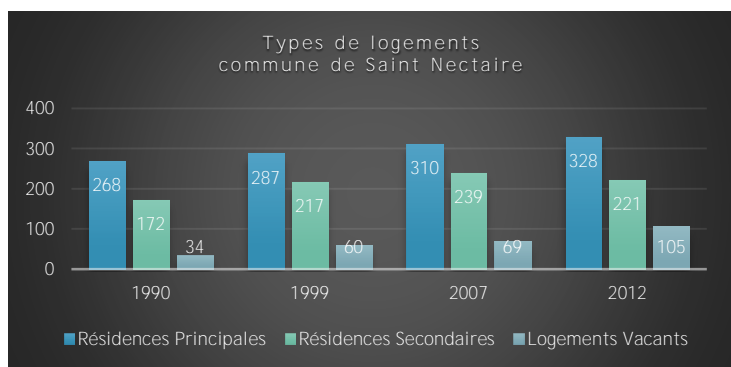
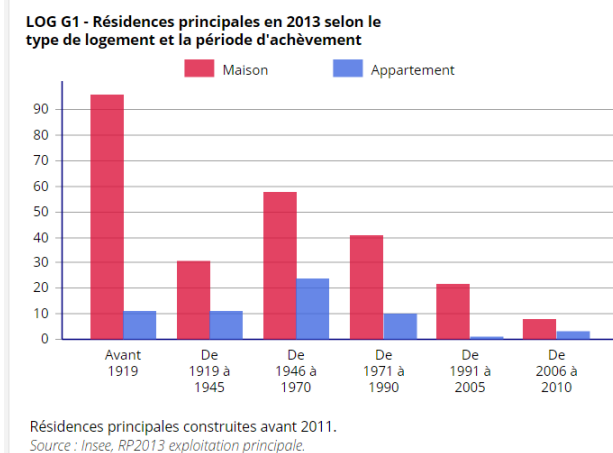
Pour chaque recensement, on remarque que le nombre de logements est largement suffisant en nombre pour répondre aux besoins des populations :

- En 1999, les 571 logements pouvaient accueillir 1256 habitants (à raison de 2.2 pers/ménage), alors que la commune comptait 675 habitants.
- En 2012, les 654 logements peuvent accueillir 1308 habitants (à raison de 2pers/ménage), alors que la commune comptait 726 habitants.

Caractéristiques des logements :

- Les résidences principales sont majoritaires : ce type de logements correspond à 50% des logements. Cette donnée est stable depuis 1999.
- La commune de St Nectaire comptabilise une forte proportion de résidences secondaires. Elles représentaient 38% du parc des logements en 1999. Les données 2012 laissent apparaître une légère baisse de ce type de logement. Compte tenu de la vocation touristique du territoire, **il n'est pas aisé** de différencier les résidences secondaires et les logements vacants.
- Une progression inquiétante des Logements Vacants, lesquels constituent 16% du parc en 2012.
- Les Maison représentent 82% des logements en 2012, **contre 17% d'appartements.**

### LOG G1 - Résidences principales en 2013 selon le type de logement et la période d'achèvement



Les données SITADEL permettent de **connaître l'évolution des logements de manière précise** : entre janvier 2012 et mai 2015, la commune de Saint Nectaire compte 5 logements supplémentaires :

- 4 logements individuels purs dont les surfaces construites comptabilisent 566 m<sup>2</sup> (soit environ 140m<sup>2</sup>/logement).
- 1 logement individuel groupé de 90 m<sup>2</sup>.

### Les Résidences Principales

- ✓ Les RP constituent 50 % du parc des logements. Leur nombre continue de progresser. Entre 1990 et 2012, la commune compte 50 résidences principales supplémentaires, soit 2.7 RP/an.
- ✓ Le parc des RP reste ancien : 47.5% des RP ont été construites avant 1946.

- ✓ Les RP sont généralement et majoritairement, de grande taille : près de 42% des RP possèdent 5 pièces en plus.  
La réduction de la taille des ménages ne s'accompagne pas d'une réduction de la taille des logements. À travers la source FILOCOM, on observe en Auvergne comme dans d'autres régions, une tendance, plus ou moins prononcée selon les aires urbaines, à la diminution du nombre de petits logements et surtout une tendance lourde et générale à la progression des grands logements. Cet indicateur affiche un certain décalage entre les souhaits des habitants et les grandes tendances nationales : Les surfaces demandées sont toujours aussi grandes alors que le nombre de personnes par ménage diminue. Le modèle pavillonnaire au milieu de la parcelle est toujours recherché, alors que les grands principes urbains d'aujourd'hui visent la densification et la modération des espaces consommés.
- ✓ Le nombre des petits logements a progressé et représente en 2012-2013, 3.6% des RP. Ce chiffre est peu élevé mais en 2007, ce type de logements ne représentait qu'1.6% des RP. Un effort de réinvestissement dans ces logements est à noter.
- ✓ La rotation des logements est faible : 53.8% des ménages habitent la même RP depuis 10 ans ou plus (21% des ménages sont dans leur logement depuis 30 ans).
- ✓ 72% des ménages sont propriétaires de leur résidence principale en 2012-2013.

### Les Résidences Secondaires

Les RS constituent une part non négligeable du parc des logements. Elles représentent 33,8% des logements. Cette catégorie de logements connaît une très légère baisse (39% en 2007).

### Les Logements Vacants

Les Logements Vacants constituent 16 % du parc. Après un notable effort dans les années 1970-80 pour diminuer les logements vacants, ces derniers sont à nouveau en progression depuis 25 ans.

### Les logements à vocation touristique

Le parc d'hébergement fixé à 1589 lits en 2005 connaît une baisse (depuis 1998). Les raisons en sont :

- la disparition des lits hôteliers non classés (234 lits, 4 hôtels),
- la fermeture d'un camping,
- la fermeture des 2 hébergements collectifs de la commune (Auberge de jeunesse & Résidence de tourisme).

Les types d'hébergements : (source : *Etude de repositionnement de l'offre touristique globale de St Nectaire, 2005.*)

- L'offre de plein air est le mode d'hébergement le plus développé sur la commune.

Nom	Lieu	CI	Cap (Lits)	Ouverture	Tarif journalier (2 pers + voiture + emplacement)
La Clé des champs	Saint-Nectaire (le Bas)	3	204	04 à 10 + chalets à l'année	7 à 14 €
Le Vignin	Saint-Nectaire (le Bas)	3	250	05 à 09 + vac scol hiver pour les chalets	10 à 15 €
La Vallée verte	Saint-Nectaire (le Bas)	2 (*)	300	04 à 09 + chalets à l'année	8 à 12 €
La Hutte des domes	Saint-Nectaire (Saillant)	2	138	05 à 09	9 €

(\*) : en cours de classement 3 étoiles

TOU T2 - Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2015

	Terrains	Emplacements
Ensemble	3	264
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	3	264
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT) .

- Les hôtels

Nom	Lieu	CI	Ch	Cap (Lits)	Ouverture	Tarif (chambre)
Les Bains Romains	Saint-Nectaire le Bas	3	71	138	Tte l'année	80 à 88 €
Régina	Saint-Nectaire le Bas	2	25	55	04 à 10	39 à 55 €
La Paix	Saint-Nectaire le Bas	2	15	35	sauf 01,03 et de 11 à Noël	40 €
Le Bel air	Saint-Nectaire le Haut	1	11	29	04 à 10 vac 02	40 à 45 €

TOU T1 - Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2015

	Hôtels	Chambres
Ensemble	4	114
1 étoile	0	0
2 étoiles	2	32
3 étoiles	1	71
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	1	11

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT) .

- Les meublés représentent près de 28% du parc. Leur niveau qualitatif reste faible.

440 lits dont	Non classés et 0		1*		2*		3*		4*	
	128 lits	29,1 %	80 lits	18,2 %	158 lits	35,9 %	59 lits	13,4 %	15 lits	3,4 %

← 83% des lits →
← 17% des lits →

- Une offre encore peu présente : 1 gîte et 16 chambres d'hôtes.

**TOU T3 - Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2015**

	Hébergement	Nombre de places lit (1)
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Résidence de tourisme - Résidence hôtelière	0	0
Village vacances - Maison familiale	0	0
Auberge de jeunesse - Centre sportif	0	0

Etat des lieux 2015

(1) chambres, appartements, dortoirs...

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

## La consommation foncière

Sur les 10 dernières années, 26 nouvelles constructions ont été réalisées (soit 2.6 en moyenne/an) et ont consommé 4 ha de superficies. L'analyse de la consommation foncière sur les 10 dernières années montre une grande variation. La consommation moyenne est de 1460m<sup>2</sup>/logement individuel.

	Superficie (m <sup>2</sup> )	Nombre de logement	consommation moyenne/logement (m <sup>2</sup> )
2006	4632	4	1158
2007	0	0	
2008	859	2	430
2009	1493	2	747
2010	890	1	890
2011	6529	4	1632
2012	3465	2	1733
2013	6759	2	3380
2014	6125	6	1021
2015	5630	1	5630
2016	4210	2	2105
TOTAL	40592	26	1561

HABITAT

## Perspectives de Développement

Sur la base des scénarios démographiques, les besoins en logements nécessaires peuvent être estimés.

Scénario 1 : une croissance comparable aux dernières années

Estimation des besoins en logements (2017 - 2032)  
Hypothèse : croissance comparable aux dernières années

Démographie : scenario retenu (en % / an)	0,1	Nombre de nouveaux habitants	11
Pourcentage de logements vacants à remettre sur le marché (%)	25	Nombre de nouveaux logements	44
<b>1er facteur : desserrement des ménages</b>			
A - Taille des ménages en 2017 :	2	C - Nombre d'habitants en 2017 :	732
B - Taille des ménages en 2032 :	1,7	D - Nombre d'habitants en 2032 :	743
E - Nombre de logements nécessaires en 2017 : C/A =			366
F - Nombre de logements nécessaires en 2032 : C/B =			431
G - Nombre de logements à prévoir pour pallier uniquement le desserrement des ménages : F-E =			65
<b>2ème facteur : arrivée de nouveaux habitants</b>			
H - Nombre de nouveaux habitants prévus d'ici 2032 : D - C =			11
I - Nombre de logements que la commune doit prévoir pour pallier l'arrivée de nouveaux habitants : H/B =			7
J - Nombre total de logements à créer : G + I =			71
Besoin en constructions neuves			
K - Nombre de logements vacants dans le parc total :			107
L - Logement vacants à remettre sur le marché			27
M - Nombre de logements neufs à construire : L - N =			44

Scénario 2 : le PLH

Estimation des besoins en logements (2017 -2032)  
Hypothèse : objectifs du PLH



Démographie : scenario retenu (en % / an)	0,5	Nombre de nouveaux habitants	57
Pourcentage de logements vacants à remettre sur le marché (%)	25	Nombre de nouveaux logements	71
<u>1er facteur : desserrement des ménages</u>			
A - Taille des ménages en 2017 :	2	C - Nombre d'habitants en 2017 :	732
B - Taille des ménages en 2032 :	1,7	D - Nombre d'habitants en 2032 :	789
E - Nombre de logements nécessaires en 2017 : C/A =			366
F - Nombre de logements nécessaires en 2032 : C/B =			431
G - Nombre de logements à prévoir pour pallier uniquement le desserrement des ménages : F-E =			65
<u>2ème facteur : arrivée de nouveaux habitants</u>			
H - Nombre de nouveaux habitants prévus d'ici 2032 : D - C =			57
I - Nombre de logements que la commune doit prévoir pour pallier l'arrivée de nouveaux habitants : H/B =			33
J - Nombre total de logements à créer : G + I =			98
Besoin en constructions neuves			
K - Nombre de logements vacants dans le parc total :			107
L - Logement vacants à remettre sur le marché			27
M - Nombre de logements neufs à construire : L - N =			71

Scénario 3 : l'INSEE

Estimation des besoins en logements (2017 - 2032)

**Hypothèse : projections de l'INSEE**

Démographie : scenario retenu (en % / an)	0,8	Nombre de nouveaux habitants	93
Pourcentage de logements vacants à remettre sur le marché (%)	25	Nombre de nouveaux logements	93
<u>1er facteur : desserrement des ménages</u>			
A - Taille des ménages en 2017 :	2	C - Nombre d'habitants en 2017 :	732
B - Taille des ménages en 2032 :	1,7	D - Nombre d'habitants en 2032 :	825
E - Nombre de logements nécessaires en 2017 : C/A =			366
F - Nombre de logements nécessaires en 2032 : C/B =			431
G - Nombre de logements à prévoir pour pallier uniquement le desserrement des ménages : F-E =			65
<u>2ème facteur : arrivée de nouveaux habitants</u>			
H - Nombre de nouveaux habitants prévus d'ici 2032 : D - C =			93
I - Nombre de logements que la commune doit prévoir pour pallier l'arrivée de nouveaux habitants : H/B =			55
J - Nombre total de logements à créer : G + I =			119
Besoin en constructions neuves			
K - Nombre de logements vacants dans le parc total :			107
L - Logement vacants à remettre sur le marché			27
M - Nombre de logements neufs à construire : L - N =			93



**ENJEUX**

Répondre aux besoins.

**La diversification des types d'habitat doit** permettre à ce que dans un bassin de vie chaque ménage puisse accéder à un type d'habitat en adéquation avec ses ressources, et répondant le mieux possible à ses aspirations, à différentes périodes de sa vie. C'est ce qu'on appelle le parcours résidentiel. Cette orientation est à mettre en relation avec celle de maintenir les populations en place.

**ORIENTATIONS**

Encourager le recyclage de logements.

Libérer des terrains constructibles dans une démarche raisonnable, pour **l'accès à la propriété et l'accès à la location. Cela implique d'intervenir sur la densité et d'inciter de nouvelles formes architecturales (mitoyenneté des constructions individuelles, semi collectifs, ...), ... . cela implique** également de revenir éventuellement sur un certain nombre de superficies urbanisables du POS.

**Diversifier l'habitat pour répondre à tous les besoins, notamment, développer l'offre locative et locative sociale.**

Economiser le foncier. Cette orientation **est d'autant plus difficile à gérer, que le** modèle désiré des habitants vise toujours de plus grandes surfaces habitables, alors que le nombre de personne par ménage diminue.

Répondre aux exigences environnementales. Inciter la diminution des consommations énergétiques et **favoriser la mise en place d'énergies renouvelables** dans le règlement du PLU.



*OBJECTIF SANTE : qualité du logement*

*Bénéfices pour la santé : L'accès à un logement adapté est d'une importance vitale, tout spécialement pour les jeunes et les personnes âgées. Les atteintes à la santé qui ont lieu durant le premier développement se prolongent durant toute la vie. Les facteurs environnementaux, le manque d'hygiène et d'installations sanitaires dans les bâtiments et les espaces urbains ont été largement reconnus depuis la naissance de l'urbanisme comme source de maladies.*

*Effets négatifs potentiels de l'urbanisme : Des logements insalubres, construits avec des matériaux toxiques et des structures polluantes et dangereuses, s'avèrent nuisibles à la santé physique.*

*Le choix de l'implantation, de l'orientation et de la conception des habitations peut influencer de manière considérable sur la qualité de vie, la salubrité des logements et sur la sociabilité des ménages.*

*L'isolement social, peut mener à la dépression et à un mauvais état de santé générale.*

*Effets positifs de l'urbanisme : La qualité du logement peut être améliorée grâce à des études détaillées, une orientation et des matériaux favorables à bon rendement énergétique, permettant de réduire les déperditions de chaleur.*

*Des orientations d'aménagement et de programmation pourront définir plus précisément tous les éléments nécessaires à un bon cadre de vie.*

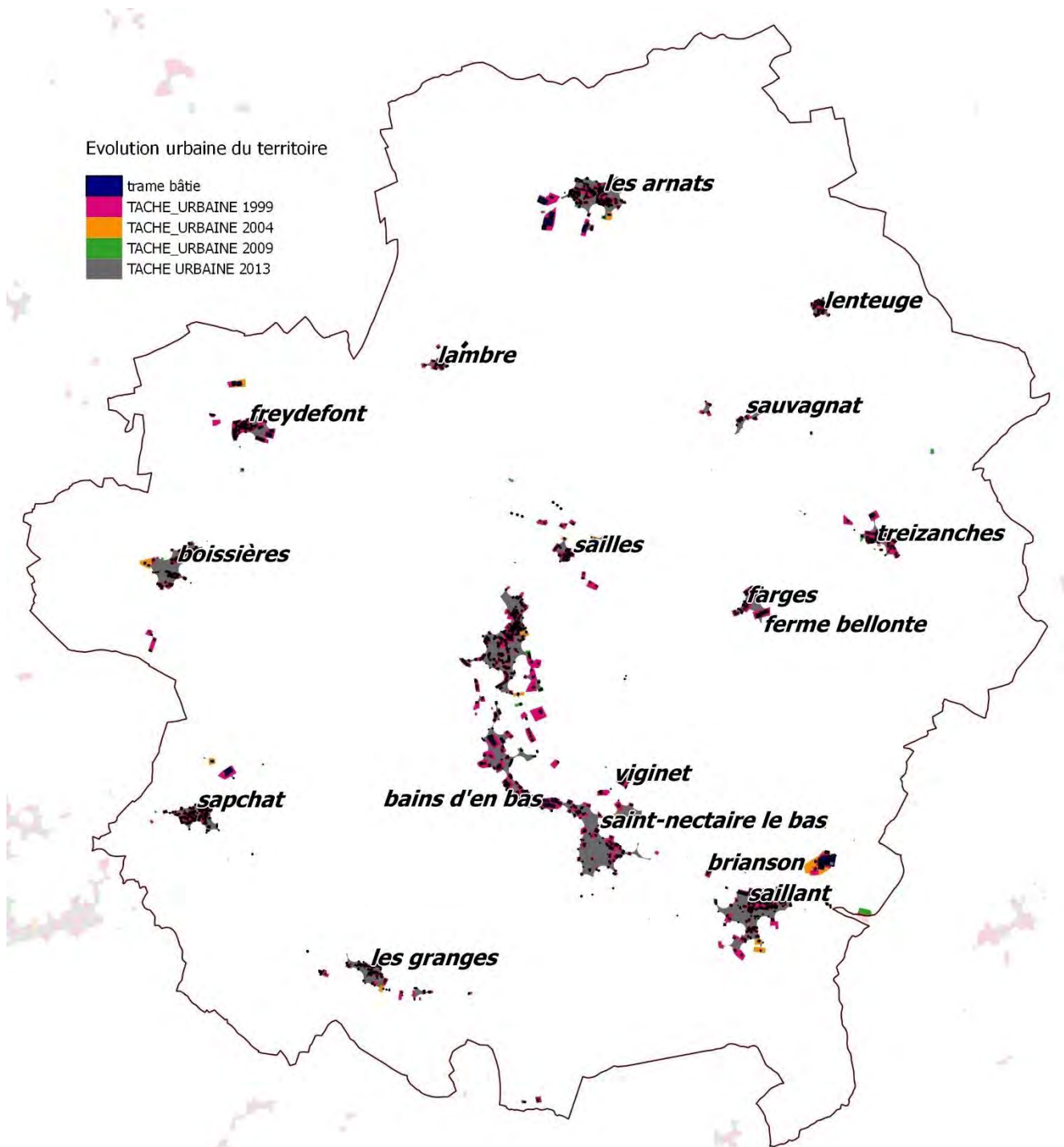
*Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou*

## LES FORMES URBAINES

### Rappel des textes législatifs

- Le territoire communal de Saint Nectaire est concerné par la Loi Montagne du 9 janvier 1985, relative à la protection et l'aménagement de la montagne. Un des objectifs est de réaliser une urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux et groupes d'habitation.
- La commune est soumise à une servitude d'alignement sur le CD996 approuvé le 26 août 1921.
- La Loi ALUR, 2014.

### Évolution du territoire



## Le Bourg de Saint NECTAIRE

Le bourg de Saint Nectaire se divise en deux parties distinctes, sans de réelle continuité.

- Saint Nectaire Haut : le bourg ancien encadre le mont Cornadore.
- Saint Nectaire Bas : **le bourg thermal présente une configuration de village rue, en s'étirant le long de la RD996 et de la rivière.**

Le bourg de St Nectaire le Bas est né et a pris son essor au 19<sup>e</sup> siècle, sous l'impulsion de Jean Giraudon, entrepreneur audacieux qui va créer en moins de 10 ans une véritable ville thermale : construction des Grands Thermes, agrandissement des Bains Romains, Hotel du Parc, villas, pont, casino, parc thermal et parc du dolmen.

Le bourg de St Nectaire affiche une forme lâche (3 séquences urbaines), distendue (sur environ 2 km), reflétant les différentes évolutions urbaines et économiques.

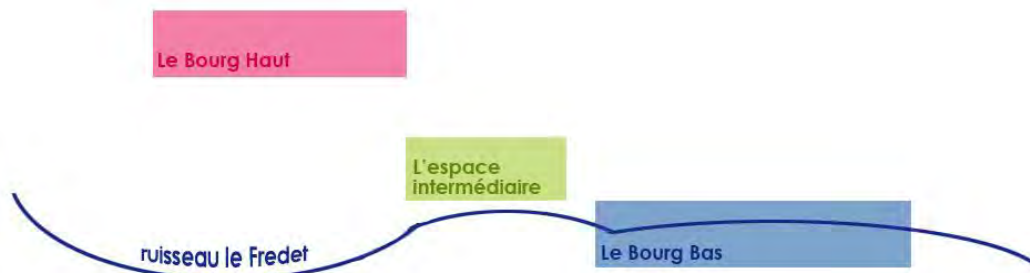


Schéma de principe sur l'organisation du bourg de St Nectaire, en 3 séquences. (source : PAB, Descoeur, 2009).

Cette composition correspond à un assemblage de deux structures bâties :

- Le bourg rural → identité vernaculaire
- La station → identité thermale

Tout y diffère :

- la composition urbaine : librement organisée dans le bourg organique, non dessiné / tracés réguliers et dessinés dans la station
- l'architecture vernaculaire s'est développée en fonction des besoins élémentaires dans le bourg / la station affiche des prétentions élitistes.
- Le bourg est essentiellement minéral / la station s'organise autour d'un parc au pied d'une forêt.

### **Le Bourg Haut, noyau originel, à vocation rurale**

Saint Nectaire le Haut, installé à plus de 750m d'altitude, sur le mont Cornadore, domine la vallée du Fredet. Cette séquence correspond au **bourg ancien doté d'une église du 12<sup>e</sup> siècle** élevée sur le rebord rocheux du mont. Cette implantation intervient dans la théâtralisation de l'édifice.

*Le mont Cornadore, qui porte Saint Nectaire et dont le nom signifie « réservoir des eaux », était habité dès l'époque celtique.*

*Nectaire, disciple d'Austremonne, vint prêcher la foi de Jésus à la fin du III<sup>e</sup> siècle sur le Mont Cornadore. Accompagné des prêtres Auditor et Baudenius, il y fit bâtir une première église qui accueillit ses reliques après sa mort.*

*Au Moyen Âge s'établit un prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu; un château, dont il ne reste plus trace, s'élève également sur la butte.*

*D'abord sous la tutelle du Comptourat de Murot, Saint-Nectaire acquiert son indépendance au XIII<sup>e</sup> siècle. L'histoire du bourg se confond alors avec celle des seigneurs qui le possèdent. La famille de Saint-Nectaire dont le nom, par transformations successives s'est écrit : Senectère, Senectaire, et enfin Sennecterre, apparaît vers l'an 1040 et s'éteint à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.*

*Le château bâti autrefois sur le Mont Cornadore à côté de l'église, a aujourd'hui entièrement disparu. Le seul vestige qui nous reste du château seigneurial est le motif ornemental de la fontaine qu'Henri de Sennecterre fit construire en 1548 (fontaine installée dans la cour du château) qui sert aujourd'hui de support de bénitier dans l'église. Le château fut pillé et incendié au XVIII<sup>e</sup> siècle.*

Le village rural s'est développé au nord de l'église, formant une trame groupée et plutôt dense, et qui épouse le relief du mont. La topographie du lieu a contraint le développement de l'urbanisation. Les constructions se sont adaptées au dénivelé : petites unités bâties, élevées en hauteur, blotties les unes contre les autres, sans espace attenant. Le bourg est exclusivement minéral.

L'édifice religieux a une position plutôt isolée et dominante au sein du bourg.





St Nectaire le Haut : vue sur les extensions récentes, sur les flancs du plateau de Sailles. Ces nouvelles constructions se sont implantées le long de la RD643, en marge du village de Sailles. Elles bénéficient d'un cadre paysager privilégié, dominant la vallée et le bourg de St Nectaire Haut. Cependant, ce type d'implantation peut tendre à miter le paysage.

Durant la période prospère de l'activité thermale du bourg bas, le bourg haut évolue différemment. Il répond au besoin d'accueil du public thermal. Plusieurs petites villas de villégiature et de structures de meublés saisonniers s'insèrent dans le tissu urbain du bourg haut.



**Le Bourg Bas, né au 19<sup>e</sup> siècle, à vocation thermale**

Le développement

Saint Nectaire le Bas s'inscrit dans la vallée du Fredet, resserrée et étroite. Le site est particulièrement marqué par une vocation thermale, développée grâce à la présence d'une quarantaine de sources plus ou moins chaudes, mais fortement minéralisées. Leurs propriétés thérapeutiques permettent essentiellement le traitement d'infections rénales et urinaires.

- Maladies de l'appareil urinaire (lithiase rénale, néphrites et infections urinaires)
- Maladies métaboliques (surcharges pondérales et leurs complications). Cette dernière orientation faisait de Saint-Nectaire une station particulièrement spécialisée dans les problèmes de poids.

Ces eaux arsenicales, dont la température va jusqu'à 56 degrés, sont connues depuis les Romains, venus habiter la vallée ou, tout du moins ont utilisé les eaux thermales comme en témoignent les vestiges de thermes gallo-romains, retrouvés lors de fouilles réalisées aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles.

**Au Moyen Age, ces sources tombent dans l'oubli.**

Les eaux commencent à être reconnues au début du 17<sup>e</sup> siècle. Un premier établissement thermal voit le jour à la fin du 18<sup>e</sup> siècle (établissement Mandon, devenu les Bains Romains, actuel hôtel Mercure).

- Le cadastre napoléonien de 1812 ne fait apparaître qu'un établissement dénommé les Bains. En 1817, il y avait deux maisons dans le voisinage des bains de Saint-Nectaire.
- Les thermes de Cornadore en 1880 recevait les 9/10<sup>e</sup> de la clientèle. L'hôtel de Paris, l'hôtel de l'Univers, une petite auberge contiguë à l'établissement Boette, et un autre hôtel représentèrent longtemps toute l'agglomération de St Nectaire le Bas. Les médecins l'avaient déserté et tous avaient élu domicile à St Nectaire le Haut.
- La station thermale se trouva complètement modifiée après 1890, avec Jean Giraudou.

**La naissance et l'essor de la station thermale date essentiellement du 19<sup>e</sup> siècle, notamment sous l'impulsion de Jean Giraudou, entrepreneur audacieux qui va créer en moins de 10 ans une véritable ville thermale :**

- Aménagements urbains et paysagers nécessaires à la construction de la station : élargissement de la route, transformation du pré marécageux des Gravières en un parc, la montagne stérile du Dolmen est plantée d'arbres, et accessible par un viaduc, utilisation d'une chute de la Couze pour créer une petite usine hydroélectrique fournissant la lumière, ...
- construction de nombreux bâtiments publics : les Grands Thermes (actuel Office de Tourisme), en 1892 et rénové en 1993, les Bains Romains (construit en 1840 et actuel Hôtel Restaurant Mercure), Casino (brûlé en 1938) et parc thermal



- nombreux hôtels (Hôtel du Parc, ...) et villas (villa Russe, villa bleue, ...)

Au début du XIXème siècle, il y avait à Saint-Nectaire, 3 établissements thermaux :

- à St Nectaire le Bas : Les Grands Thermes, les Bains Romains
- à Saint Nectaire le Haut, Le Cornadore (construit en 1865 et détruit en 1965)

**Un nouvel établissement thermal a vu le jour en 1978 ; il pouvait accueillir jusqu'à 5000 curistes par saison pour soigner les maladies réno-urinaires, les maladies métaboliques et surcharges pondérales.**

La station thermale affiche une trame linéaire et plutôt lâche, dans un site contraint : fond de vallée étroite (à 660m d'altitude environ), encadré de pentes boisées raides ou de falaises rocheuses. Cette implantation est fortement liée au domaine de l'eau et à la situation des différentes sources.



St Nectaire Bas : Les flancs des puys de Mazeyres et de Pisuissy sont ponctués d'un habitat récent.

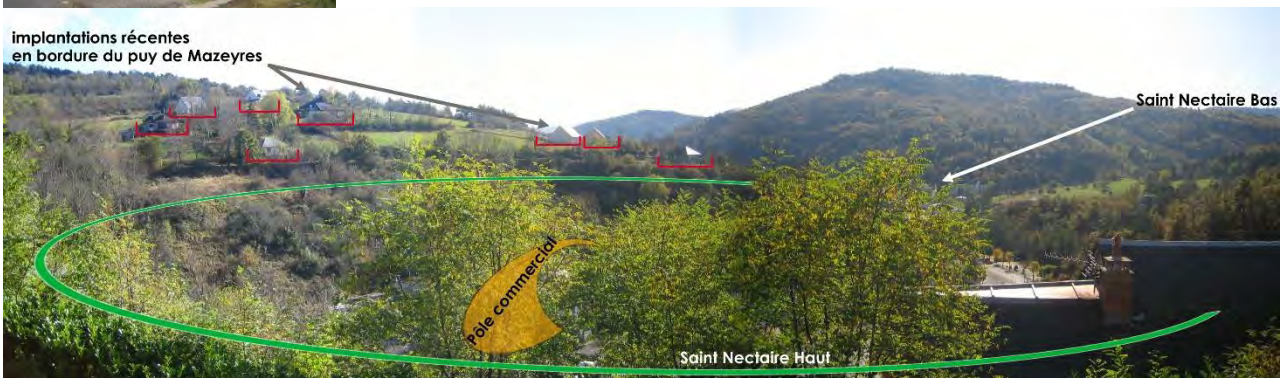
### L'espace intermédiaire

Entre ces deux entités urbaines, s'est développé au 20<sup>e</sup> siècle, un urbanisme linéaire, distendu, s'étalant depuis le quartier de l'ancienne poste, jusqu'aux nouveaux établissements de Thermadore et des Fontaines pétrifiantes.

- Le quartier de l'ancienne poste (en contrebas du bourg haut) est marqué par une actuelle vocation commerciale (petit supermarché, commerces). Durant la période prospère du thermalisme, ce secteur accueillait quelques activités complémentaires : un bâtiment de sources pétrifiantes, des villas et meublés saisonniers à l'architecture typique, des hôtels.
- La Poste se trouve isolée.
- L'ensemble Thermadore et Fontaines pétrifiantes, à vocation thermique et touristique, s'ouvre sur le bourg bas.

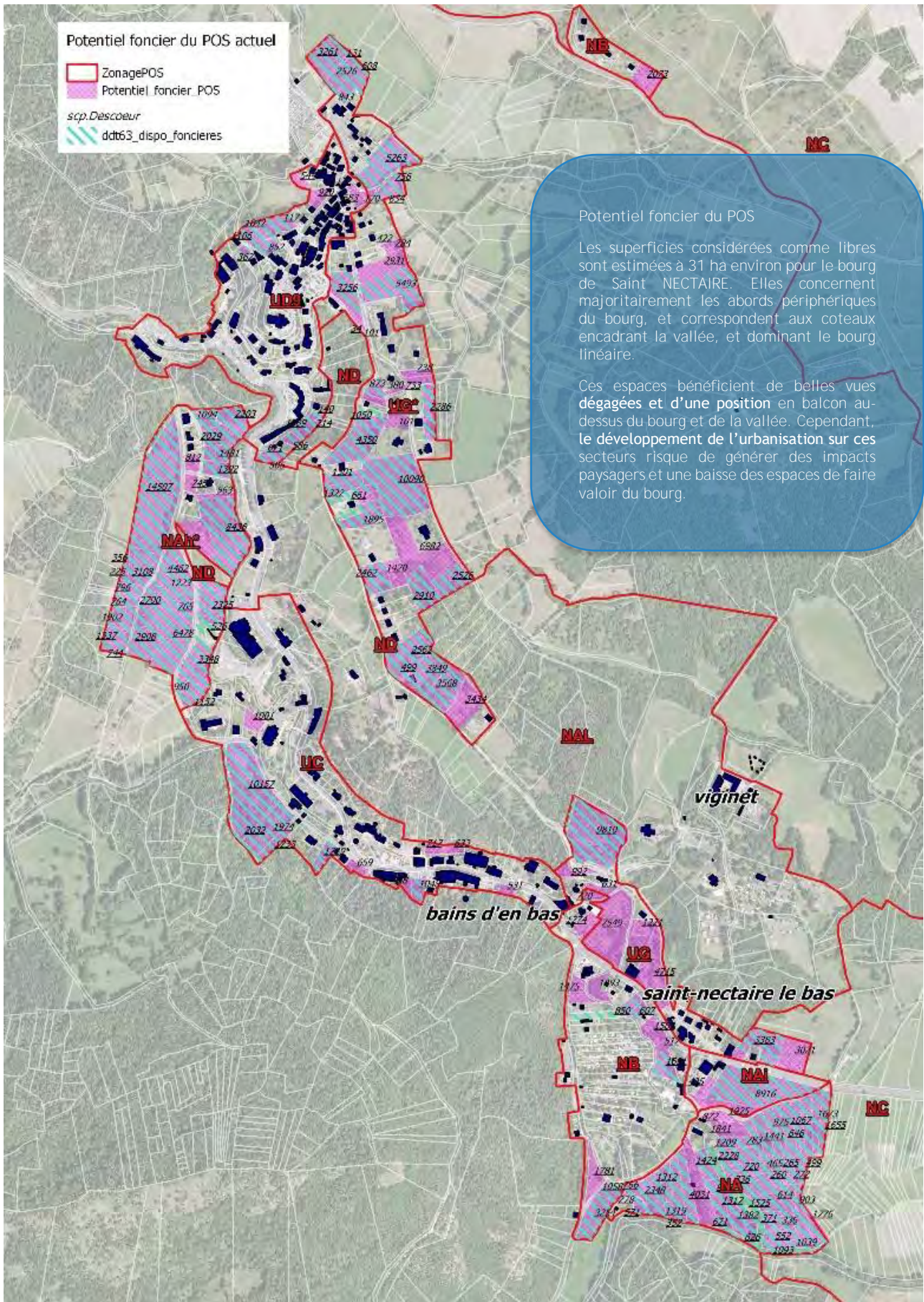


Ce secteur ne joue pas son rôle d'espace tampon entre les 2 bourgs. Ces séquences bâties se sont réalisées dans le temps par un processus d'addition. Entre celles-ci, on note de larges plages de stationnements, de vastes esplanades d'enrobé, des zones non définies. C'est une forme urbaine très diffuse. Elles s'accompagnent d'un attribut de gommages de l'identité des lieux : le domaine de l'eau est caché, l'identité géomorphologique est estompée par des initiatives d'aménagement peu adaptées (déblais, remblais aux abords de l'établissement thermal).



Espace de transition entre St Nectaire Haut et Bas. Un pôle commercial s'est développé dans cet espace, en contrebas du bourg Haut. La partie supérieure des pentes du puy de Mazeyres est ponctuée de quelques constructions récentes.

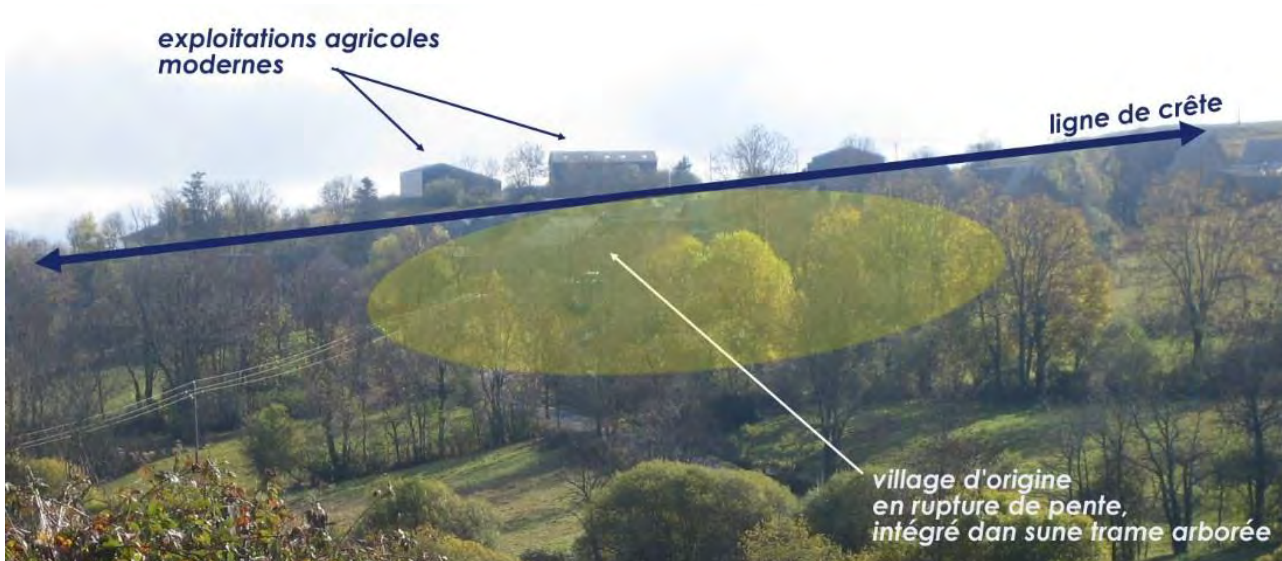




URBANISME



## FREYDEFONT



Freydefont : les besoins en équipement agricole se sont déplacés en ligne de crête, au dessus du village, sur le plateau de Moulintas. Ces bâtiments imposants sont visibles de loin, et modifie à la fois, la perception du village et son accroche dans le paysage environnant.



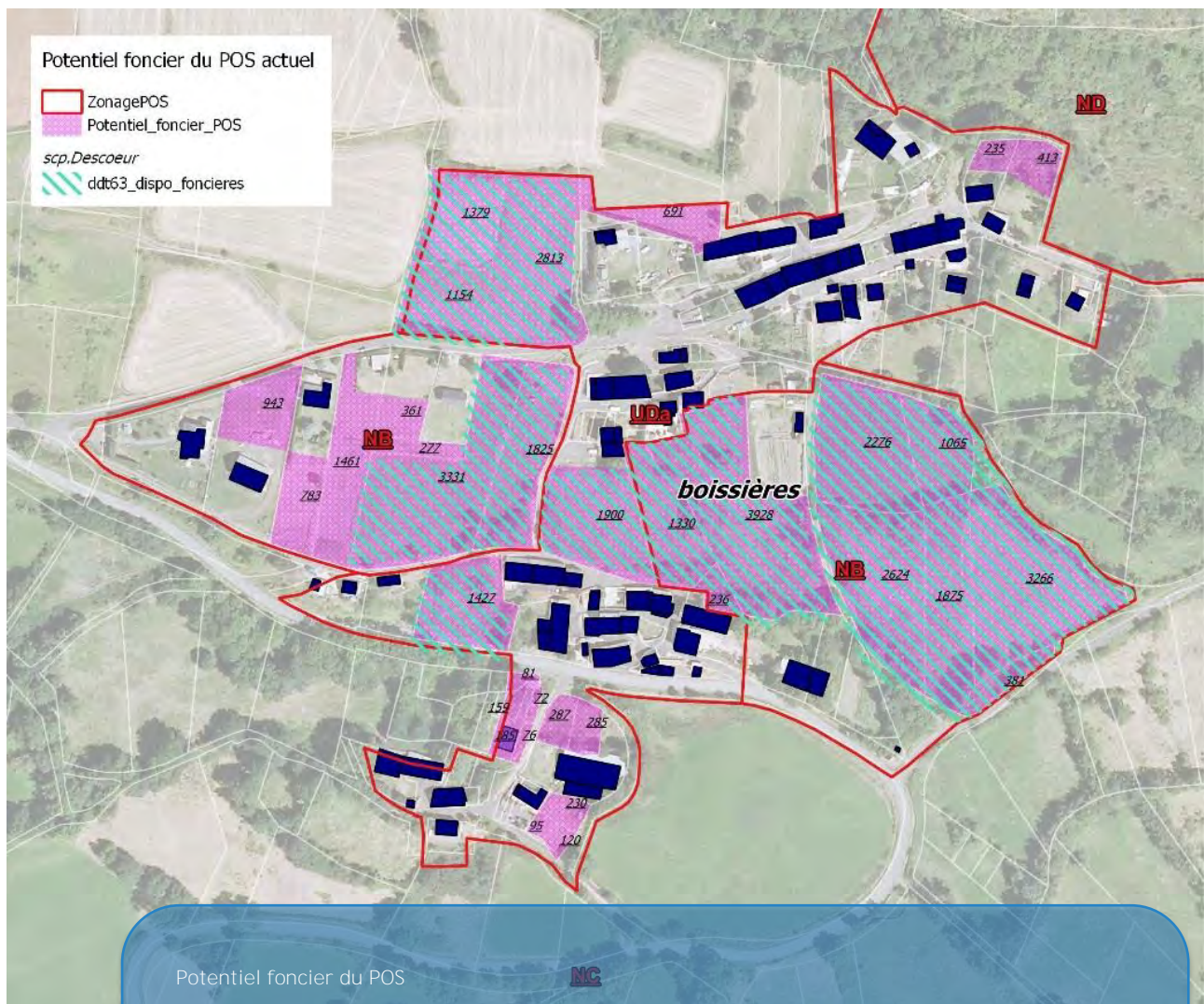


## BOISSIERES



Boissières : entrée / exploitation agricole isolée

Outre la qualité de l'entrée de village, les motifs arborés participent à l'intégration du bâti dans le paysage.



URBANISME

Potentiel foncier du POS

Les superficies considérées comme libres sont estimées à 3.75 ha environ pour le village de BOISSIERES.

Une réflexion portera sur les surfaces définies par le POS, lesquelles apparaissent très larges, et trop importantes au regard des perspectives de développement de la commune. Le remplissage des zones du PSO permettrait de renforcer le village sans son épaisseur et gommerait progressivement l'effet de mitage produit actuellement par un type d'habitat lâche. Cependant, un tel développement du village apparaît déséquilibré par rapport au village lui même, et par rapport à la commune.

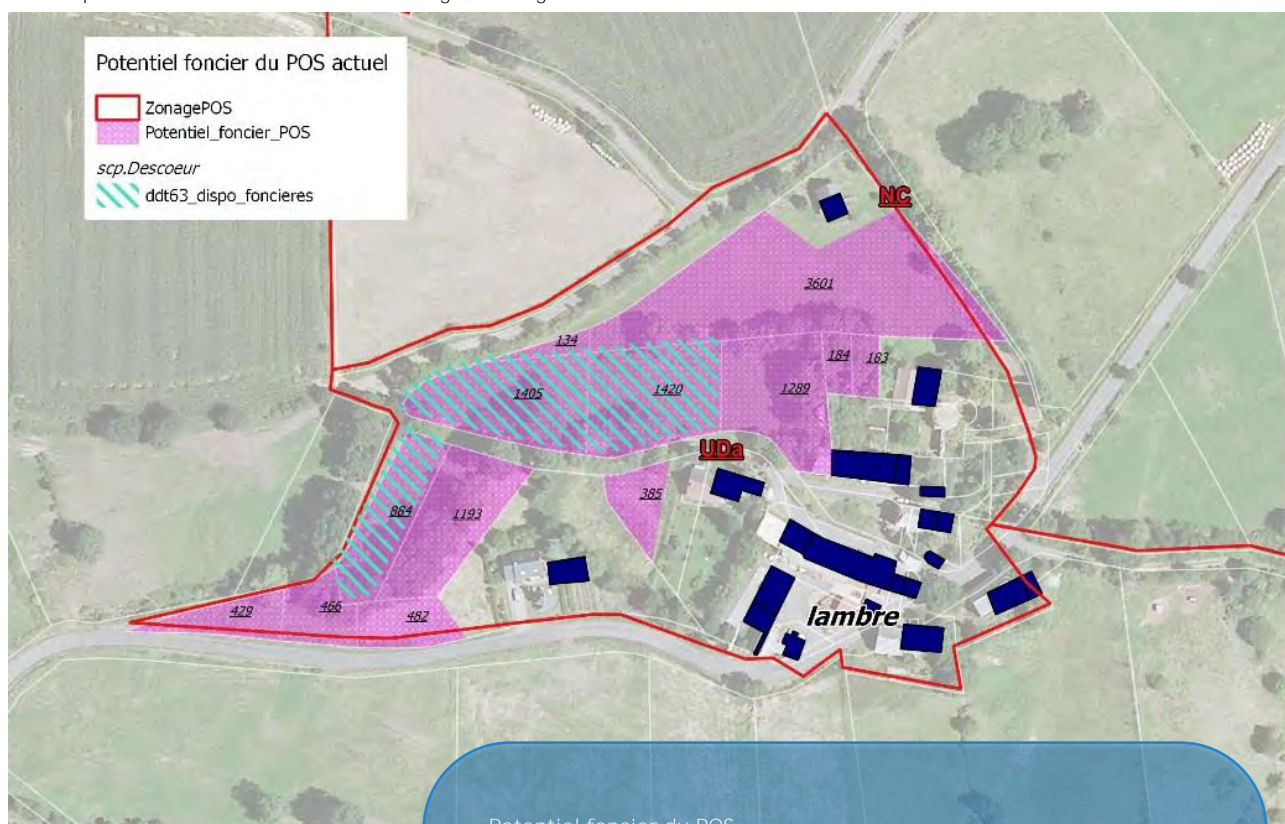
Pas de contraintes particulières sur ce secteur.



## LAMBRE



Lambre : l'organisation a peu évoluée. Les constructions récentes se sont implantées dans la continuité du village, le long de la RD643.



URBANISME

Potentiel foncier du POS

Les superficies considérées comme libres sont estimées à 1.20 ha environ pour le village de LAMBRE.

Le potentiel disponible se situe essentiellement en arrière du hameau, sur des pentes douces, légèrement au-dessus du noyau existant. Ce secteur offre de belles vues ouvertes au sud.

Les limites de la zone urbaine du POS sont marquées par des structures végétales très intéressantes, à conserver, pour une insertion des futures constructions et un meilleur cadre de vie.

Si ce secteur est amené à se développer, la notion, d'écrin végétal doit être conservée.

Pas de contraintes particulières sur ce secteur.



## Les ARNATS



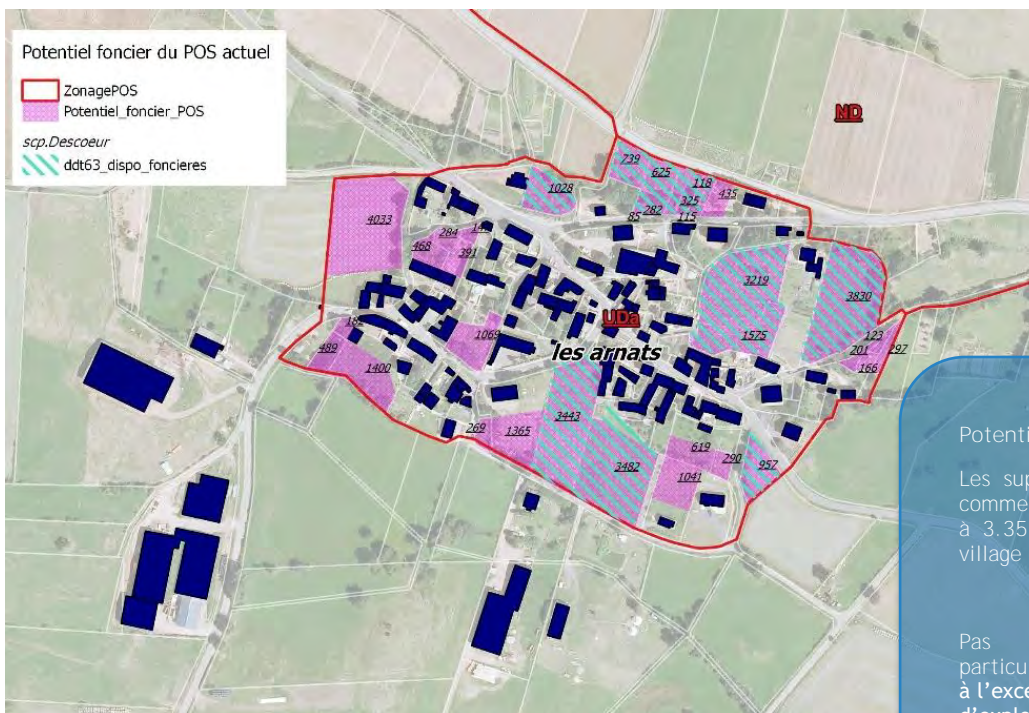
Les Arnats : le village s'est implanté sur les pentes douces de la Garde qui culmine à 958m d'altitude. Cette position lui confère une image de village balcon surplombant le vallon parcouru par le ruisseau de Sozède.



Les Arnats : de nouvelles constructions viennent s'implanter autour du village, en amont et en aval. Les façades colorées ou les toitures en terre cuite de teinte rouge les distinguent facilement au sein du village d'origine.

En aval, l'espace compris entre le village et le ruisseau de Sozède est occupé par différentes activités : résidences principales, exploitation agricole et hébergement touristique (yourtes).

L'entrée des Arnats est marquée par la présence d'exploitations agricoles.



### Potentiel foncier du POS

Les superficies considérées comme libres sont estimées à 3.35 ha environ pour le village des ARNATS.

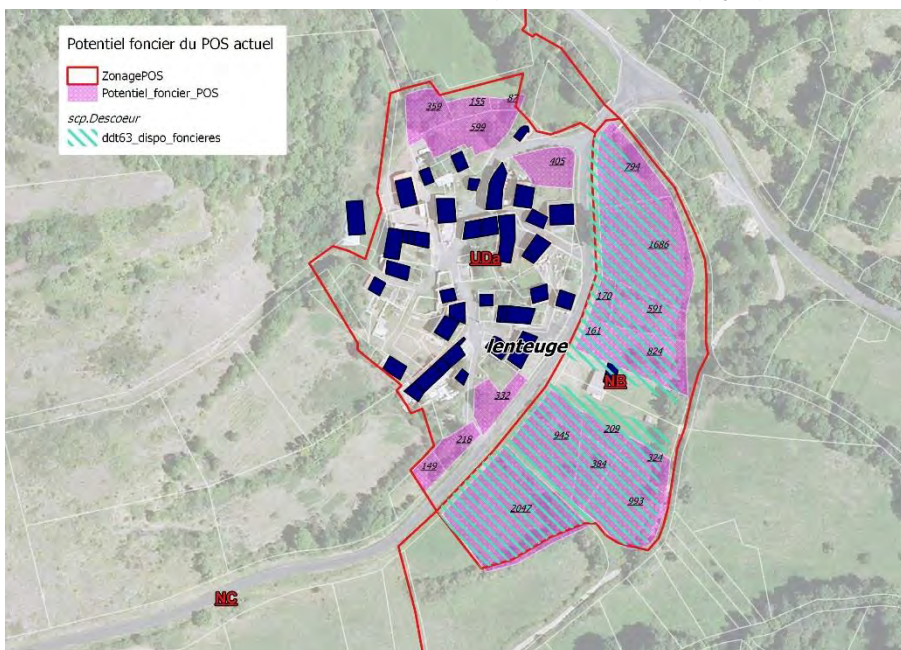
Pas de contraintes particulières sur ce secteur, à l'exception de la présence d'exploitations agricoles au sud du village.



## LENTEUGE



Lenteuge : le village se situe en contrebas du front du plateau de Champille. L'organisation bâtie épouse les courbes du relief. L'extension éventuelle du village doit tenir compte des contraintes physiques du site et des risques naturels potentiels.



### Potentiel foncier du POS

Les superficies considérées comme libres sont estimées à 1,14 ha environ pour le village de LENTEUGE.

Pas de contraintes particulières sur ce secteur.

URBANISME

## SAILLANT

Le village de Saillant, à l'habitat dense et assez homogène, s'inscrit dans la vallée de la Couze Chambon.

### Etat des lieux

- La trame viaire réduite chemine souvent entre des murs qui limitent jardins et vergers.
- Le village est traversé par la RD996.

**Des travaux ont été réalisés il y a une dizaine d'année sur la traverse.** Les réponses apportées ne sont pas satisfaisantes : la largeur de la voie ne fait pas ralentir les voitures ; les bas côtés sont peu larges et ne répondent pas aux besoins de cheminement dans le village. **Aucune réponse n'a été apportée au niveau du stationnement sur la traverse.**

**C'est l'aspect « voie de transit » qui prédomine au détriment de l'aspect « traverse urbaine ».**

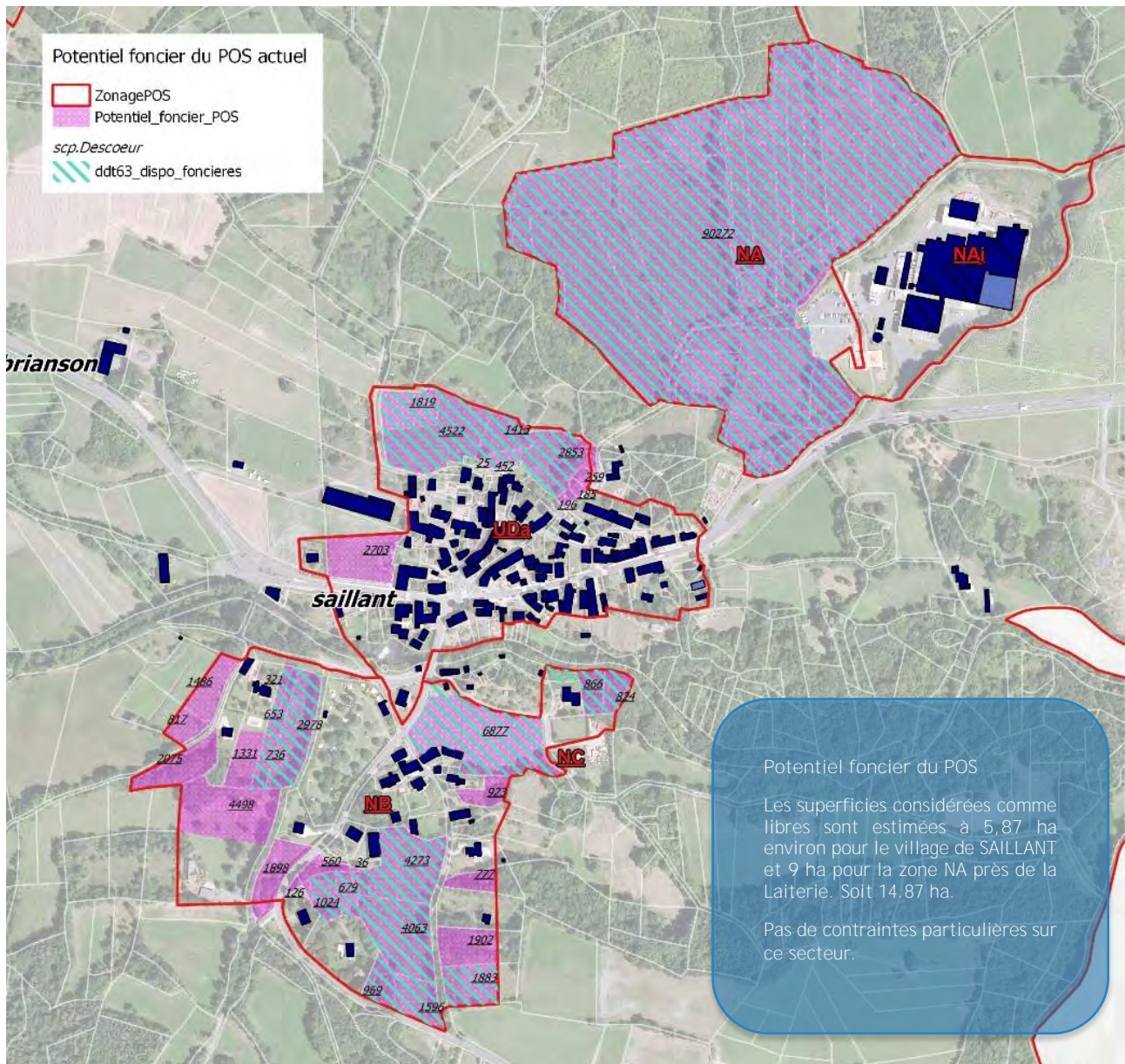
Les problématiques majeures exprimées sur le village concernent le manque de stationnements, le manque d'accessibilité généralisée (absence de trottoirs le long de la





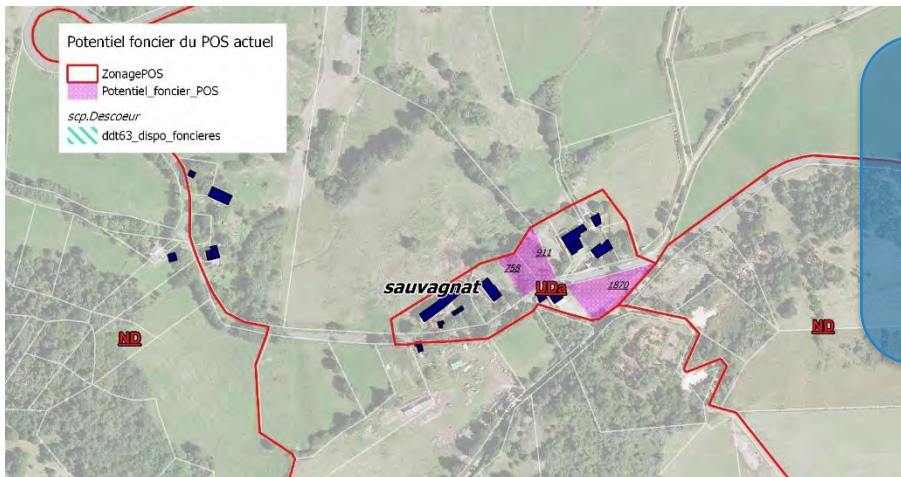
traverse) et les excès de vitesse de circulation (la voie est très large). → des aménagements sécuritaires seraient à prévoir.

- Au niveau de l'habitat, beaucoup de propriétés ont été restaurées. L'état du bâti est bon. On note quelques vacances.
- Dans la partie ancienne du village de Saillant, en rive droite de la rivière la Couze, l'ensemble comprenant la butte du Calvaire et le site des caves anciennes, fait partie du patrimoine identitaire. Il est composé d'un ensemble de cave de petites tailles, alignées et superposées sur plusieurs niveaux, sur le flanc de la butte. → Les abords publics pourraient être mis en valeur.
- La Cascade de Saillant, située entre les parties du village, constitue un site majeur. → des aménagements qualitatifs sont à prévoir, notamment en déplaçant le banc, en traitant les abords, notamment en terme de traitement des sols, ... .





## SAUVAGNAT

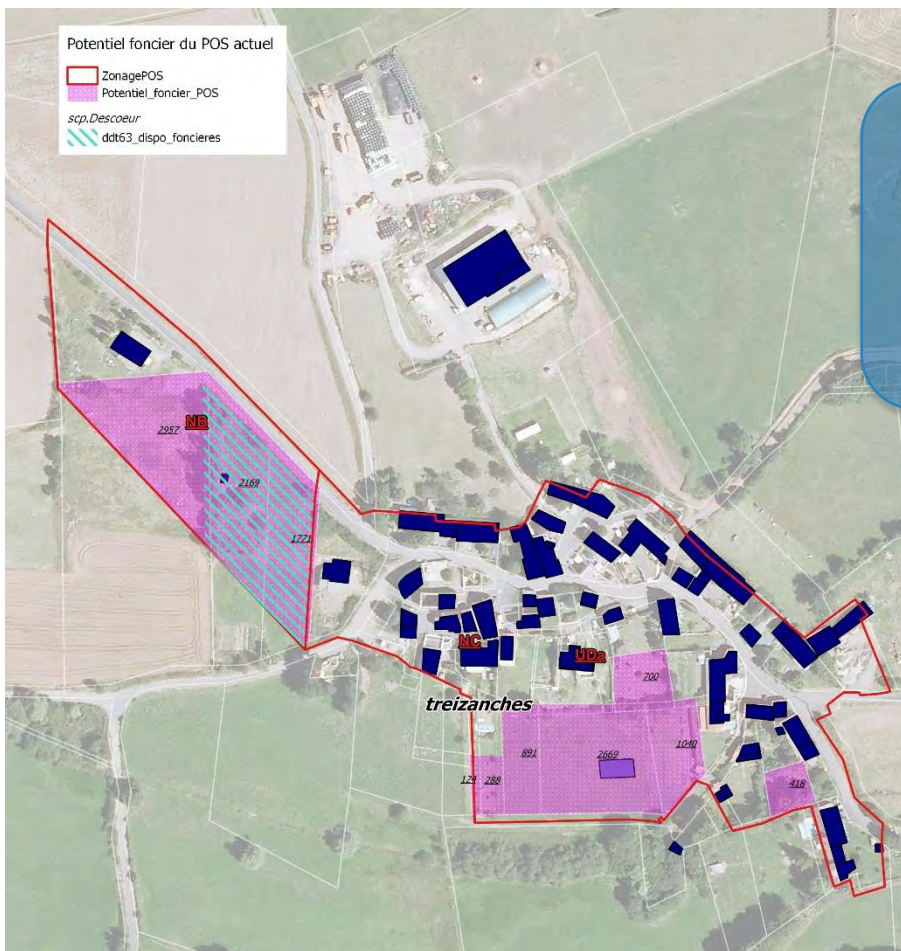


### Potentiel foncier du POS

Les superficies considérées comme libres sont estimées à 0.35 ha environ pour le village de SAUVAGNAT.

Pas de contraintes particulières sur ce secteur.

## TREIZANCHES



### Potentiel foncier du POS

Les superficies considérées comme libres sont estimées à 1.30 ha environ pour le village de TREIZANCHES.

Pas de contraintes particulières sur ce secteur.

URBANISME

## FARGES



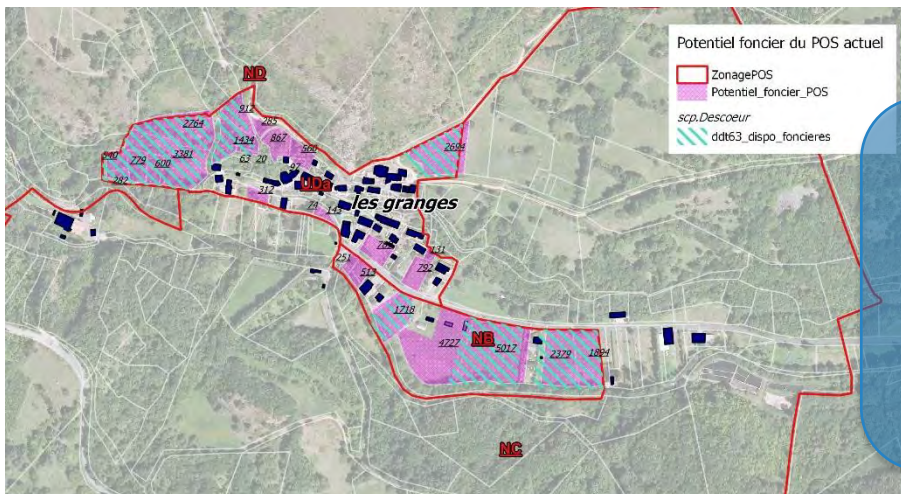
### Potentiel foncier du POS

Les superficies considérées comme libres sont estimées à 0,57 ha environ pour le village de FARGES.

Pas de contraintes particulières sur ce secteur, à l'exception de la présence d'exploitations agricoles.

URBANISME

## Les GRANGES



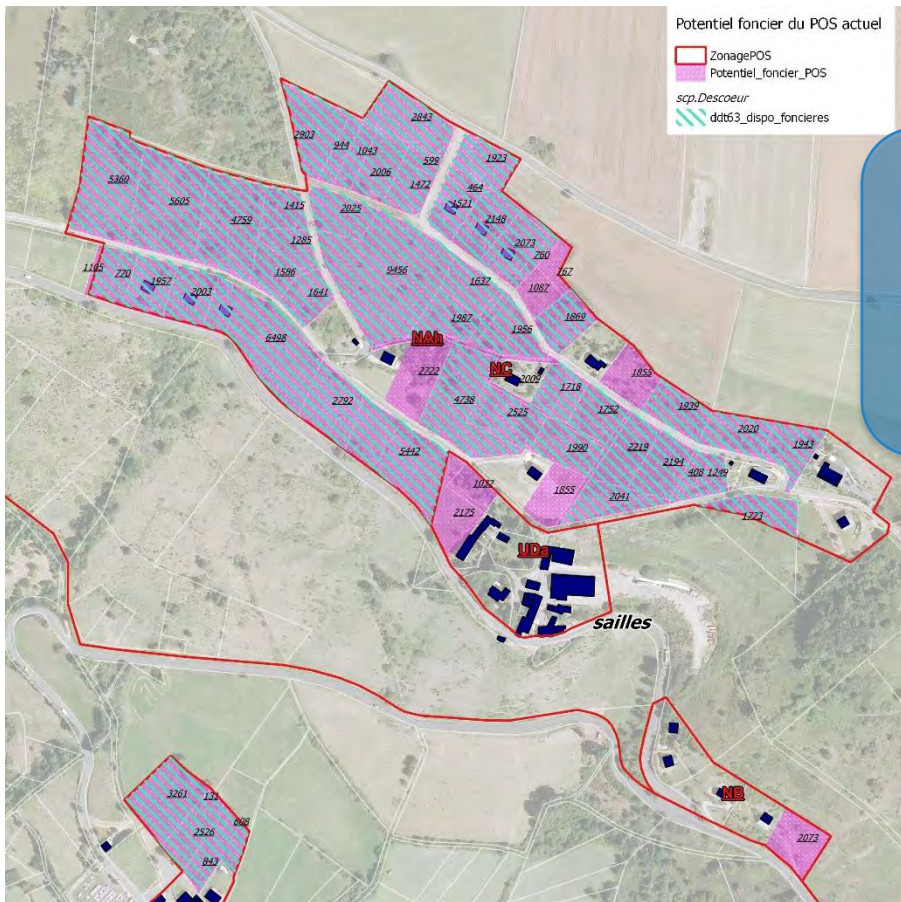
### Potentiel foncier du POS

Les superficies considérées comme libres sont estimées à 3,40 ha environ pour le village des GRANGES.

Pas de contraintes particulières sur ce secteur, à l'exception de la présence de pisciculture en entrée de village.



## SAILLES



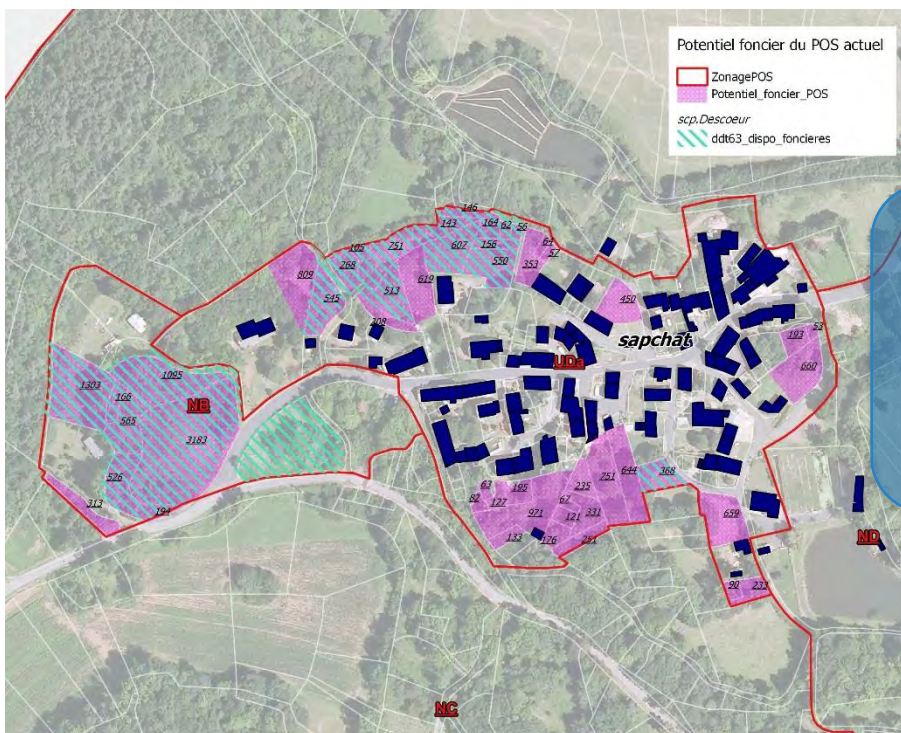
### Potentiel foncier du POS

Les superficies considérées comme libres sont estimées à 12,59 ha environ pour le village de SAILLES.

Pas de contraintes particulières sur ce secteur, à l'exception de la présence d'exploitations agricoles.



## SAPCHAT



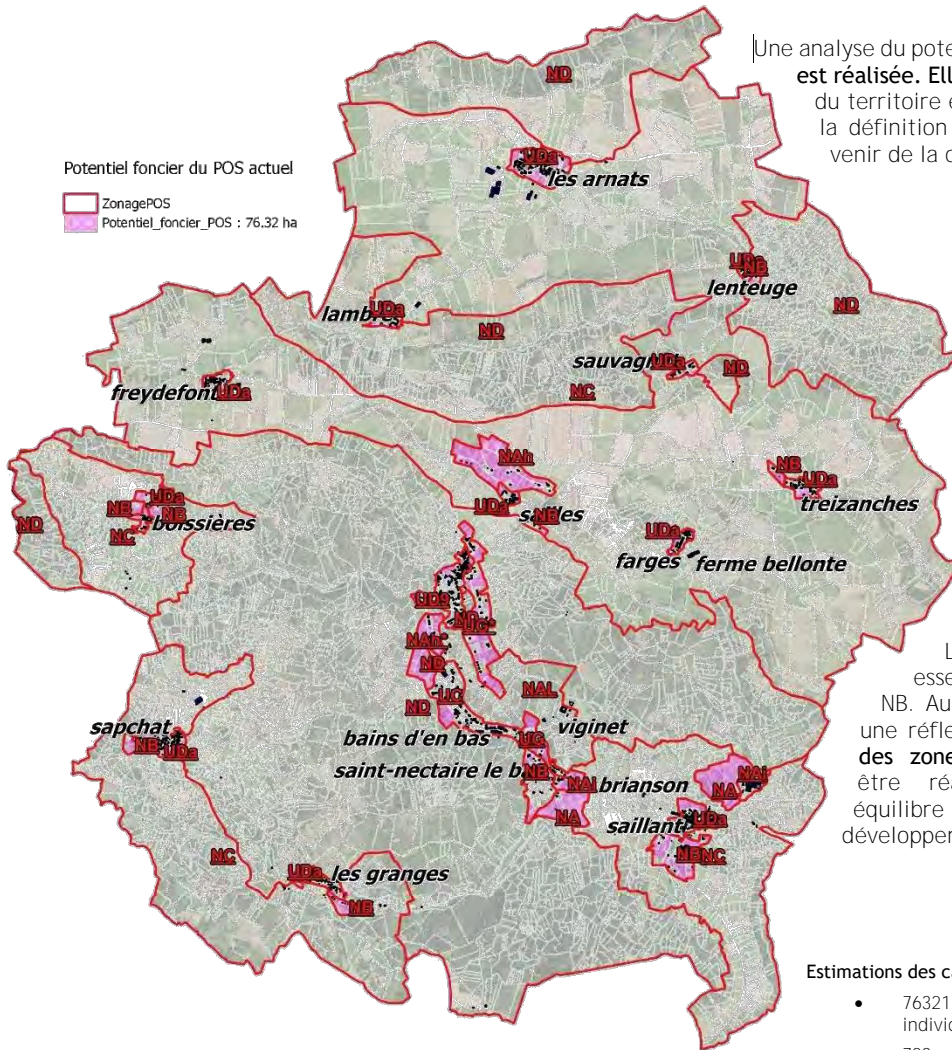
### Potentiel foncier du POS

Les superficies considérées comme libres sont estimées à 2 ha environ pour le village de SAPCHAT.

Proximité de la zone inondable. Présence potentiel de zones humides.



## LE POTENTIEL FONCIER ACTUEL



Une analyse du potentiel foncier restant au POS actuel est réalisée. Elle permet d'affiner la connaissance du territoire et constitue un outil précieux dans la définition des besoins de développement à venir de la commune.

*Note sur la méthode :*  
 La carte des Potentialités urbaines du POS actuel a été réalisée avec plusieurs supports :  
 - Cadastre parcellaire.  
 - Photo aérienne du CRAIG  
 - Zonage du POS  
 - Terrains

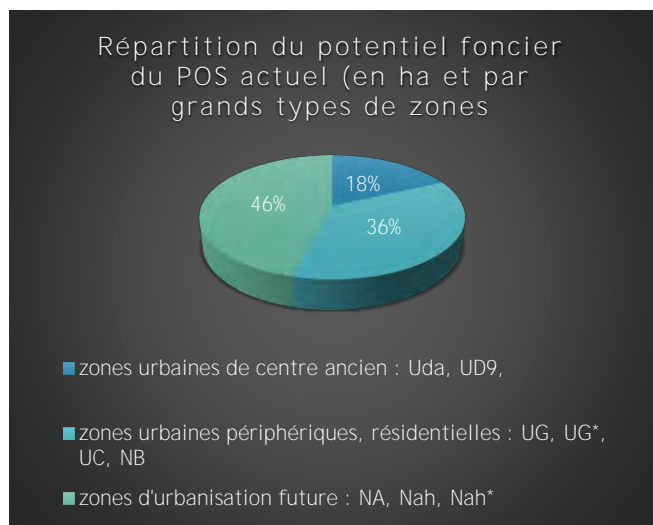
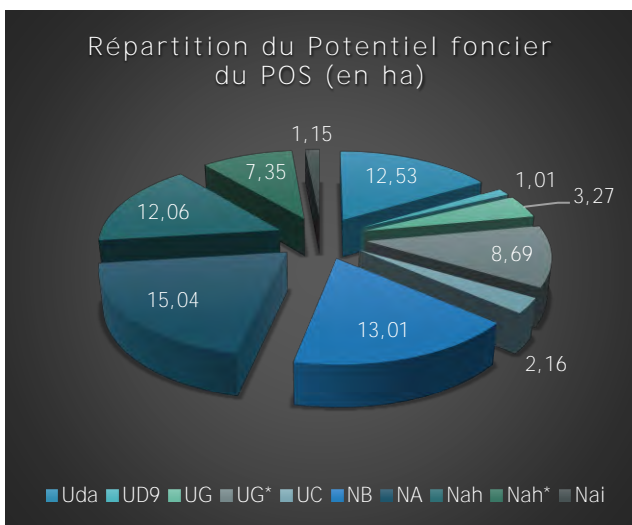
Le potentiel foncier encore disponible au POS est estimé à 76.32 ha. Cette analyse a été réalisée en début d'étude (2009).

Les disponibilités se situent essentiellement dans les zones UG et NB. Au regard de ces larges possibilités, une réflexion sur la conservation ou non des zones d'urbanisation future, devra être réalisée, notamment pour un équilibre avec les perspectives de développement du territoire.



### Estimations des capacités d'accueil :

- 763212 m<sup>2</sup> / 1000 m<sup>2</sup> (moyenne par logement individuel) = 723 constructions.
- 723 x 2 pers/ménage (en 2012) = 1447 habitants supplémentaires.



## Perspectives de développement

### Les études antérieures :

#### L'Etude de repositionnement de l'offre touristique globale de St Nectaire (2005) préconise de :

- rechercher des opportunités pour implanter une résidence de tourisme ou un village vacances.
- augmenter la surface des stationnements.

#### Des contraintes environnementales :

- Les risques naturels, le PPRI
- La qualité des paysages
- La covisibilité entre les monuments historiques

### Les besoins en consommation foncière :

A partir des scénarios démographiques et des estimations des besoins en logements, peuvent en être déduites les consommations foncières de chacun de ces scénarios.

#### Scénario 1 : une croissance comparable aux dernières années

Estimation des besoins en logements (du 1er janvier 2017 au 1er janvier 2032)

Hypothèse : croissance comparable aux dernières années

Démographie : scénario retenu (en % / an)	0,1	Nombre de nouveaux habitants	11
Pourcentage de logements vacants à remettre sur le marché (%)	25	Nombre de nouveaux logements	44

#### 1er facteur : desserrement des ménages

A - Taille des ménages en 2017 :	2	C - Nombre d'habitants en 2017 :	732
B - Taille des ménages en 2032 :	1,7	D - Nombre d'habitants en 2032 :	743
E - Nombre de logements nécessaires en 2017 : C/A =			366
F - Nombre de logements nécessaires en 2032 : C/B =			431
G - Nombre de logements à prévoir pour pallier uniquement le desserrement des ménages : F-E =			65

#### 2ème facteur : arrivée de nouveaux habitants

H - Nombre de nouveaux habitants prévus d'ici 2032 : D - C =			11
I - Nombre de logements que la commune doit prévoir pour pallier l'arrivée de nouveaux habitants : H/B =			7

J - Nombre total de logements à créer : G + I =			71
-------------------------------------------------	--	--	----

Besoin en constructions neuves

K - Nombre de logements vacants dans le parc total :			107
L - Logement vacants à remettre sur le marché			27
M - Nombre de logements neufs à construire : L - N =			44

Surface nécessaire pour une moyenne de 1000 m <sup>2</sup> par logement (en ha)	4,4 ha
---------------------------------------------------------------------------------	--------

Surface nécessaire en prenant en compte une rétention foncière de 35 %	6,0 ha
------------------------------------------------------------------------	--------

#### Scénario 2 : le PLH

Estimation des besoins en logements (du 1er janvier 2017 au 1er janvier 2032)

Hypothèse : objectifs du PLH

Démographie : scénario retenu (en % / an)	0,5	Nombre de nouveaux habitants	57
Pourcentage de logements vacants à remettre sur le marché (%)	25	Nombre de nouveaux logements	71

#### 1er facteur : desserrement des ménages

A - Taille des ménages en 2017 :	2	C - Nombre d'habitants en 2017 :	732
B - Taille des ménages en 2032 :	1,7	D - Nombre d'habitants en 2032 :	789
E - Nombre de logements nécessaires en 2017 : C/A =			366
F - Nombre de logements nécessaires en 2032 : C/B =			431
G - Nombre de logements à prévoir pour pallier uniquement le desserrement des ménages : F-E =			65

#### 2ème facteur : arrivée de nouveaux habitants

H - Nombre de nouveaux habitants prévus d'ici 2032 : D - C =			57
I - Nombre de logements que la commune doit prévoir pour pallier l'arrivée de nouveaux habitants : H/B =			33

J - Nombre total de logements à créer : G + I =			98
-------------------------------------------------	--	--	----

Besoin en constructions neuves

K - Nombre de logements vacants dans le parc total :			107
L - Logement vacants à remettre sur le marché			27
M - Nombre de logements neufs à construire : L - N =			71

Surface nécessaire pour une moyenne de 1000 m <sup>2</sup> par logement (en ha)	7,1 ha
---------------------------------------------------------------------------------	--------

Surface nécessaire en prenant en compte une rétention foncière de 35 %	9,6 ha
------------------------------------------------------------------------	--------

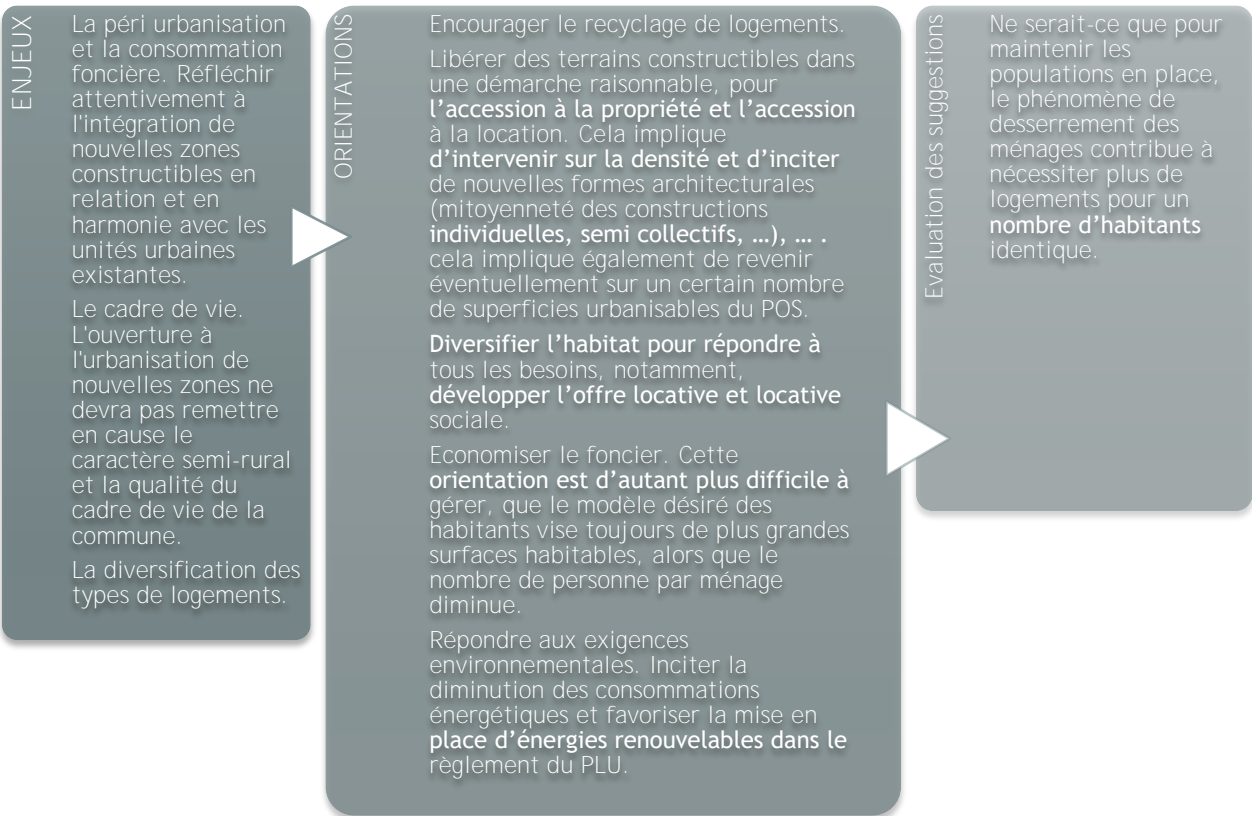
#### Scénario 3 : l'Insee.



Estimation des besoins en logements (du 1er janvier 2017 au 1er janvier 2032)

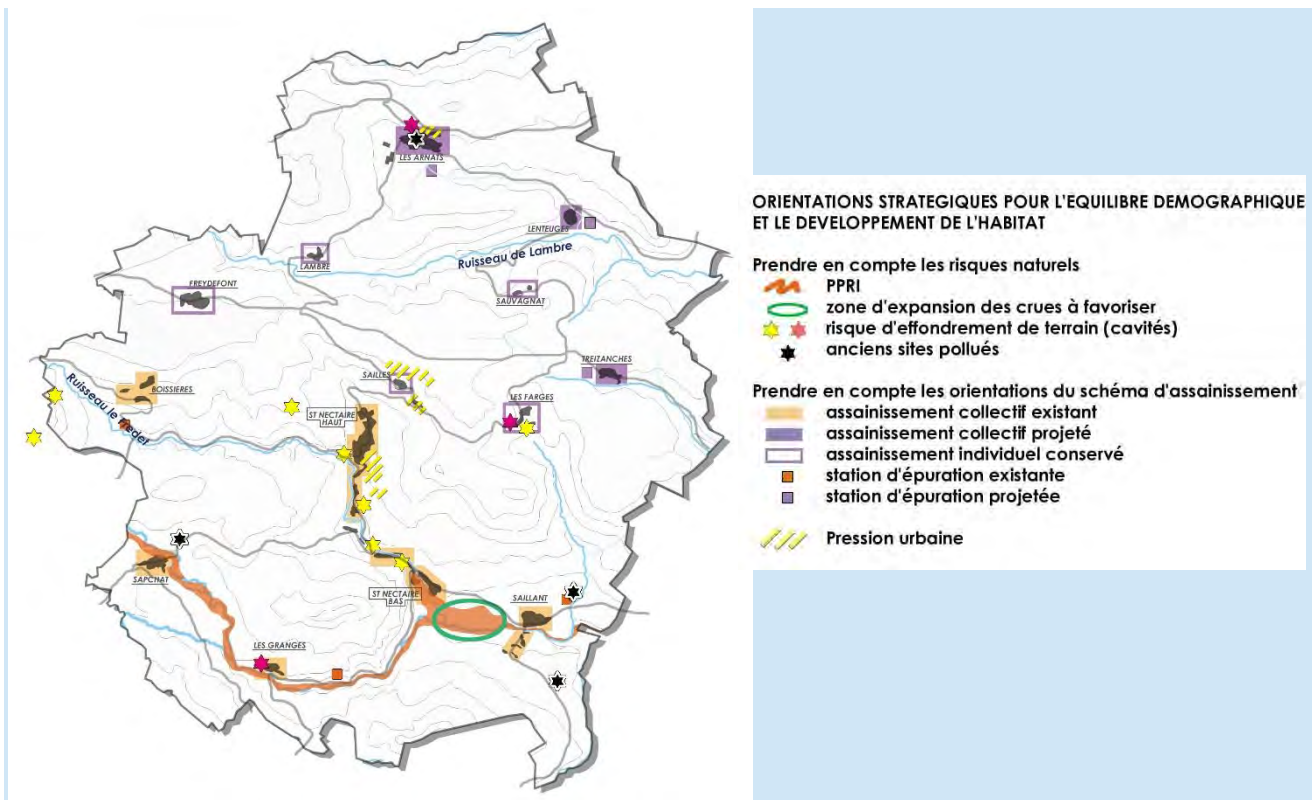
**Hypothèse : projections de l'INSEE**

Démographie : scénario retenu (en % / an)	0,8	Nombre de nouveaux habitants	93
Pourcentage de logements vacants à remettre sur le marché (%)	25	Nombre de nouveaux logements	93
<b>1er facteur : desserrement des ménages</b>			
A - Taille des ménages en 2017 :	2	C - Nombre d'habitants en 2017 :	732
B - Taille des ménages en 2032 :	1,7	D - Nombre d'habitants en 2032 :	825
E - Nombre de logements nécessaires en 2017 : C/A =			366
F - Nombre de logements nécessaires en 2032 : C/B =			431
G - Nombre de logements à prévoir pour pallier uniquement le desserrement des ménages : F-E =			65
<b>2ème facteur : arrivée de nouveaux habitants</b>			
H - Nombre de nouveaux habitants prévus d'ici 2032 : D - C =			93
I - Nombre de logements que la commune doit prévoir pour pallier l'arrivée de nouveaux habitants : H/B =			55
J - Nombre total de logements à créer : G + I =			119
<b>Besoin en constructions neuves</b>			
K - Nombre de logements vacants dans le parc total :			107
L - Logement vacants à remettre sur le marché			27
M - Nombre de logements neufs à construire : L - N =			93
<hr/>			
Surface nécessaire pour une moyenne de 1000 m <sup>2</sup> par logement (en ha)			9,3 ha
Surface nécessaire en prenant en compte une rétention foncière de 35 %			12,5 ha



**ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR L'EQUILIBRE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIAL DE L'HABITAT**





**OBJECTIF SANTE : qualité du logement**  
 Bénéfices pour la santé : **L'accès à un logement adapté est d'une importance vitale, tout spécialement pour les jeunes et les personnes âgées. Les atteintes à la santé qui ont lieu durant le premier développement se prolongent durant toute la vie. Les facteurs environnementaux, le manque d'hygiène et d'installations sanitaires dans les bâtiments et les espaces urbains ont été largement reconnus depuis la naissance de l'urbanisme comme source de maladies.**

**Effets négatifs potentiels de l'urbanisme :** Des logements insalubres, construits avec des matériaux toxiques et des structures polluantes et dangereuses, s'avèrent nuisibles à la santé physique.  
**Le choix de l'implantation, de l'orientation et de la conception des habitations peut influencer de manière considérable sur la qualité de vie, la salubrité des logements et sur la sociabilité des ménages.**  
**L'isolement social, peut mener à la dépression et à un mauvais état de santé générale.**

**Effets positifs de l'urbanisme :** La qualité du logement peut être améliorée grâce à des études détaillées, une orientation et des matériaux favorables à bon rendement énergétique, permettant de réduire les déperditions de chaleur.  
**Des orientations d'aménagement et de programmation pourront définir plus précisément tous les éléments nécessaires à un bon cadre de vie.**  
 Texte réalisé à partir du guide : **Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou**



# LES DONNEES ENVIRONNEMENTALES

du territoire de Saint NECTAIRE



## INTRODUCTION : PLU ET SANTE

Interroger les liens entre la ville et la santé est une question complexe, tant les facteurs de la santé sont nombreux. La santé est en elle-même une notion aux enjeux multiples, comme en atteste la définition que lui en a donné l'OMS en 1946 : « La santé est un état de complet bien-être à la fois physique, mental et social et pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité ».

**Une approche globale de la santé...** La santé ne se réduit donc ni aux déterminants biologiques ni à l'accès à l'offre de soin : elle doit être envisagée dans toutes ses dimensions qu'elles soient sociale, économique ou environnementale.

**La santé est l'affaire de tous...** La santé n'est pas non plus qu'une affaire de spécialistes du domaine sanitaire : les acteurs intervenant dans le champ de l'urbanisme sont tout particulièrement concernés puisque les modifications apportées à l'aménagement du territoire, la mise à disposition d'une offre de transports efficace, d'une offre de logements répondant aux besoins et désirs de tous, ... sont à même d'agir directement ou indirectement sur la santé des populations. Ainsi, l'ensemble des décisions politiques prises dans le champ de l'urbanisme ont impacté aussi la santé publique. C'est pourquoi les questions de santé publique doivent être considérées comme un critère à part entière dans les projets d'aménagement et d'urbanisme.

Source : Agir pour un urbanisme favorable à la santé - 2014.

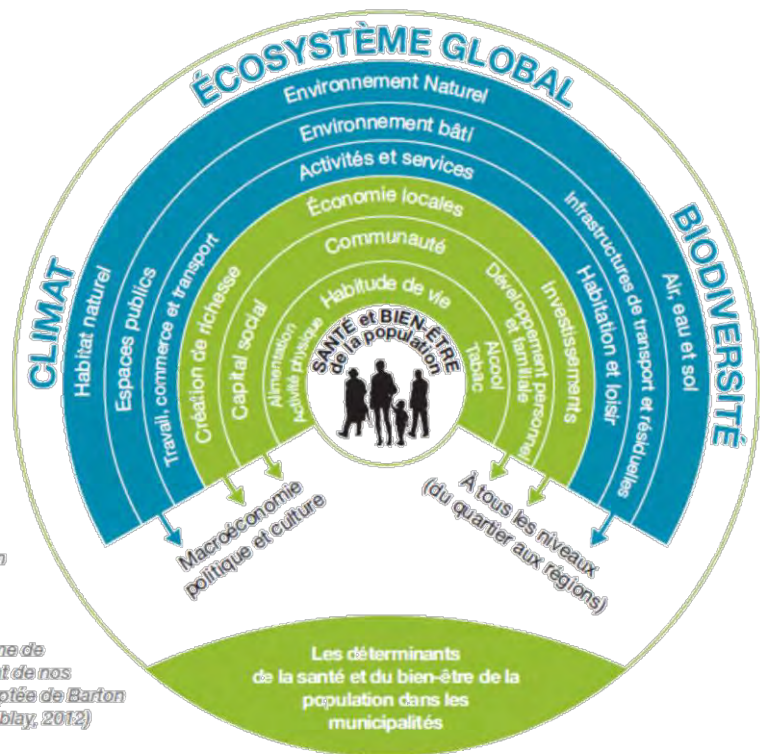


Figure 8 : Représentation graphique des déterminants de santé à travers le prisme de l'aménagement de nos territoires (adaptée de Barton 2006 par Tremblay, 2012)

La Loi de Santé Publique du 9 août 2004

- Prévoit l'élaboration tous les cinq ans d'un Plan national Santé Environnement (PNSE)
- Inscrit dans le code de la santé publique (articles L1311-6 et L1311-7) le principe d'une déclinaison régionale sous l'autorité du préfet de région. (PRSE).

« PNSE 1 » 2004-2008

« PRSE 1 » 2005-2008

Contenu: 7 orientations - 21 actions

- Prévenir les décès liés aux infections/intoxications aiguës - 2 actions -
- Protéger la santé en améliorant la qualité des milieux (air et eau) - 5 actions -
- Protéger la population à l'intérieur des locaux - 4 actions -
- Mieux maîtriser les risques liés aux substances chimiques - 1 action -
- Renforcer la protection des enfants et des femmes enceintes - 5 actions -
- Améliorer les dispositifs de veille, de surveillance et d'alerte - 1 action -
- Consolider la formation et développer l'information et la communication - 3 actions

« PNSE 2 » 2009-2013

Deux axes

- réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé (cancers, maladies cardiovasculaires, pathologies respiratoires, neurologiques...).
- réduire les inégalités environnementales • Inégalités géographiques : exposition hétérogène aux nuisances environnementales
  - Inégalités sociales : comportement, contexte économique et social, professionnel
  - Inégale sensibilité à ces nuisances : Personnes vulnérables : âge, état de santé...

Le gouvernement a publié le 26 juin 2009 le **second plan national de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement**. Ce deuxième plan s'inscrit dans la continuité des actions du premier. Porté par deux axes clés, la réduction des expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé et la réduction des inégalités environnementales, il propose 58 mesures concrètes qui fixent des orientations pour l'élaboration en Auvergne, d'un plan régional santé environnement de seconde génération (PRSE 2).

Ce plan a été approuvé le 21 avril 2011 par arrêté de monsieur le préfet de région.

Le PRSE permet de rassembler les éléments de diagnostic disponibles pour identifier les enjeux et les axes de progrès souhaitables et possibles en Auvergne et ainsi « réduire les expositions aux facteurs de risques sanitaires liés à l'environnement ». Son but est de réduire l'exposition de la population auvergnate aux facteurs de risques sanitaires liés à l'environnement.

La prise en compte de certains des objectifs de ce plan est à favoriser lors des choix d'aménagement du territoire.

**Agir sur la qualité de l'air et sur les émissions sonores**

Objectif général :

- Protéger les habitants des effets de la pollution atmosphérique et du bruit
- Limiter les expositions induites par le trafic routier
- Limiter les expositions d'origine industrielle et agricole

**Agir sur la qualité de l'eau**

Objectif général : Garantir la satisfaction des besoins en eau d'aujourd'hui et de demain en mettant en synergie les politiques de restauration des milieux et de sécurité sanitaire.

**Agir sur la qualité des sols**

Objectif général : Intégrer l'impact de l'état des sols dans l'appréciation de la qualité sanitaire de l'environnement.

**Agir sur la qualité des espaces clos**

Objectif général :

- **Mettre pleinement en œuvre les dispositifs visant à sécuriser les locaux destinés à l'habitation, à l'accueil du public.**
- **Lutter contre l'habitat indigne et réduire les facteurs de risques avérés, à fort impact sur la santé, ainsi que les sources d'allergènes et de moisissures dans les habitations.**

Protéger les enfants et les femmes en âge de procréer

Objectif général : Prendre ne compte la sensibilité spécifique aux premiers âges de la vie

Protéger les personnes fragiles ou fragilisées

Objectif général : Prendre ne compte la réceptivité particulière de certaines catégories de population.

« PRSE 2 » 2011-2013

Une ambition : **Réduire l'exposition de la population aux facteurs de risques sanitaires liés à l'environnement reconnu en Auvergne.**

Trois axes d'intervention

- **PRESERVER LES MILIEUX DE VIE** (Air - eau - sols - espaces clos)
- **PROTEGER LES PERSONNES VULNERABLES** (Enfants - femmes en âge de procréer - personnes fragiles ou fragilisées par leur patrimoine génétique ou la maladie - travailleurs)
- **DEVELOPPER LES RELAIS DE PREVENTION** (Par la formation, l'information, le partage des savoirs faire et des outils)

10 thèmes- 28 actions - 77 mesures

« PNSE 3 » 2015-2019

Le troisième Plan National Santé Environnement (PNSE) a pour ambition d'établir une feuille de route gouvernementale pour réduire l'impact des altérations de notre environnement sur notre santé. Il permet de poursuivre et d'amplifier les actions conduites par les deux précédents PNSE dans le domaine de la santé environnementale.

Les mesures phares :

- **Réduire l'usage des PESTICIDES**
- **Améliorer la QUALITÉ DE L'AIR**
- **Réduire l'exposition aux PERTURBATEURS ENDOCRINIENS**
- **Améliorer la qualité de l'ENVIRONNEMENT SONORE**
- Assurer une vigilance sur les risques potentiels liés aux NANOMATÉRIAUX
- Réduire les expositions liées aux CONTAMINATIONS ENVIRONNEMENTALES DES SOLS
- **Améliorer la QUALITÉ DE L'EAU destinée à la consommation humaine**
- **Évaluer les risques de l'exposition aux ONDES électromagnétiques**
- **Prévenir le risque D'ALLERGIE LIÉE AUX POLLENS**
- **Mieux connaître et réduire l'exposition à l'AMIANTE NATUREL**
- Favoriser la NATURE EN VILLE, créer des JARDINS THÉRAPEUTIQUES dans les établissements de soins

En tome 3 du Rapport de Présentation (Justifications des projets du PLU), un tableau de compatibilité entre le PLU et le PRSE2 et le PNSE3 est proposé.



## LES DONNEES SUR LE CLIMAT

Le Puy-de-Dôme est l'un des départements français où la variabilité spatiale des paramètres climatiques est la plus grande. Il est, certes, situé à la charnière des influences océanique et continentale, mais cette variabilité est essentiellement dû à l'influence de son relief contrasté :

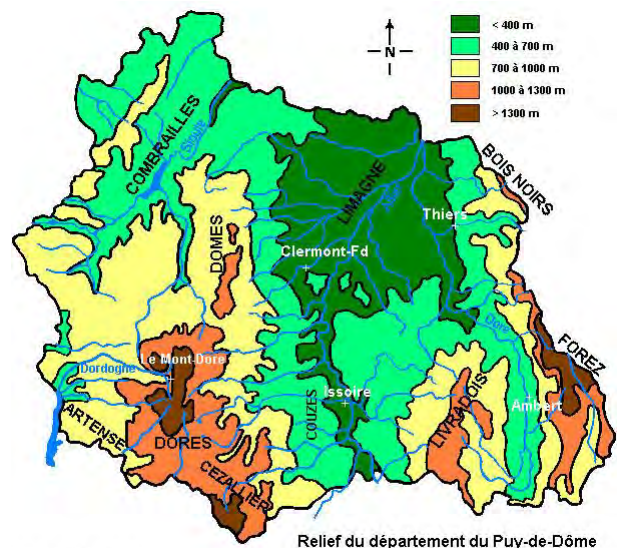
L'influence du relief est prédominante essentiellement de par la disposition des obstacles montagneux et des fossés d'effondrement axés Nord-Sud. Cette disposition, perpendiculaire à la circulation générale d'Ouest en Est de l'atmosphère qui caractérise nos latitudes, est à l'origine des fortes pluies des versants Ouest des reliefs et de la sécheresse relative des Limagnes. Ces caractères climatiques sont les conséquences de deux effets dus au relief : "effet d'altitude" (versant Ouest : soulèvement => détente => refroidissement => condensation => précipitations), "effet de foehn" (versant Est : redescente => compression => réchauffement => désaturation => arrêt des précipitations).

Le territoire de Saint NECTAIRE s'inscrit dans un climat de type subocéanique humide et froid.

Sur les plateaux et montagnes du sud-ouest (Artense, Cézallier, Sancy) dont les versants occidentaux et les sommets constituent les premiers reliefs vraiment élevés depuis l'océan, les perturbations, par effet d'ascendance, se réactivent et déchargent régulièrement leur « lame d'eau » (ou de neige).

Les moyennes pluviométriques sont marquées :

- 134 cm/an à Tauves
- 150 cm à St Genès Champespe
- 141 cm à La Godivelle
- 173 cm au Mont-Dore



Source Météo France

Relief du département du Puy-de-Dôme



- 180 cm à Picherande
  - plus de 200 cm autour du puy de Sancy.
- Les versants orientaux sont plus secs :
- 125 cm à Besse
  - 117 cm à Saulzet-le-Froid
  - 94 cm à Anzat.

Le vent est partout soutenu, également de dominante ouest. L'altitude, de 800 à 1 800 m, induit des températures basses avec une amplitude entre l'été et l'hiver modérée par l'influence océanique (redoux hivernaux et les étés frais sont fréquents). Isotherme 0°C vers 900 m en janvier, isotherme +10° vers 1 600 m en juillet. Ces conditions donnent un enneigement important mais soumis à de grosses variations quantitatives (zones balayées par le vent et corniches d'accumulations, brusques redoux etc. ) et qualitatives (forte tendance au tassement et au verglas due à l'alternance gel-dégel).

Le manteau au sol se maintient environ trois mois par an vers 1 100 m (entre novembre et avril avec des intervalles déneigés) et peut atteindre deux mètres d'épaisseur près des plus hauts sommets où il perdure généralement en continu six mois par an avec des névés en versants nord-est jusqu'en juillet. Les vallées autour du puy de Sancy sont très exposées aux avalanches.

Les hauts pâturages et les somptueuses hêtraies retrouvent la verdure en mai-juin. La sécheresse au sens strict est un phénomène rarissime.

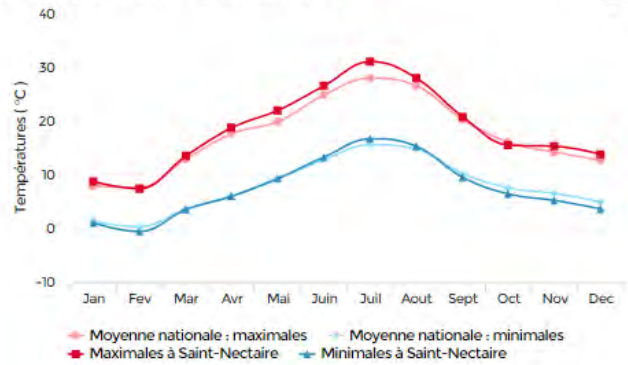
#### Climat à Saint-Nectaire par saison en 2015

	Hiver	Printemps	Été	Automne
<b>Soleil</b>				
Heures d'ensoleillement	309 h	709 h	746 h	405 h
Moyenne nationale	331 h	722 h	708 h	353 h
Equivalent jours de soleil	13 j	30 j	31 j	17 j
Moyenne nationale	14 j	30 j	29 j	15 j
<b>Pluie</b>				
Hauteur de pluie	72 mm	84 mm	151 mm	72 mm
Moyenne nationale	195 mm	154 mm	197 mm	144 mm
<b>Vent</b>				
Vitesse de vent maximale	72 km/h	79 km/h	86 km/h	79 km/h
Moyenne nationale	173 km/h	148 km/h	137 km/h	151 km/h

Source :  
[www.meteo-mc.fr/climat-Puy-de-Dome.html](http://www.meteo-mc.fr/climat-Puy-de-Dome.html)  
<http://fr.climate-data.org/location/64993/>  
<http://www.linternaute.com>  
 La météo de la France (J. Kessler/R. Chambraud).

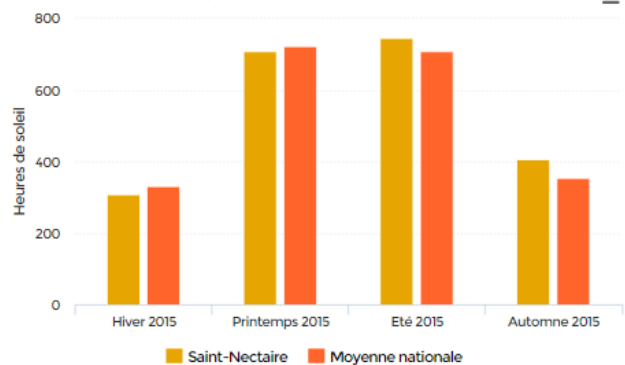
#### Températures à Saint-Nectaire en 2015

(Source : Linternaute.com d'après Météo France)



#### Soleil à Saint-Nectaire en 2015

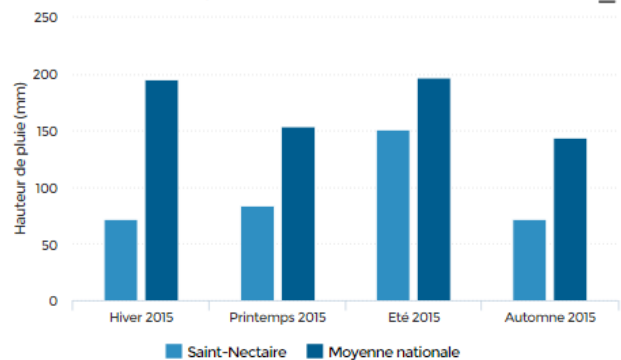
(Source : Linternaute.com d'après Météo France)



La commune de Saint-Nectaire a connu 2 169 heures d'ensoleillement en 2015, contre une moyenne nationale des villes de 2 110 heures de soleil. Saint-Nectaire a bénéficié de l'équivalent de 90 jours de soleil en 2015. La commune se situe à la position n°6 056 du classement des villes les plus ensoleillées.

#### Pluie à Saint-Nectaire en 2015

(Source : Linternaute.com d'après Météo France)



La commune de Saint-Nectaire a connu 379 millimètres de pluie en 2015, contre une moyenne nationale des villes de 691 millimètres de précipitations. Saint-Nectaire se situe à la position n°36 315 du classement des villes les plus pluvieuses.



# LES DONNEES SUR L'AIR



## État des Lieux

### Les directives et les textes :

#### Le Schéma Régional de Climat, de L'air et de L'énergie (Srcae) de L'Auvergne.

Le schéma est un document stratégique qui a vocation à définir de grandes orientations. Le décret n°2011-678 du 16 juin 2011 relatif aux SRCAE en définit le contenu et les modalités d'élaboration. Chaque SRCAE comprend des bilans et diagnostics permettant de connaître et caractériser la situation de référence de la région, ainsi que des orientations et objectifs à la fois quantitatifs et qualitatifs aux horizons 2020 voire 2050 :

- des orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter,
- des orientations destinées à prévenir ou à réduire la pollution atmosphérique afin d'atteindre les objectifs de qualité de l'air,
- des objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération en matière de mise en oeuvre de techniques performantes d'efficacité énergétique.

La traduction régionale des objectifs du 3 x 20 et du facteur 4 :

La traduction des engagements dans le SRCAE de l'Auvergne prend en compte les spécificités du territoire et part du postulat que la réduction des consommations énergétiques est une condition indispensable à l'atteinte des autres objectifs du schéma.

Les cibles choisies pour l'Auvergne sont les suivantes :

- une réduction de 22,4% des consommations énergétiques finales d'ici 2020 par rapport à celles de 2008,
- une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020 par rapport à celles enregistrées en 1990,
- une division par 4 des émissions de GES d'ici 2050 par rapport à celles enregistrées en 1990,
- une production d'énergies renouvelables (EnR) équivalente à 30% de la consommation énergétique finale d'ici 2020,
- une réduction des émissions de polluants atmosphériques, notamment les oxydes d'azote (NOx).

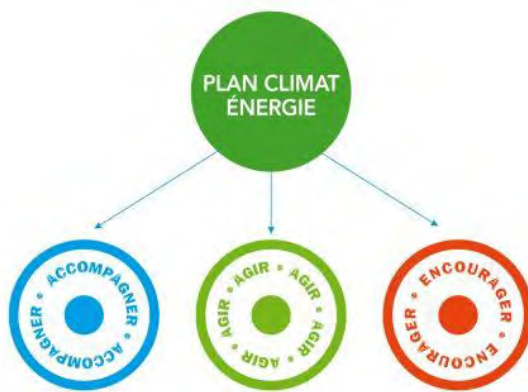
Par ailleurs, lors de l'élaboration de son Plan Climat Energie en 2009, le Conseil régional s'est fixé les objectifs suivants à l'horizon 2020 :

- Diminuer de 20% les consommations énergétiques et les émissions de GES par rapport au niveau de référence de 1990,
- Porter à 30% la part d'énergies renouvelables dans la consommation.

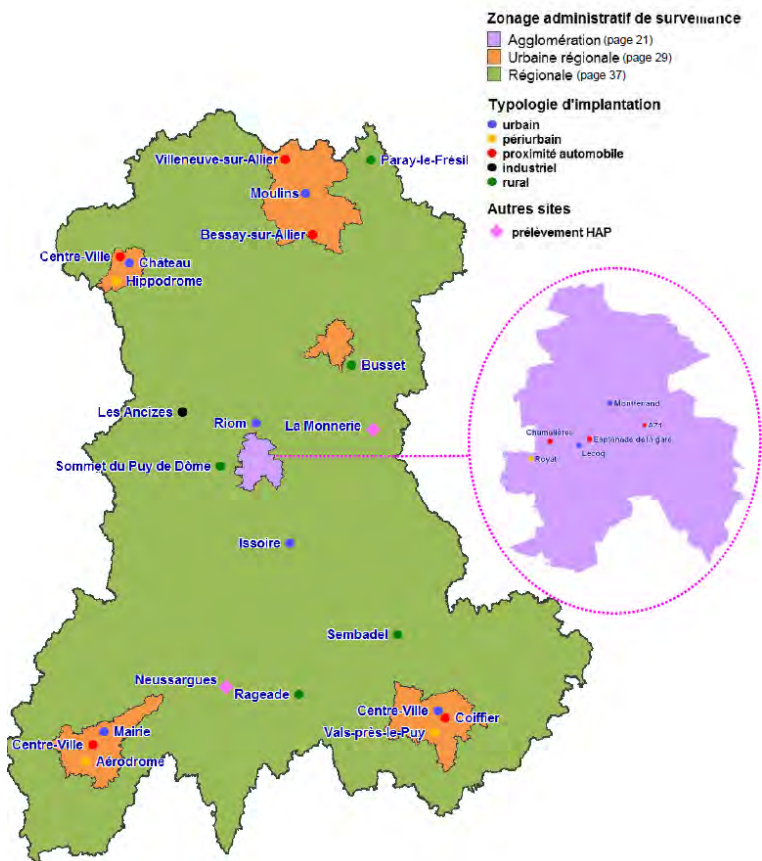
Le SRCAE n'impose pas de nouvelles contraintes ou règles opposables aux tiers. Il donne un cadre général aux plans climat énergie territoriaux (PCET), lesquels doivent être compatibles, de même que les plans de protection de l'atmosphère (PPA), avec le SRCAE.

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Puy de Dôme 2013-2018.

Des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été fixés au niveau européen, national et régional (SRCAE). Le Conseil général du Puy-de-Dôme souhaite pouvoir contribuer autant que possible à l'atteinte de ces objectifs dans la mesure de ses compétences et de ses caractéristiques.



### Les données locales



En Auvergne, la qualité de l'air est globalement satisfaisante. Les émissions de polluants restent à un niveau modeste et la qualité reconnue de l'air contribue à l'attractivité du territoire régional. Toutefois de grandes lacunes existent sur le territoire dans ce domaine. (source : Les Données clés du Profil Environnemental Auvergne (2008)).

La station de mesure la plus proche de Saint Nectaire est celle de Besse (à 14km). Cette station mesure quotidiennement l'Ozone (O3). Depuis 2014, la station de Besse n'existe plus au réseau AtmoAuvergne. Saint Nectaire se situe ainsi dans la large Zone Rurale d'AtmoAuvergne.

Source : Rapports d'activités 2008, 2009, 2014.

#### Ce que dit AtmoAuvergne sur le site de Besse :

1/ Durant l'année 2008, les mesures relevées montrent un dépassement des 110 µg/m3 durant 17 jours /365. La qualité de l'air de ce territoire rural peut donc être qualifiée de très bonne.

2/ En 2009 : « Les processus physico-chimiques qui conditionnent le transport et la chimie de l'ozone atmosphérique conduisent généralement à des niveaux de pollution photochimique plus importants en milieu rural. Les moyennes annuelles et les fréquences de dépassements de seuils réglementaires les plus élevées sont ainsi obtenues hors des zones urbaines. ». → Les différents paramètres statistiques présentés font clairement apparaître, une exposition à l'ozone plutôt très soutenue sur la station de Besse.

3/ Ce que dit AtmoAuvergne sur la zone rurale en 2014

## Positionnement par rapport aux seuils d'évaluation européens en 2014

La comparaison des valeurs des polluants mesurés en Auvergne avec les seuils d'évaluation européens permet d'évaluer, par zone, la qualité de l'air et guide Atmo Auvergne dans l'élaboration de sa surveillance régionale.



Polluant	Valeur réglementaire	Site	ZAG	ZUR					ZR
				Aurillac	Le Puy	Montluçon	Moulins	Vichy	
SO <sub>2</sub>	horaire	Tous							
NO <sub>2</sub>	horaire	Tous							
	annuel	Fond							
		Trafic							
PM10	journalier	Tous							
	annuel	Tous							
PM2.5	annuel	Fond							
		Trafic							
Pb	annuel	Tous							
CO	8 heures	Tous							
C <sub>6</sub> H <sub>6</sub>	annuel	Tous							
Ac	annuel	Tous							
Cd	annuel	Tous							
Ni	annuel	Tous							
B(a)P	annuel	Tous							
O <sub>3</sub>	8 heures	Fond							

- Données inférieures au seuil d'évaluation minimal
- Données comprises entre les seuils d'évaluation minimal et maximal
- Données comprises entre les seuils d'évaluation maximal et la valeur réglementaire
- Données supérieures à la valeur réglementaire
- Calculs à partir de campagnes ponctuelles
- Estimation objective

### L'ESSENTIEL

Dépassement des seuils journaliers de 50 µg/m<sup>3</sup> lors de l'épisode printanier de pollution aux particules en suspension PM10 (entre le 12 et le 15 mars 2014) sur l'ensemble des sites relevant ces mesures. Déclenchement des procédures préfectorales d'information et de recommandation à la population sur les quatre départements lors de cet épisode. Cependant, valeurs moyennes annuelles en baisse.

Respect des valeurs réglementaires pour le dioxyde d'azote pour l'ensemble des sites concernés. Niveaux chroniques en baisse.

Stabilité des niveaux moyens d'ozone depuis 2010. Baisse du nombre de dépassements de 120 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur 8 heures.

Objectif de qualité pour la santé humaine et pour la protection de la végétation dépassés sur tous les sites.

Aucun déclenchement de procédure préfectorale en raison de valeurs horaires inférieures aux seuils.

Respect des seuils réglementaires (valeurs cibles, valeurs limites et objectifs de qualité) pour les mesures de benzène, benzo[a]pyrène et pour les métaux lourds.



### Campagne de mesure de l'ozone

Contexte : PSQA 2010-2015.

Moyens :

- sites mobiles installés en milieu d'altitude de 2014 à 2016,
- une remorque poussièrè à Fay-sur-Lignon (1 184 m),
- des analyseurs d'ozone à Anzat-le-Luguët (1 397 m), au sommet du Puy-de-Sancy (1 745 m), à la station Prabouré à Saint-Anthème (1 280 m) et au sommet du Plomb du Cantal (1 850 m).

Objectifs :

- suite aux valeurs importantes enregistrées en altitude : estimer l'ozone en zone montagneuse en Auvergne en investiguant le Sancy, le Cantal, le Cézaillier, le Forez, et le Mézenc.

Diffusion des résultats prévue courant 2016.



## Les résultats de l'inventaire des émissions en Auvergne (zoom sur les particules fines)

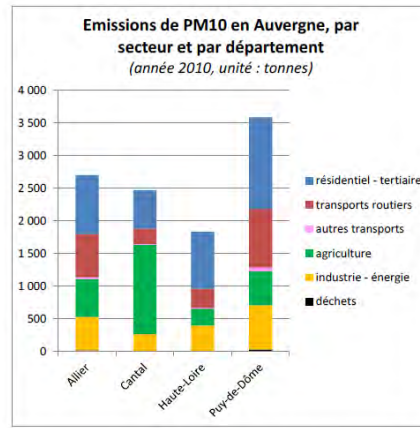
L'inventaire Auvergne des émissions pour l'année de référence 2010 a été réalisé avec l'outil ICARE.

En 2015, l'objectif est de mettre à jour via ICARE les inventaires 2008 et 2012 et de permettre à terme la réalisation d'un inventaire au pas de temps de deux ans.

- Contribution majoritaire du Puy-de-Dôme aux émissions de particules en Auvergne (34 %).
- Le secteur résidentiel-tertiaire, via l'activité de chauffage principalement, est le principal secteur émetteur en Auvergne (35 %), devant l'agriculture (26 %) et les transports routiers (20 %). L'industrie et le secteur de la transformation de l'énergie arrivent ensuite à 17 %.
- Dans le Cantal, à la différence des autres départements, les émissions dues aux activités agricoles (élevage, engrais) sont majoritaires (56 %) devant tous les autres secteurs.

Secteur d'activité	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne
résidentiel - tertiaire	899	587	868	1 403	3 758
transports routiers	661	236	291	898	2 086
autres transports	27	11	16	55	109
agriculture	582	1 373	359	523	2 738
industrie - énergie	509	258	387	675	1 829
déchets	22	8	12	33	75
total	2 700	2 472	1 833	3 587	10 593

Emissions de PM10 en Auvergne (2010, unité : tonnes)



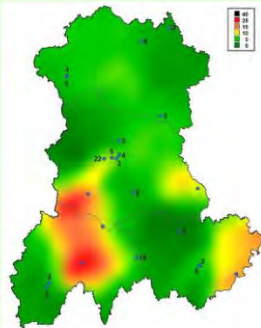
Répartition sectorielle des émissions de PM10 en Auvergne (2010)

Rapport d'activité 2014 - Atmo Auvergne

### Cartographie de bilan annuel de la pollution en ozone

Par combinaison des cartographies d'observation produites durant l'année, il est possible d'élaborer une représentation spatiale du nombre de dépassements de l'objectif de qualité réglementaire défini pour l'ozone (120 µg/m<sup>3</sup> pour le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures).

On obtient ainsi un bilan annuel de la pollution photochimique sur l'ensemble du territoire régional.

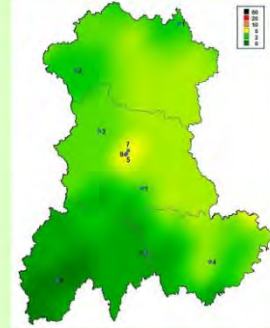


Cartographie régionale du nombre de jours de dépassement du seuil de 120 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur 8 heures en ozone en 2014

### Cartographie de bilan annuel de la pollution en particules

Par une démarche similaire à celle appliquée pour l'ozone, une cartographie régionale de bilan annuel de la pollution en particules (PM10) peut être produite par combinaison :  
 - des simulations numériques des niveaux de particules (PM10), délivrées quotidiennement par la chaîne nationale de prévision (PREVAIR),  
 - et des mesures réalisées sur les stations fixes.

Le nombre de jours de dépassement du seuil de 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière, limité à 35 selon la valeur limite réglementaire, peut ainsi être estimé sur l'ensemble du territoire régional.



Cartographie régionale du nombre de jours de dépassement du seuil de 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière en 2014

Les éventuelles nuisances sur la commune Saint Nectaire sont essentiellement liées au trafic routier.

Il est à noter que la commune de Saint Nectaire s'inscrit dans un territoire assez boisé. Cette ressource naturelle combinée à un climat plutôt montagnard, contribuent à une bonne qualité de l'air et va dans le sens de la réduction des gaz à effet de serre.

### Îlots de chaleur urbains

Les espaces urbains denses des centres villes ou des bourgs concentrent à la fois habitants et services. Ils ont donc vocation à être fortement utilisés à toute période de l'année, notamment par les personnes les plus fragiles qui y trouvent facilement les aménagements, les équipements et les logements adaptés à leurs besoins. Or, la ville dense, dans un contexte de réchauffement climatique, peut être inconfortable en été, voire dangereuse, a fortiori si on ne peut y échapper faute de moyens économiques ou de mobilité.

La notion d'îlot de chaleur urbain (ICU) traduit la hausse des températures observée dans un milieu urbain dense par rapport à des espaces peu ou moins urbanisés. Sans rentrer dans des considérations techniques trop poussées, ces écarts trouvent leur explication dans de multiples facteurs :

- concentrations en ville de nombreuses activités humaines émettrices de chaleur ;
- matériaux urbains ayant une plus forte capacité à emmagasiner la chaleur que les milieux naturels ;
- densité urbaine, engendrant des phénomènes de réflexion des rayonnements infrarouge et faisant obstacle aux circulations d'air ;
- présence moindre de la nature, et de l'eau dans les sols (en raison de l'imperméabilisation), minimisant les phénomènes d'évaporation et d'évapotranspiration.

Ces différents paramètres expliquent que les niveaux de température puissent aussi varier à l'intérieur même de la ville, selon les formes urbaines développées, provoquant ainsi de « micro-ICU ».

La commune de Saint NECAIRE bénéficie de plusieurs atouts : Proximité de rivières, des espaces agricoles et naturels.

## Perspectives de développement

L'ampleur des impacts est à mettre en lien avec les ambitions de développement de la commune. L'accueil de nouvelles populations participera à générer une détérioration de la qualité de l'air, toute proportion gardée. Les nouvelles populations risquent d'induire plus de déplacements, notamment dans un contexte où l'équipement automobile des ménages progresse rapidement. Des réflexions en lien avec la mobilité seront à engager, en termes de transports collectifs, co voiturage, modes alternatifs.

Le développement de la commune doit tenir compte des paramètres actuels. La croissance démographique attendue est à mettre en relation avec celle des déplacements automobiles qui contribuent à la production de gaz à effet de serre.



**ENJEUX**

- Les gaz à effets de serre.
- Les déplacements.
- La promotion des énergies renouvelles, propres.
- Le cadre de vie

**ORIENTATIONS**

- maîtriser l'étalement urbain.
- développer les modes de transport moins polluants (ex : modes doux).
- inciter la mise en place d'énergies renouvelables.
- préserver les boisements, les structures arborées, et les espaces verts.

**OBJECTIF SANTE : qualité de l'air**

*Bénéfices pour la santé : Les bénéfices pour la santé qu'apporte une meilleure qualité de l'air portent sur la réduction de graves maladies pulmonaires (bronchite chronique ou emphysème) ainsi que de l'état cardiaque et probablement, sur la moindre gravité de l'asthme chez l'enfant.*

*Effets négatifs potentiels de l'urbanisme : Une mauvaise qualité de l'air résulte en partie de politiques inefficaces des transports et de l'occupation des sols aboutissant à une circulation routière intense ainsi qu'à la présence d'usines polluant les zones résidentielles. L'absence d'une bonne politique de quartier peut signifier que les résidents et les ouvriers sont soumis à des bruits excessifs, des fumées et émanations déplaisantes et qu'ils sont confrontés à un environnement visuellement rébarbatif qui peut nuire à leur bien-être et être source de maladies.*

*Effets positifs de l'urbanisme : L'urbanisme peut aider à l'amélioration de la qualité de l'environnement local des zones commerciales et industrielles ainsi que des zones d'habitation : en favorisant les parcours en cheminement doux et en menant des politiques de dissuasion vis-à-vis de l'utilisation des véhicules automobiles ; en soutenant le développement de quartiers et de logements " éco-énergétiques ".*

*(Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou)*

# LES DONNEES SUR L'EAU

## Principales directives relatives à la pollution industrielle des sols

- Eau : Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.
- Eaux souterraines : Directive 2006/118/CE du 12 décembre 2006 sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration.
- Eaux souterraines : Directive 80/68/CEE du Conseil du 17 décembre 1979 concernant la protection des eaux souterraines contre la pollution causée par certaines substances dangereuses.
- Depuis le 3 janvier 1992, la loi sur l'eau et les textes d'application inscrit la politique de l'eau dans une nouvelle perspective. "l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général".
- **Le Grenelle de l'environnement fixe pour 2015 un objectif ambitieux en matière d'atteinte du bon état écologique (2/3 des masses d'eau de surface).**

## Sources :

- Serveur Carmen de la DREAL Auvergne.
- Agence de l'eau Loire Bretagne.
- SAGE Allier Aval.
- Phyt'eauvergne.

## État des Lieux

La Région Auvergne a une double responsabilité :

- Gérer ses consommations afin de se préserver de toute pénurie.
- Adopter une attitude économe afin de préserver cette ressource qui ne lui est pas propre mais est partagée avec les régions et les populations à l'aval.

Situation des stations de mesures :

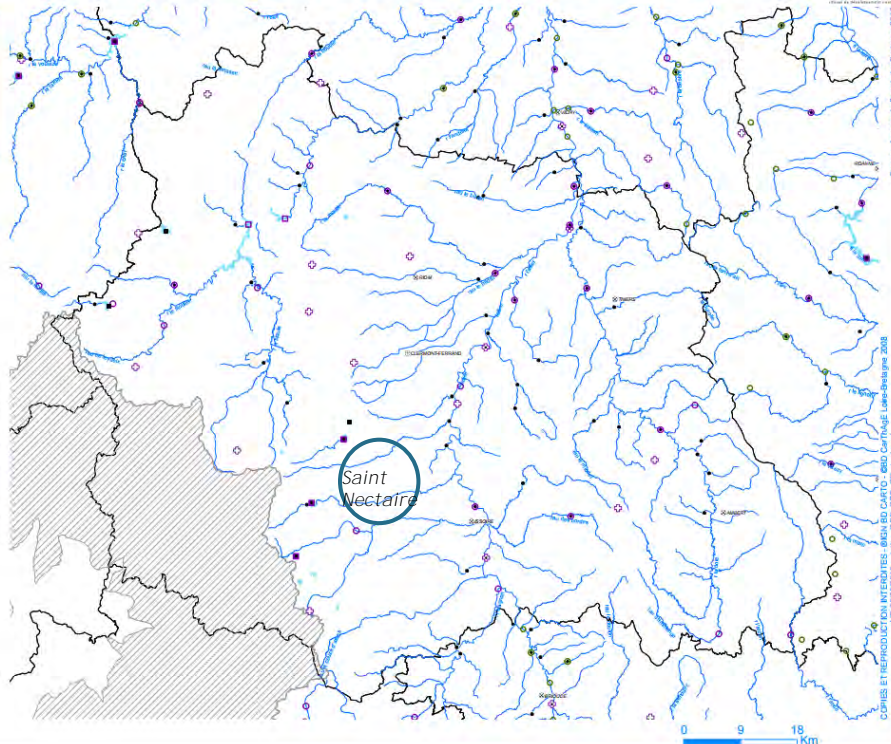


source : ADES, HYDRO,

SANDRE, DIREN, ...

## PUY-DE-DOME

### Stations des réseaux du bassin Loire -Bretagne: Réseau de Contrôle Opérationnel, Réseau de Contrôle de Surveillance, Réseau Départemental

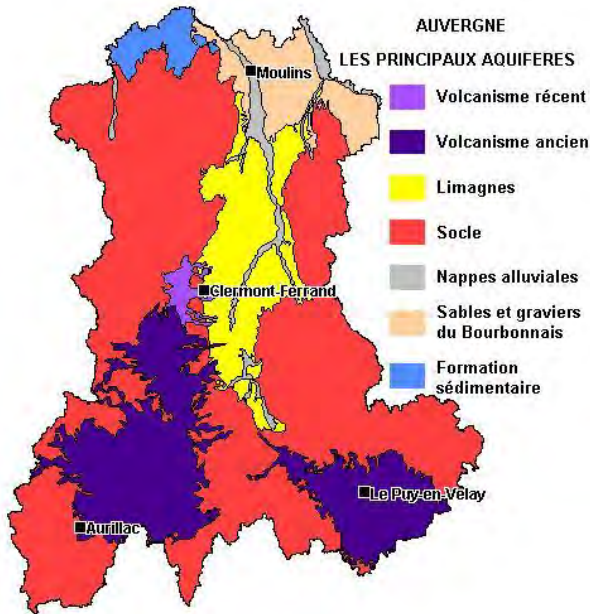


masse d'eau	Réseau	RCO	RCS	RCS et RCO	RD	RD et RCO
plan d'eau	■	■	■	■	■	■
cours d'eau	●	●	●	●	●	●
eau de transition	▲	▲	▲	▲	▲	▲
eau cotière	▼	▼	▼	▼	▼	▼
eau souterraine	○	○	○	○	○	○

- station de flux
- préfecture
- \* sous préfecture
- drain principal de masse d'eau cours d'eau
- ▨ limite de district Loire-Bretagne
- ▭ limite de département
- ▭ limite de délégation



## Quantité et qualité des eaux souterraines



Source : carte géologique de France - BRGM

Le territoire de Saint Nectaire s'inscrit dans 2 types d'aquifères.

- Les massifs volcaniques constituent une ressource essentielle à l'échelle de la région (avec les formations alluviales).

Le Mont-Dore, est un système complexe, d'âge ancien, issu de structures composites ou strato-volcans, constitués d'empilement de produits de projections et de coulées de laves. Il a subi les grandes glaciations ayant entaillé les formes originelles. Il forme un système aquifère multicouche, de bonne perméabilité. Les captages exploitent uniquement le recouvrement de la première coulée (La Bourboule, ...) et donnent des débits très irréguliers, souvent faibles en étiage et dont la qualité est difficile à préserver. Néanmoins, la présence d'aquifères plus profonds au niveau de la deuxième voire de coulées plus profondes moins vulnérables présentant des débits plus réguliers sont très probables.

- Le socle, malgré son étendue ne renferme que des formations aquifères superficielles et diffuses (sources d'arènes granitiques).

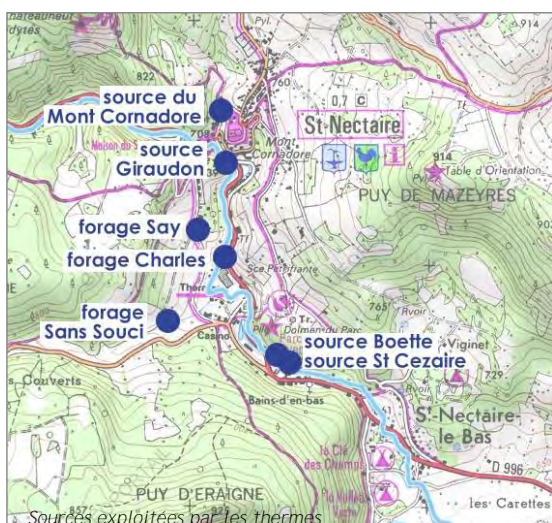
Il s'agit de tous les terrains cristallophylliens (micaschistes, gneiss...) et cristallins (granite...) correspondant à 60 % de la superficie de la région. Ces formations sont dotées de ressources en eau faibles à très faibles, mais ponctuellement des débits économiquement intéressants ont pu être obtenus, notamment dans des verrous.

### Situation des stations de mesures :

Un certain nombre de banque de données sur l'eau existent, permettent d'établir un état initial et peuvent contribuer à mettre des indicateurs de suivi en place.

Les indicateurs :

Eaux souterraines : qualité	Qualitomètre 07176X0029/S création : 1910	Site internet ADES Absence de station de mesure sur la Couze Chambon selon le serveur hydrologique de la DIREN	usage : AEP + usages domestiques, du 01/01/1910 à ce jour Données : non communiquées sur le site
Eaux souterraines : quantité			Fin 2008, la tendance globale sur l'ensemble des autres piézomètres implantés sur le bassin de Volvic montre une tendance à la stabilité voire en légère hausse.



### Les sources hydrothermales

Par un jeu de failles profondes où l'eau circule, recoupées par de nombreuses diaclases superficielles, la commune de Saint Nectaire est un site hydrothermal.

L'eau est carbogazeuse, de type bicarbonaté chloruré sodique et contient de l'arsenic, du bore et des éléments radioactifs (radon, potassium, tritium). (source : BRGM)

- Un premier groupe est constitué de sources oligométalliques (froides), eau de diurèse par excellence, essentiellement pure.
- Un deuxième groupe est constitué de sources polymétalliques (chaudes) à pouvoir catalytique important. Ce sont des eaux faiblement minéralisées, actives sur le métabolisme des hydrates de carbone et des triglycérides.

La ville thermale possède une quarantaine de sources toutes différentes et utilisées selon leur composition. Elles sont connues depuis l'antiquité et leur usage au cours des siècles a été déterminant dans le développement de St Nectaire.

La station thermale de Saint Nectaire Bas exploite 6 sources (3 pour les soins, 3 pour les buvettes). Leurs eaux jaillissent à des températures allant de 8 à 56° et sont utilisées pour soigner les affections rénales et métaboliques.



Les besoins sont satisfaits. (source : étude BRGM, 2003).

Menaces : Le forage Charles et les 3 sources exploitées sont vulnérables en raison de leur implantation en contexte urbain et de l'état médiocre des captages des sources. (source : étude BRGM, 2003)

**Les sources pétifiantes**

Certaines sources sont utilisées dans l'industrie des pétrifications : Fontaines Pétifiantes, et Grottes du Cornadore.

L'eau jaillit à plus de 50°C de failles volcaniques. Depuis 1821, sept générations d'une même famille ont développé la technique de pétrification, transformant l'incrustation sur moulage en véritable métier d'art.

**Les sources salées**

D'autres sources minérales salées ont donné lieu à la naissance des marais salés. Véritable curiosité naturelle abritant une faune et une flore typique analogue à celles des bords de mer, patrimoine d'intérêt européen, ils font actuellement l'objet de toute l'attention des scientifiques. Voir Les Espaces Naturels.

Le gisement d'eau minéral de St Nectaire dispose d'une étendue et d'un volume d'eau importants. Le nombre de sources émergeant de la fracturation du socle et leur localisation permettent de le constater. Les 54 sources recensées par le BRGM, situées dans le bourg, débitent 30m3/h à elles toutes. Les besoins en eau minérale sont satisfaits, malgré la baisse continue des débits des forages. Cependant, plusieurs problèmes se soulèvent :

- l'eau superficielle s'infiltre facilement dans les captages des sources. Seuls les forages ne sont pas affectés.
- L'entartrage des canalisations entraîne une diminution des débits et un déficit d'exploitation.

Cette ressource naturelle est exploitée essentiellement pour le thermalisme et la pétrification.

On note que 13 sources d'eau thermo minérales ne sont pas exploitées.

- Certaines sources pourraient être employées dans le cadre de la mise en place d'énergies renouvelables (chauffage, comme à Chaudes Aigues). Voir les ressources naturelles.
- Il est à rappeler la présence de captages actuellement abandonnés : captages Boette, Giraudon, Le Parc, Mont Cornadore, et forages Charles, Sans Souci, Say. Il apparaît intéressant de préserver ces ressources, notamment au cas où ils devraient être à nouveau exploités pour l'alimentation en eau potable.

Les points d'eau référencés (Source : BSS, Banque du Sous Sol français)

Dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 pour l'Auvergne et du thème « Ressources en eau minérale », une étude sur l'Amélioration de la connaissance des ressources en eau souterraine des sites thermaux en Auvergne » a été réalisée en 2003 par le BRGM.

source	Temp °C	Débit	commentaire
Source exploitée pour le thermalisme			
07176X0015/HY situation : parc source			nature : source exploitée pour le thermalisme suspendue depuis 2003 suite à des analyses bactériologiques non satisfaisantes. Le captage est mal connu car situé sous l'établissement du Mont Cornadore.
07176X0014/HY situation : Bains d'en haut, Mont Cornadore			nature : source thermale, exploitée
07176X0017/F situation source Giraudon		1.8 m3/h	nature : source thermominérale exploitée pour le thermalisme. - suspendue depuis 2001 suite à des analyses bactériologiques non satisfaisantes. Malgré des travaux réalisés en 2001, son utilisation est suspendue en 2003.
07176X0058/F situation : forage Say		2.1 m3/h	nature : source thermo minérale exploitée pour le thermalisme
07176X0057/F situation : forage Charles		3.1 m3/h	nature : source thermo minérale exploitée pour le thermalisme
07176X0059/F situation : forage Sans Souci		1.5 m3/h	nature : source thermo minérale exploitée pour le thermalisme
07176X0007/HY Situation : Boette		36 l/min en 1843 3 l/min en 1885	Nature : source exploitée pour le thermalisme. Une baisse du débit est constatée en 1885, 1920-21. un re-captage a été effectué.
07176X0008/HY Situation : Saint Cézaire			Nature : source minérale exploitée pour le thermalisme : buvette et bains des Grands Thermes. Une diminution de débit est constatée en 1920-21. des travaux de réfection ont été réalisés.

source	Temp °C	Débit	commentaire
Sources non exploitées ayant fait l'objet d'une autorisation d'exploiter			
07176X0011/F Situation : Docteur Ninard ou Gros Bouillon	1840 : 37° 1905 : 37.5 1920 : 34° 1993 : 34.4	1840 : 60 l/min 1920 : 40 l/min	Nature : puits, eau minérale exploitée pour le thermalisme Captée pour la première fois en 1840. Baisse du débit constaté en 1920. les différents travaux effectués n'ont pas réussi à augmenter le débit. Vulnérabilité de la source compte tenu de l'environnement urbain du site et de nombreuses émergences d'eau non thermale. Echéance d'autorisation d'exploitée en 2003.
07176X0012/F Situation : source Bleue	29.5°C	1935 : 8.35 l/mi	Nature : puits, eau minérale exploitée pour le thermalisme (buvette) pour l'embouteillage (années 1930)





07176X0013/F situation : Grande source Rouge	2003 : 21.2°C	1987 : 7.6 l/min 2003 : 4.5 l/min	nature source minérale exploitée pour le thermalisme (type bicarbonaté chloruré sodique) <b>D'autres suintements sont visibles à proximité de la conduite. Il est donc probable que le débit mesuré ne soit qu'un débit partiel de la source.</b>
07176X0016/HY situation : source Gubler	2003 : 30°C	1935 : 4.53 l/min	nature : source non exploitée suspendue en 1936 pour cause de contamination bactériologique.
07176X0010 Situation : source des Garçons	2003 : 31°C	1987 : 2 l/min 2003 : 2.2 l/min	Nature : utilisée pour le thermalisme (bains) en mélange avec la source du mont Cornadore.
07176X0009/F situation : <b>Mandon, Bains d'en Haut</b>	2003 : 26.7°C	1930 : 1.14 l/min 1987 : 8.65 l/min 2003 : 6.4 l/min	nature : puits, exploité pour le thermalisme (buvette) Débit instable en hausse, dû aux travaux effectués en 1971 et à des incidents naturels.
07176X0055/S situation : source belonie			nature : 3 sources thermo minérales utilisée en buvette. <b>Retrait d'autorisation d'exploiter en 1958.</b> Les 3 sources Bélonie sont froides (entre 12.2 et 14.9°C) et ont un faible débit (1.4 à 1.6 l/min).

source	Temp °C	Débit	commentaire
Sources « minéralisées »	<b>Ces sources n'ont fait l'objet d'aucune autorisation administrative et ne peuvent donc pas bénéficier de l'appellation eau minérale.</b>		
07176X0018/HY sources Michel Papon		1981 : 40 l/min 1982 : 20 l/min	nature : a été utilisée pour les <b>Grands Thermes et l'Hotel du Parc.</b>
07176X0053/S Situation : source Nouvelle		60 l/min	Nature : source employée en mélange avec la source Gros Bouillon durant quelques années. <b>La demande d'autorisation n'a pas aboutie car la source est fréquemment polluée.</b> Source abandonnée.
07176X0041/S Situation : source pauline	1928 : 25.8°C 2003 : 25.4°C	1928 : 11.3 l/min	Nature : source thermo minérale non exploitée <b>Demande d'autorisation d'exploitée rejetée en 1928 pour cause de contamination bactériologique.</b> A noter que les sources Pauline et Gros Bouillon communiquent.
07176X0042/S source Coquille	2003 : 17.8°C	1924 : 4.8 l/min	Nature : a été utilisée en buvette. Source froide et faible débit
07176X0052/S source des dames	13.7°C	1.25 l/min	Nature : source thermo minérale non exploitée Source froide et faible débit
07176X0038/S source de la voûte (galerie inondée)	21.2°C		nature : source thermo minérale captée, non exploitée

source	Temp °C	Débit	commentaire
Sources « minéralisées »	<b>Ces sources n'ont fait l'objet d'aucune autorisation administrative et ne peuvent donc pas bénéficier de l'appellation eau minérale.</b>		
07176X0036/S buvette source Morange	1929 : 16° 2003 : 18°	1929 : 3 l/min 2003 : 3 l/min	Nature : source captée Exploitant : établissement thermal <b>Demande d'autorisation d'exploitée rejetée e, 1895 et 1928.</b>
07176X0043/S situation : source Léon	1924 : 28° 2003 : 17.5°	1924 : 10 l/min	nature : source thermo minérale captée, exploitée pour la pétrification
07176X0051/S situation : source Eulalie	1924 : 30°	1924 : 18 l/min	nature : source thermo minérale captée, exploitée pour la pétrification
07176X0039/S Griffon, source Edmond	1924 : 32°	1924 : 66 l/min	nature : source thermo minérale exploitée pour la pétrification
07176X0054/S source Antonia			nature : source thermo minérale non exploitée <b>A fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter en 1927.</b>
07176X0037/S griffon, source Scay	2003 : 29.4°	2003 : 31.98 l/min	nature : source thermale exploitée pour la pétrification
07176X0049/S source Saint Luc	21.3°	8.55 l/min	nature : source hydrothermale exploitée pour la pétrification
07176X0045/G1 grotte de cornadore 1	24.5°		nature : source thermo minérale exploitée pour la pétrification
07176X0046/G2 grotte de cornadore 2	23.5°		nature : source thermo minérale non exploitée
07176X0047/G3 grotte de cornadore 3	25.4°		nature : source thermo minérale non exploitée
07176X0050/S source du Pradinat	14°	1.7 l/min	nature : source, eau hydrothermale non exploitée
07176X0044/S situation : source Hubert	21.9°		nature : source thermo minérale non exploitée

### Qualité et objectifs des eaux souterraines

Les objectifs Qualité des eaux souterraines, à atteindre sur Saint Nectaire :

- ✓ état chimique : objectif bon état 2015
- ✓ état global : objectif bon état 2015
- ✓ état quantitatif : objectif bon état 2015

Les cartes d'état chimique des eaux souterraines, par départements et par Sage (mis à jour : 09/07/2013 et 08/2016). Source : [http://www.eau-loire-bretagne.fr/informations\\_et\\_donnees/outils\\_de\\_consultation/masses\\_d\\_eau](http://www.eau-loire-bretagne.fr/informations_et_donnees/outils_de_consultation/masses_d_eau)

**Bassin Loire-Bretagne**  
Département : PUY-DE-DOME

**Etat chimique 2011 des eaux souterraines**

Données 2007 à 2011

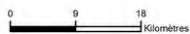
**Etat et objectifs chimiques**

- Bon état et objectif 2015
- Bon état et objectif 2021 ou 2027
- Etat médiocre et objectif 2015 nitrate seul
- Etat médiocre et objectif 2021 ou 2027 nitrate seul
- Etat médiocre et objectif 2015 pesticide seul
- Etat médiocre et objectif 2021 ou 2027 pesticide seul
- Etat médiocre nitrates et pesticides et objectif 2021 ou 2027
- Tendence à la hausse

**Stations du Réseau de Surveillance**

**Cause de l'état médiocre**

- cause nitrates
- cause pesticides
- villes principales
- départements



©BD CarTh-AgE Loire-Bretagne 2010 - DEP - 01/06/2013  
Agence de l'eau Loire Bretagne 2013



**Bassin Loire-Bretagne**  
Département : PUY-DE-DOME

**Etat chimique 2013 des eaux souterraines**

Données 2008 à 2013

**Etat et objectifs chimiques**

- Masses d'eau en bon état**
- Bon état et objectif 2015
- Bon état et objectif 2021 ou 2027

**Masses d'eau en état médiocre et objectif 2021 ou 2027**

- Cause nitrates
- Cause pesticides
- Cause nitrates et pesticides

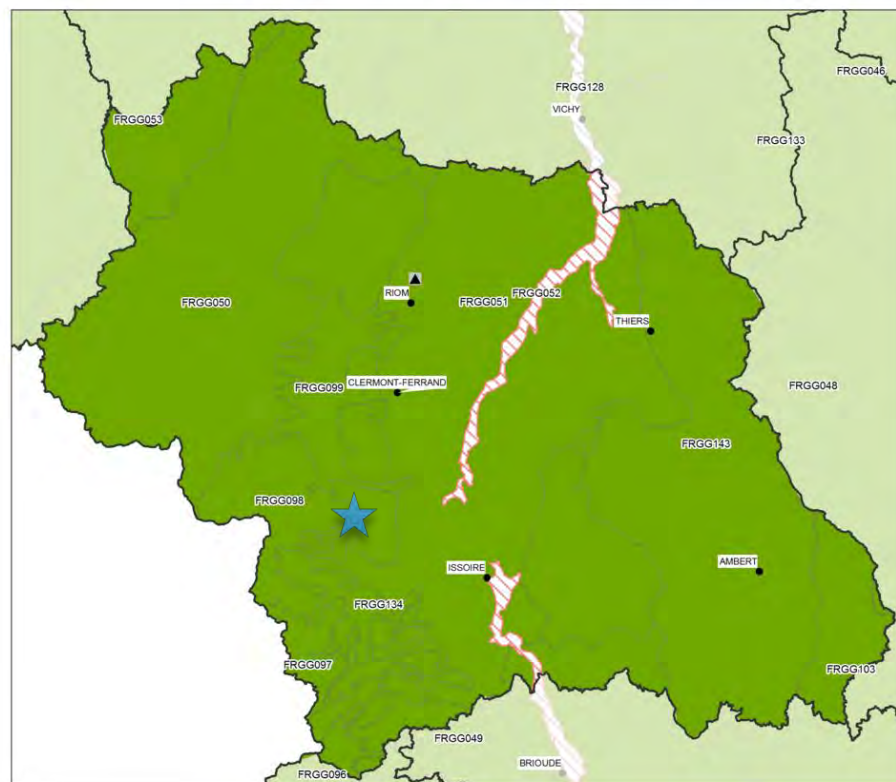
**Tendance significative et durable à la hausse**

- Cause nitrates
- Cause pesticides
- Cause nitrates et pesticides

- villes principales
- départements



©BD CarTh-AgE Loire-Bretagne 2010 - DEP - 23/11/2015  
Agence de l'eau Loire Bretagne 2013



(Source : <http://www.eau-loire-bretagne.fr/>) - (mis à jour 08/2016)



## Quantité des eaux de surfaces

La commune est drainée par plusieurs ruisseaux :

- La rivière la Monne borde la limite communale nord
- Le bourg de St Nectaire est drainé par le ruisseau du Fredet
- Le ruisseau du Vernet (à hauteur de la commune du Vernet Sainte Marguerite) devient le ruisseau de Lambre en circulant en contrebas du plateau de Champille.
- La Couze-Chambon résulte de la confluence de deux ruisseaux : la Couze Surain et la Couze de Chaudfour qui prennent respectivement leur source au niveau du Puy de Surain (1520 m) et au niveau du Puy Ferrand (1854 m). La rivière est alimentée le long de son cours par de nombreux ruisseaux qui l'influencent. Elle traverse les villages de Sapchat, des Granges (grossie par le ruisseau de la Planchette venant de Muro), Saillant (grossie par le ruisseau du Fredet en amont du village, puis par le ruisseau des Farges en aval du village).



La Couze Chambon

A noter : La Couze Chambon est soumise à un Plan de Prévention des Risques d'Inondation. Voir Les Risques Naturels.

### Situation des stations de mesures :

Un certain nombre de banque de données sur l'eau existent, permettent d'établir un état initial et peuvent contribuer à mettre des indicateurs de suivi en place.

Eaux de surface : quantité	La Couze Chambon à Chambon-sur-Lac [aval] Code : K2674040 Création : 1992	Site Internet HYDRO (mesures de hauteur d'eau) Serveur Hydrologique de la DIREN Producteur : DIREN Auvergne	<b>La valeur du débit moyen mensuel en fin d'année 2008 par rapport aux débits mensuels inter-annuels de référence se situe autour de la moyenne (+/-20%).</b> Sur la partie ouest du Puy de Dôme, les cours d'eau restent déficitaires. Les débits mensuels sont soit compris entre le quinquennal sec et la moyenne mensuelle (Couze Chambon, ...). Voir en Annexe.
	La Couze Champeix à Montaigt le Blanc Code : K2674010 Création : 1919	Serveur Hydrologique de la DIREN Producteur : DIREN Auvergne	
Pluviométrie	Localisation : Les Granges	Serveur hydrologique de la DIREN : bulletin hydrologique novembre 2008.	Rapport à la normale des précipitations depuis <b>le début de l'année 2008</b> : les monts Dore montrent un léger déficit d'une dizaine de pour-cent
Eaux de surface : qualité			
	La Couze Chambon et ses affluents depuis le lac Chambon jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Contrat de rivière Veyre - Lac d'Aydat	Un objectif de bon état pour 2015, sans paramètres déclassant.
	La Veyre et ses affluents depuis le Lac d'Aydat jusqu'à sa confluence avec l'Allier.	Contrat de rivière Veyre - Lac d'Aydat	Objectif de bon état en 2015. Des problèmes de qualité (pesticides) ont été identifiés sur le bassin versant.

### Qualité et objectifs des eaux de surface

Les objectifs Qualité des eaux de surface, à atteindre sur Saint Nectaire :

- ✓ Plan d'eau, état chimique : objectif bon état 2015
- ✓ Plan d'eau, état écologique : objectif bon état 2015
- ✓ Plan d'eau, état global : objectif bon état 2015
- ✓ Eaux de surface, état chimique : objectif bon état 2015
- ✓ Eaux de surface, état écologique : objectif bon état 2015
- ✓ Eaux de surface, état global : objectif bon état 2015

Les cartes d'état des eaux de surface par départements et par Sage (mis à jour : 07/11/2013 et 08/2016).

L'état des eaux de surface (rivières, plans d'eau et eaux littorales) est évalué chaque année. Il est identifié, sur des cartes par département, par 5 couleurs bleu (très bon état), vert (bon état), jaune (état moyen), orange (état médiocre) et rouge (mauvais état). Les couleurs sont représentées par un trait plein ou pointillé en fonction du niveau de confiance. Le trait plein indique que nous avons les données nécessaires pour une évaluation complète, ou que les données disponibles sont cohérentes entre elles et avec les perturbations du milieu. Le trait pointillé indique qu'il n'y a pas assez de données disponibles et/ou qu'elles ne sont pas cohérentes entre elles ou avec les perturbations du milieu.

Source : [http://www.eau-loire-bretagne.fr/informations\\_et\\_donnees/outils\\_de\\_consultation/masses\\_d\\_eau](http://www.eau-loire-bretagne.fr/informations_et_donnees/outils_de_consultation/masses_d_eau)

**Bassin Loire-Bretagne**

Département : PUY-DE-DOME

**Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état**

Cours d'eau					Niveau de confiance de l'état
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	
					Élevé
					Moyen
					Faible

**Plans d'eau, estuaires et eaux côtières**

Niveau de confiance de l'état	Etat ou potentiel écologique
Élevé (E)	Très bon
Moyen (M)	Bon
Faible (f)	Moyen
	Médiocre
	Mauvais
	Information non disponible

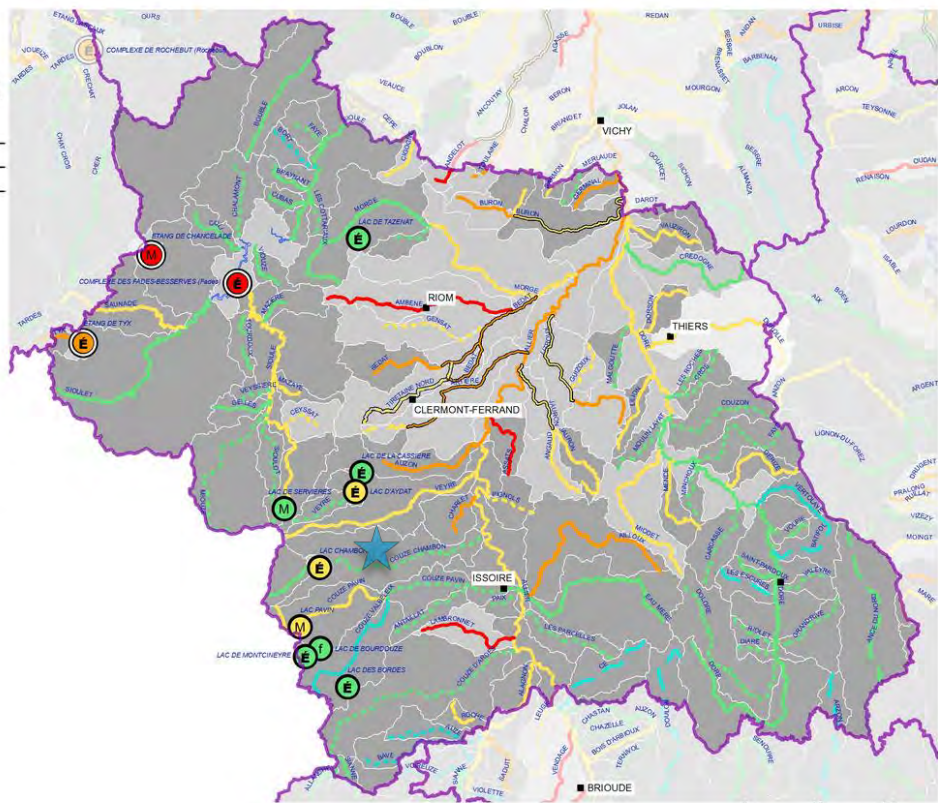

**Echéances des objectifs**

	2015
	2021
	2027
	objectif moins strict
	villes principales
	limite départementale

©BD CarThAge Loire-Bretagne 2010 - DEP - 29/05/2013  
Agence de l'eau Loire Bretagne

**Etat écologique 2011 des eaux de surface**

Cours d'eau (données 2010-2011)  
Plans d'eau (données 2007 à 2011)  
Eaux littorales (données 2007 à 2011)



**Bassin Loire-Bretagne**

Département : PUY-DE-DOME

**Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état**

Cours d'eau					Niveau de confiance de l'état
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	
					Élevé
					Moyen
					Faible

**Plans d'eau, estuaires et eaux côtières**

Niveau de confiance de l'état	Etat ou potentiel écologique
Élevé (E)	Très bon
Moyen (M)	Bon
Faible (f)	Moyen
	Médiocre
	Mauvais
	Information non disponible

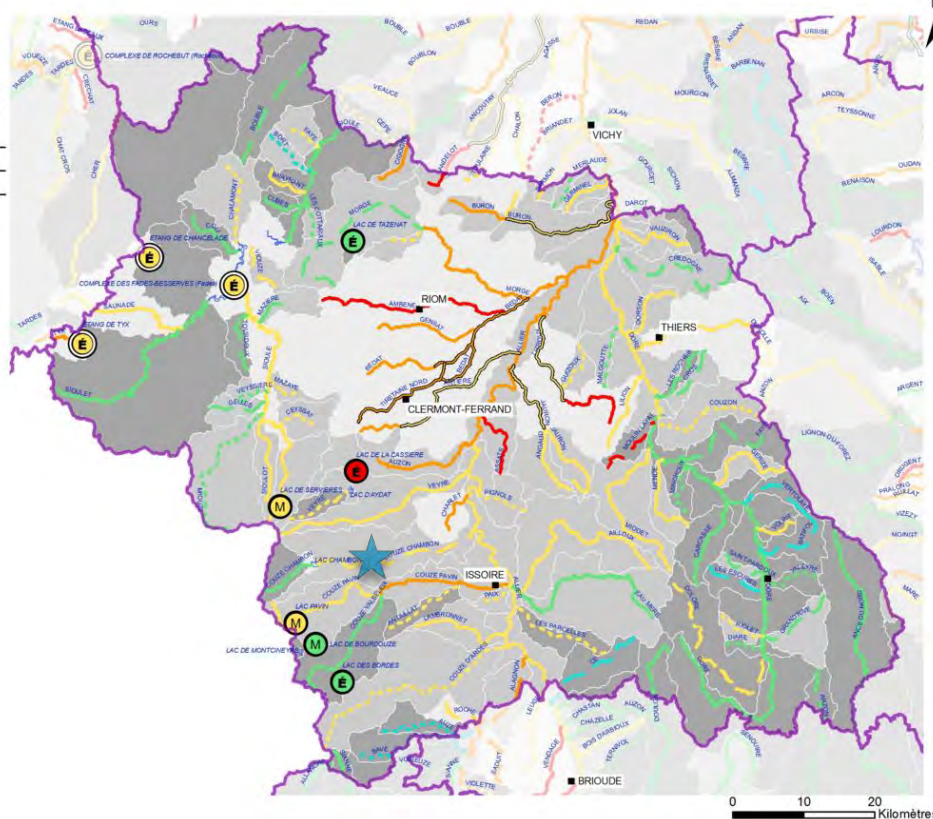

**Echéances des objectifs**

	2015
	2021
	2027
	objectif moins strict
	villes principales
	limite départementale

©BD CarThAge Loire-Bretagne 2010 - DEP - 05/11/2015  
Agence de l'eau Loire Bretagne

**Etat écologique 2013 des eaux de surface**

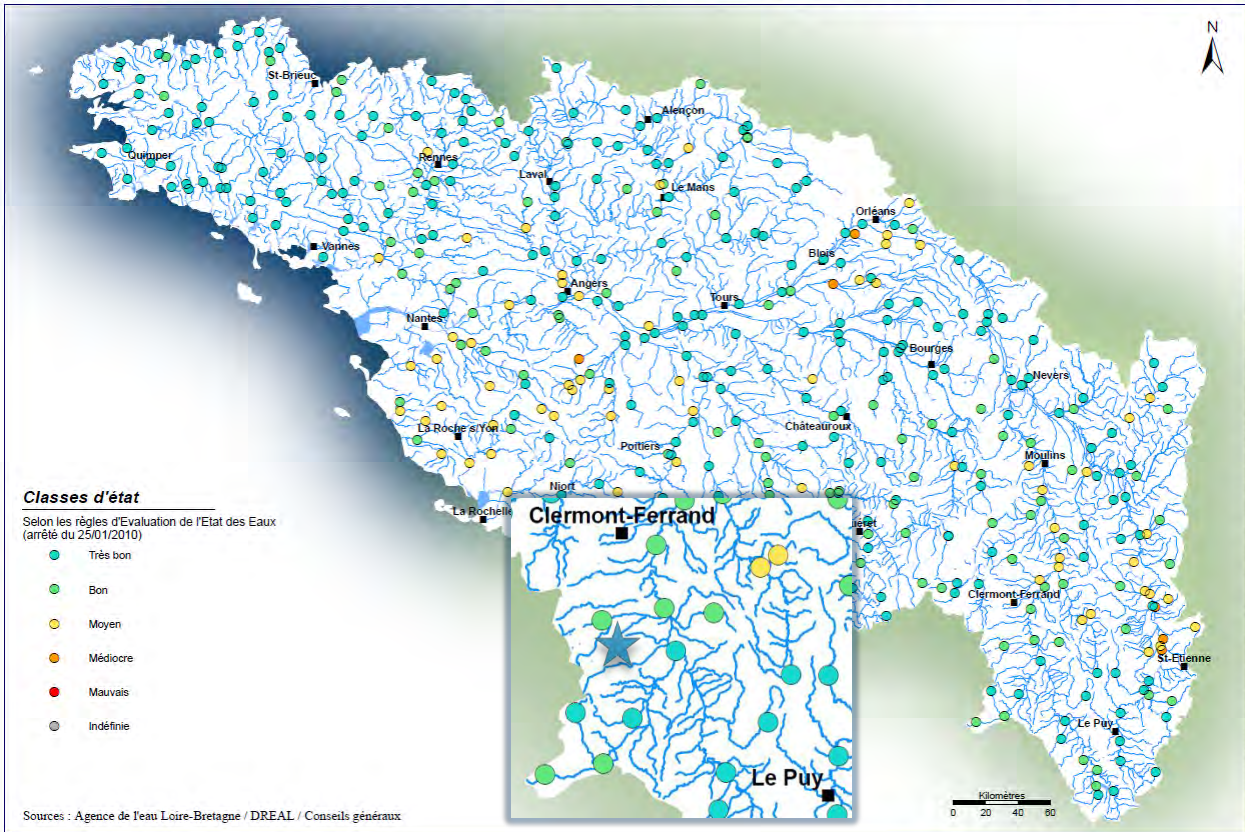
Cours d'eau (données 2011 à 2013)  
Plans d'eau (données 2008 à 2013)  
Eaux littorales (données 2011 à 2013)





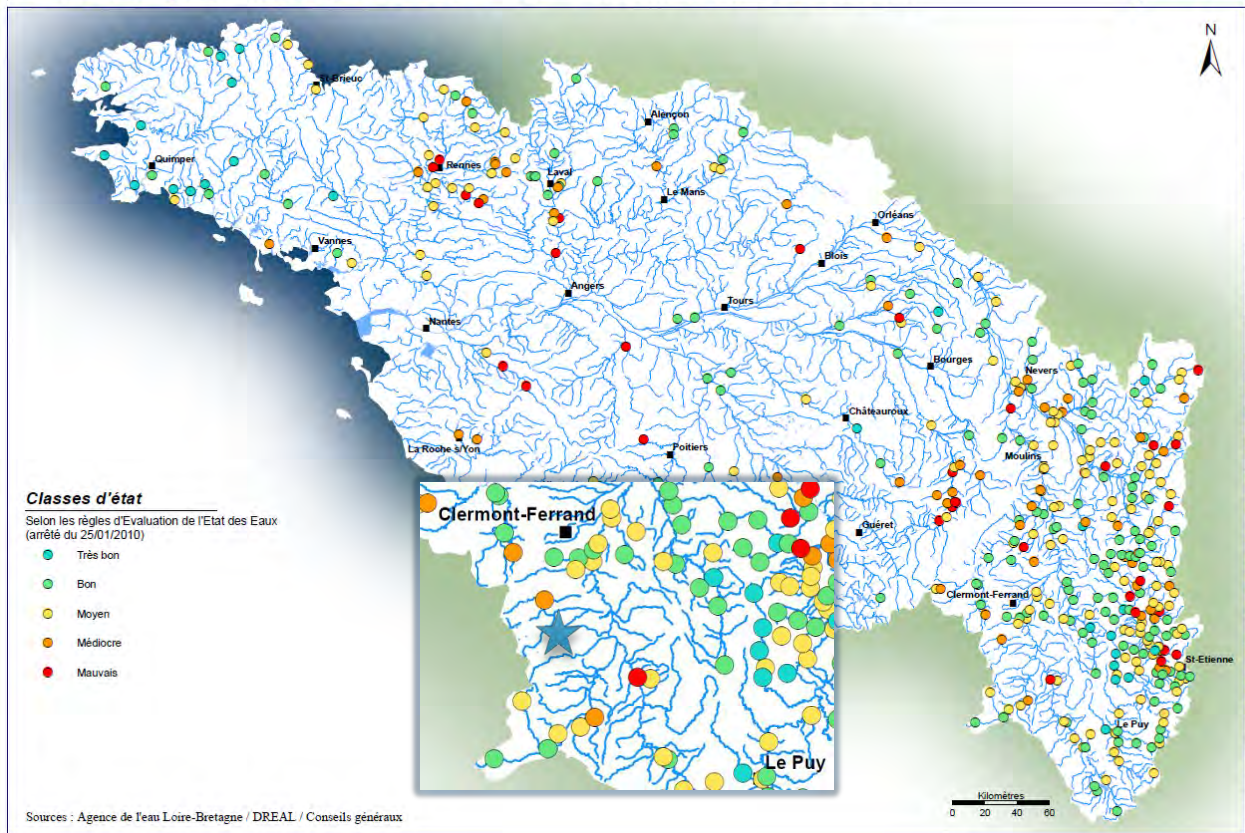
Élément de qualité biologique des cours d'eau : Macro invertébrés (IBGN-DCE) - Réseau RCS

Année 2013



Élément de qualité biologique des cours d'eau - Poissons (IPR) - Tous réseaux

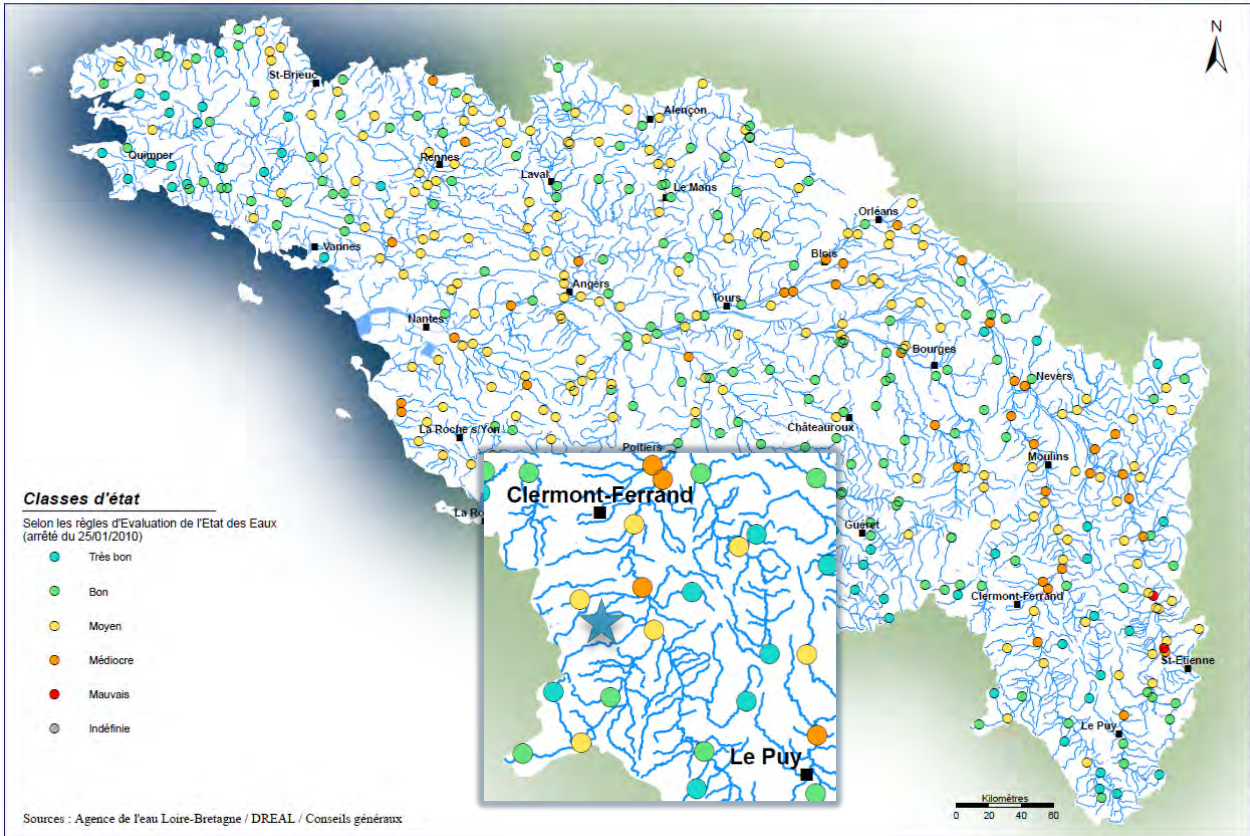
Année 2013





Elément de qualité biologique des cours d'eau : Diatomées (IBD norme 2007) - Réseau RCS

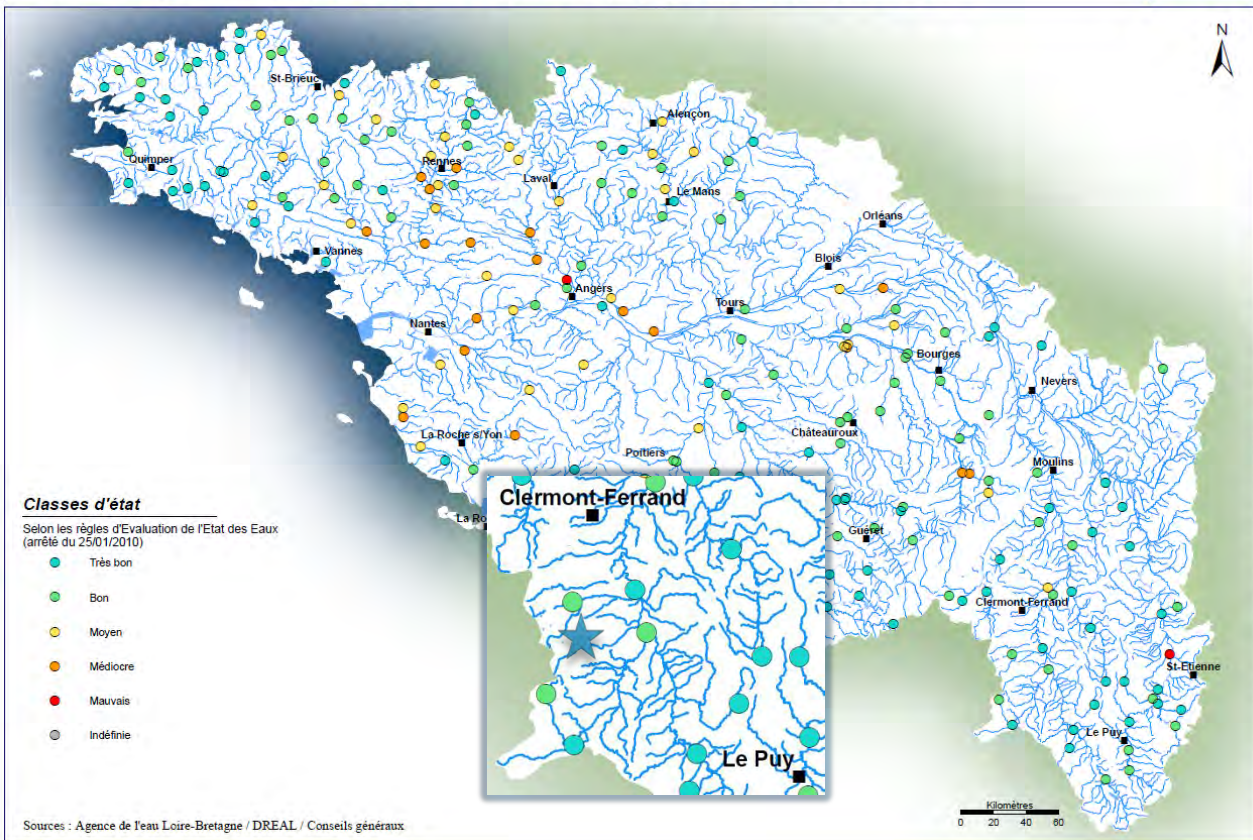
Année 2013



Réalisation ASCOMIT CONSULTANTS © - E3789 - OPE - 07/11/2014 - IN - BD CARTO - © BD CARTO Agf, L. Les-Breuges 2013 - Reproduction et diffusion interdites

Elément de qualité biologique des cours d'eau : Macrophytes (IBMR) - Réseau RCS

Année 2013

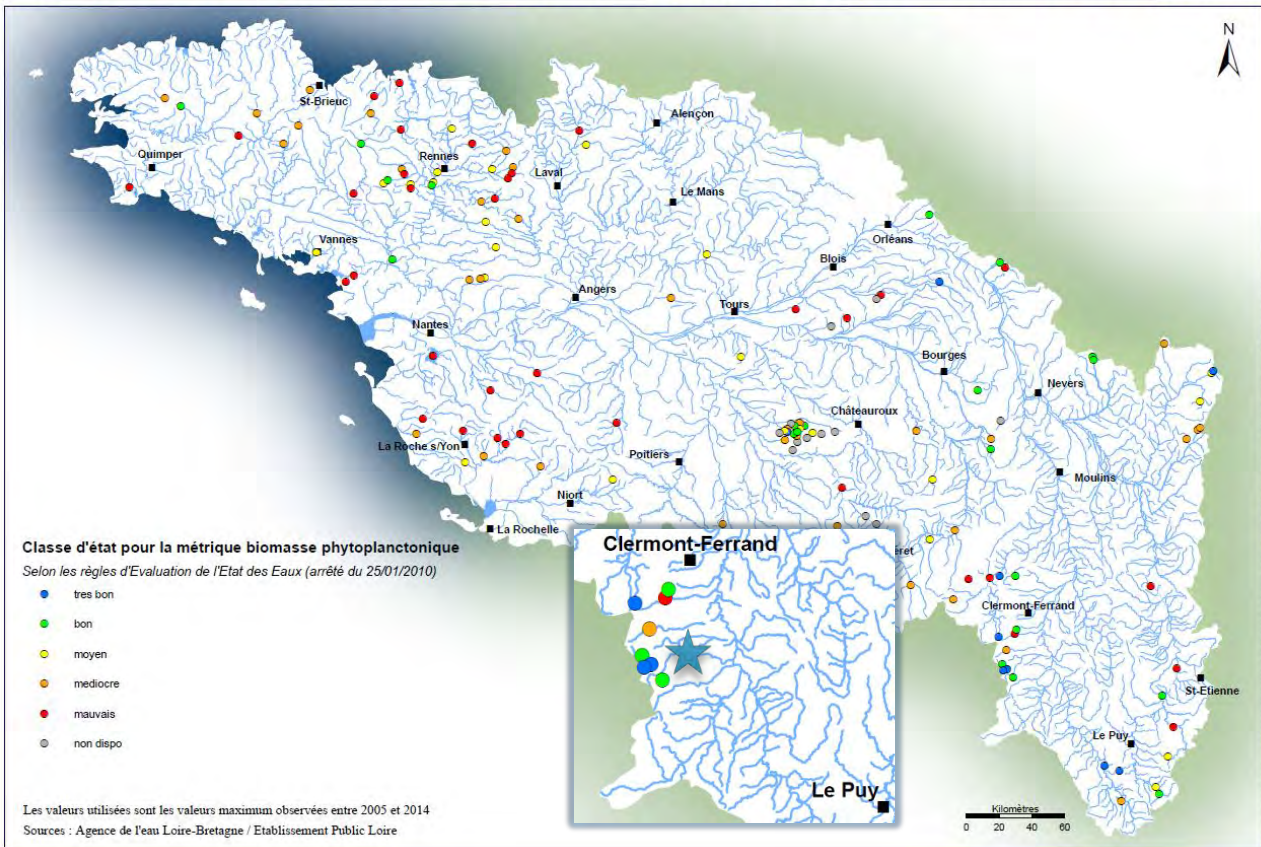


Réalisation ASCOMIT CONSULTANTS © - E3789 - OPE - 07/11/2014 - IN - BD CARTO - © BD CARTO Agf, L. Les-Breuges 2013 - Reproduction et diffusion interdites



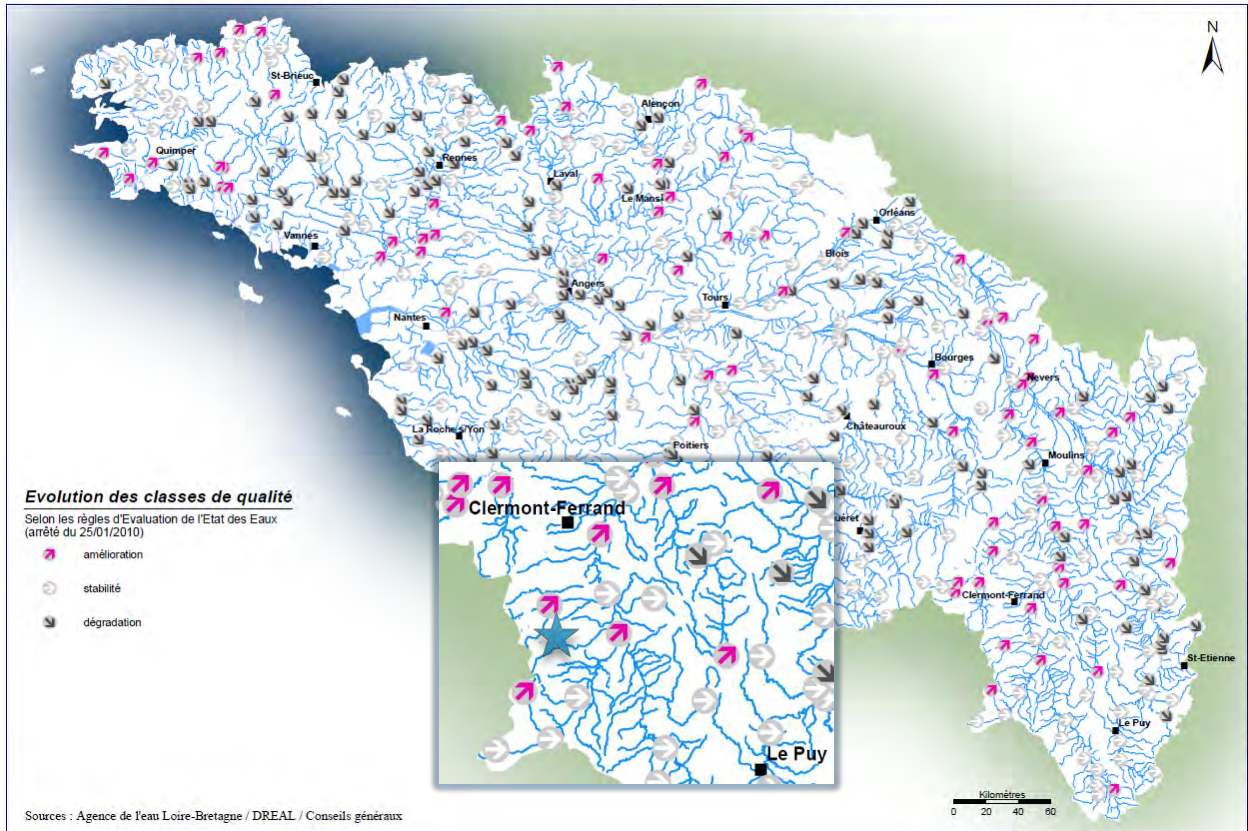


**Elément de qualité biologique des plans d'eau : Phytoplancton (Chlorophylle a) - Réseaux RCO RCS 2005-2014**



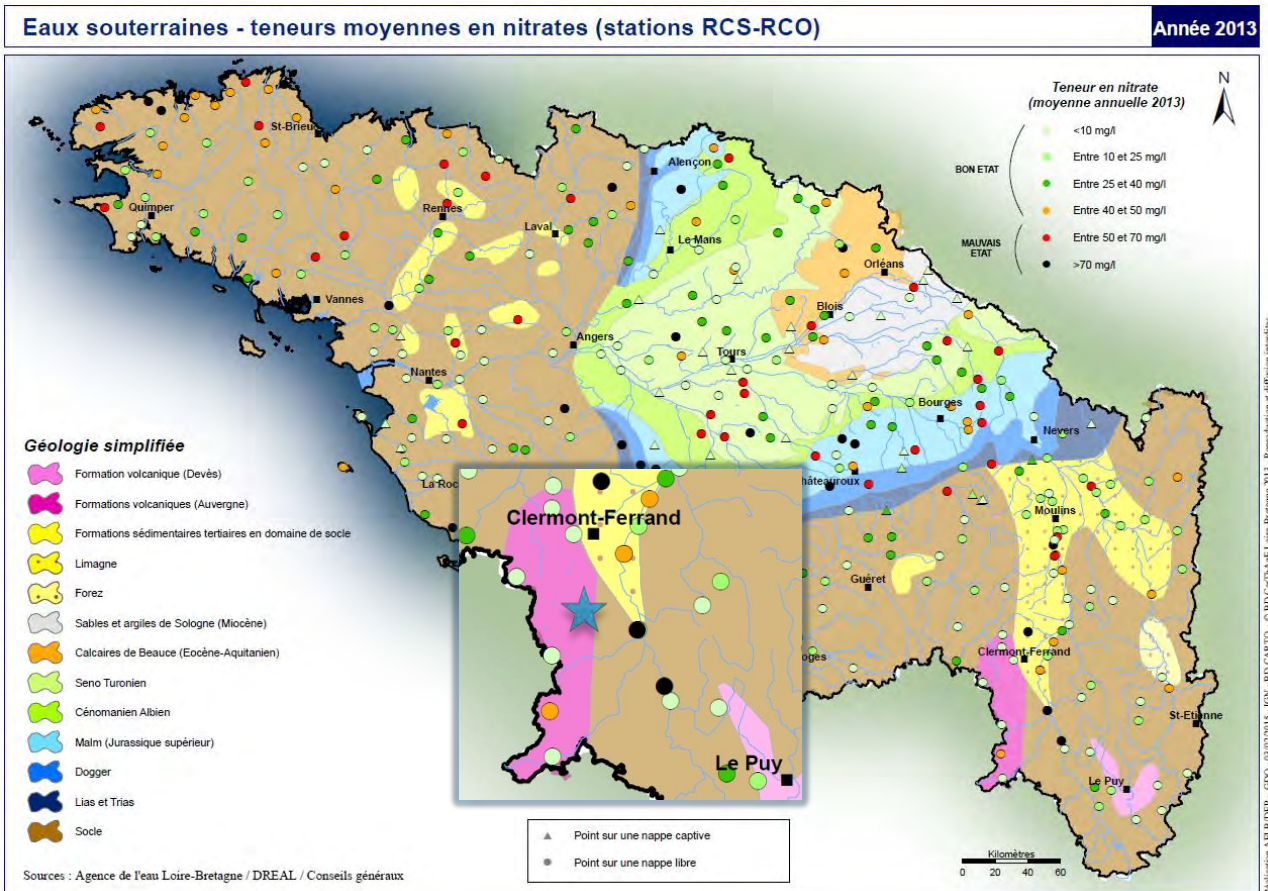
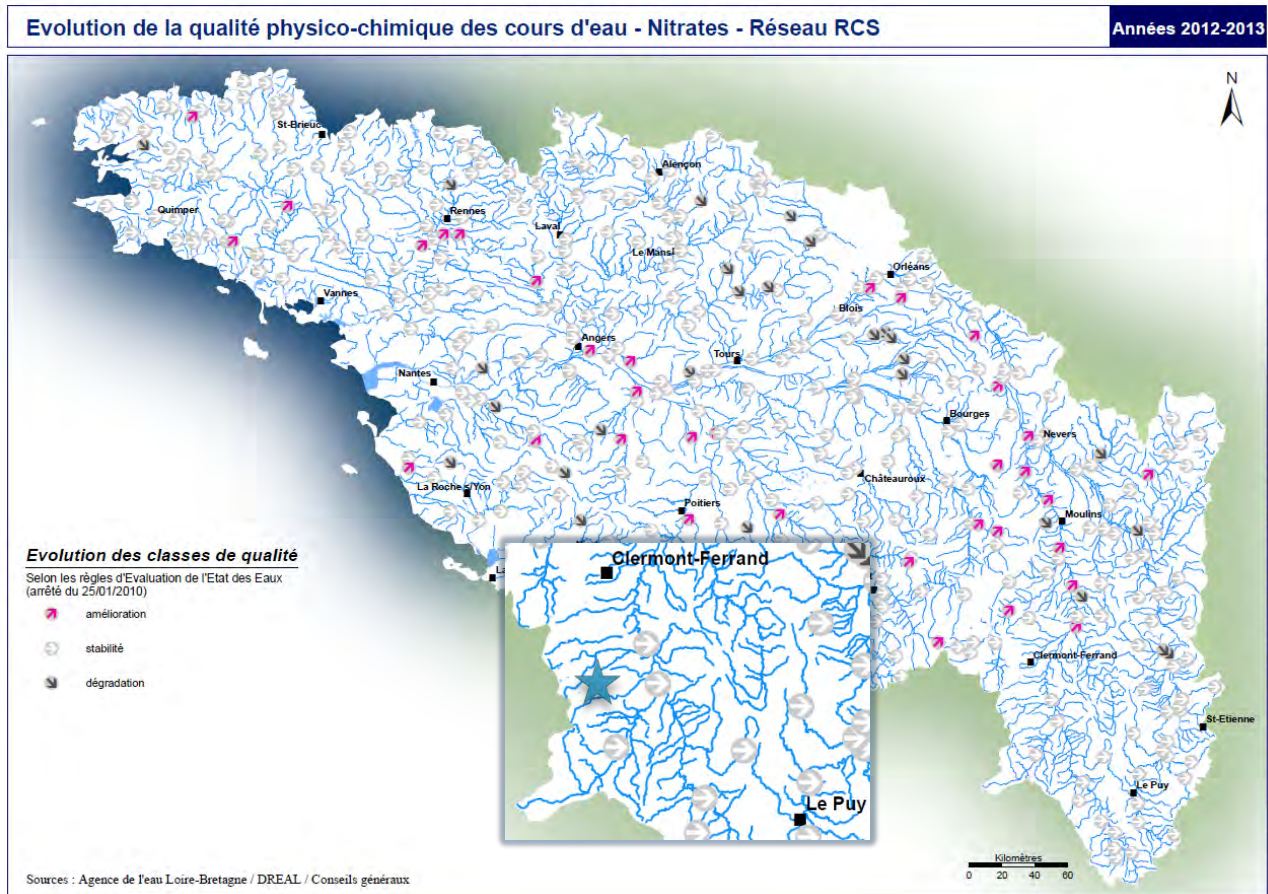
Réalisation A.L.B.U.D.E.P. - G.D.O. - 03/02/2015 - ION - BD CARTO - © BD Carthage, Loire-Bretagne 2013 - Reproduction et diffusion interdites

**Evolution de la qualité physico-chimique des cours d'eau - Bilan de l'oxygène - Réseau RCS Années 2012-2013**



Réalisation ASCONT CONSULTANTS e - ES98 - OR - 07/11/2014 - ION - BD CARTO - © BD Carthage, Loire-Bretagne 2013 - Reproduction et diffusion interdites









**Les Pesticides**

Le réseau de surveillance du Groupe PHYT'EAUVERGNE a pour objectif de servir d'indicateur de la qualité de la ressource en eau vis-à-vis des pesticides en Auvergne. Créé en 1997, ce réseau comporte des points de prélèvements en eaux superficielles (rivières) et en eaux souterraines (captages destinés à l'Alimentation en Eau Potable - A.E.P.).

Parmi les 12 bassins versants du Puy-de-Dôme ayant fait l'objet d'au moins une année de suivi sur la période 2004 - 2009, aucun n'est exempt de pollution par les pesticides.

La commune de Saint NECTAIRE se situe dans le bassin versant du Chambon. Ce bassin versant est suivi par Phyteauvergne au niveau de Coudes (à l'aval du BV). Les cartes suivantes montrent qu'un point de mesure existe en aval.

**Le bassin versant du Chambon à Coudes (63)**

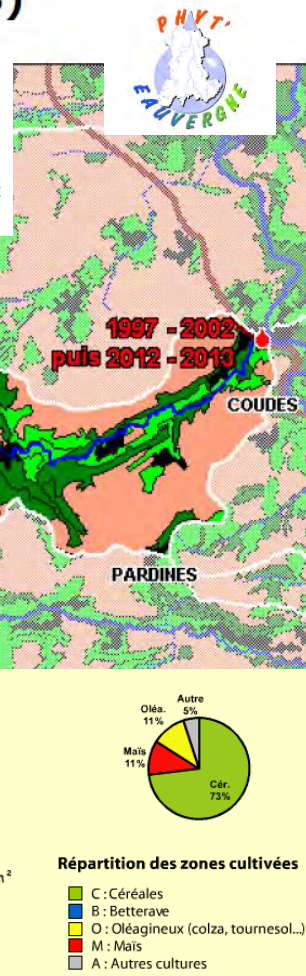
**Classement de la masse d'eau et démarche**

Classement DCE\* 2013 de la masse d'eau pour le paramètre "Pesticide" :

**Respect des objectifs environnementaux**  
Mise à jour : novembre 2014

Démarche territoriale intégrant le volet "pesticides" :

**Aucune démarche territoriale actuellement**  
Mise à jour : novembre 2014



Source : IFEN (Corine Land Cover), IGN (BDCarthage©), FREDON Auvergne

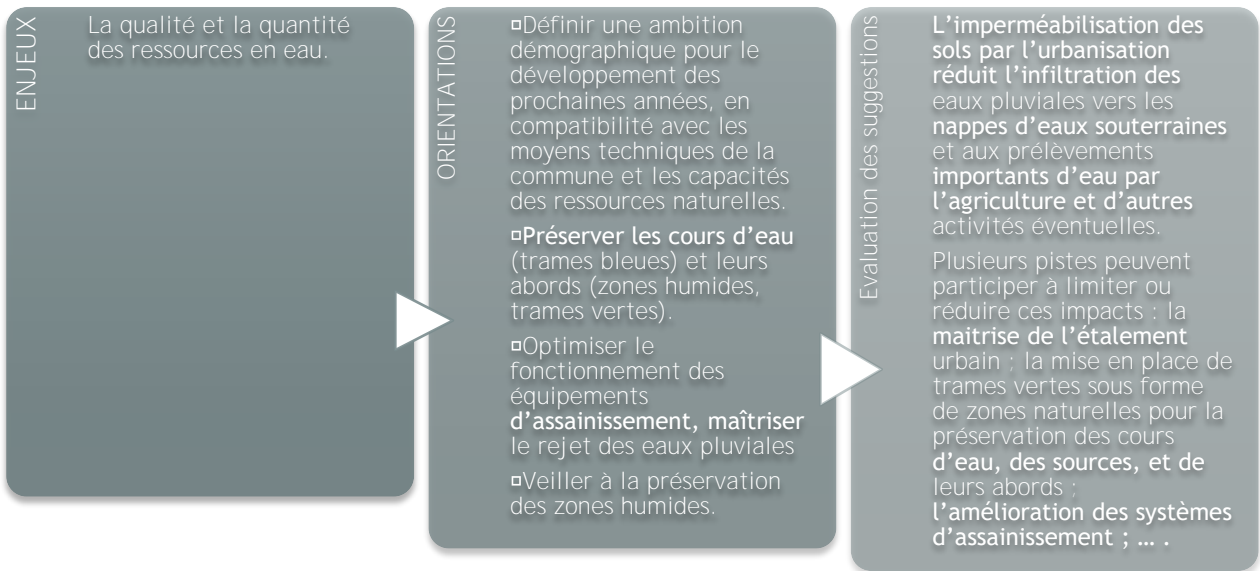
Localisation du bassin versant - source : [http://www.phyteauvergne.ecologie.gouv.fr/IMG/swf/Carte\\_web/Reseau\\_esu.htm](http://www.phyteauvergne.ecologie.gouv.fr/IMG/swf/Carte_web/Reseau_esu.htm)

**Perspectives de développement**

**Ce que dit le PNRVA concernant les ressources en eau**

Disposition 2.3.2.1. : « Prendre en compte transversalement les différents enjeux au sein des projets d'urbanisme » [cf. Charte p. 109]. S'agissant des milieux naturels et de la ressource en eau [cf. Charte p. 109], il convient de :

- Assurer la fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue en maintenant ou restaurant les continuités écologiques [cf. Charte p. 110], des milieux ouverts principalement agricoles, boisés, aquatiques comme les lacs et les zones humides (ainsi que leurs bassins versants) ;
- Des cours d'eau à forte valeur patrimoniale (ne pas mettre en péril la Trame Bleue ni l'atteinte du bon état ou du très bon état écologique des cours d'eau) ;
- Ne pas porter atteinte à la qualité des ressources en eaux souterraines [cf. Charte p. 89] ;
- Préserver les réservoirs de biodiversité au sein des documents d'urbanisme (Zonage et Règlement garantissant la pérennité et/ou la restauration de leurs fonctionnalités).





# LES DONNEES SUR L'EAU POTABLE



## État des Lieux

*Introduction : L'eau, ressource indispensable à l'homme et la vie en général a longtemps été considérée comme une ressource inépuisable, pure et gratuite. Nécessaire aux activités humaines, (usages domestiques, agriculture, industrie, loisirs...), les volumes d'eau utilisés par l'homme ont décuplé depuis le début du 20e siècle. Aujourd'hui, la ressource en eau est soumise au développement industriel et urbain et à l'emploi massif de produits chimiques (pesticides, engrais, détergents). A travers ses utilisations, et avec l'augmentation de la fréquence des épisodes de sécheresse, l'eau est aujourd'hui de plus en plus rare, chère et très souvent polluée.*

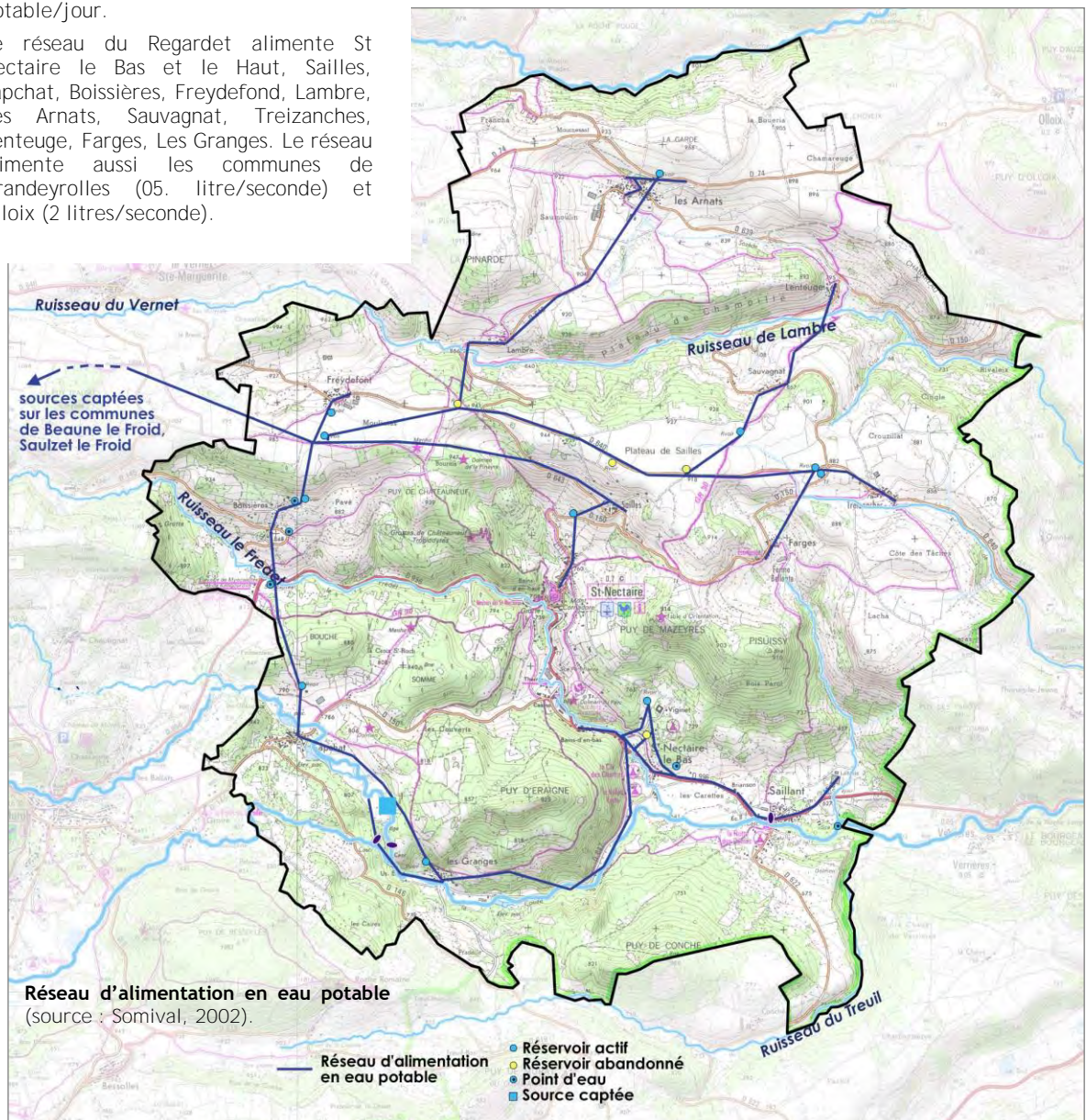
Le développement de la commune de Saint NECTAIRE doit tenir compte de la vulnérabilité de la ressource en eau.

Les orientations du PADD et du PLU doivent être compatibles avec celles du SAGE Allier Aval.

## Le Réseau existant

La population communale est alimentée en eau potable par 2 réseaux gérés par la mairie.

- le réseau des Granges qui distribue St Nectaire le Bas, Saillant, la laiterie de Saillant et les Granges. La commune fournit environ 250m3 d'eau potable/jour.
- Le réseau du Regardet alimente St Nectaire le Bas et le Haut, Saillies, Sapchat, Boissières, Freydefond, Lambre, Les Arnats, Sauvagnat, Treizanches, Lenteuge, Farges, Les Granges. Le réseau alimente aussi les communes de Grandeyrolles (05. litre/seconde) et Ollioix (2 litres/seconde).



Réseau d'alimentation en eau potable (source : Somival, 2002).



### Les captages

- L'eau provient de plusieurs sources captées sur les communes de Beaune le Froid et Saulzet le Froid. Il est à noter que ces captages sont situés à la base de coulées volcaniques très peu filtrantes, constituant un aquifère très vulnérables aux contaminations superficielles.
- Il existe un captage d'eau potable sur la commune : le captage des Granges a été déclaré d'utilité publique le 9 février 2005. Les débits captés permettent pour l'instant de satisfaire les besoins en période de pointe. Une baisse des débits est néanmoins constatée. (source : étude BRGM, 2003).
- Il est à rappeler la présence de captages actuellement abandonnés : captages Boette, Giraudon, Le Parc, Mont Cornadore, et forages Charles, Sans Souci, Say. Il apparaît intéressant de préserver ces ressources, notamment au cas où ils devraient être à nouveau exploités pour l'alimentation en eau potable.

### Les réservoirs

- La commune comptabilise plusieurs réservoirs répartis sur l'ensemble du territoire. 11 réservoirs réalisés entre 1952 et 1954 sont en service. Leur capacité va de 50 à 500m3.
- Le traitement de l'eau est de type UV. Il est pratiqué sur les réservoirs des Granges, du Vignet et de Freydefont. Les analyses réalisées régulièrement par la DDASS sont bonnes et aucune observation particulière n'est émise. On ne constate pas de fuites d'eau, que ce soit à l'entrée ou la sortie de l'unité de traitement.

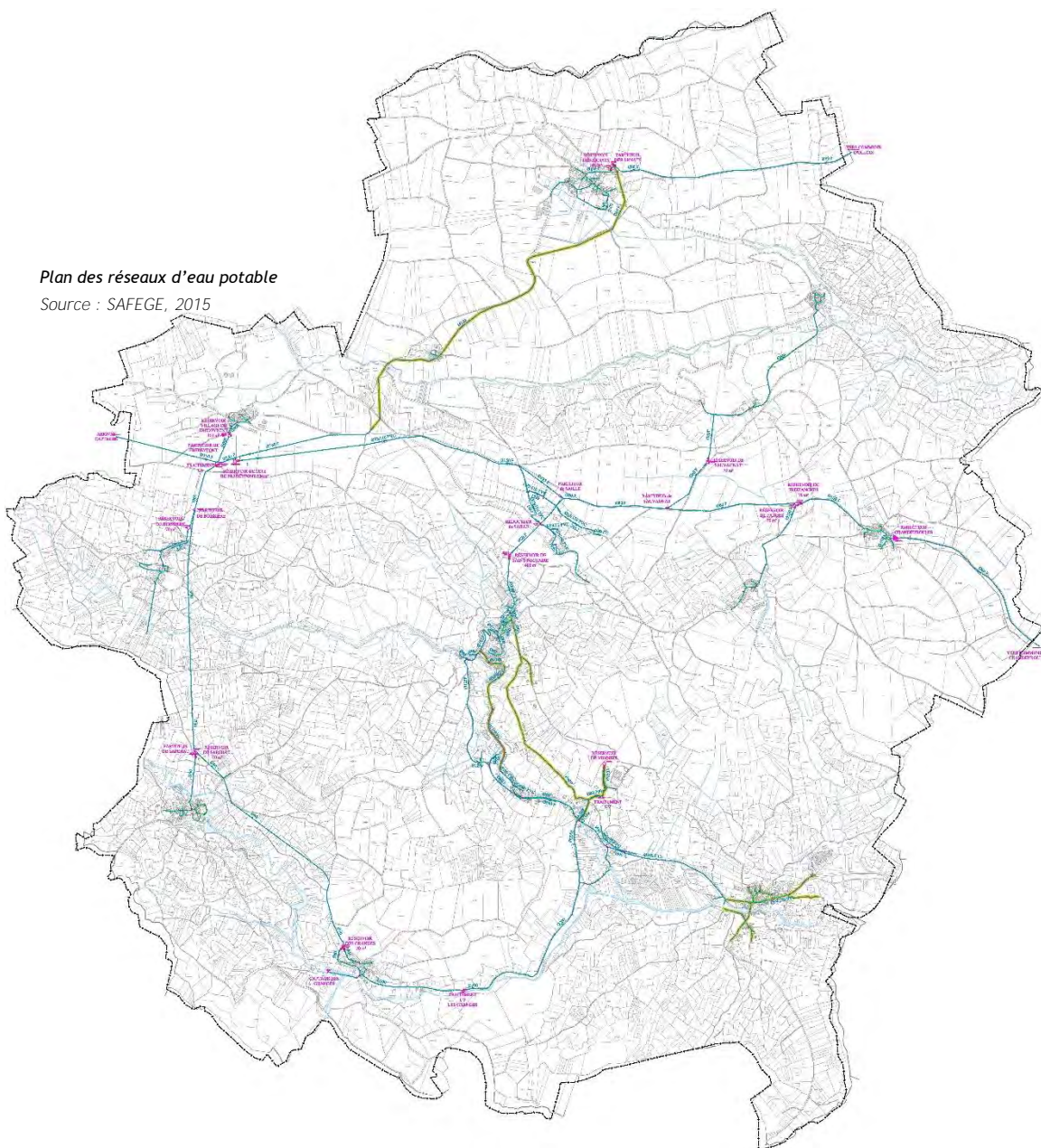


Reservoir des Arnats

### Le réseau

Plan des réseaux d'eau potable

Source : SAFEGE, 2015







La mairie en charge du réseau d'eau potable n'émet aucune observation particulière. L'état actuel est jugé correct. En 2015, la commune a souhaité faire le point sur le fonctionnement du réseau et a chargé le bureau d'études SAFEGE de cette mission. Les principales conclusions sont les suivantes :

- Quelques désordres sont mis en évidence. Des réparations de fuites ont été effectuées.
- Le plan des réseaux est mis à jour.
- Le besoin moyen journalier de la commune est de 965 m3/j. Le coefficient de pointe journalier global retenu est de 4 (variation importante de la population en périodes touristiques).

La qualité

Selon la commune, la qualité de l'eau est excellente. On ne note pas de différence de qualité entre la source et l'eau distribuée. Selon la DASS, la fiabilité du réseau du Bourg Bas est satisfaisante ; alors que celle du réseau Haut reste insuffisante (72% de mauvais résultats sur 18 valeurs mesurées en 5 ans). Des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine sont régulièrement réalisées par le Ministère chargé de la santé (ARS Auvergne). L'eau distribuée est de qualité satisfaisante. Source : ARS ⇒ La Fiche Qualité sur l'Eau Potable de 2013 rappelle que l'eau distribuée est de qualité satisfaisante sur Saint Nectaire Bas, et peut encore être améliorée sur St Nectaire Haut.

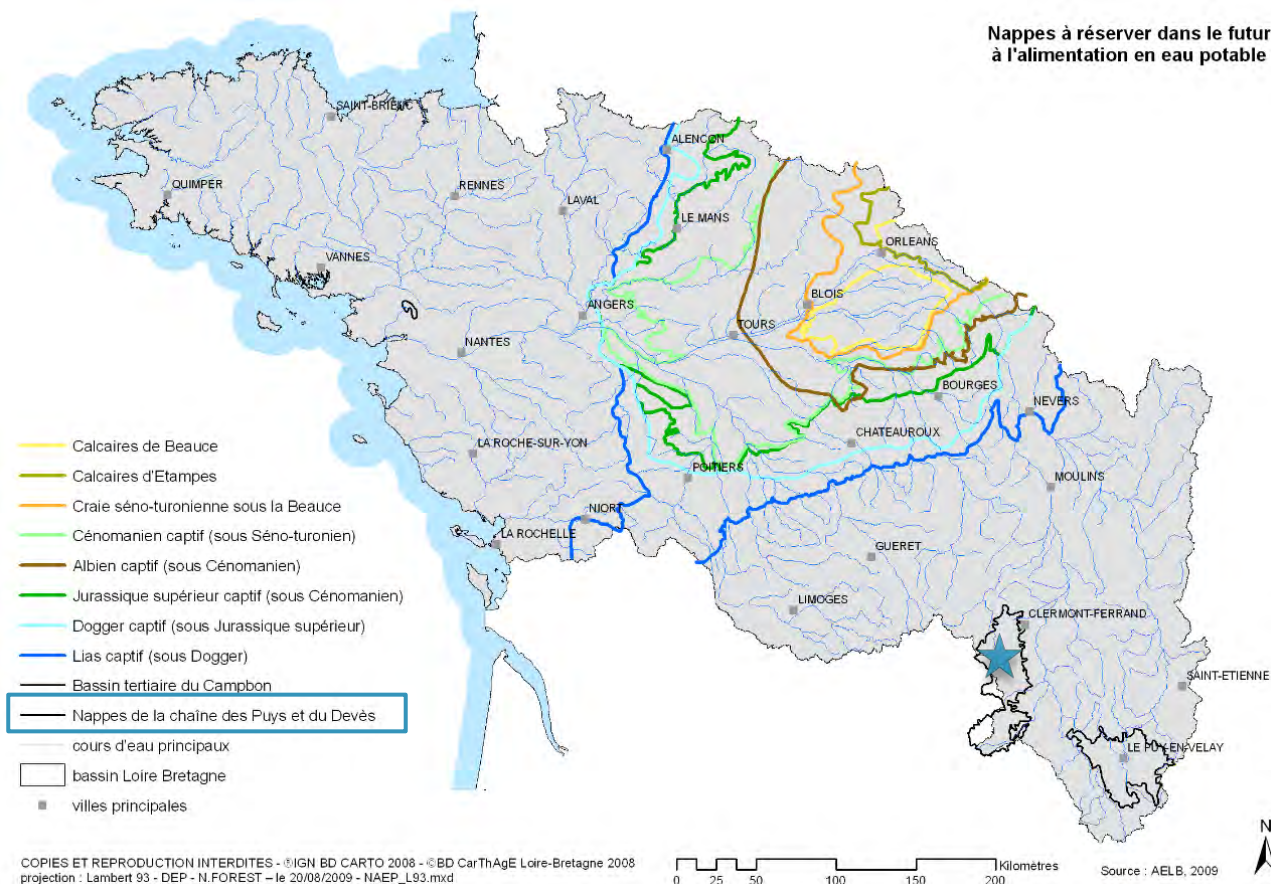
Selon l'étude diagnostique de la SAFEGE en 2015 : la qualité de l'eau est de bonne qualité. Le principal problème vient de l'agressivité de l'eau des captages de la Montagne qui peut attaquer les éléments contenus dans les matériaux des canalisations.

Perspectives

Les besoins en eau potable vont forcément croître.

Selon l'étude BRGM, 2003 :

- Les débits captés permettent pour l'instant de satisfaire les besoins en période de pointe. Une baisse des débits est néanmoins constatée.
- Les captages sont situés sur une aquifère très vulnérable aux contaminations superficielles. Des traitements UV ont été mis en place pour pallier aux contaminations bactériologiques.



ENJEUX

**L'alimentation en eau potable, en termes de quantité et qualité.** Une utilisation économe des ressources naturelles.

La commune est sensible aux variations de population. Territoire à vocation touristique, la population augmente durant la période estivale.

ORIENTATIONS

▫ Définir une ambition démographique pour le développement des prochaines années, en compatibilité avec les ressources naturelles.

Éviter le mitage (constructions isolées) nécessitant une grande extension des réseaux. Viser la densification autour de l'existant.

**OBJECTIF SANTE :** préserver *la qualité de l'eau et des équipements sanitaires*

*Bénéfices pour la santé*

*Une bonne qualité de l'eau et de la salubrité s'avèrent essentiels à la santé et à la prévention des maladies.*

**Effets négatifs potentiels de l'urbanisme**

*L'urbanisme ne peut affecter que de manière indirecte l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées mais la santé peut être défavorablement affectée si l'utilisation des ressources locales et le traitement local ne sont pas encouragés.*

*Texte réalisé à partir du guide : **Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants**, Hugh Barton et Catherine Tsourou*



# LES DONNEES SUR L'ASSAINISSEMENT

## État des lieux

### Rappel des textes réglementaires :

Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 : les communes sont tenues de définir les zones de leur territoire relevant d'un assainissement collectif et celles relevant d'un assainissement individuel.

Le Code général des collectivités territoriales impose aux communes la réalisation d'un schéma d'assainissement collectif et d'un zonage d'assainissement.

### Définition

« eaux usées » : Selon l'article R.213-48-1 du Code de l'environnement, « les activités impliquant des utilisations de l'eau assimilables aux utilisations à des fins domestiques sont celles pour lesquelles les pollutions de l'eau résultent principalement de la satisfaction de besoins en alimentation humaine, de lavage et de soins d'hygiène des personnes physiques utilisant les locaux desservis, ainsi que du nettoyage et de confort de ces locaux ».

« eaux pluviales » : L'eau pluviale désigne l'eau résultant des précipitations naturelles. Elle prend le nom d'eau pluviale lorsqu'elle atteint le sol ou toute autre surface anthropisée ou naturelle. Selon la jurisprudence de la Cour de cassation, « les eaux pluviales sont les eaux de pluie, mais aussi les eaux provenant de la fonte des neiges, de la grêle ou de la glace tombant ou se formant naturellement sur une propriété, ainsi que les eaux d'infiltration ».

« assainissement » : L'objectif de l'assainissement est de préserver la santé des populations et l'état des milieux naturels par le biais du traitement des eaux usées. Selon la densité de population et d'habitations, l'assainissement peut être effectué sous deux formes :

- l'assainissement non collectif : le traitement des eaux usées s'effectue à l'échelle de la parcelle, chaque usager assure le traitement de ses eaux usées sur l'unité foncière du projet ou éventuellement par convention sur un terrain voisin ;

- l'assainissement collectif : la collecte des eaux usées s'impose, afin d'évacuer les eaux usées le plus vite et le plus loin possible des habitations, dans un objectif de salubrité publique et de protection des personnes et des biens des risques d'inondation. En cas de réseau unitaire, les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées et traitées conjointement.

La collectivité n'a pas obligation de collecte des eaux pluviales issues des propriétés privées. Seul le propriétaire doit le faire.

Toutefois, la collectivité a des devoirs en matière de sécurité publique, de salubrité et de préservation de l'environnement. C'est à ce titre qu'elle agit.

Les communes ont la responsabilité sur leur territoire de l'assainissement collectif et du contrôle de l'assainissement non collectif.

## L'assainissement collectif

### Le réseau existant

- St Nectaire Haut et Bas : réseau en grande partie unitaire, connecté au réseau intercommunal. Une partie du réseau du bourg Haut a été remplacé par un réseau séparatif.
- Les Arnats : 39 habitations branchées sur un réseau en partie séparatif, relié à une station d'épuration, en bordure du ruisseau de Sozède
- Boissières : réseau en grande partie unitaire, relié à une station d'épuration, située en bordure du ruisseau le Fredet
- Sapchat : réseau unitaire connecté au réseau intercommunal
- Saillant : réseau en partie séparatif, relié au réseau intercommunal
- Les Granges : réseau unitaire relié à une station d'épuration, située en bordure de la Couze Chambon

Un diagnostic des réseaux a été réalisé par la SAFEGE, en 2007.

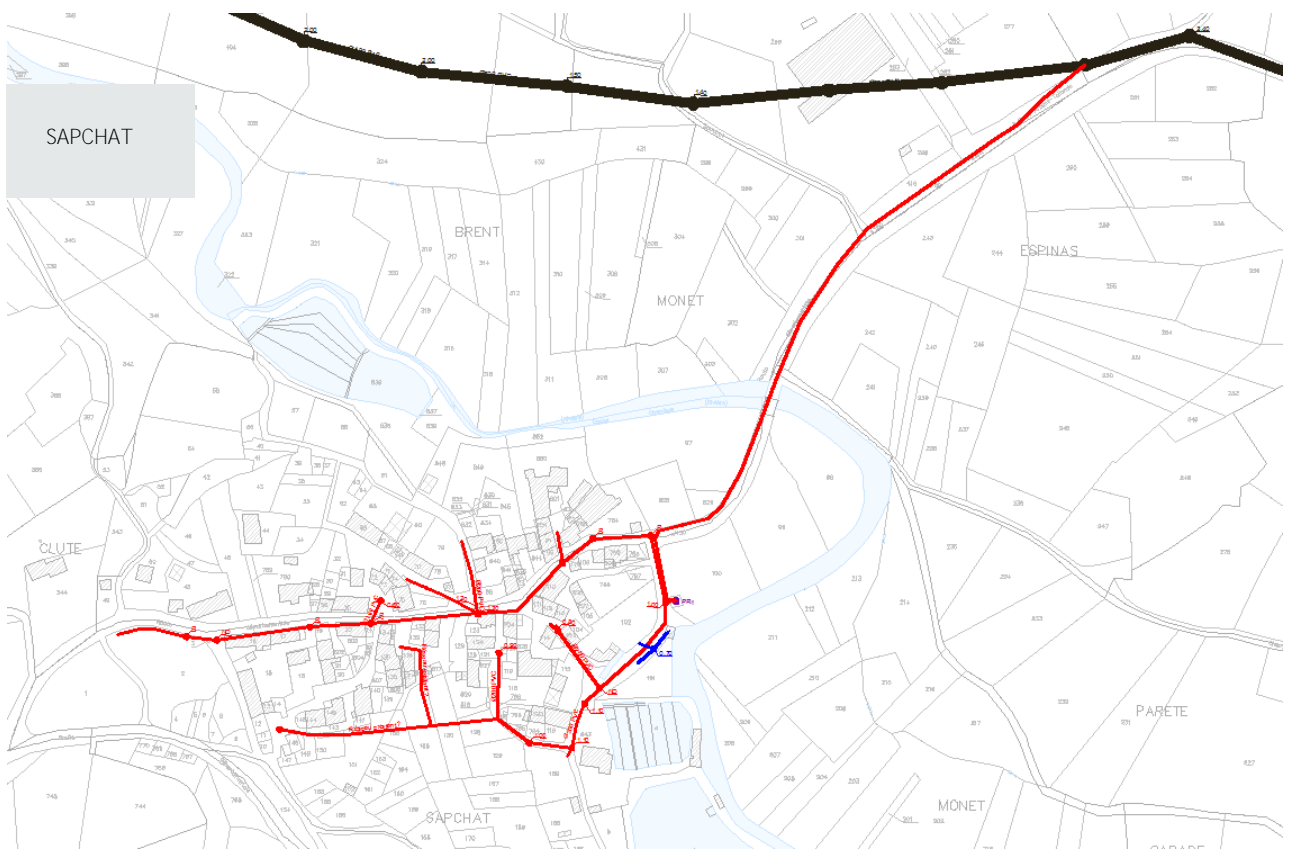
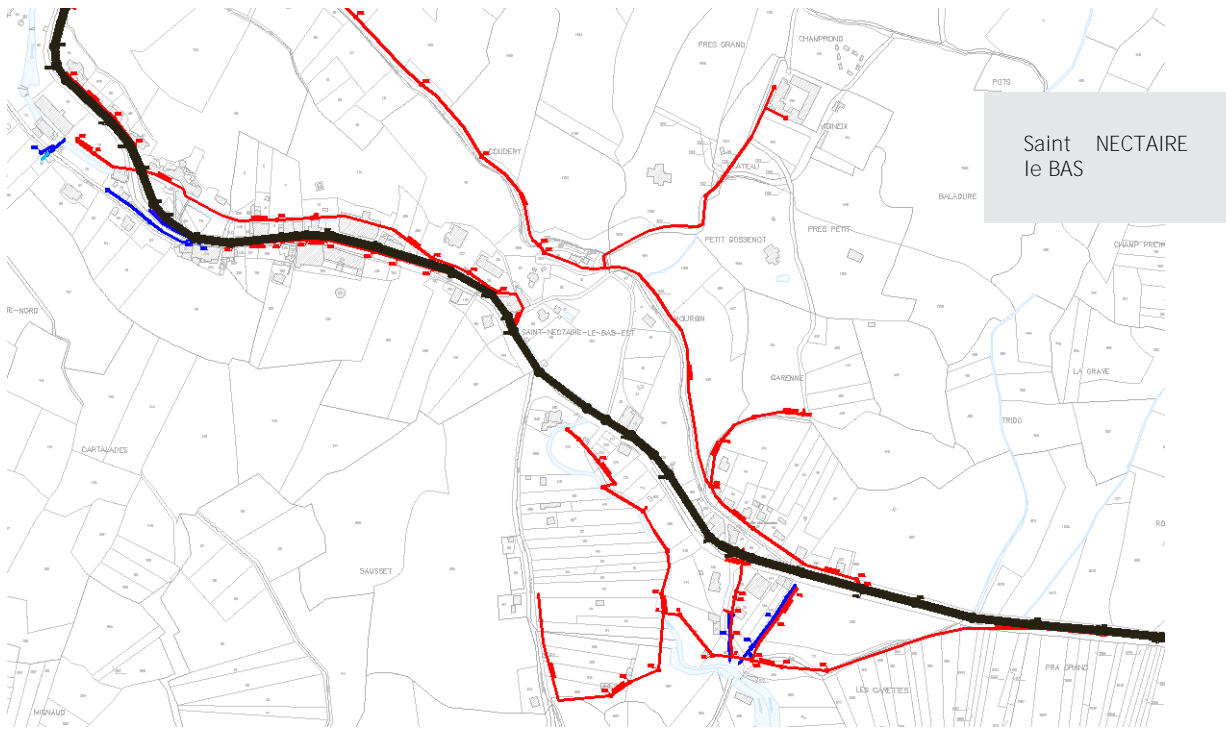
Un certain nombre de dysfonctionnements sont soulignés sur l'ensemble des réseaux :

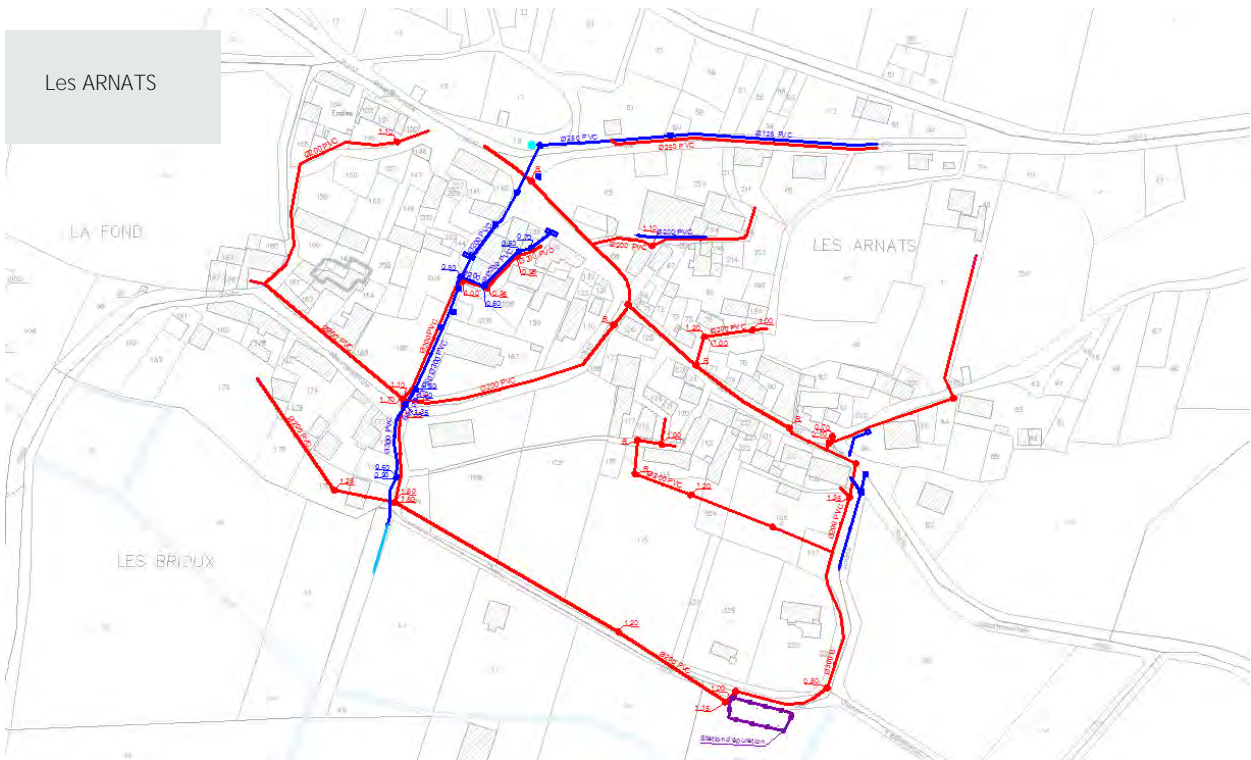
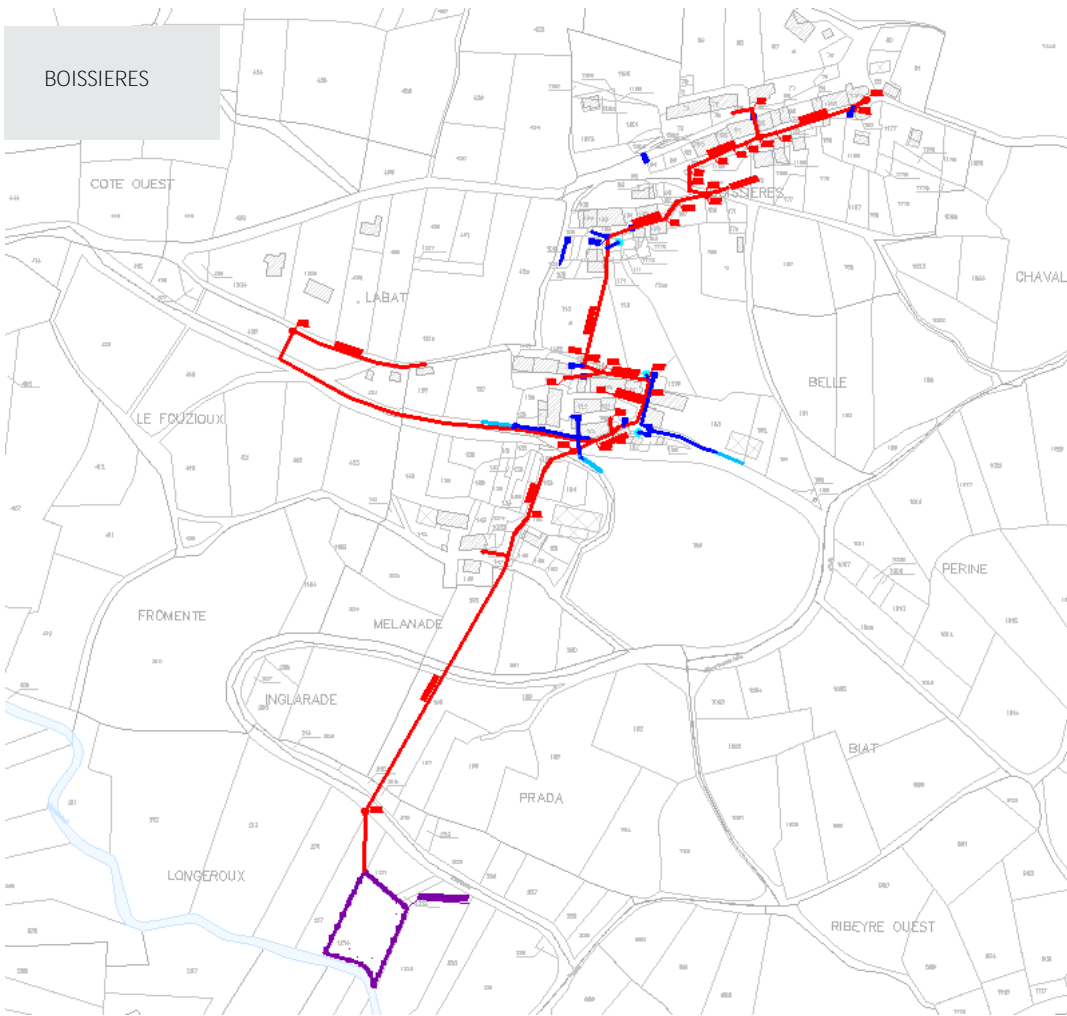
- portion de réseaux à remplacer pour cause d'intrusions d'eaux parasites
- des branchements à vérifier ou à reprendre, pour cause d'écoulement permanent ou d'eaux parasites



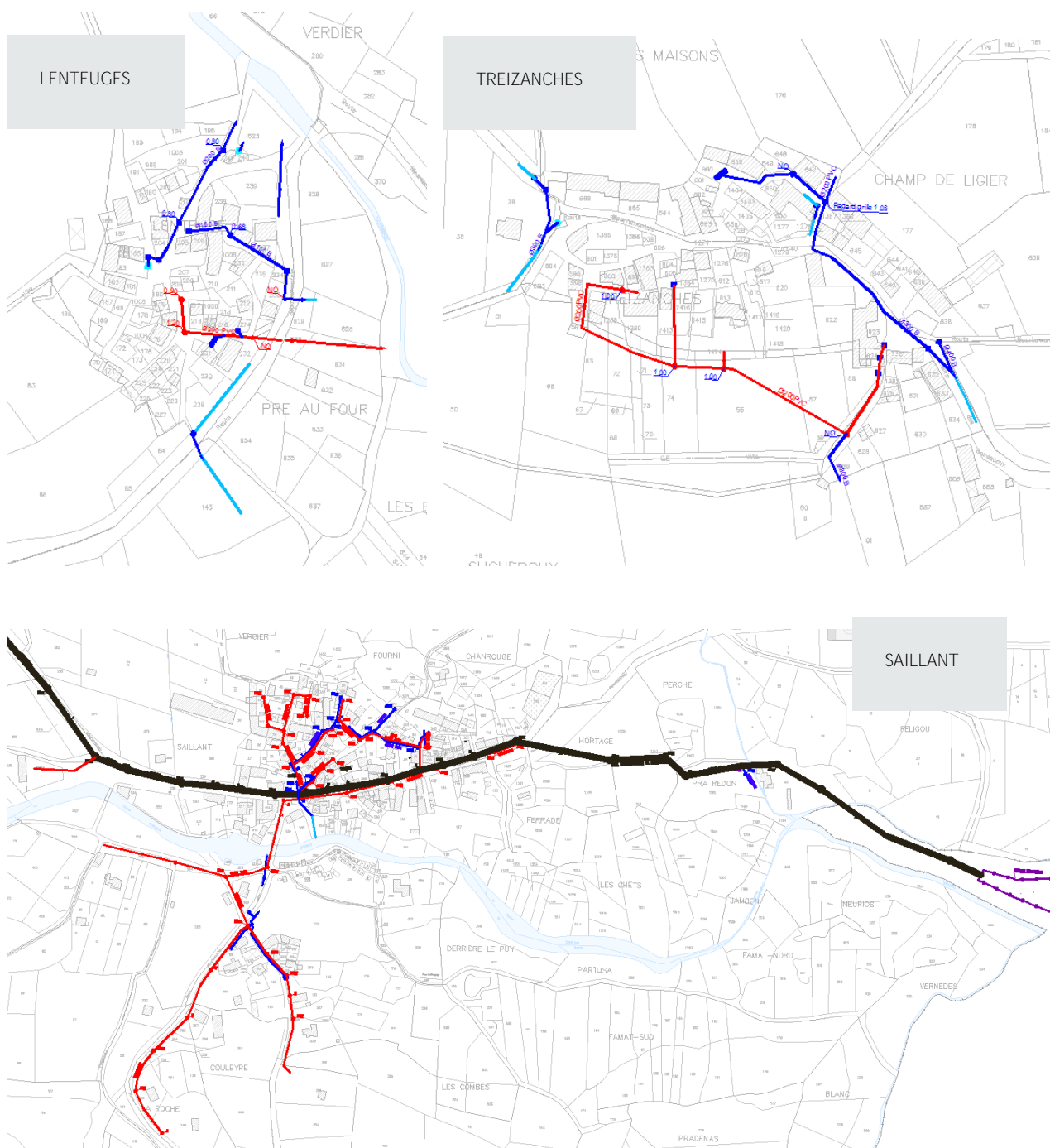












### Le Schéma d'assainissement

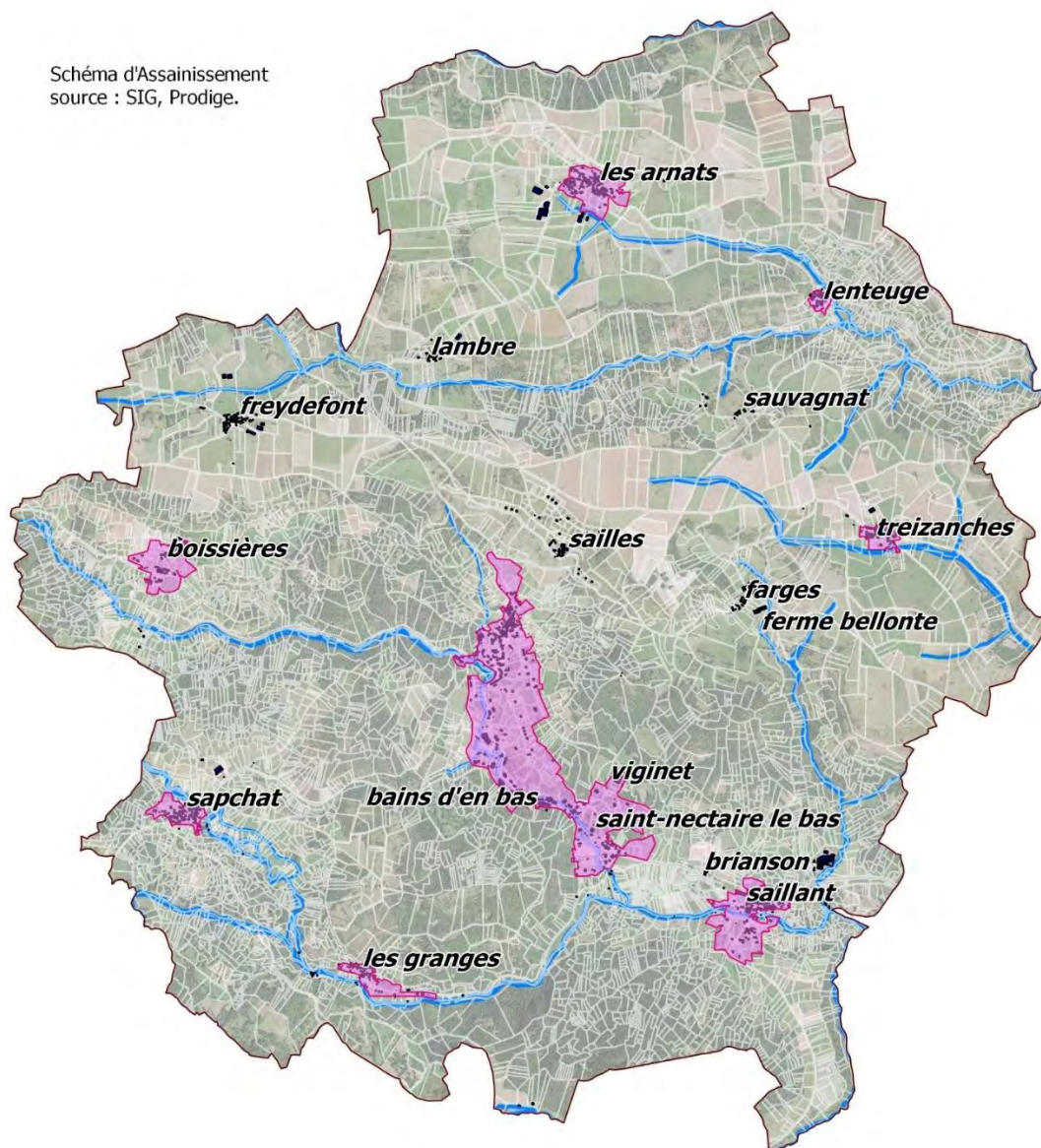
Le schéma d'assainissement précise que les extensions de réseaux seront réalisées lors de l'urbanisation des nouvelles parcelles. De plus, les habitations situées en contrebas des réseaux devront s'équiper de poste de relevage pour leur raccordement au réseau collectif.

- St Nectaire Haut et Bas, Saillant, Les Granges, Sapchat, Boissières : assainissement collectif géré par le SIVU Couze Amont.
- Les Arnats : Le réseau en partie séparatif se jette dans une station d'épuration hors service. La commune a réalisé une nouvelle station (2016-2017).
- Lenteuge : La municipalité souhaite inclure le village dans le futur réseau collectif. Ainsi 12 habitations seront à raccorder et une station d'épuration devra être créée.
- Treizanches : Ce secteur sera intégré au futur assainissement collectif. Pour ce, 22 habitations devront être raccordées et une station d'épuration devra être créée.

La mise en collectif des villages de Lenteuge et Treizanches est en cours de réflexion ; il est possible que ces entités passent, à terme, en assainissement individuel dans le cadre du SPANC. Ces hameaux sont de petite taille, accueille peu de constructions et il n'est pas prévu de les développer.

- Sauvagnat, Les Farges, Freydefont, Sailles, Lambre : assainissement autonome

Schéma d'Assainissement  
source : SIG, Prodigé.



### **La station d'épuration**

Les effluents sont dirigés vers 3 stations d'épuration :

- 1 station intercommunale, refaite en 2008, situées à Saillant. Elle est d'une capacité de 9 870 E/H. selon le PAC de la DDEA, les données d'auto surveillance de 2008 montre une saturation extrême, avec une charge entrante à la station supérieure à 14 000 E/H en période de pointe.
- 1 station aux Granges, de type lagunage naturel, créée en 2001
- 1 station à Boissières, de type lagunage naturel, créée en 2001.
- 1 station aux Arnats nouvellement créée.

Les structures sont conformes en équipements et en performance.

Les boues rejetées en fin de cycle, sont séchées et déposées en décharge.

<http://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>

La vocation touristique de la commune génère des variations importantes dans le volume des effluents.



Station d'épuration des Granges, le long de la Couze Chambon






**SAINT-NECTAIRE Boissières**

<p><b>Description de la station</b>  <b>Nom de la station :</b> SAINT-NECTAIRE Boissières                  (Zoom sur la station)  <b>Code de la station :</b> 0463380S0002  <b>Nature de la station :</b> Urbain  <b>Réglementation :</b> Eau  <b>Région :</b> AUVERGNE  <b>Département :</b> 63  <b>Date de mise en service :</b> 01/06/2000  <b>Service instructeur :</b> DDT 63  <b>Maitre d'ouvrage :</b> Commune de Saint-Nectaire  <b>Exploitant :</b> Commune de Saint-Nectaire  <b>Commune d'implantation :</b> SAINT-NECTAIRE  <b>Capacité nominale :</b> 45 EH  <b>Débit de référence :</b> 7 m3/j  <b>Autosurveillance validée :</b> non validé  <b>Traitement requis par la DERU :</b>                  - Traitement approprié                  + Filières de traitement :</p>	<p><b>Chiffres clefs en 2013</b></p> <p><b>Charge maximale en entrée :</b> 9 EH  <b>Débit entrant moyen :</b> 47 m3/j  <b>Production de boues :</b> 0 TMS/an</p> <p><b>Destinations des boues en 2013 (en tonnes de matières sèches par an) :</b></p> <div style="text-align: center;">  <p>Absence de données</p> </div>	<p><b>Milieu récepteur</b>  <b>Bassin hydrographique :</b> LOIRE-BRETAGNE  <b>Type :</b> Eau douce de surface  <b>Nom :</b> ruisseau le Fredet  <b>Nom du bassin versant :</b> La Couze Chambon</p> <p><b>Zone Sensible :</b> La Loire amont  <b>Sensibilité azote :</b> Oui (Ar. du 22/02/2006)  <b>Sensibilité phosphore :</b> Oui (Ar. du 23/11/1994)</p> <p>Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)</p> <p><b>Conformité équipement (31/12/2014 : prévisionnel) :</b> Oui  <b>Respect de la réglementation en 2013</b></p> <p>Conforme en équipement au 31/12/2013 : Oui                  Conforme en performance en 2013 : Oui</p> <p><b>Respect de la réglementation en 2012</b>  <b>Respect de la réglementation en 2011</b>  <b>Respect de la réglementation en 2010</b>  <b>Respect de la réglementation en 2009</b>  <b>Respect de la réglementation en 2008</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

**SAINT-NECTAIRE Les Granges**

<p><b>Description de la station</b>  <b>Nom de la station :</b> SAINT-NECTAIRE Les Granges                  (Zoom sur la station)  <b>Code de la station :</b> 0463380S0003  <b>Nature de la station :</b> Urbain  <b>Réglementation :</b> Eau  <b>Région :</b> AUVERGNE  <b>Département :</b> 63  <b>Date de mise en service :</b> 01/06/2000  <b>Service instructeur :</b> DDT 63  <b>Maitre d'ouvrage :</b> Commune de Saint-Nectaire  <b>Exploitant :</b> Commune de Saint-Nectaire  <b>Commune d'implantation :</b> SAINT-NECTAIRE  <b>Capacité nominale :</b> 65 EH  <b>Débit de référence :</b> 10 m3/j  <b>Autosurveillance validée :</b> non validé  <b>Traitement requis par la DERU :</b>                  - Traitement approprié                  + Filières de traitement :</p>	<p><b>Chiffres clefs en 2013</b></p> <p><b>Charge maximale en entrée :</b> 58 EH  <b>Débit entrant moyen :</b> 0 m3/j  <b>Production de boues :</b> 0 TMS/an</p> <p><b>Destinations des boues en 2013 (en tonnes de matières sèches par an) :</b></p> <div style="text-align: center;">  <p>Absence de données</p> </div> <p><b>Chiffres clefs en 2012</b></p>	<p><b>Milieu récepteur</b>  <b>Bassin hydrographique :</b> LOIRE-BRETAGNE  <b>Type :</b> Eau douce de surface  <b>Nom :</b>  <b>Nom du bassin versant :</b> La Couze Chambon</p> <p><b>Zone Sensible :</b> La Loire amont  <b>Sensibilité azote :</b> Oui (Ar. du 22/02/2006)  <b>Sensibilité phosphore :</b> Oui (Ar. du 23/11/1994)</p> <p>Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)</p> <p><b>Conformité équipement (31/12/2014 : prévisionnel) :</b> Oui  <b>Respect de la réglementation en 2013</b></p> <p>Conforme en équipement au 31/12/2013 : Oui                  Conforme en performance en 2013 : Oui</p> <p><b>Respect de la réglementation en 2012</b>  <b>Respect de la réglementation en 2011</b>  <b>Respect de la réglementation en 2010</b>  <b>Respect de la réglementation en 2009</b>  <b>Respect de la réglementation en 2008</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

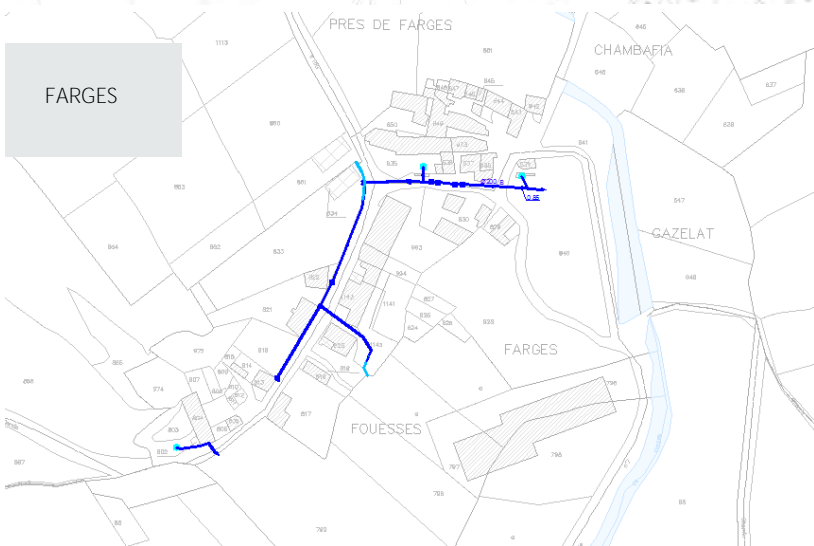
[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

## L'assainissement individuel

- Freydefont (16 habitations), Lambre (7 habitations), Sauvagnat, Sailles (17 habitations), Farges (14 habitations) : les villages sont équipés d'un réseau d'eaux pluviales.
- Lenteuges, Treizanches (19 habitations) : les villages disposent d'un réseau d'eaux usées connecté à aucune station de traitement ou autre réseau.

Un SPANC est actuellement en cours d'étude par Suez :

- 187 usagers
- 175 compteurs d'eau
- 172 bâtiments







## La gestion des eaux pluviales

Si la commune de Saint NECTAIRE souhaite poursuivre le développement de son urbanisation, il est indispensable **d'adopter une stratégie** qui repose sur une organisation de l'espace qui maîtrise l'écoulement des eaux résultant des épisodes pluvieux, même exceptionnels.

Les solutions compensatoires pourront s'orienter vers la sollicitation d'espaces publics (terrains de sport, aires naturelles inondables...), lesquels peuvent stocker des volumes très importants.

➔ **Les outils techniques d'aménagement : Solutions alternatives au « tout tuyau »**

- la voirie, les espaces collectifs, mais qui, par leur localisation spatiale, leur orientation, leur fonction même et leur équipement de surface, aident à acheminer l'eau via des zones prévues à cet effet. Ces espaces urbains jouent un rôle déterminant dans les mécanismes de cantonnement des débordements. Il faut donc inonder là où c'est possible et acceptable, pour réduire les inondations là où leurs effets ne sont pas souhaitables.
  - Une circulaire du 8 février 1973 préconise un minimum de 10 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant. Chaque commune ou communauté peut définir une superficie réservée aux espaces libres et plantations. On peut retenir qu'une superficie de 10 à 15 % de la surface totale d'un lotissement est, ou devrait être, réservée aux espaces verts.
  - Exemples : Les chaussées à structure réservoir, les puits d'infiltration, les noues, les bassins d'orage sec ou en eau, les tranchées d'infiltration, ...
- Les bâtiments publics et privés peuvent participer aux solutions compensatoires : Les toits stockants. Voir en annexe.

➔ **Les emplacements réservés du PLU peuvent être l'occasion de définir des espaces réservés au stockage d'eaux pluviales.**

➔ Dans les zones urbaines, le PLU peut instituer des servitudes consistant à indiquer la localisation prévue et les caractéristiques des voies et ouvrages publics, ainsi que les installations d'intérêt général et les espaces verts à créer ou à modifier, en délimitant les terrains qui peuvent être concernés par ces équipements (Article L. 123-2 - c du code de l'urbanisme).

➔ **Le règlement du PLU peut comporter des mesures liées à la maîtrise du ruissellement et, plus généralement, du risque d'inondation.** Selon les cas, on peut trouver dans le règlement :

- une obligation de mise à la cote des constructions par rapport à la voirie
- un débit de pointe à ne pas dépasser
- l'exigence de mesures compensatoires avec, éventuellement, « le mode d'emploi »
- l'exigence d'un recul par rapport aux ruisseaux
- la limitation de l'emprise au sol des bâtiments...

Les textes réglementaires pouvant faciliter la mise en place de solutions pour le ruissellement pluvial.

Le Code de l'Environnement et le Code Général des collectivités territoriales imposent deux types de mesures :

- à l'échelle communale, les collectivités doivent procéder à la délimitation des secteurs où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et maîtriser le débit et l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement (Article L. 2224-10 du Code Général des collectivités locales + Article L. 123-1 - 11° du Code de l'Urbanisme + circulaire du 12 mai 1995 Art. 1.2)
- à l'échelle d'un projet d'aménagement soumis aux procédures prévues aux articles L. 214-1 à 214-6 du Code de l'Environnement, ce dernier doit s'accompagner de mesures compensatoires des impacts qu'il occasionne.

Le Zonage Pluvial :

- En application de l'article L. 2224-10 du Code Général des collectivités territoriales, les communes doivent délimiter les zones :
  - où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement
  - où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement...

Ces délimitations peuvent se faire dans le cadre des plans locaux d'urbanisme. (Article L. 123-1 - 11° du Code de l'Urbanisme + circulaire du 12 mai 1995 Art. 1.2).

(Source : Guide méthodologique pour la prise en compte des eaux pluviales dans les projets d'aménagement, CETE sud ouest, Missions et délégations inter services de l'eau, 2002. + Les solutions compensatoires en assainissement pluvial, CETE sud ouest, Missions et délégations inter services de l'eau, 2002.)

## Bilan et Perspectives

La commune est très sensible aux variations de population. La station d'épuration n'apparaît pas saturée.

**ENJEUX**

La commune est sensible aux variations de population. Territoire à vocation touristique, la population augmente durant la période estivale.  
La qualité des sols.

**ORIENTATIONS**

Définir une ambition démographique pour le développement des prochaines années, en compatibilité les moyens techniques de la commune (réseaux, stations d'épuration).  
Éviter le mitage (constructions isolées) nécessitant une grande extension des réseaux. Viser la densification autour de l'existant.

**OBJECTIF SANTE : préserver la qualité de l'eau et des équipements sanitaires**

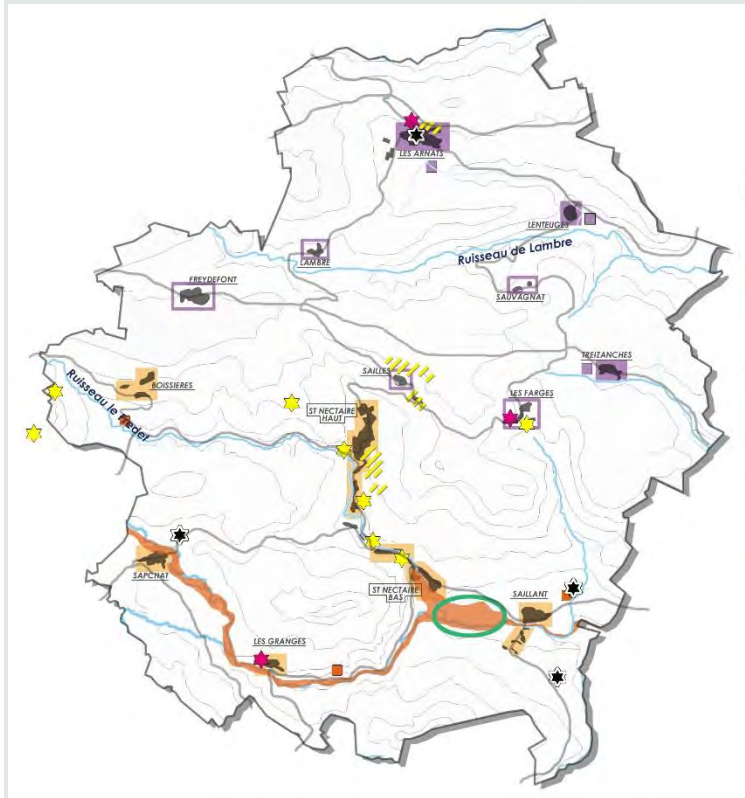
**Effets positifs de l'urbanisme**

L'urbanisme peut imposer des normes et des critères auxquels tout nouvel aménagement doit satisfaire. Il peut protéger le captage des eaux sur site, la purification et la ré-infiltration dans le sol et aider à faire remonter le niveau des cours d'eau. Il peut veiller à ce que des aménagements ne se fassent pas dans des zones menacées par des inondations et à ce que les zones humides ne risquent pas d'être contaminées par des projets concernant l'agriculture, les transports et l'industrie.

Dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation, le PLU veillera à ne pas imperméabiliser les sols de manière trop importante.

Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou

ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR L'EQUILIBRE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIAL DE L'HABITAT



ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR L'EQUILIBRE DEMOGRAPHIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT

Prendre en compte les risques naturels

- PPRI
- zone d'expansion des crues à favoriser
- risque d'effondrement de terrain (cavités)
- anciens sites pollués

Prendre en compte les orientations du schéma d'assainissement

- assainissement collectif existant
- assainissement collectif projeté
- assainissement individuel conservé
- station d'épuration existante
- station d'épuration projetée

Pression urbaine



## LES DONNEES SUR LES SOLS



### État des lieux

#### Les ressources du Sous Sol

La grande diversité géologique du territoire se lit dans les constructions, essentiellement à vocation agricole.

- Les ressources locales : **Les maçonneries sont essentiellement élevées à l'aide de moellons de granites et basaltes.**
- **Les lauzes sont encore visibles sur certaines couvertures d'édifice (petit patrimoine).**



Boissières



Résidus de chaume (Boissières)



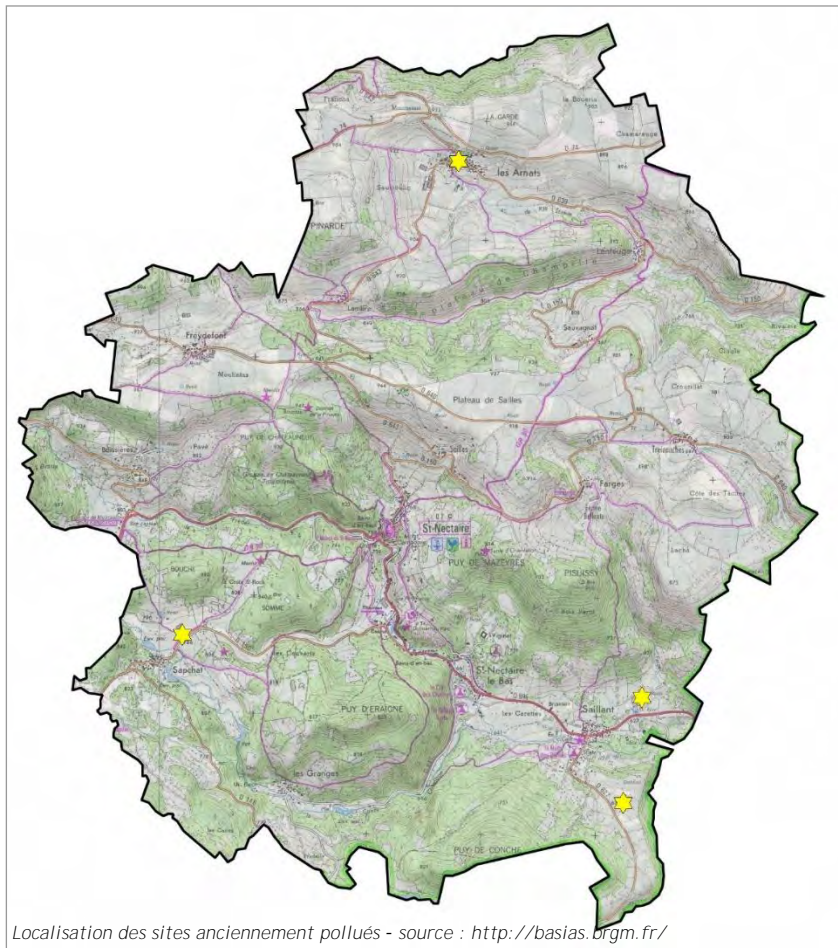
#### La pollution des Sols

*Les sites et sols pollués ne font pas l'objet d'un cadre juridique spécifique mais s'appuient sur le Code minier, et le Code de l'environnement, et notamment sur son Livre V - Prévention des pollutions, des risques et des nuisances.*

*Plusieurs banques de données mises en place par le MEDD et le BRGM permettent d'avoir des connaissances sur l'état des sols et sous sol du territoire concerné.*

- La Base de données BASOL renseigne sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. (Source : <http://basol.ecologie.gouv.fr/>). Aucun site sur et à proximité de la commune de Saint Nectaire.

- La base de données BASIAS rappelle l'existence des anciens sites pollués (Source : <http://basias.brgm.fr/>). 4 sites sont identifiés sur la commune.



Localisation des sites anciennement pollués - source : <http://basias.brgm.fr/>



Nom(s) usuel(s)	Adresse	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance
Ancienne décharge communale N°AUV6301142	Hameau de Saillant La décharge située à 1 km de Saillant sur le bord de la route surplombe le ruisseau de Treuil.	Activité terminée	Inventorié
Ancienne décharge communale N°AUV6301141 Cette décharge a pu accueillir également les déchets ménagers de la commune de Verrières.	Hameau de Saillant La décharge est située dans une zone où le ruisseau de Farges se jette dans la Couze Chambon.	1950-1981 Enlèvement et traitement des ordures ménagères (décharge d'O.M. : déchetterie)	Inventorié Décharge fermée, mais dépôts sauvages possibles.
Ancienne décharge communale de Sapchat N°AUV6301144	Hameau de Sapchat La décharge se situe 400 m avant le bourg de Sapchat.		Inventorié
Ancienne décharge communale des Arnats N°AUV6301143	Les Arnats Le ruisseau de La Monne coule à 100 m en contre-bas.		Inventorié Décharge en partie réhabilitée en 1995

- La Base de données sur les pollutions industrielles : Le registre des émissions polluantes réalisé avec l'appui technique de l'Office International de l'Eau, contribue ainsi à l'amélioration de la connaissance environnementale, à la prévention et à la réduction de la pollution et des risques pour l'environnement. (source : <http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr/>).

La commune de Saint nectaire ne dispose pas d'installations classées sur son territoire.

## Les déchets



Le SITCOM des Couzes situé à St Diéry est en charge des déchets ménagers. Le ramassage s'effectue 1 fois par semaine. Il est à noter qu'en période touristique, la fréquence des ramassages est augmentée (3 fois/semaine).

Les déchets sont traités sur les déchetteries de Montaigut, Saint Diéry et Besse.

La commune dispose de 3 points propres :

- Saillant
- Saint Nectaire, route de Murol
- carrefour RD640 / RD643

Il est à signaler que si une demande d'augmentation de capacité est demandée pour ce site, une servitude sera alors définie. Un périmètre de 200m autour du site débordera sur la commune de St Nectaire. Ce secteur devra être classé en zone non constructible.

## Perspectives



**OBJECTIF SANTE** : qualité des terres et ressources minérales

Bénéfiques pour la santé : Réduire la contamination provenant des activités industrielles et de la gestion inefficace des déchets et des dépôts d'ordures peut considérablement améliorer la santé humaine et la qualité de l'environnement.

**Effets négatifs potentiels de l'urbanisme** : L'urbanisme n'est pas toujours en mesure d'avoir une influence sur ces points mais il peut amener à la prise de conscience que la dégradation des terres peut être le résultat d'une agriculture et d'une déforestation trop intensives ou par l'utilisation excessive des ressources minérales dans le cadre de projets d'équipements. Il incombe aux urbanistes d'essayer d'éviter que les aménagements ne se fassent sur des terres agricoles au sol hautement fertile.

**Effets positifs de l'urbanisme** : L'urbanisme permet de garantir que des matériaux recyclés et renouvelables sont utilisés chaque fois que cela s'avère possible dans la construction. Le compostage et la culture de denrées alimentaires devraient désormais faire partie intégrante de notre nouvelle façon de concevoir les aménagements et l'urbanisme.

Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou



# LES DONNEES SUR LES ENERGIES

## État des lieux

### Politique en faveur de la promotion des énergies propres et renouvelables

- Circulaire du 10 septembre 2003 émanant des ministères de l'Ecologie et du Développement Durable ; de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer ; de l'industrie.
  - Ce choix en faveur des énergies renouvelables est affirmé par l'Union européenne dans la Directive 2001/77/CE du 27 septembre 2001.
  - Cette directive est traduite par l'Arrêté du 7 juillet 2006 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité (PII).
  - L'article 19 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009, de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement précise qu'afin de « diversifier les sources d'énergie, de réduire le recours aux énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre et de porter à au moins 23% en 2020, la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale, soit un doublement par rapport à 2005, l'état favorisera le développement de l'ensemble des filières d'énergies renouvelables dans des conditions économiquement et écologiquement soutenables. Atteindre cet objectif suppose d'augmenter de 20 millions de tonnes équivalent pétrole la production annuelle d'énergies renouvelables d'ici à 2020, en portant celle-ci à 37 millions de tonnes équivalent pétrole. ». Le Grenelle fixe l'objectif d'un parc photovoltaïque installée de 5400 MW en 2020 (contre 60 MW installés en avril 2009) et d'un parc solaire thermique de 4.3 millions d'équipements domestiques.
  - La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour la loi Grenelle 2, conforte les engagements de l'état en faveur des énergies renouvelables.
  - Le Plan Climat 2005-2012
  - L'Agenda 21 de la Région Auvergne
- Action 1 : UN PLAN ÉNERGIE/CLIMAT : Maîtrise de la consommation et développement des énergies renouvelables sont les deux axes prioritaires de la politique énergétique régionale. La Région propose d'adopter un plan Énergie/Climat en 2008. Ce plan permettra de définir les principaux gisements d'économie d'énergie par secteur d'activité, ainsi que l'ensemble des sources d'énergies renouvelables (bois, solaire, éolien).
- Action 2 : DES AIDES CONDITIONNÉES À LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE : À partir de 2008, la Région accompagne exclusivement la construction et la rénovation de bâtiments présentant des performances énergétiques de haut niveau. Objectif : réduire de 20 % les consommations d'énergie des bâtiments neufs et existants financés par la Région.
- Données clefs du Profil Environnemental Auvergne
- En France, le réchauffement climatique moyen pourrait être de l'ordre de 2°C à la fin du siècle.
- Dans cette perspective, les politiques nationales s'engagent à diviser par 4 les émissions de GES d'ici 2050, afin de ramener les émissions à un niveau inférieur à 140 M de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, soit environ 460 kg de carbone par personne et par an.
  - Suite au Grenelle de l'environnement, la France se fixe d'ici 2020, une réduction de 20% des émissions de GES, de la consommation d'énergie et une augmentation de 20% des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.

## Constat

L'essentiel des émissions de gaz à effet de serre sont dues au transport et au cadre bâti (consommation d'énergie),

- En Auvergne, 44 % des consommations énergétiques et 34 % des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique sont imputables aux secteurs résidentiel et tertiaire.
- L'État prévoit la rénovation des bâtiments publics, de l'ensemble du parc de logements sociaux et des actions spécifiques pour encourager la rénovation accélérée du parc résidentiel et tertiaire
- Dans un contexte de nécessaire réduction de la consommation énergétique et de développement des énergies renouvelables, les sources d'énergie éoliennes, solaires, géothermiques, hydrauliques et de biomasse sont de plus en plus convoitées. Toutefois, leur exploitation ne doit pas se faire aux dépens des milieux naturels et des paysages.
- Si la priorité du Parc est de travailler sur la réduction de la consommation et l'accroissement de l'efficacité énergétique, le Parc souhaite aussi favoriser la substitution d'énergies renouvelables aux énergies fossiles dans la part des énergies consommées sur son territoire et tendre ainsi vers les objectifs du « 3x20 ».

L'observatoire des énergies de l'ADUHME a réalisé en 2009 une carte d'identité énergétique de la Communauté de Communes Massif du Sancy.

Le bilan de cette étude met en évidence une très forte dépendance énergétique de la communauté de communes de l'ordre de 93%. A titre de comparaison, la dépendance énergétique du département du Puy de Dôme est de 92%.

- Les secteurs du transport et du résidentiel restent les principaux consommateurs d'énergies et émetteurs de CO<sub>2</sub>.
- Les consommations d'énergies et les émissions de CO<sub>2</sub> augmentent depuis 1999, dans tous les domaines et essentiellement le transport.
- La seule production énergétique concerne le bois en individuel.

Choisissez le nom de votre intercommunalité

CC de Sancy  
**Observatoire des énergies**  
 Département du Puy-de-Dôme



CONSUMMATIONS ET PRODUCTIONS D'ENERGIE PAR INTERCOMMUNALITE  
 (Chiffres indicatifs)

Intercommunalité :

**CC de Sancy**

**Legende :**

1 kWh : énergie consommée par un appareil de 1000 W pendant 1 heure  
 1 MWh = 1 000 kWh

1 teq CO2 = 1 tonne équivalent CO2 = contribution à l'effet de serre de l'ensemble des gaz émis rapportée en termes d'émissions de CO2



PRÉSENTATION

Intercommunalité		CC de Sancy
Nombre Habitants (2005)		8 687
Nombre logements (2005)		8 375
dont logements sociaux		194
dont logements taxe d'habitation		8 181
Superficie totale (ha)		39 698
Superficie boisée (ha)		10 403   28%

CONSUMMATIONS ENERGETIQUES ET EMISSION DE CO2 DE L'INTERCOMMUNALITE

Energie	Consommations d'énergie			TOTAL	Emissions teqCO2		
	MWh/an	MWh/hab.an	%		teqCO2/an	teqCO2/hab.an	%
<b>TOTAL</b>	<b>539 740</b>	<b>62</b>	<b>100%</b>	<b>123 743</b>	<b>14</b>	<b>100%</b>	
Résidentiel	135 177	16	26%	20 156	2	16%	
Industrie	18 543	2	3%	2 612	0	2%	
Tertiaire	90 798	10	17%	17 464	2	14%	
Agriculture	14 083	2	3%	3 623	0	3%	
Transports	281 139	32	52%	79 889	9	64%	

PRODUCTIONS ENERGETIQUES DE L'INTERCOMMUNALITE

	Productions d'énergie		
	MWh/an	MWh/hab.an	%
<b>TOTAL</b>	<b>36 802</b>	<b>4,2</b>	<b>100%</b>
Solaire Thermique	124	0,0	0%
Solaire Photovoltaïque	0	0,0	0%
Bois énergie Collectif	0	0,0	0%
Bois énergie Individuel	38 582	4,2	99%
Biogaz	0	0,0	0%
Hydraulique	80	0,0	0%
Cogénération	0	0,0	0%
Eolien	17	0,0	0%

10 commune(s) avec potentiel

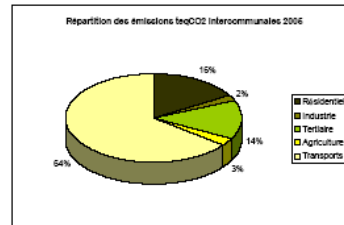
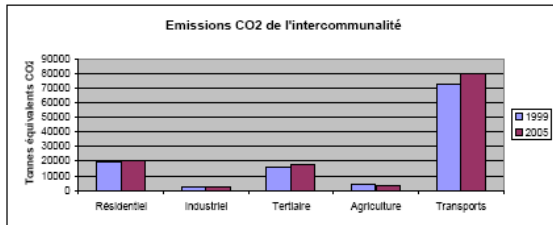
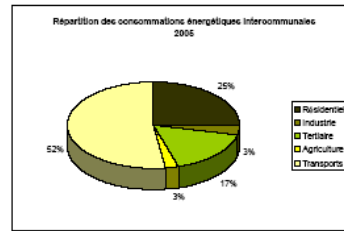
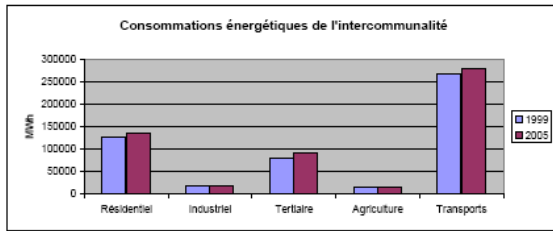
<b>DEPENDANCE ENERGETIQUE</b>	<b>93%</b>
Département	92%
<b>Coût total CA énergie territoires millions d'Euros</b>	<b>53,9</b>
Département	2060,8

COMPARATIFS ENERGETIQUES

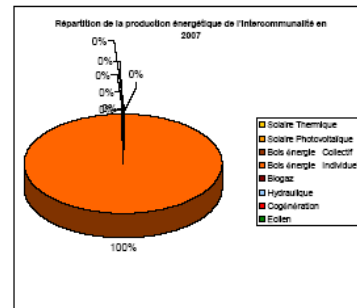
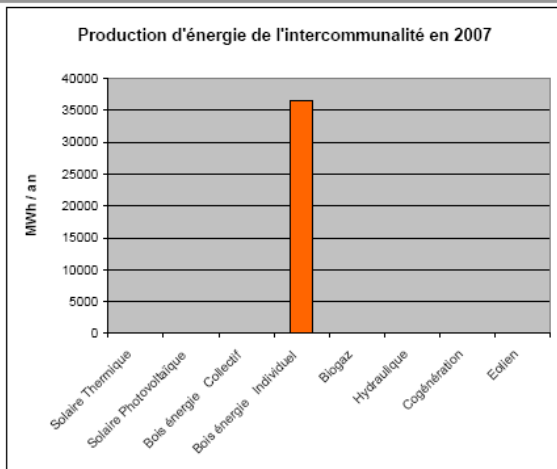
	Intercommunalité	Département
	CC de Sancy	Puy de Dôme
<b>Consommations (MWh/hab.an)</b>	<b>62</b>	<b>34</b>
Résidentiel	16	10
Industrie	2	6
Tertiaire	10	1
Agriculture	2	1
Transports	32	14
<b>Emissions (teqCO2/hab.an)</b>	<b>14</b>	<b>7</b>
Résidentiel	2	2
Industrie	0	1
Tertiaire	2	1
Agriculture	0	0
Transports	9	4
<b>Production (MWh/hab.an)</b>	<b>4,2</b>	<b>3,3</b>
Solaire Thermique	0,0	0,0
Solaire Photovoltaïque	0,0	0,0
Bois énergie Collectif	0,0	0,1
Bois énergie Individuel	4,2	3,5
Biogaz	0,0	0,0
Hydraulique	0,0	0,0
Cogénération	0,0	0,0
Eolien	0,0	0,0



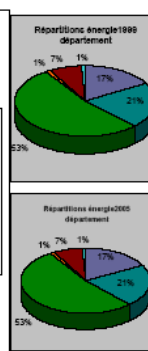
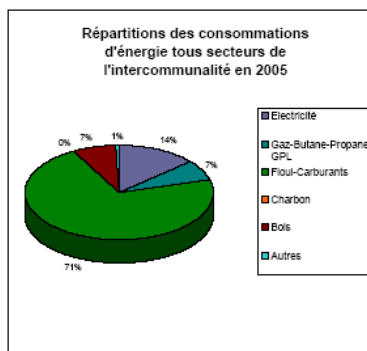
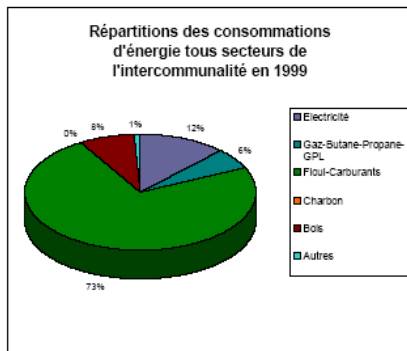
CONSOMMATIONS ENERGETIQUES ET PRODUCTION DE CO2 DE L'INTERCOMMUNALITE



PRODUCTIONS ENERGETIQUES DE L'INTERCOMMUNALITE



CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DE L'INTERCOMMUNALITE PAR TYPE D'ENERGIE



Perspectives

La précarité énergétique est un enjeu important pour l'ensemble de la communauté de communes et le futur PLH en cours d'élaboration.

- La commune de Saint NECTAIRE compte une part importante de logements anciens. L'état général de ces logements est fréquemment dégradé.
- Le chauffage individuel 'tout électrique' représente 88% des RP. Dans un contexte de montagne, ce système énergivore est peu judicieux. D'autres alternatives doivent être favorisées.

LOG T8M - Confort des résidences principales

	2013	%	2008	%
Ensemble	329	100,0	313	100,0
Salle de bain avec baignoire ou douche	311	94,5	292	93,3
Chauffage central collectif	24	7,3	26	8,3
Chauffage central individuel	112	34,0	127	40,6
Chauffage individuel "tout électrique"	88	26,7	66	21,1

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

Le potentiel de développement en énergie solaire est important compte tenu des conditions géographiques et climatiques. Selon le rapport d'information du Sénat n°436, 'Energies renouvelables et développement local', Belot-Juilhard, Août 2006, la région est ensoleillée pendant la saison froide, et l'ensoleillement moyen annuel est de 1907 h/an à Clermont Ferrand pour une moyenne nationale de 1973h/an.

L'énergie éolienne : La commune de Saint NECTAIRE ne se situe pas dans une zone favorable pour la production d'énergie éolienne de masse.

L'importante surface occupée par les bois sur le territoire pourrait permettre le développement de la filière bois énergie.



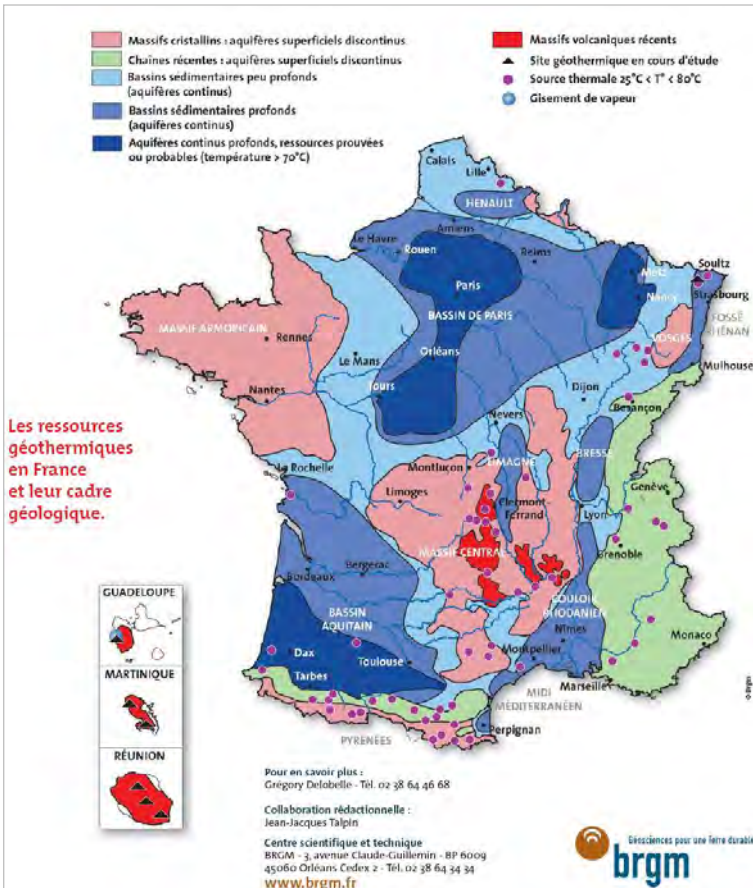
L'énergie hydroélectrique : L'implantation d'une centrale hydroélectrique demande la présence d'un grand cours d'eau avec un débit important et régulier, couplé à une rupture de niveau permettant de créer une différence de pression (cascade naturelle ou barrage de retenue) suffisante.

Les systèmes hydroélectriques autonomes ou encore appelés centrale micro-hydraulique ou pico-hydraulique permettent d'alimenter un bâtiment ou un groupe de bâtiments (ou une usine) isolé et situé à proximité d'un cours d'eau.

La mise en place raisonnée de ces systèmes autonomes est tout à fait envisageable sur le territoire de la commune. Néanmoins ces derniers doivent faire l'objet d'une réflexion et d'une étude d'impact afin d'être parfaitement intégrés (préservation du paysage et de la trame bleue) et ne pas nuire à la préservation de la faune et de la flore. Les démarches administratives peuvent également être complexes, en lien avec le droit de l'eau français.

Le développement de la géothermie suppose de connaître parfaitement le potentiel du sous-sol.

Quelques définitions



• **Gradient géothermique** : accroissement de la température de la Terre en fonction de la profondeur, en moyenne 3,3°C tous les 100 mètres.

• **Géothermie très basse énergie** : concerne des aquifères peu profonds d'une température inférieure à 30°C pouvant être utilisée pour le chauffage et la climatisation avec ajout d'une pompe à chaleur.

• **Géothermie basse énergie ou basse enthalpie** : extraction d'une eau à moins de 90°C dans des gisements situés entre 1500 et 2500 m de profondeur pour le chauffage et certaines applications industrielles.

Le concept de géothermie très basse énergie recouvre des applications qui vont du chauffage de maisons individuelles jusqu'au chauffage par réseau de chaleur. Ce type de géothermie se montre particulièrement adapté au chauffage de logements collectifs ou de locaux du secteur tertiaire (hôpitaux, administration, centres commerciaux...).

• **Géothermie moyenne énergie ou moyenne enthalpie** : eau chaude ou vapeur humide, à une température comprise entre 90 et 150°C, contenue dans des bassins sédimentaires à des profondeurs allant de 2000 à 4000 m.

• **Géothermie haute énergie ou haute enthalpie** : concerne des fluides, contenus dans des réservoirs localisés entre 1500 et 3000 m de profondeur, à des températures supérieures à 150°C captés sous forme de vapeur pour la production d'électricité.

Dans le Massif central, notamment le Massif du Mont Dore où un potentiel a été identifié, les projets n'ont pu aboutir. L'avenir de la géothermie haute-énergie repose sur la maîtrise de développements de projets sur roches profondes chaudes et fracturées, en s'assurant de l'absence d'incidence sur les ressources thermales de surface.

• **Géothermie profonde** : capte la température des roches situées de 3 à 5 km de profondeur afin de produire de l'énergie. Dans le Massif central, notamment le Massif du Mont Dore où un potentiel a été identifié, les projets n'ont pu aboutir. L'avenir de la géothermie haute-énergie repose sur la maîtrise de développements de projets sur roches profondes chaudes et fracturées, en s'assurant de l'absence d'incidence sur les ressources thermales de surface.

Source : <http://www.geothermie-perspectives.fr/07-geothermie-france/01-tres-basse-energie.html>

La biomasse

La biomasse désigne l'ensemble des matières organiques d'origine végétale animale ou fongique pouvant devenir source d'énergie par combustion ou après méthanisation. Elle est utilisée par l'homme depuis qu'il maîtrise le feu. C'est la première énergie renouvelable utilisée dans le monde (l'essentiel étant constitué par la combustion du bois). La commune de Saint-Saturnin produisant de la paille, du bois, des résidus verts, des céréales, l'usage de la biomasse est envisageable.

La méthanisation : La méthanisation désigne le processus de dégradation par des micro-organismes de la matière organique en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène. Cette dégradation aboutit à la production d'une part d'un digestat, un produit humide riche en



matière organique, et d'autre part de biogaz, mélange gazeux composé principalement de méthane et de gaz carbonique. La matière première utilisée est diverse : déjections animales, déchets agricoles, tontes de gazons, boues et graisses de stations d'épuration.

Le biogaz est une énergie renouvelable qui peut être utilisée sous différentes formes : combustion pour la production d'électricité et de chaleur (cogénération), production d'un carburant, injection dans le réseau de gaz urbain après épuration.

Le digestat peut être retraité ou valorisé sous forme de compost.

La méthanisation présente de nombreux avantages :

- une double valorisation de la matière organique et de l'énergie,
- une diminution de la quantité de déchets organiques à traiter par d'autres filières,
- une diminution des émissions de gaz à effets de serre.

Les installations possibles sont multiples, selon les dimensions du projet : une unité de biométhanisation individuelle, à usage privé, n'aura pas les dimensions d'un centre dédié à l'absorption des déchets intercommunaux. De manière générale, toutefois, ces unités demeurent imposantes et peuvent poser d'importants problèmes d'intégration visuelle. Elles sont de fait difficilement envisageables en milieu urbain.

De petites unités peuvent être envisagées à proximité d'exploitations agricoles, sous condition d'une bonne intégration paysagère.

ENJEUX

La lutte contre les consommations énergétiques.

ORIENTATIONS

Faciliter la réduction des consommations énergétiques liées à l'habitat en affichant une politique d'incitation concernant les « filières propres » (matériaux isolants, bio climatisation, ...) pour les constructions neuves.

**OBJECTIF SANTE** : économiser les énergies

**Bénéfices pour la santé** : **limiter la consommation des énergies permet de limiter les émissions de polluants, de prévenir l'épuisement des réserves non renouvelable, de limiter les déchets.**

*De plus, une charge trop importante des factures énergétiques peuvent conduire à des situations de précarité énergétique (coupures d'énergie, impossibilité en hiver d'atteindre une température de confort dans de bonnes conditions, ...)*

**Effets négatifs potentiels de l'urbanisme** : *L'urbanisme peut aggraver les problèmes énergétiques s'il ne prend pas en considération les politiques qui incitent à réduire l'utilisation des combustibles fossiles et à faire des économies d'énergie dans la construction et l'usage des bâtiments.*

**Effets positifs de l'urbanisme** : *L'urbanisme peut avoir une incidence sur le taux d'émission des gaz à effet de serre dus à l'homme dans la mesure où il joue un rôle quant à l'utilisation d'énergie dans les constructions et les transports ; il permet aussi le développement de sources d'énergie renouvelables.*

*Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou*

# LES ESPACES NATURELS ET LES CORRIDORS ECOLOGIQUES



*Vue au dessus des Gorges de la Monne*



# LES ESPACES NATURELS

## État des lieux

### RAPPEL DES LOIS ET TEXTES REGLEMENTAIRES

La loi du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt s'attache à promouvoir le développement durable en reconnaissant d'intérêt général, la mise en valeur et la protection des forêts dans l'ensemble de leurs fonctions économique, environnementale et sociale.

Le territoire communal de Saint Nectaire est concerné par la Loi Montagne du 9 janvier 1985, relative à la protection et l'aménagement de la montagne. Un des objectifs est de préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard.



### La commune de Saint Nectaire se situe dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Les missions du Parc sont :

- protéger son patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages.
- **contribuer à l'aménagement du territoire.**
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie.
- **assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public.**
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherches.

La Charte du Parc :

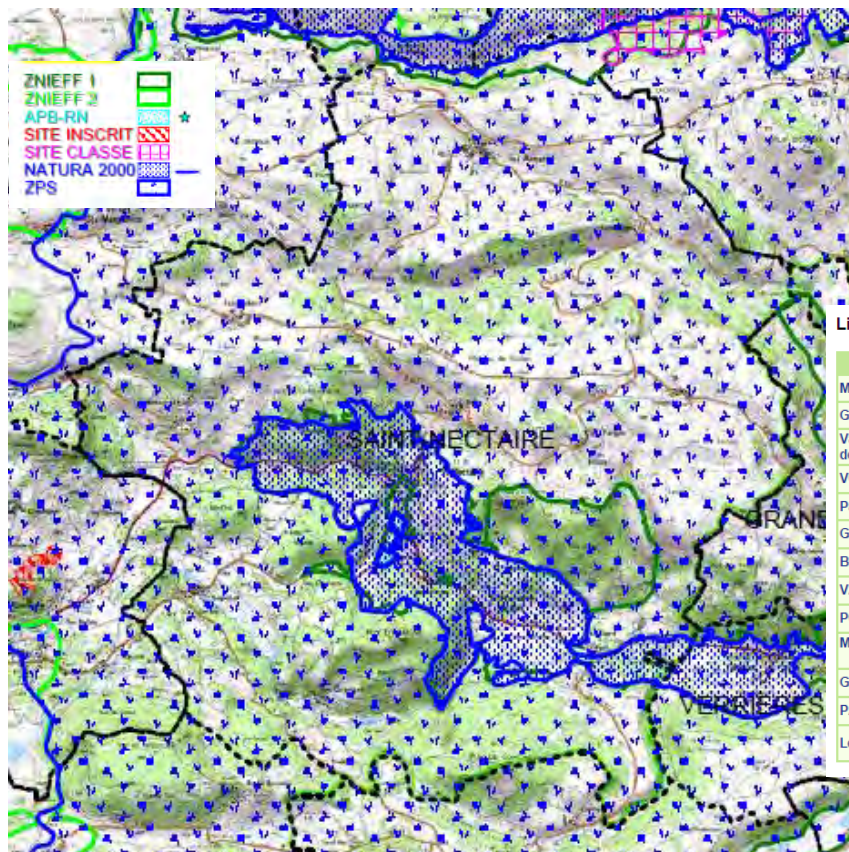
Le territoire du parc comprend 153 communes, auquel s'ajoutent 33 communes associées. Une Charte a été définie. Outre la gestion technique et administrative de ses équipements ainsi que les actions de communication, l'action du Parc a été organisée selon quatre domaines principaux :

- L'environnement et la pédagogie
- L'aménagement et le développement du territoire
- La culture et le patrimoine bâti
- Le tourisme et les loisirs de pleine nature

### La commune se situe dans l'aire de 3 territoires de projets :

- Plateaux laitiers (secteur 5b) : partie ouest de la commune
- Pays Coupés : partie est de la commune.
- Gorges : sur la vallée de la Monne qui constitue la limite nord de la commune.

Voir en Annexe les Fiches des territoires de Projets, avec les enjeux et les objectifs définis.



Liste des Zonages 'Nature'

Nom du Zonage	Type de Zonage
Marais Salé de Saint-Nectaire	Arrêté de Protection de Biotope
Gites du pays des couzes	Natura2000
Vallées et coteaux xérothermiques des couzes et limagnes	Natura2000
VOLCANS D'AUVERGNE	Parc Naturel Régional
Pays des Couzes	Z.P.S.
GITES DE SAINT NECTAIRE	ZNIEFF de type 1
BOIS PAROT	ZNIEFF de type 1
VALLON DE QUINSAT	ZNIEFF de type 1
PONT DU RIVALET	ZNIEFF de type 1
MARAI SALES DE SAINT-NECTAIRE	ZNIEFF de type 1
GORGES DE LA MONNE	ZNIEFF de type 1
PAYS COUPES	ZNIEFF de type 2
Les Couzes Nord	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

(Source : DREAL, juin 2015).



## Les ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Inventaire Écologique Floristique et Faunistique consistent en un inventaire scientifique national. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national, et non pas une mesure de protection juridique. Cet inventaire différencie deux types de zone :

- ✓ Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- ✓ Les ZNIEFF de type 2, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

### ZNIEFF de type 1 – Bois Parot

Situation : Saint Nectaire

Surface : 104 ha

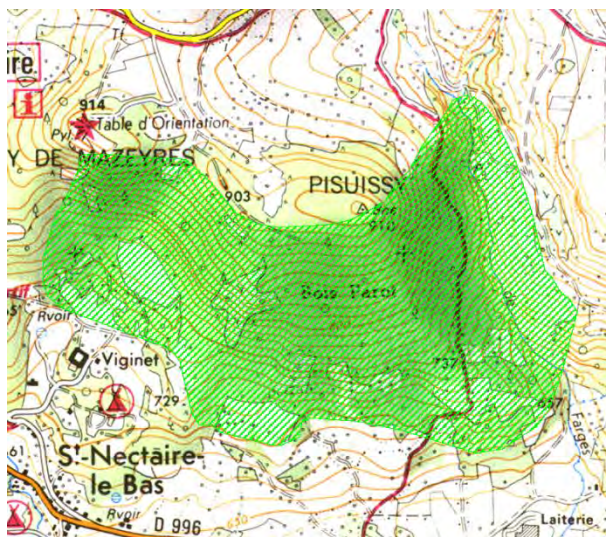
Milieux naturels :

- coteaux secs exposés au sud, surplombant la Couze Chambon et le bourg Bas.
- Quelques affleurements basaltiques.

Végétation : thermoxérophile.

- chênaie, friche, pelouse, formation pionnière liée aux affleurements rocheux.
- Un intérêt botanique : Gentiane croisettes, Trèfle aggloméré, Carline à feuille d'acanthé, Orpin

Tendances : Ces milieux sont en croissance du fait de la déprise agricole.



### ZNIEFF de type 1 – Les Gorges de la Monne

Situation : vallée de la Monne, en limite nord de la commune, couvrant plusieurs communes.

Surface totale : 619 ha.

Surface concernant la commune de St Nectaire : ?

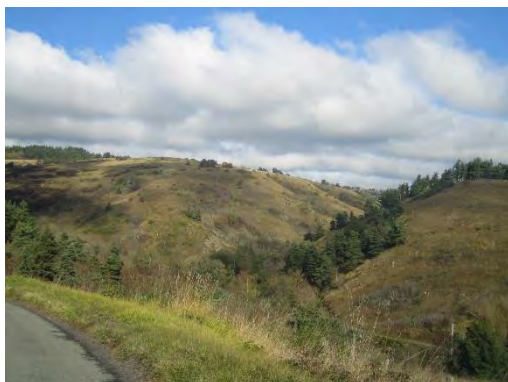
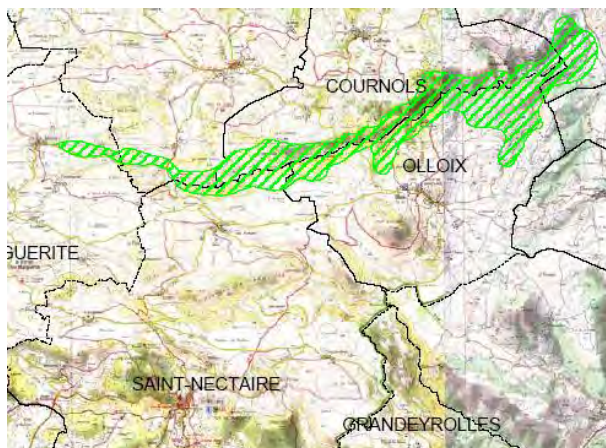
Milieux naturels : La Monne forme des gorges encaissées.

- forêt de pentes : chênaies
- affleurement rocheux avec des pelouses xérothermophiles
- milieux ouverts plus ou moins gagnés par la friche

Végétation : xérothermophiles (Orphis sureau, Hélianthème à gouttes), Lys martagon sous les bois,

Espèces animales :

- une avifaune riche (72 espèces recensées)



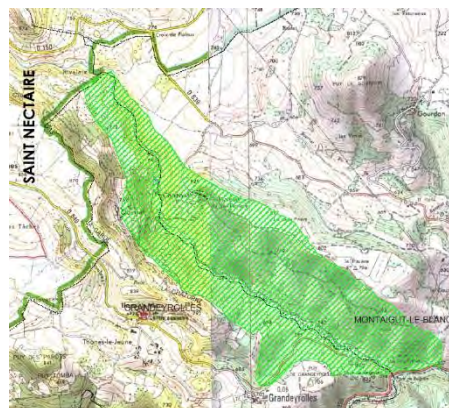
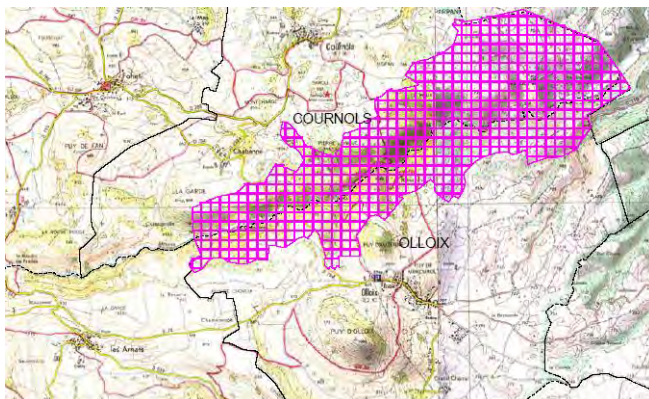
Exemples typiques d'habitats naturels présents dans les gorges de la Monne

### A Noter :

- La commune de Saint Nectaire borde le site « Gorges de la Monne » classé au titre des Sites. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique à prendre en compte. La conservation de cet espace est d'intérêt général.
- La commune de Saint Nectaire borde la ZNIEFF de type 1 - Vallon de Quinsat qui s'étend sur les communes voisines de Montaigut le Blanc et Grandeyrolles. Le vallon de Quinsat a coupé des plateaux basaltiques, présente un caractère



xérothermophile accentué, abritant des chênaies et des pelouses (gagnées par la friche). Ce vallon porte un intérêt ornithologique avec 77 espèces d'oiseaux recensées.



Site inscrit des gorges de la Monne / ZNIEFF de type 1 vallon de Quinsat



## Les sites Natura 2000

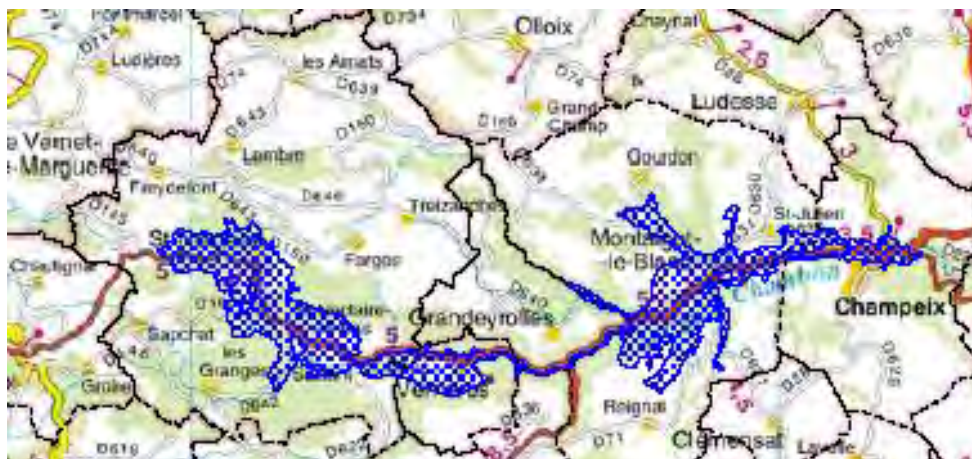
*Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.*

*Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux », codifiée par la directive 2009/147/CE, et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.*

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend :

- des sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats,
- des sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux.

### **Le Site Natura 2000 n°FR8302012 – « Gîtes du Pays des Couzes ».**

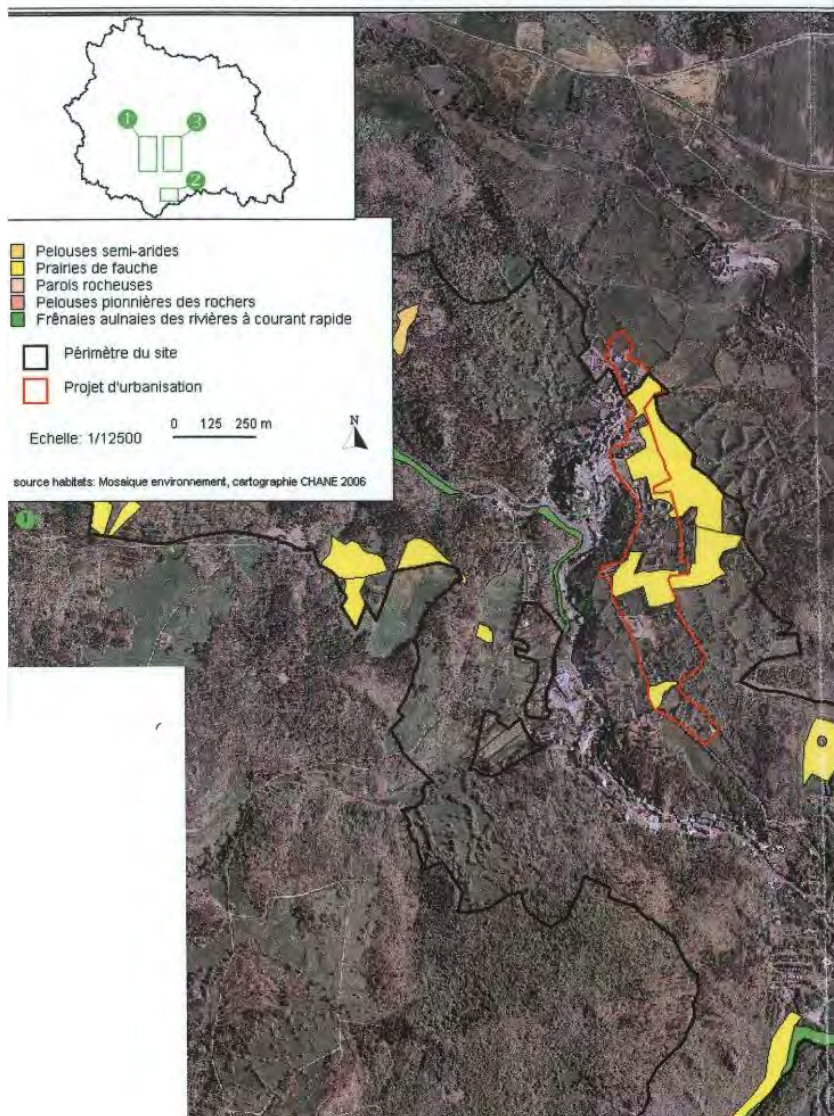


- Localisation : vallée du Fredet puis vallée de la Couze Chambon
- Surface totale : 1233 ha
- Surface concernant la commune de Saint Nectaire : **Le site est composé d'un réseau complexe de cavités et de bâtiments situés principalement dans le bourg de St-Nectaire.**
- Intérêt du site : Les chauves-souris sont des mammifères nocturnes qui se nourrissent en capturant des insectes en vol. Les cavités souterraines présentes sur la commune de Saint Nectaire sont des gîtes de production privilégiés.

**Sous l'Office de Tourisme de Saint nectaire, plus de 200 chauves-souris se reproduisent dans un souterrain aux abords d'un ruisseau (Murin de Daubenton, espèce chassant en particulier les moustiques au ras de l'eau).**



Site Natura 2000 FR830 2012 "Gites du Pays des Couzes"  
Carte des facteurs socio-économiques



- Le CENA et l'association Chauve-Souris Auvergne ont signé des accords avec la commune depuis 15 ans sur un ensemble de souterrains communaux. Ces accords assurent une préservation de ces gites de reproduction et d'hibernation. Ils ont permis quelques travaux (pose de grilles) favorisant la tranquillité des animaux et une sécurité des personnes.



Source : CEPA

Cette carte superpose les habitats naturels à préserver dans le cadre de Natura 2000 et les zones d'urbanisation du POS actuel. L'enjeu majeur est bien la préservation des habitats naturels. Le choix de zones à urbaniser devra être compatible avec les objectifs Natura 2000.

**Le Site Natura 2000 n°FR8301035 – « Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et des Limagnes ».**

Localisation : Ce site est constitué de 39 zonages différents et couvre 47 communes (2270 ha). Saint Nectaire fait partie du zonage n°6, localisé principalement sur les Gorges de la Monne, et un micro secteur sur le Bourg (le marais salé de saint Nectaire).

Surface concernant Saint Nectaire : 5 ha.

Un DOCUMENT d'Objectifs a été approuvé par arrêté préfectoral en 2001. Il précise les orientations de gestion pour assurer la pérennité des habitats et des espèces. Le CEPA est la structure animatrice. Ce DOCOB ne concerne pas la commune de Saint Nectaire.

Menaces : la déprise agricole sur les coteaux et les buttes entraîne un embroussaillage qui conduira sans une gestion adaptée à un début de boisement. Pour sauver les pelouses sèches, il faut favoriser le pastoralisme, le pâturage et un fauchage adapté.

Enjeux :

- stopper la déprise agricole
- **préserver la qualité de l'eau**

Orientations / Pistes de réflexion pour le PLU

- maintenir la vocation agricole
- préserver les ripisylves et milieux humides annexes
- préserver les forêts de pente.

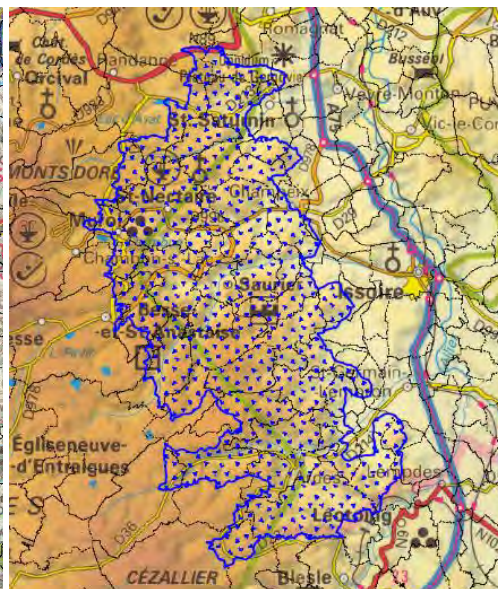




**La ZICO « Couzes Nord » devenue Site Natura 2000 – Zone de Protection Spéciale n°FR8312011 « Pays des Couzes »**

La ZICO est une directive européenne (79/409 du 2 avril 1979 dite "directive Oiseaux) qui vise à assurer une protection de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen.

En France, l'inventaire des ZICO a été conduit en 1990/1991 par la Ligue pour la Protection des Oiseaux et le service du Patrimoine Naturel du Muséum National d'Histoire Naturelle pour le compte du ministère de l'Environnement. Elle impose aux États membres l'interdiction de les tuer ou de les capturer intentionnellement, de détruire ou d'endommager leurs nids, de ramasser leurs œufs dans la nature, de les perturber intentionnellement ou les détenir (exception faite des espèces dont la chasse est autorisée).



Localisation de la ZICO et du site Natura 2000 - ZPS

ESPACES NATURELS

Surface totale : 19 500 ha pour la ZICO, puis 51 720 ha pour la ZPS. Ce site Natura 2000 résulte de la fusion en 2006 de 3 ZICO « Montagne de la Serre » + « Couzes Nord » + « Couzes Sud », couvrant ainsi 59 communes.

Surface concernant la commune de Saint Nectaire : la totalité.

Remarque : Cette ZICO est indissociable des autres ZICO voisines (massif Sancy Cézallier / val d'Allier). L'ensemble forme une unité fonctionnelle.

Milieux naturels : le large site s'étend sur le Pays Coupé, composé de gorges profondes orientées Ouest- Est, encadrées de plateaux, allant de 600m d'altitude environ à 1200m.

- des milieux humides en bordure de rivière : mégaphorbiaies, prairies humides, prairies de fauche, aulnaies, saulaies
- des formations boisées thermophiles sur les pentes : chênaies, hêtraies, pinèdes de pins sylvestre
- des formations rocheuses : falaises, éboulis
- sur les rebords de plateaux : pelouses ouvertes, landes sèches, formations arbustives (buis, genets)
- sur les plateaux : pelouses sèches, prairies thermophiles, zones humides

Espèces animales :

Grâce à l'association rivières / forêts de pente / zones cultivées en plateau, ce secteur constitue un couloir de migration et abrite une avifaune riche et variée.

- oiseaux de rivière : Martin pêcheur, Bergeronnette des ruisseaux, Cingle plongeur
- **des oiseaux rupestres (Grand Duc d'Europe, Grand Corbeau)**
- des oiseaux des milieux ouverts ou forestiers (Busard cendré, St Martin, Milan noir, Milan royal, Circaète Jean le Blanc, Engoulevent d'Europe, Pic noir, Pic cendré, Alouette lulu, Pie Grièche écorcheur)
- une avifaune des milieux ouverts (sur les chaux) (Bruant ortolan, Petit duc)
- des migrateurs : nombreux rapaces, les deux espèces de cigognes.

Tendances et menaces :

- **déprise agricole, remembrement, changement d'orientations agricoles**
- sylviculture : intensification, enrésinement, ...

**Les espèces d'oiseaux présentes**

33 espèces d'oiseaux d'intérêt européen ont justifié la désignation du site en Natura 2000 dont :

- 18 sont nicheuses avérées (Aigle botté, Milan royal, Bruant ortolan)
- 13 sont seulement de passage (Grue cendrée, Cigognes, Pipit rousseline)
- 2 sont uniquement hivernantes (Faucon émerillon, Hibou des marais).

La superficie du site est de 51 716 hectares, répartie sur 59 communes et 7 communautés de communes, correspondant à 28 992 habitants. Ce site s'étend de Chanonat au nord, jusqu'à Apchat, au sud. Située dans les « Pays coupés », cette zone Natura 2000 a la géographie très variée (alt 430m à 1275 m), est un site important pour la conservation des rapaces forestiers et rupestres. Avec 30-40 couples nicheurs, la ZPS du Pays des Couzes abrite 2,5 % des effectifs nationaux du Grand-duc d'Europe. 34 espèces d'oiseaux de l'annexe 1 ont justifié la désignation du site en zone Natura 2000 avec des enjeux forts pour le Hibou Grand-Duc, le Circaète et le Milan Royal.



Les objectifs majeurs pour la protection des oiseaux. La mise en oeuvre de ces objectifs repose :

- soit sur la base du volontariat (V) (contrat, charte),
- soit sur des mesures réglementaires (R),
- soit sur une gestion volontariste des acteurs locaux (G).

Limiter la mortalité des oiseaux par destruction directe

- Réduire les incidences des projets éoliens (R)
- Limiter les collisions sur les lignes haute-tension (G)
- Enfourer ou équiper les poteaux dangereux des lignes moyenne tension (G)
- Remplacer le traitement à la Bromadiolone par le piégeage des rats taupiers (G)
- Maintenir quelques mètres carrés de céréales non récoltées autour des nids de Busard cendré (V)
- Faucher les grandes prairies de façon centrifuge (V)

Limiter la mortalité des oiseaux par destruction des milieux

- Réduire l'incidence des carrières en zone de falaise (R)
- Limiter l'urbanisation des terres agricoles et forestières dans les documents d'urbanisme (R)
- Réduire la pratique de l'écobuage (V)
- Restaurer des zones d'eau libre dans les lacs de chaux (G) (V)
- Augmenter les gros bois en forêt (V) (G)

Favoriser la production de ressources alimentaires pour les oiseaux

- Rechercher une solution alternative à la fermeture des décharges et au ramassage des animaux morts pour les oiseaux nécrophages (G)
- Restaurer la population de lièvres (G)
- Mettre en place des jachères (V) (G)
- Planter des haies (V) (G)
- Conserver des arbres sénescents (V)
- Irrégulariser les peuplements forestiers (V)
- Créer une réserve ornithologique locale volontaire avec une gestion expérimentale (G)
- Maintenir des fleurs dans les prairies de fauches (V)
- Favoriser le pâturage extensif sur les coteaux en déprise et les pré-bois (V)
- Favoriser les techniques culturales simplifiées (V)
- Aider à développer l'agriculture biologique (V)
- Conserver les haies, pré-verger et les murets (V)

Limiter le dérangement en période de nidification

- Faire un plan hiérarchisé des zones et périodes sensibles (aide à la décision pour la localisation des manifestations sportives) (G)
- Réduire les incidences du schéma de desserte prévu sur la communauté de communes des cheires (G)
- Aménager les dessertes existantes (accès limités aux professionnels, panneaux...) (V, G)
- Limiter les travaux d'abattage forestier et de taille de haie près des nids des espèces sensibles et/ou en période de reproduction (mesure en cours de discussion) (V)
- Etudier l'impact d'une manifestation sportive (G)



### Les Marais Salé : APB, ZNIEFF et Natura 2000



Localisation ZNIEFF / APB / Natura 2000

Ce site est concerné par :  
une ZNIEFF sur environ 1 ha

le marais fait partie du site natura 2000 Coteaux et vallées xérothermiques (vu plus haut). Le périmètre Natura 2000 sur le secteur, dénommé zonage n°19 Pré salé de St Nectaire, est de 4 ha76.

un APB - arrêté de protection de biotope, instauré en 1997, sur environ 3 ha. Cette protection n'est pas une servitude d'utilité publique, mais doit être prise en compte dans les choix du PLU.





Milieux naturels : marais salé

Végétation : flore halophile dont 5 plantes protégées sur le plan régional : Plantain maritime, Spergulaire marginée, Troscart maritime, Jonc de Gérard.

Gestion :

- Le site a bénéficié du programme européen Life Nature « sources salées d'Auvergne » pour financer l'élaboration d'un plan de gestion de site en 1998.
- Pour tendre vers une meilleure gestion du site, le parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, le CEPA et certains propriétaires ont signé des baux et des conventions de gestion.



Perspectives et menaces :

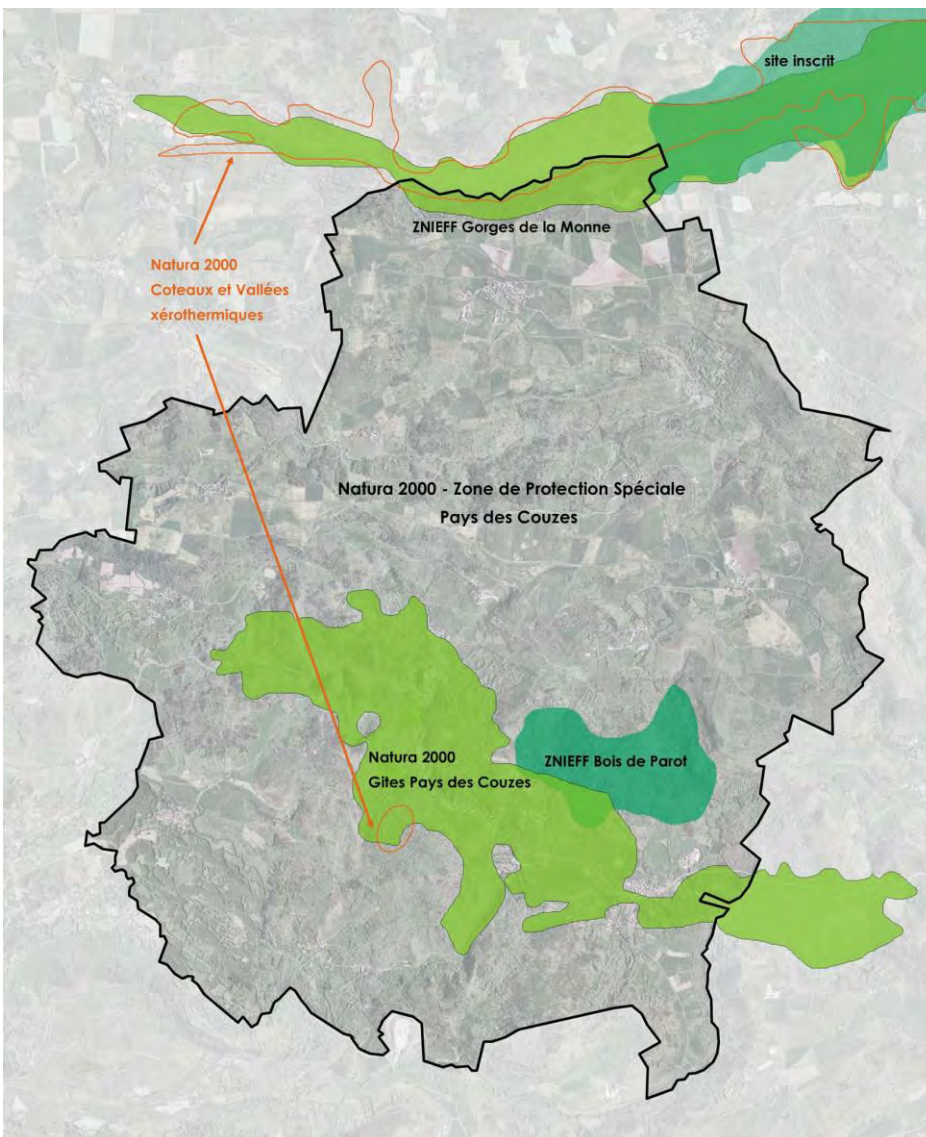
- Un certain nombre de parcelles incluses dans le zonage Natura 2000 et APB est actuellement classé en zone NH constructible au POS. Afin d'éviter une

dégradation de ce biotope et d'être en conformité avec le zonage naturel, ces parcelles devront être classées en zone ND au PLU.

- Une canalisation d'eau traverse le marais (parcelle n°99) et alimente les Thermes.
- La déprise agricole menace la partie basse du marais. Elle se caractérise par le développement de hautes herbes et arbustes, lesquels ferment progressivement le milieu. Cette végétation concurrence les plantes halophytes qui ont besoin de lumière et d'espace.
- La partie haute du marais est sensible à une pression forte du pâturage.

Enjeux :

- une illustration majeure de ce type de milieux naturels (préservation de la biodiversité et des stations halophytes).



- une valeur scientifique (approfondissement des connaissances)
- un intérêt pour la sensibilisation des publics pour le respect du patrimoine naturel.

Orientations / Pistes de réflexion pour le PLU

- un zonage ND approprié. Certaines parcelles situées dans l'emprise du marais salé, classées actuellement en NH au POS doivent retrouver un zonage naturel.
- ☞ Protection des milieux naturels fragiles
- ☞ Impact positif de ce choix : améliorer la gestion du site.

Carte synthétique des zonages naturels.

## Les zonages Eau et Milieu Aquatique

### Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015

La commune de Saint Nectaire fait partie du SADGE Loire Bretagne (en cours de révision) et du SAGE Allier Aval (en cours d'élaboration).

Il fixe les objectifs suivants pour les masses d'eau identifiées dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau. Pour chaque masse d'eau, l'objectif se compose d'un niveau d'ambition et d'un délai. Les niveaux d'ambition sont le bon état, le bon potentiel dans le cas particulier des masses d'eau fortement modifiées ou artificielles, ou un objectif moins strict. En application du principe de non détérioration lorsqu'une masse d'eau est en très bon état, l'objectif est de maintenir ce très bon état. Les délais sont 2015, 2021 ou 2027. Le choix d'un report de délai ou d'un objectif moins strict est motivé, conformément à la directive cadre sur l'eau, par les conditions naturelles (CN), la faisabilité technique (FT) ou les coûts disproportionnés (CD).



Objectifs cours d'eau									
Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique		Objectif d'état global		Paramètre faisant l'objet d'une adaptation	Motivation du délai
		Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai		
FRGR0259	LA COUZE CHAMBON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LE LAC CHAMBON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALLIER	Bon Etat	2021	Bon Etat	ND	Bon Etat	2021		FT

### Le SAGE Allier Aval

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux a pour vocation de coordonner au niveau local, l'ensemble des actions des pouvoirs publics envers les usagers de l'eau afin de parvenir à une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Les études en cours pour le SAGE Allier Aval établissent les problématiques de gestion :

- Une ressource en eau potable suffisante mais fragile : La rivière Allier et sa nappe d'accompagnement constituent la principale ressource en eau potable de la population mais celle-ci est particulièrement vulnérable aux pollutions accidentelles et diffuses.
- Une qualité des eaux de surface à améliorer : Dans la plaine alluviale, la qualité de l'eau de l'Allier et de ces affluents reste encore affectée par des rejets domestiques et industriels. Les têtes de bassin versant ont des eaux de bonne qualité mais sont sensibles aux pollutions diffuses.
- Des étiages sévères pour les affluents de Limagne : Les affluents de l'Allier peuvent présenter une faiblesse des étiages notamment dans la plaine de la Limagne. Cette situation est aggravée par les prélèvements agricoles et peut nécessiter la mise en place de mesures de restriction.
- Les crues : Les affluents de l'Allier connaissent des crues torrentielles qui peuvent créer des dommages aux bourgs traversés.

Les principaux enjeux du SAGE pour la gestion de l'eau sont :

- La gestion qualitative de la ressource en eau : maîtriser les pollutions pour mieux satisfaire les différents usages et préserver la qualité des milieux,
- **La gestion concertée de l'espace alluvial : concilier les activités économiques de la plaine avec la préservation de la dynamique fluviale de l'Allier étroitement liée à la préservation des milieux et de la ressource en eau,**
- La gestion de la ressource en eau de la chaîne des Puys : préserver cette ressource de qualité mais fragile.

### Deux Contrats de Rivière

- Veyre Aydat
- Couze Chambon

#### Le Contrat territorial « Veyre-lac d'Aydat »

Depuis 1999, le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) s'investit pour lutter contre l'eutrophisation du lac d'Aydat et améliorer la qualité des cours d'eau dans le cadre du contrat de rivière « Veyre-lac d'Aydat », achevé en 2010. Un contrat territorial élaboré en 2010, permettra de poursuivre les actions engagées dans le cadre du contrat de rivière (lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles, restauration de milieux aquatiques, etc.).

Le contrat de rivière est un plan d'action quinquennal qui s'appuie sur trois volets principaux :

- Volet A - maîtrise des effluents domestiques et agricoles
- Volet B - restauration et entretien des cours d'eau et zones humides
- Volet C - communication, animation

Enjeux

- **Atteinte de l'objectif de bon état en 2015 pour la Veyre et ses affluents (objectif de non dégradation).**
- Préservation des zones humides et milieux naturels associés (lien Trame Verte et Bleue).

#### Le Contrat territorial « Couze Chambon »

Le Siav de la couze Pavin (\*) et le Sivu de la couze Chambon ont signé leurs contrats territoriaux, en mars 2015. Ceux-ci visent à la préservation du lac Chambon, de l'amont de la couze Chambon et de ses affluents ainsi que de la couze Pavin, de la couze Valbelex et de leurs affluents. Dix-huit communes sont concernées.

Les actions qui seront menées vont de l'arasement d'obstacles à la restauration de la ripisylve (la végétation des berges) ou encore la lutte contre les piétinements (installation d'abreuvoirs).

(\*) Syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée de la Couze Pavin, Couze de Valbelex et affluents, Syndicat intercommunal à vocation unique d'assainissement de l'amont de la couze Chambon.



# LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

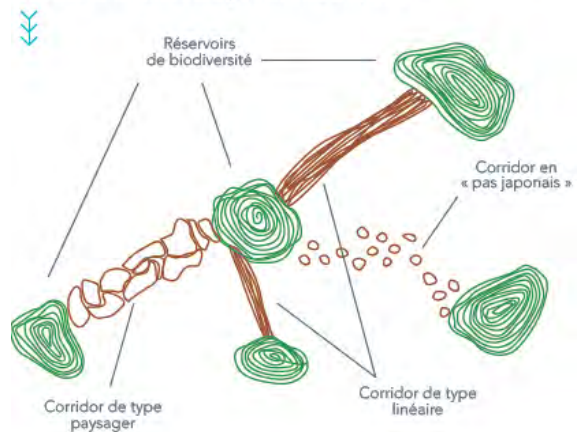
## État des lieux

### Introduction

L'objectif est le maintien de la connectivité entre les écosystèmes

- qui favorise leur fonctionnalité, source d'aménité et de services rendus pour la préservation de la qualité de l'eau, de l'air, des sols etc.
- Par ailleurs, le maintien d'éléments paysagers favorables à la connectivité des milieux naturels répond aussi à une demande sociale de naturalité. En effet, ils peuvent être associés aux fonctions récréationnelles des paysages et maintenir en même temps la valeur esthétique et patrimoniale des territoires.
- Ils peuvent également être utilisés dans les milieux urbains pour permettre une pénétration de la nature, ou encore offrir des voies pour les transports doux.

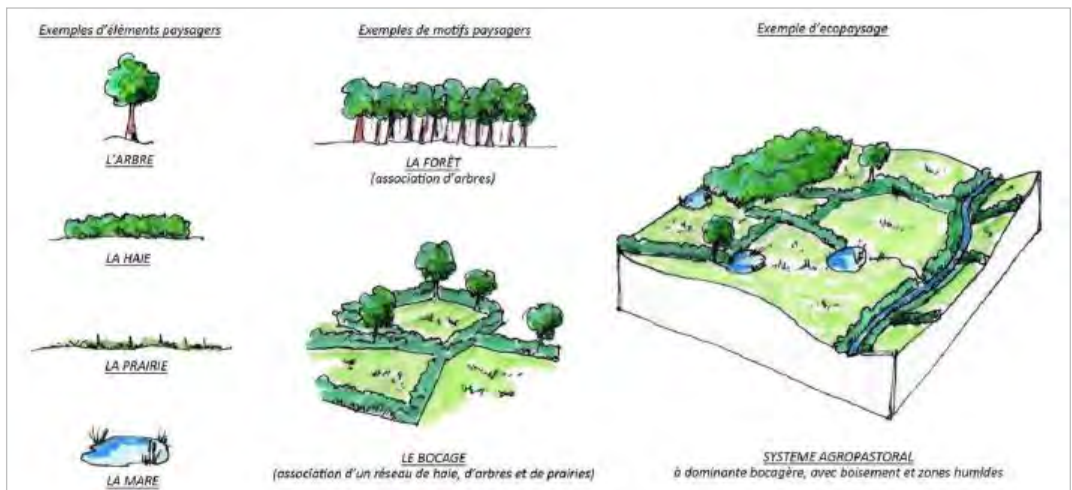
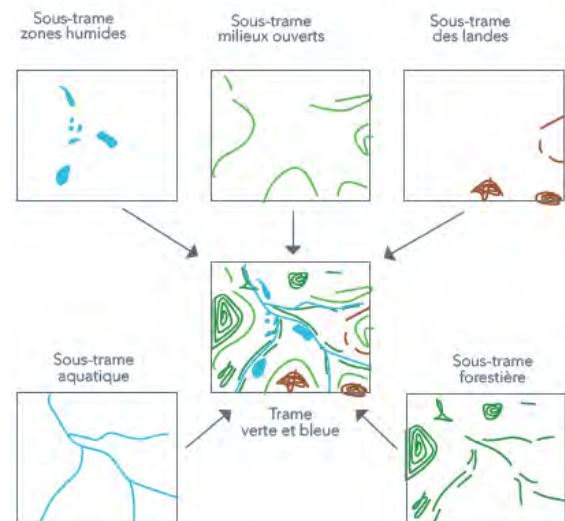
Schémas théoriques des continuités écologiques, des sous-trames composant la Trame verte et bleue et de leur hiérarchisation.  
© Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, MEDDM, 2010.



CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

### Définitions

- **Biodiversité** : Contraction de biologique et de diversité, représente la diversité et les interrelations des êtres vivants et des écosystèmes : la faune, la flore, les bactéries, les milieux, mais aussi les races, les gènes et les variétés domestiques, et bien sûr les êtres humains.
- **Trame verte** : Elle comprend l'ensemble des milieux terrestres tels que les prairies, les landes, les estives, les forêts, etc. qui peuvent constituer autant de « sous-trames ».
- **Trame bleue** : Elle comprend l'ensemble des milieux aquatiques de type cours d'eau, lacs, étangs, etc. Les zones humides peuvent à la fois être comprises dans la Trame verte et dans la Trame bleue.
- **Continuités écologiques** : Elles constituent la Trame verte et bleue et comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.
- **Réservoirs de biodiversité** : Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les milieux naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Ils abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (articles L. 371-1 II et R. 371-19 II du Code de l'Environnement).
- **Continuum écologique** : C'est l'ensemble des milieux favorables à un groupe d'espèces. Il est composé de plusieurs éléments continus (sans interruption physique) incluant un ou plusieurs cœurs de nature, les zones tampons et les corridors partiellement ou temporairement utilisés par le groupe d'espèces.
- **Corridors écologiques** : Ce sont des liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce permettant sa dispersion et sa migration. Leur physionomie est souvent classée en 3 types : structure linéaire (haies, bords de chemins, rives et cours d'eau, etc.), structure en « pas japonais » liée à la présence d'éléments relais ou îlots-refuges (mares, bosquets, etc) ; et matrice paysagère.
- **Zones tampons** : Ces espaces sont situés autour des cœurs de nature ou des corridors. Ils les préservent des influences et impacts négatifs.



Éléments des écopaysages définis par le SRCE auvergne

**Les directives territoriales**

La Loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement a été voté le 3 aout 2009 (Grenelle1). Les articles 20 à 27 intéressent particulièrement le territoire de SAINT NECTAIRE dans le cadre de la préservation de trames bleue et verte.

Article 20 : Arrêter la perte de biodiversité passe par des mesures de protection, de conservation, de restauration des milieux et par la constitution d'une trame verte et bleue, outil d'aménagement du territoire qui permette de créer une continuité territoriale. ...

Article 21 : L'élaboration de la trame verte et bleue associera l'Etat, les collectivités territoriales et les parties prenantes concernées sur une base contractuelle. La trame verte est constituée, sur la base de données scientifiques, de grands ensembles naturels et d'éléments de connexion les reliant ou servant d'espaces tampons. ... A l'issue d'un audit général qui aboutira en 2009, les modalités d'insertion de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme, dans les schémas d'infrastructures, et les conditions de sa prise en compte par la fiscalité locale seront précisées. ...

Article 24 : La trame verte sera complétée par la trame bleue, son équivalent pour les eaux de surface continentales et leurs écosystèmes associés, permettant de préserver et de reconstituer la continuité écologique des milieux nécessaire à la réalisation de l'objectif 2015 ...

**Le schéma régional de cohérence écologique**

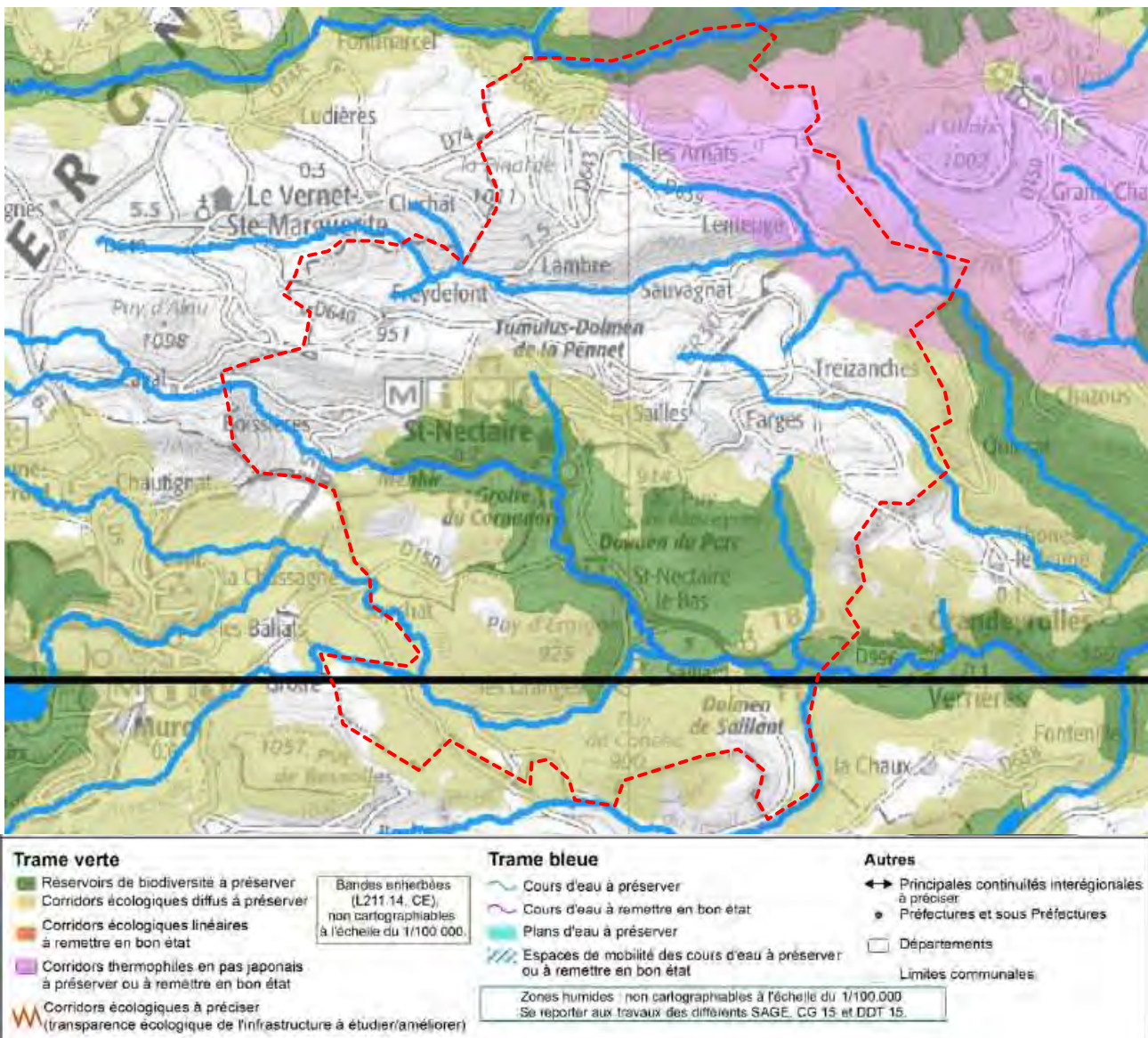
Le schéma régional de cohérence écologique est le document cadre à l'échelle régionale de mise en oeuvre de la trame verte et bleue. Ce document cadre au niveau régional "prend en compte les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques mentionnées à l'article L. 371-2 ainsi que les éléments pertinents des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau."

L'objectif principal du SRCE est l'identification des trames verte et bleue d'importance régionale, c'est à dire du réseau écologique qu'il convient de préserver pour garantir à l'échelle régionale les déplacements des espèces animales et végétales. Ces capacités de déplacements sont nécessaires au maintien du bon état de conservation des populations d'espèces.

Le schéma comprend :

- ✓ Une présentation et une analyse des enjeux régionaux relatifs aux continuités écologiques sur la base d'un diagnostic des continuités écologiques.
- ✓ La cartographie de la trame verte et bleue d'importance régionale.
- ✓ Un plan d'actions, constitué de mesures contractuelles permettant d'assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques et d'un dispositif d'accompagnement à leur mise en œuvre locale.

Zoom sur le territoire :





Saint Nectaire :

- Une premier Réservoir de biodiversité est identifié au nord de la commune et couvre les Gorges de la Monne. Le secteur correspond au site Natura 2000 ZPS des Gorges de la Monne.
- **Le cœur de la commune est identifié comme un réservoir de biodiversité à préserver. Le secteur s'étend de St Nectaire le Haut jusqu'en aval de Saillant, et couvre le ruisseau le Fredet et ses pentes encaissées. Il correspond au site Natura 2000 ZPS Gites des Couzes.**
- Les espaces encadrant la vallée de Fredet sont identifiés comme des corridors écologiques diffus à préserver. Ces espaces couvrent notamment la partie sud de la commune et la vallée de la Couze Chambon.
- La frange Nord-Est du territoire est identifiée comme corridor thermophile en pas japonais à préserver ou remettre en état.

## Les Trames Bleues

La carte des trames bleues s'appuie sur plusieurs éléments : l'emprise des cours d'eau, des pièces d'eau et des étangs, la prélocalisation des zones humides du SAGE Allier Aval.

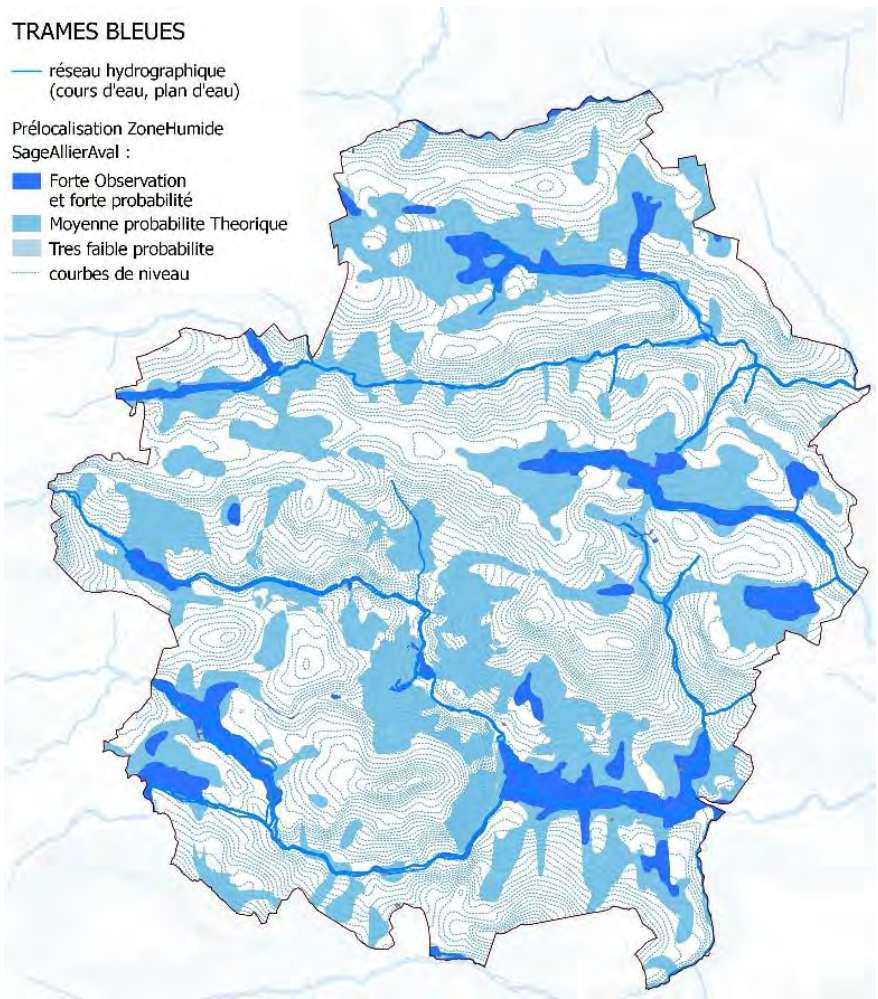
Le territoire est marqué par un réseau hydrographique assez dense, axé Est-Ouest. 4 grandes vallées principales se dessinent.



La Couze Chambon

### TRAMES BLEUES

- réseau hydrographique (cours d'eau, plan d'eau)
- Prélocalisation ZoneHumide SageAllierAval :
- Forte Observation et forte probabilité
- Moyenne probabilité Theorique
- Tres faible probabilité
- courbes de niveau



CORRIDORS  
ECO-  
LOGIQUES

### Les Zones Humides

Les zones humides ont considérablement régressé depuis 50 ans sur le bassin Loire Bretagne. Celles-ci jouent pourtant un rôle fondamental à différents niveaux :

- ✓ *préservation des ressources en eau et des usages associés (eau potable, etc.).*
- ✓ *Elles assurent une autoépuration des pollutions diffuses, plus particulièrement en tête de bassin, où elles contribuent de manière déterminante à la dénitrification des eaux.*
- ✓ *Elles constituent un enjeu majeur pour la conservation de la biodiversité.*
- ✓ *Elles contribuent à réguler les débits des cours d'eau et des nappes souterraines (écrêtement des crues et soutien d'étiage) et à améliorer les caractéristiques hydro morphologiques des cours d'eau.*

La conservation d'un maillage dense de zones humides contribue au maintien ou à l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau fixés par la Directive Européenne pour 2015. L'impact cumulé de la destruction des zones humides à l'échelle d'un bassin versant peut avoir un impact sur les crues, la qualité et la quantité d'eau ainsi que sur la biodiversité (Trame Verte et Bleue).

Une étude de pré-localisation des enveloppes potentielles à zones humides a été réalisée dans le cadre du SAGE Allier Aval en 2011.





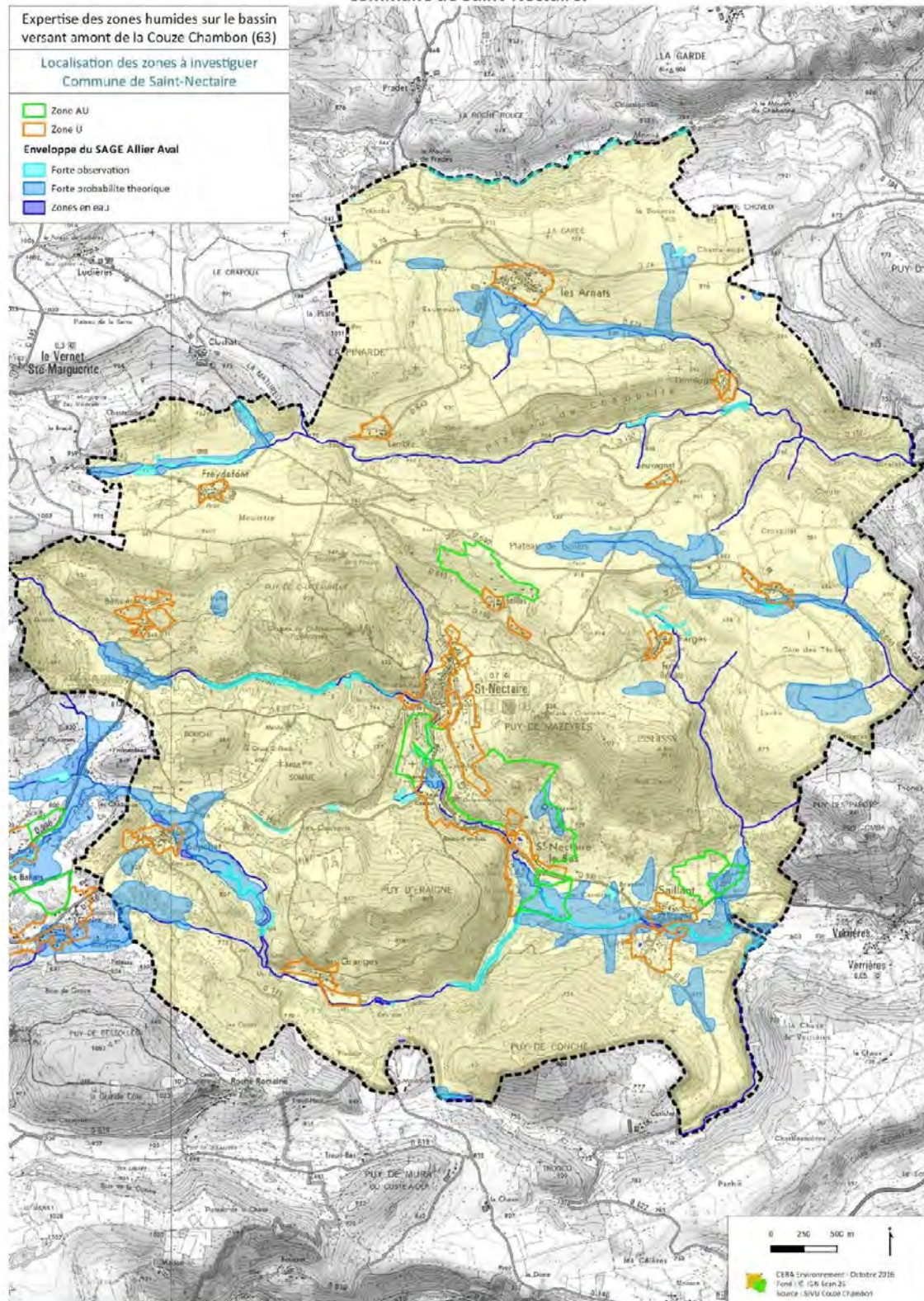
Toutefois, le manque de précision de ces enveloppes n'est pas satisfaisant à l'échelle locale et peut provoquer des incompréhensions de la part des administrés. Une action a donc été inscrite au Contrat territorial afin d'affiner le manque de connaissances et disposer d'un document d'alerte vis-à-vis de la gestion adaptée sur les terrains présentant des zones humides.

En 2016, le SIVU de la Couze Chambon a réalisé une expertise des zones humides sur le bassin versant amont de la Couze Chambon. Des sondages sur plusieurs secteurs de la commune ont été réalisés pour vérifier la présence avérée ou non de zones humides. Cette démarche s'inscrit dans les actions définies par le Contrat Territoriale de l'Eau et dans la phase 2 de localisation des zones humides du SAGE.

SIVU Couze Chambon

Inventaire des zones humides

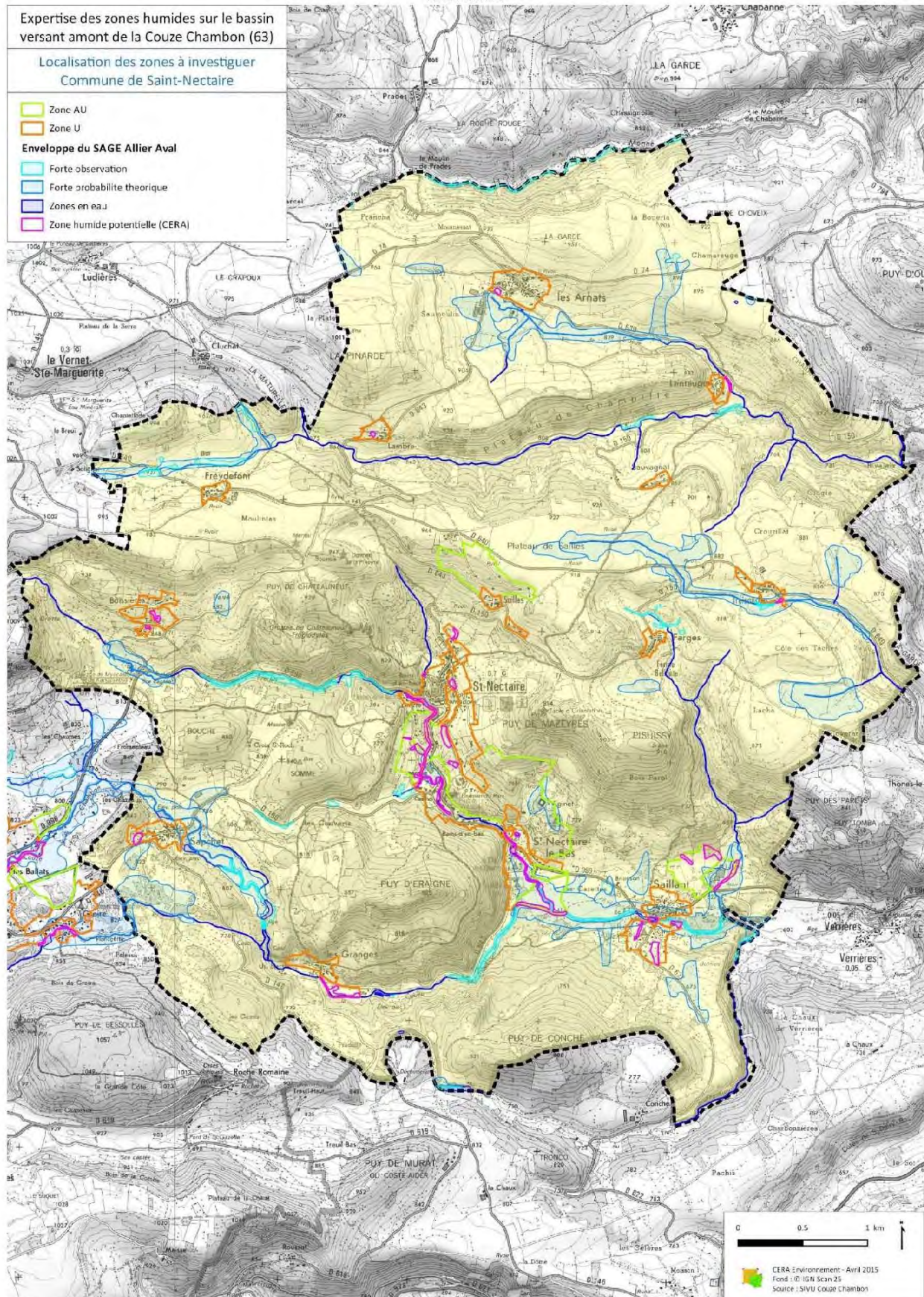
**Carte 4. Localisation des enveloppes de forte probabilité et des zones Urbanisées (U) et A Urbaniser (AU) sur la commune de Saint-Nectaire.**



CORRIDORS  
ECO-  
LOGIQUES

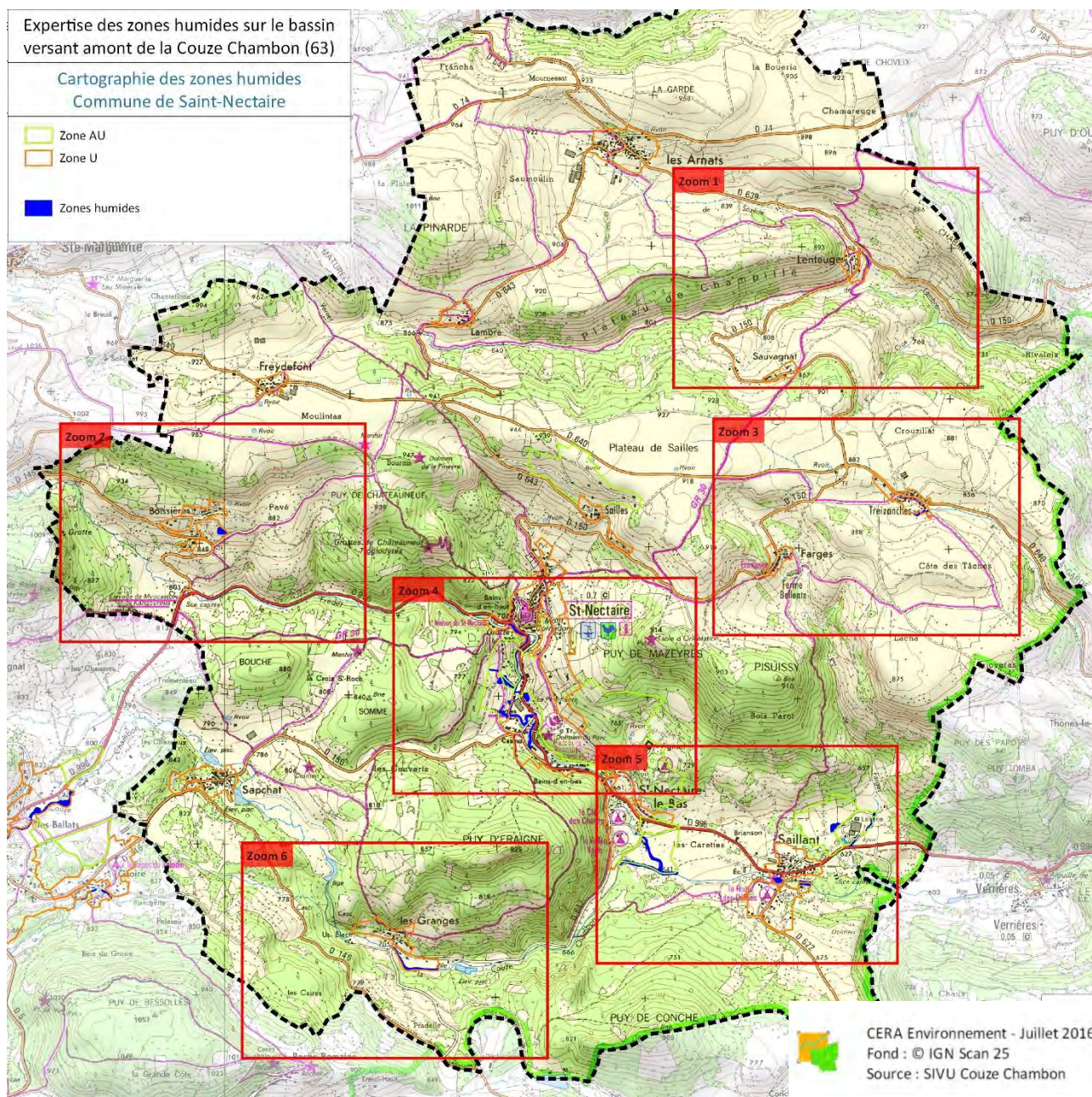


**Carte 7. Carte de localisation zones humides après l'analyse par photo-interprétation sur la commune de Saint-Nectaire.**



CORRIDORS  
ECO-  
LOGIQUES





CORRIDORS  
ECO-  
LOGIQUES

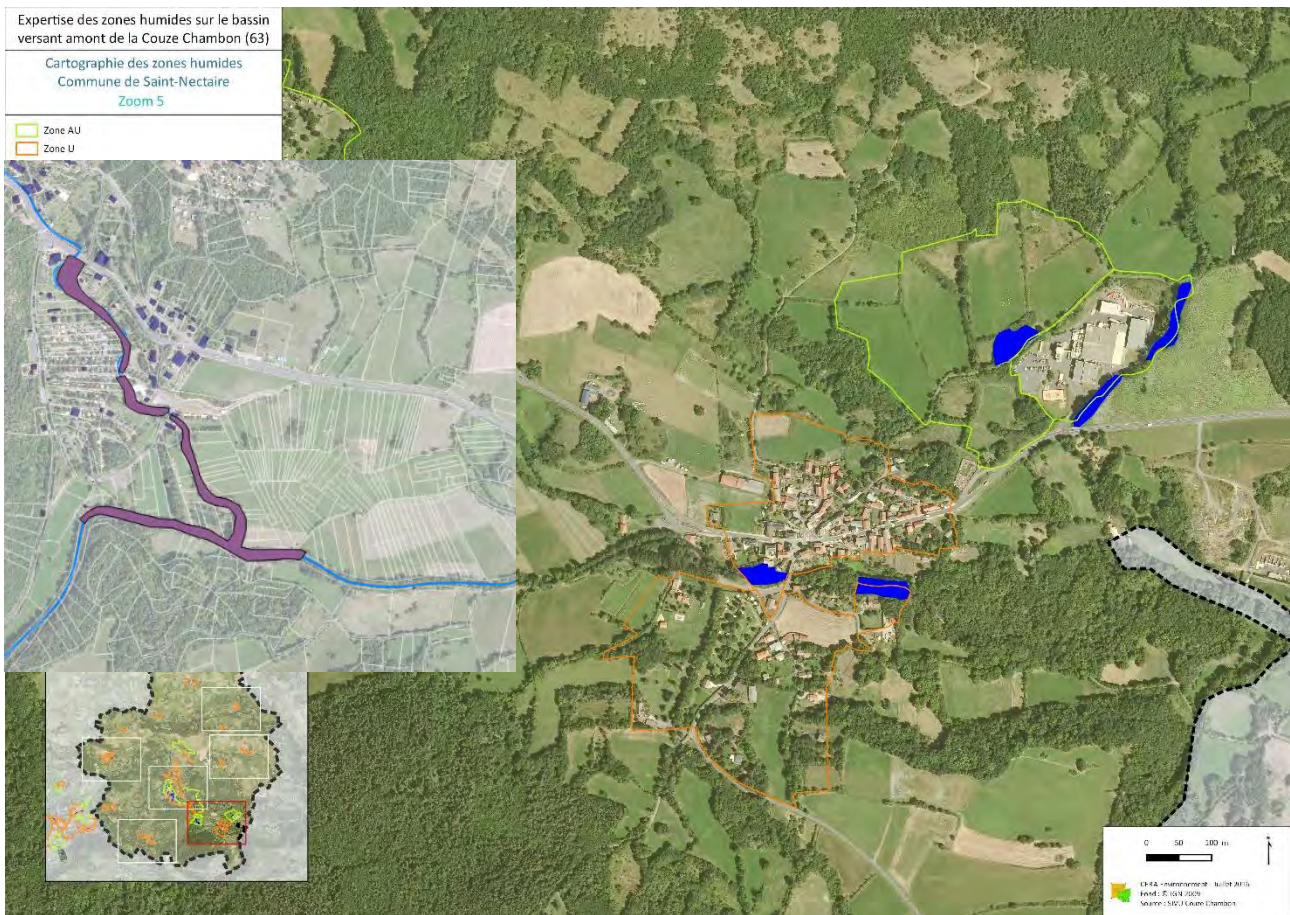
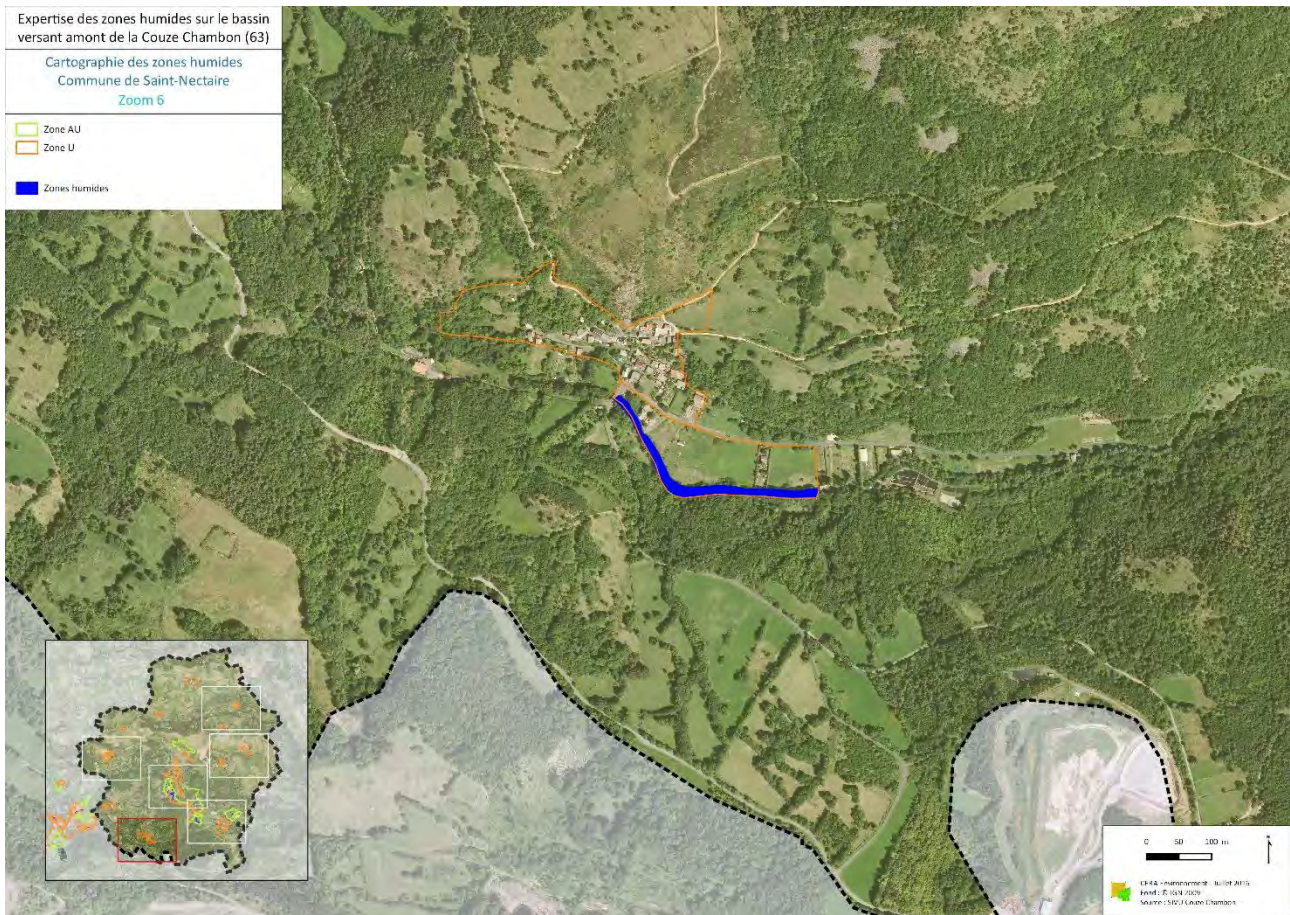
RAPPEL : Les résultats traités sur les pages suivantes portent uniquement sur les zones U (Urbanisées) et AU (A Urbaniser) des communes de Chambon-sur-Lac, Murol et Saint-Nectaire.

**Tableau 4. Répartition et caractéristiques générales des zones humides par commune sur le bassin versant de la Couze Chambon amont.**

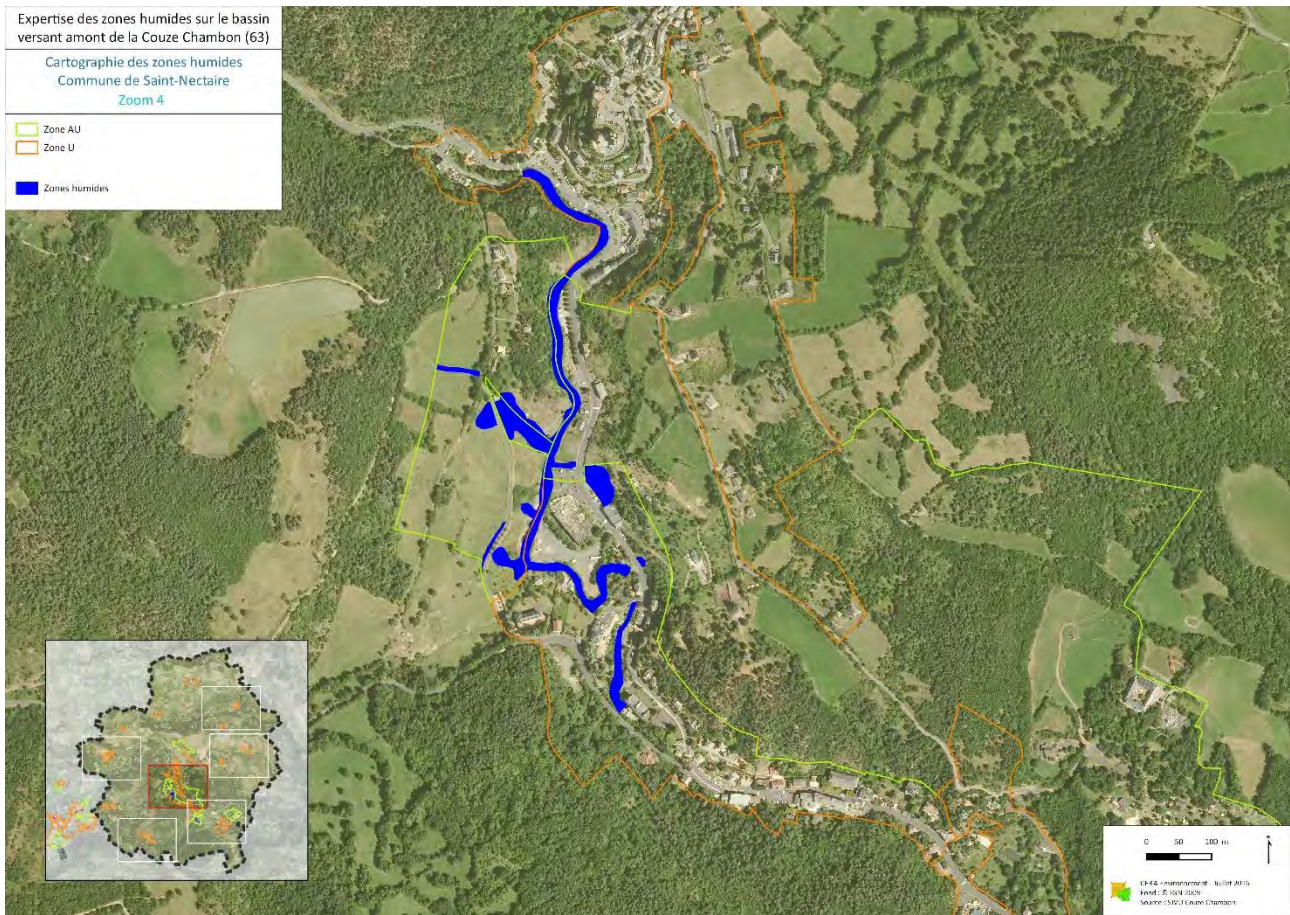
Communes	Nombre de zones humides	Surface totale de zones humides (ha)	Surface moyenne des zones humides (ha)	Pourcentage d'occupation du sol*
Chambon-sur-Lac	45	21,12	0,47	3,7 %
Murol	13	3,86	0,3	11,1 %
Saint-Nectaire	17	4,94	0,3	6,2 %
Bassin versant de la Couze Chambon amont	75	29,92	0,4	5,2 %

\*Le pourcentage d'occupation du sol a été calculé uniquement sur le périmètre d'étude (zone U et AU) du bassin versant de la Couze Chambon amont.

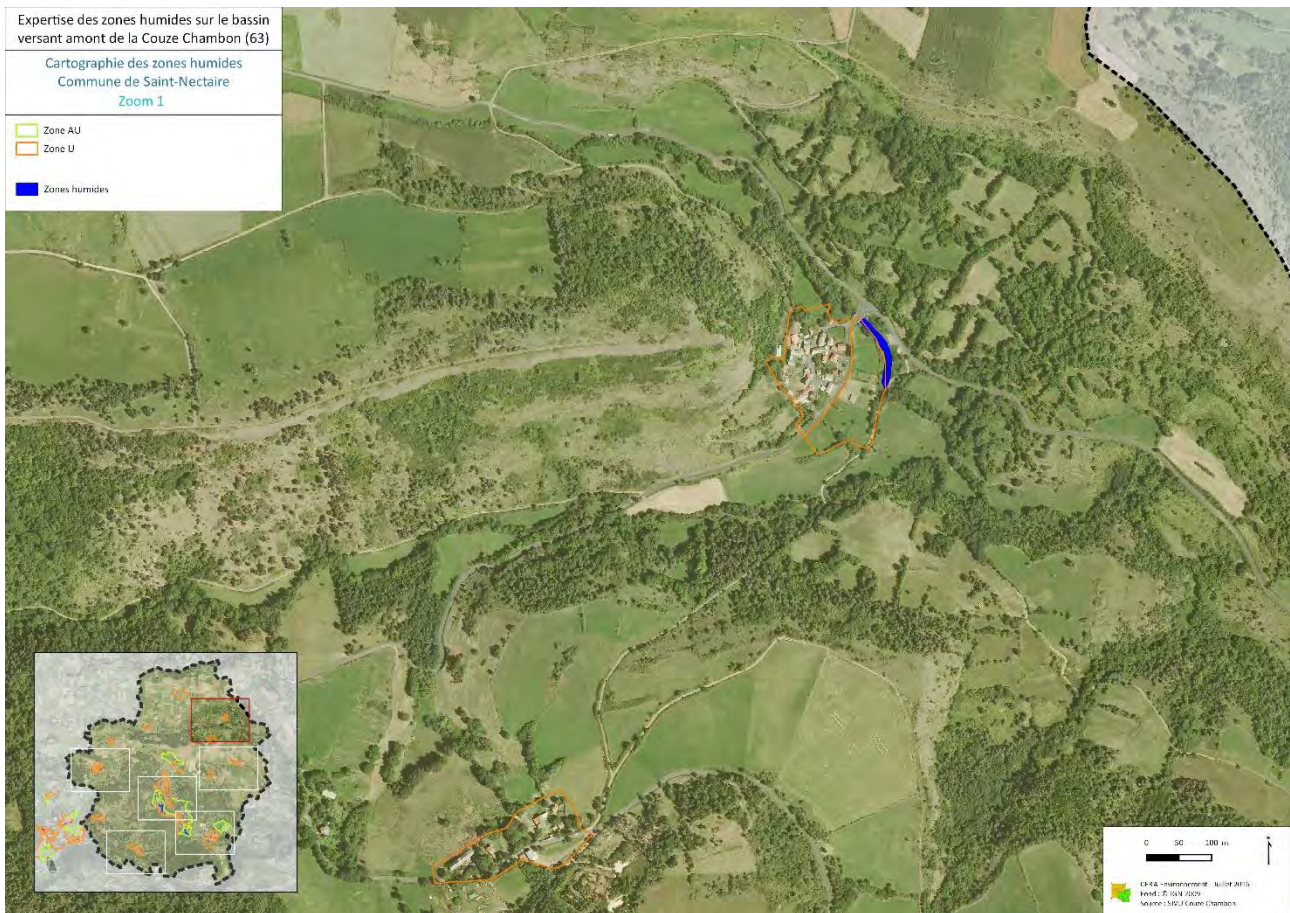
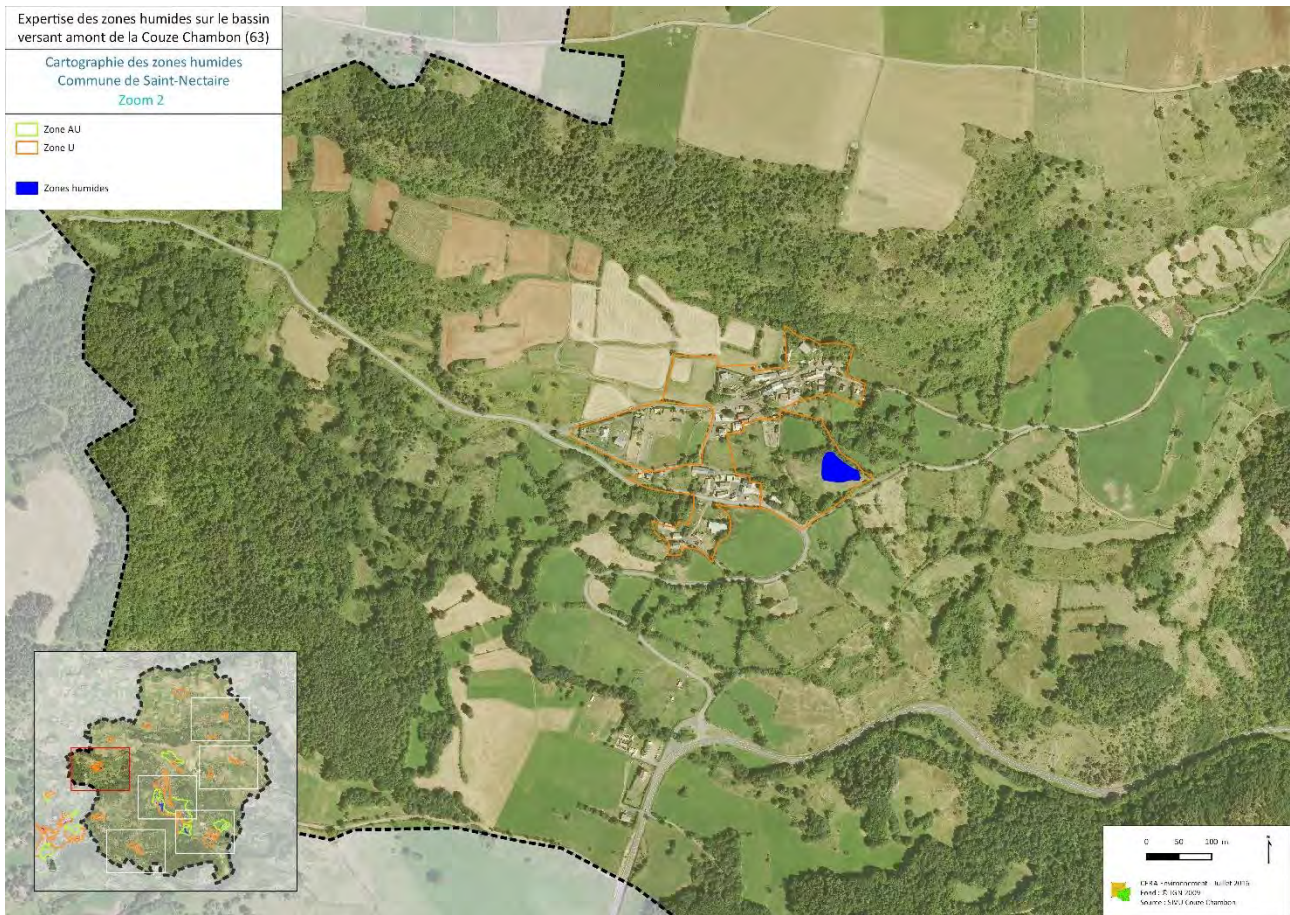












La présence de la zone d'étude au sein d'un secteur très urbanisé a rendu parfois les inventaires délicats. On note un refus de propriétaire sur la commune de Saint-Nectaire, au niveau de Saint-Nectaire le Bas (Carte 8). Il a en effet été impossible de pénétrer sur certaines propriétés privées ce qui a pu limiter la précision de la cartographie des zones humides.



**Carte 8. Carte de localisation de la zone humide non vérifiée sur la commune de Saint-Nectaire.**

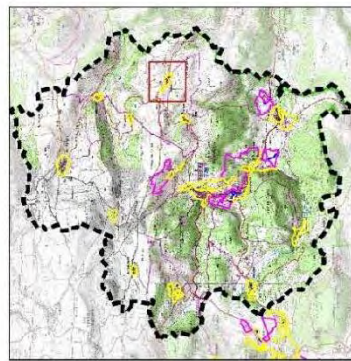


CORRIDORS  
ECO-  
LOGIQUES

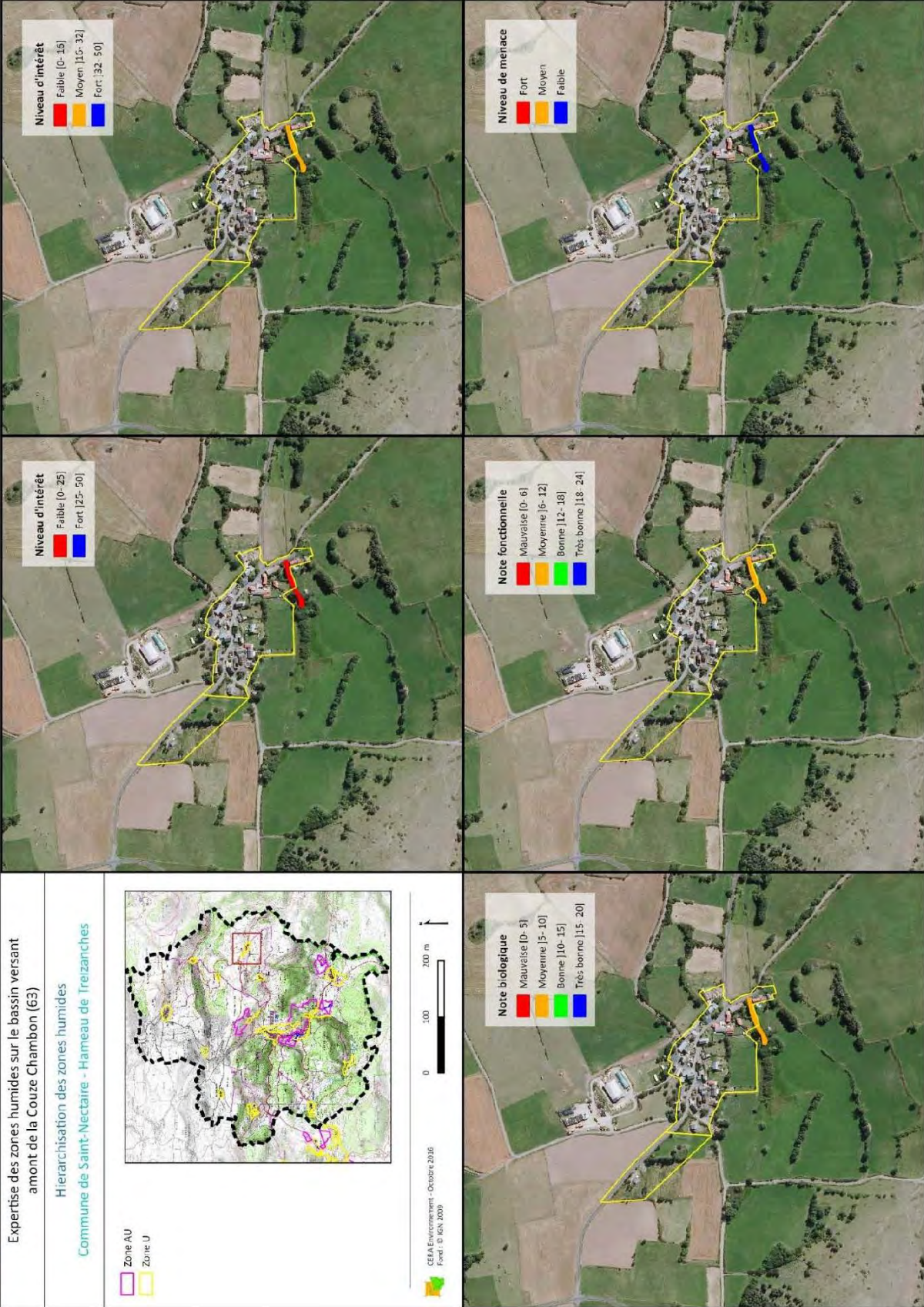


Expertise des zones humides sur le bassin versant  
amont de la Couze Chambon (63)

Hierarchisation des zones humides  
Commune de Saint-Nectaire - Hameau de Treizanches



CEFA Environnement - Octobre 2016  
Fond © IGN, 2009



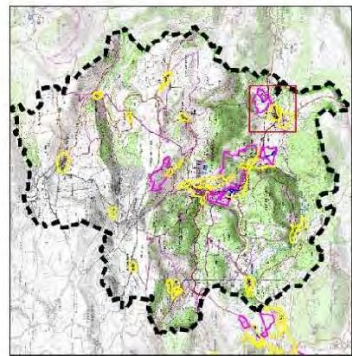


SIVU Couze Chambon

Expertise des zones humides sur le bassin versant  
amont de la Couze Chambon (63)

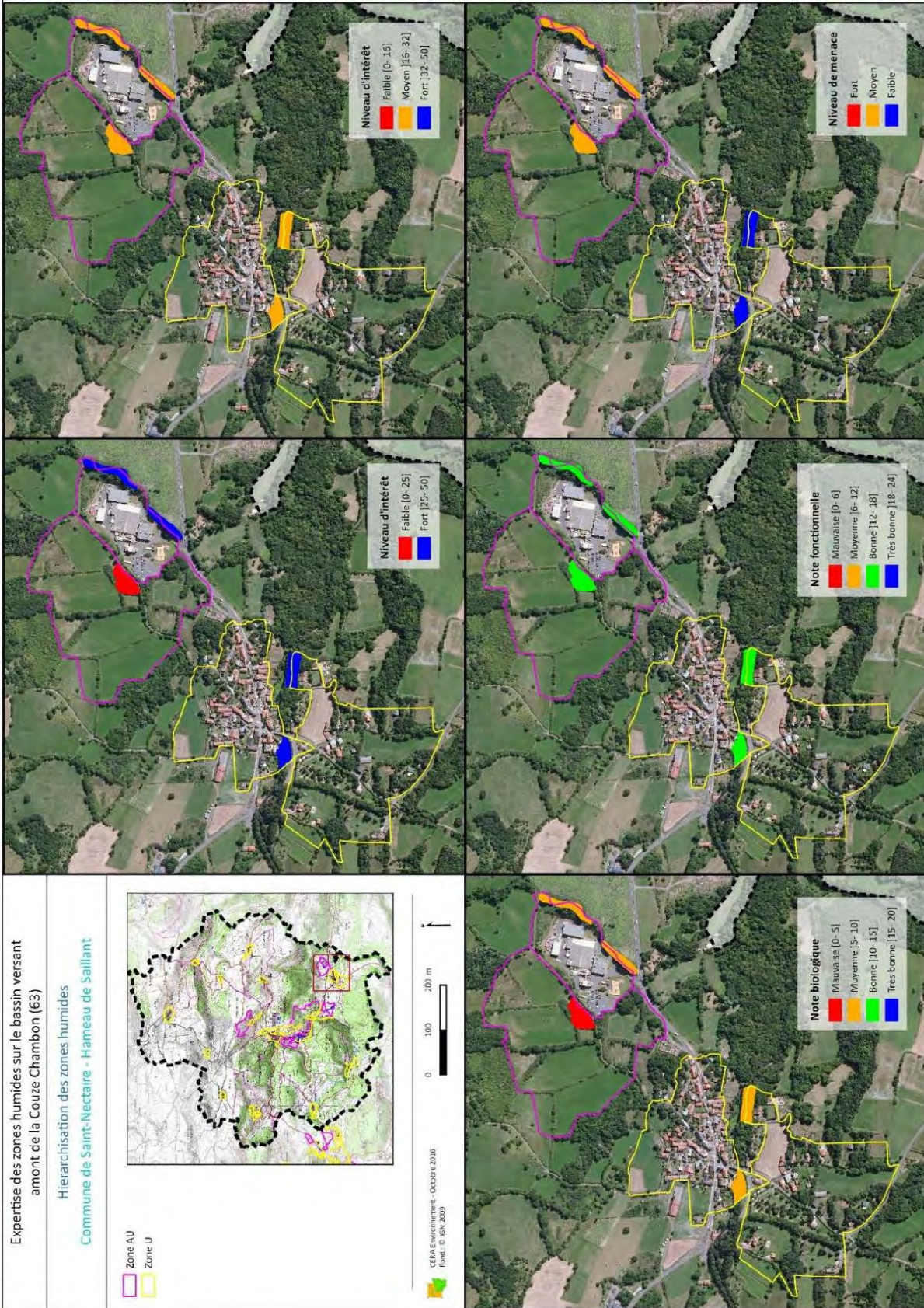
Hierarchisation des zones humides

Commune de Saint-Nectaire - Hameau de Saillant



CERA Environnement - Octobre 2016  
Projet : 63V1 2016

Inventaire des zones humides



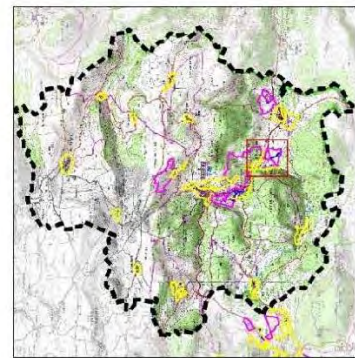
Rapport final





Expertise des zones humides sur le bassin versant amont de la Couze Chambon (63)

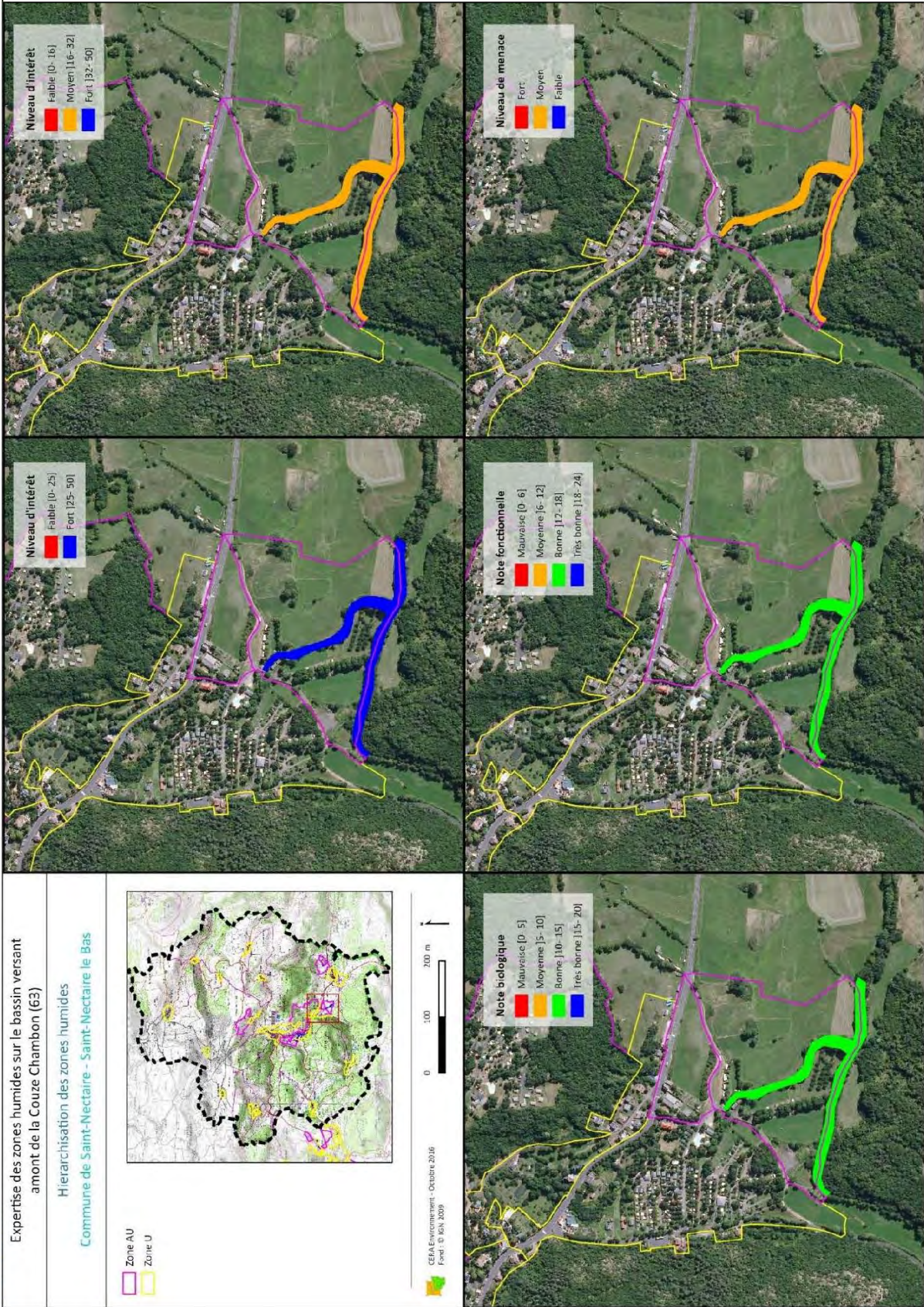
Hierarchisation des zones humides  
Commune de Saint-Nectaire - Saint-Nectaire le Bas



Zone AU  
Zone U



CERA Environnement - Octobre 2016  
Fond: © IGN, 2009



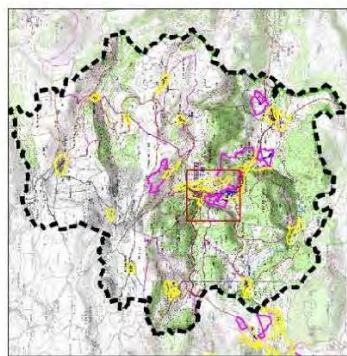


SIVU Couze Chambon

Expertise des zones humides sur le bassin versant  
amont de la Couze Chambon (G3)

Hierarchisation des zones humides

Commune de Saint-Nectaire - Centre ville

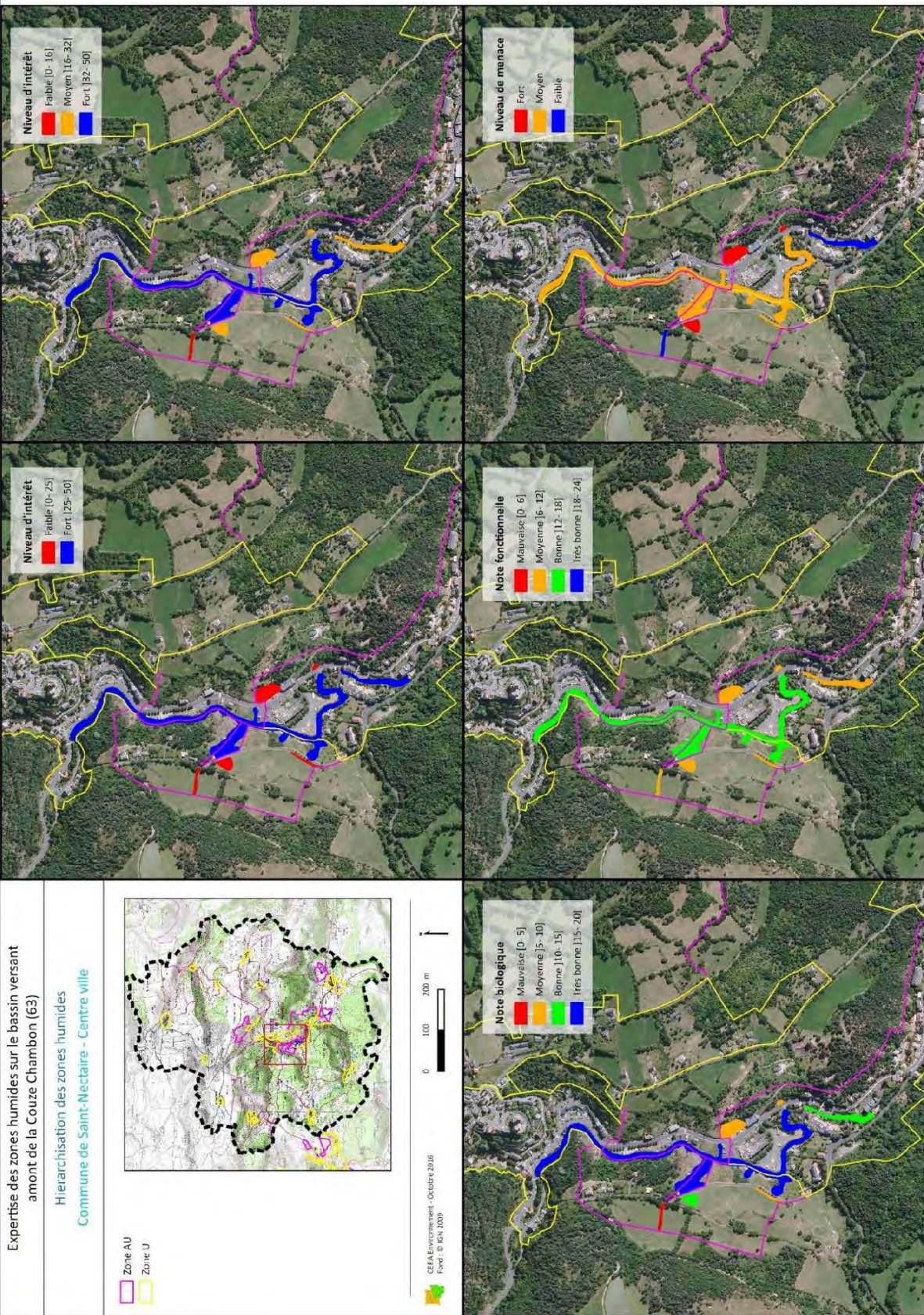


Zone AU  
Zone U

0 100 200 m

CEIA Environnement - Octobre 2016  
Fond: © IGN 2009

Inventaire des zones humides



Rapport final

- 120 -

Novembre 2016 © CERA Environnement

CORRIDORS  
ECO-  
LOGIQUES

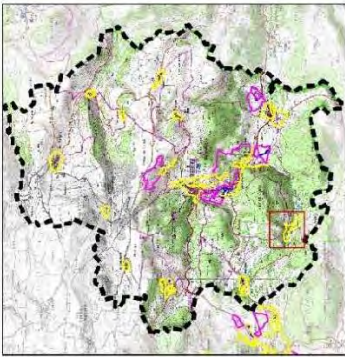


Inventaire des zones humides

SIVU Couze Chambon

Expertise des zones humides sur le bassin versant amont de la Couze Chambon (63)  
 Hierarchisation des zones humides  
 Commune de Saint-Nectaire - Hameau des Granges

Zone AU  
 Zone U



0 100 200 m

CERA Environnement - Octobre 2016  
 Fond: © IGN, 2009

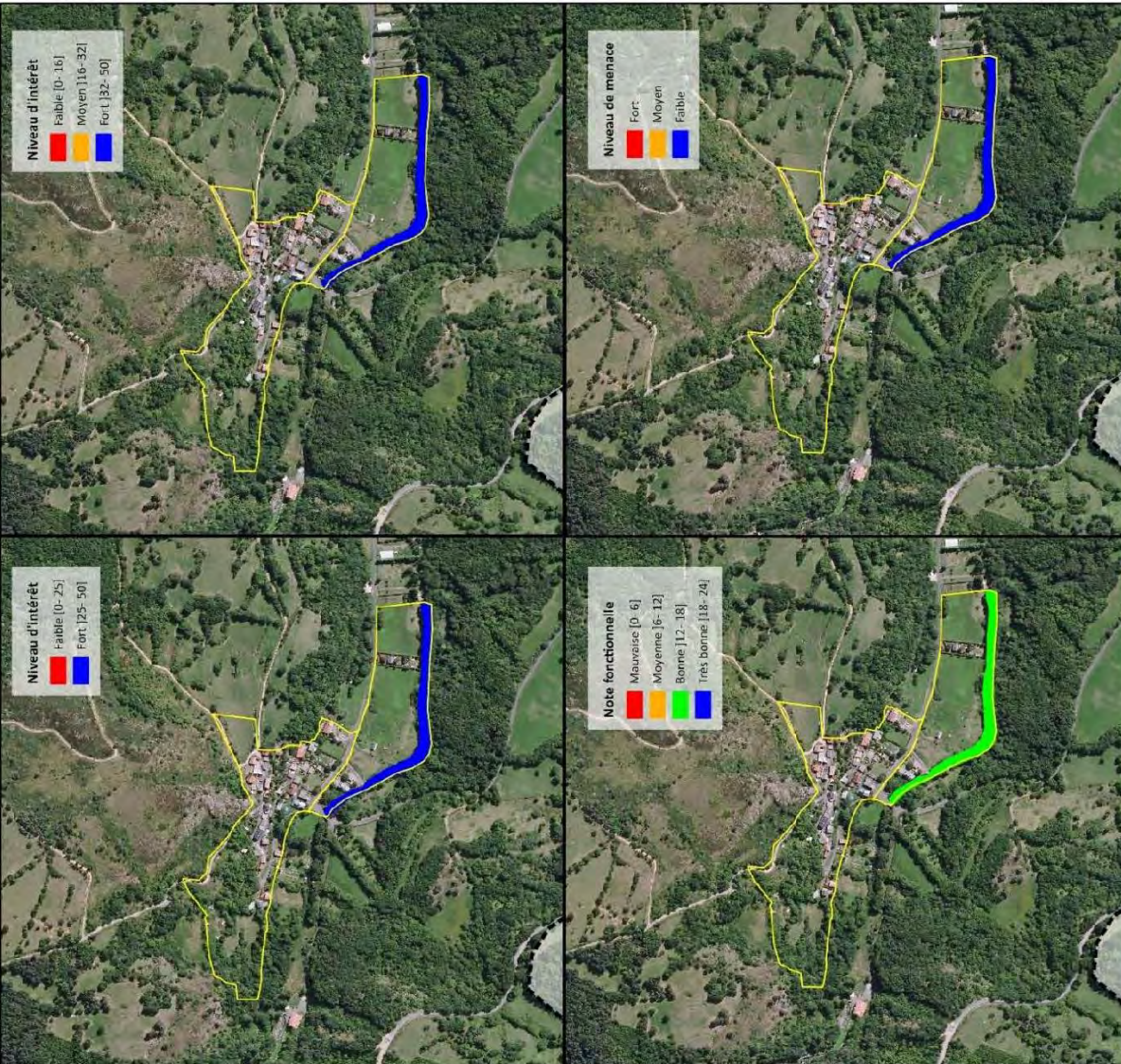
**Note biologique**  
 Mauvaise [0-5]  
 Moyenne [5-10]  
 Bonne [10-15]  
 Très bonne [15-20]

**Note fonctionnelle**  
 Mauvaise [0-6]  
 Moyenne [6-12]  
 Bonne [12-18]  
 Très bonne [18-24]

**Niveau d'intérêt**  
 Faible [0-25]  
 Fort [25-50]

**Niveau de menace**  
 Fort  
 Moyen  
 Faible

**Niveau d'intérêt**  
 Faible [0-16]  
 Moyen [16-32]  
 Fort [32-50]



Rapport final

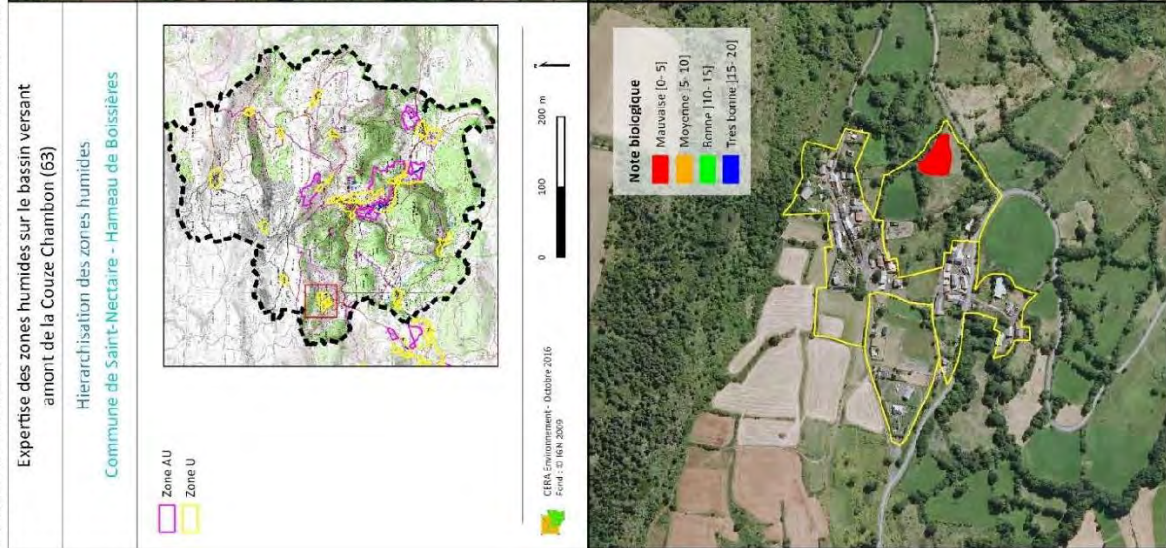
- 119 -

Novembre 2016 © CERA Environnement





Annexe 6 : Cartes de hiérarchisation des zones humides de la commune de Saint-Nectaire.



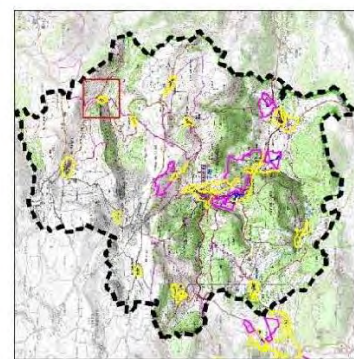


SIVU Couze Chambon

Expertise des zones humides sur le bassin versant  
amont de la Couze Chambon (63)

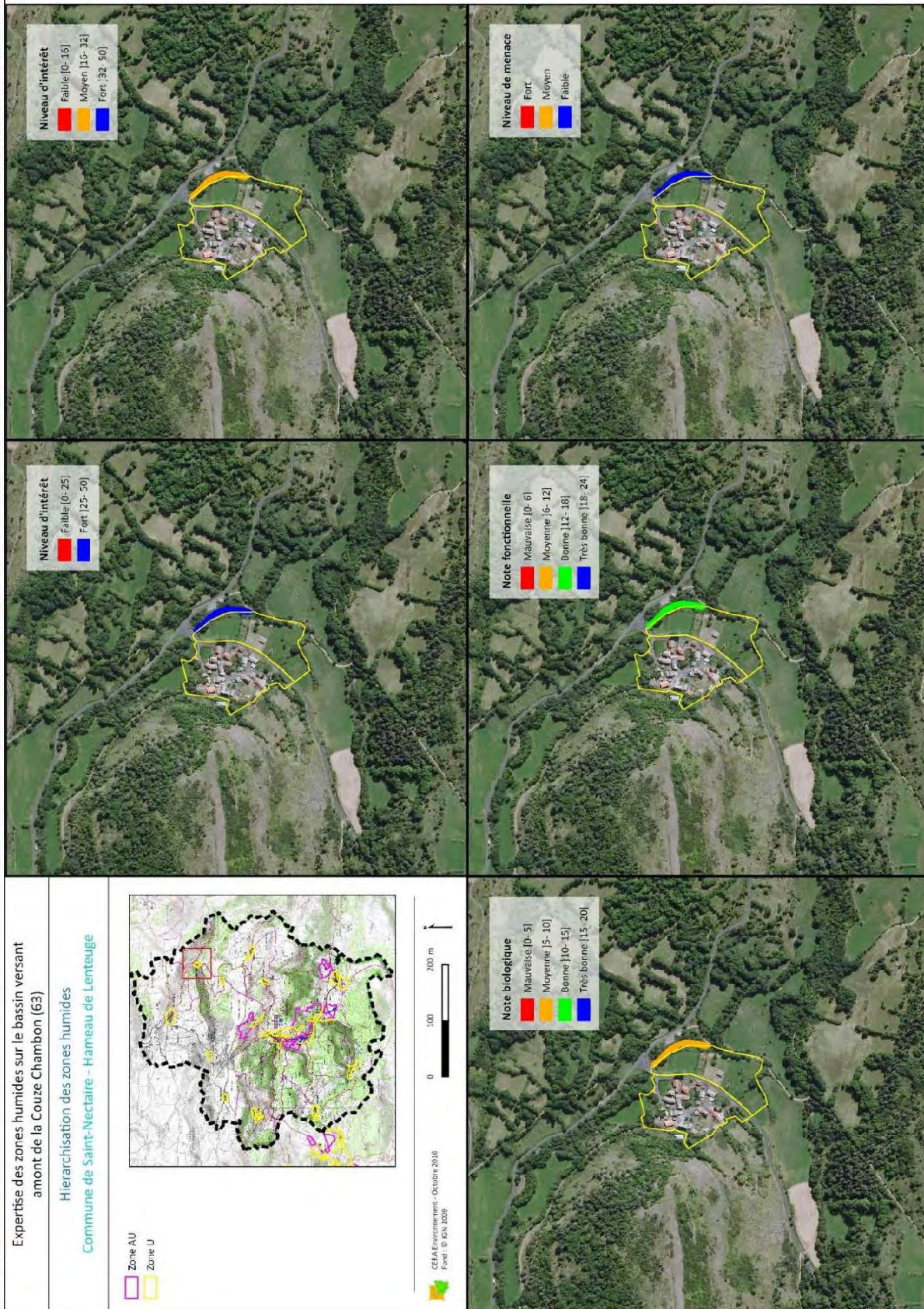
Hieraricisation des zones humides

Commune de Saint-Nectaire - Hameau de Lenteuge



CEFA Environnement - Octobre 2016  
Fond: © IGN, 2009

Inventaire des zones humides



Rapport final

- 124 -

Novembre 2016 © CERA Environnement





**Les Trames Vertes**

Les corridors permettent la dispersion animale et végétale entre les différents habitats (massifs forestiers, zones humides, etc...). Le corridor biologique joue quatre rôles : celui de couloir de dispersion pour certaines espèces, celui d'habitat où les espèces effectuent l'ensemble de leur cycle biologique, celui de refuge, et pour finir, celui d'habitat-source, lequel constitue un réservoir d'individus colonisateurs. Dans tous les cas, ils sont indispensables à la survie des espèces.

Les trames vertes du territoire communal offrent un maillage satisfaisant. Elles se composent :

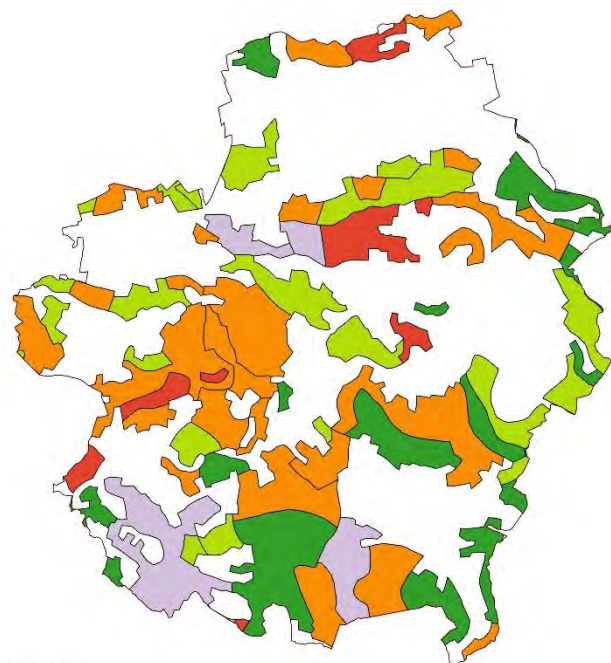
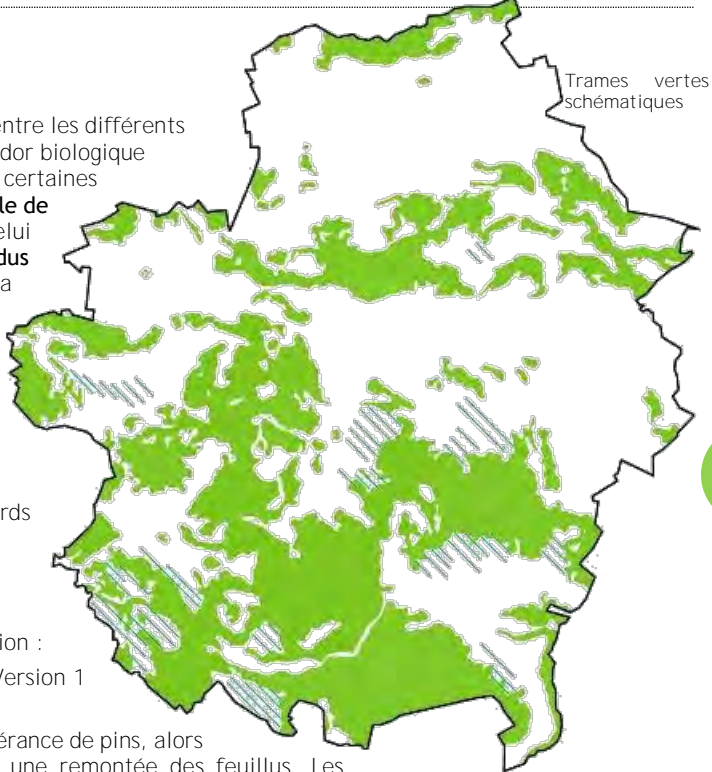
- majoritairement de massifs boisés,
- de landes herbacées sur les rebords de plateaux,
- d'un maillage bocager intéressant surtout aux abords des villages.

Les massifs boisés :

Les cartes sur les types de boisements montrent leur évolution :

- la carte Version 2 (2006) est plus précise que la Version 1 (1987-2004).
- la carte Version 1 (1987-2004) affiche une prépondérance de pins, alors que la carte Version 2 (2006) met en évidence une remontée des feuillus. Les boisements encadrant les gorges de la Monne illustrent cette évolution (les boisements se sont homogénéisés et deviennent majoritairement feuillus).
- L'évolution des boisements montrent également un recul des boisements de conifères et résineux d'une manière générale. Cette évolution est bénéfique pour la biodiversité.
- La carte Version 2 semble afficher une part importante de boisement en mélange (feuillus/conifères). Ces espaces sont en transition et peuvent être à surveiller selon la nature des changements souhaités (tendance plus feuillus ou plus conifères).

La commune de Saint Nectaire a un taux de boisement de 14%. Elle est concernée par une réglementation des boisements (arrêté préfectoral du 01.04.09.). De plus, des Espaces Boisés Classés existent au POS.

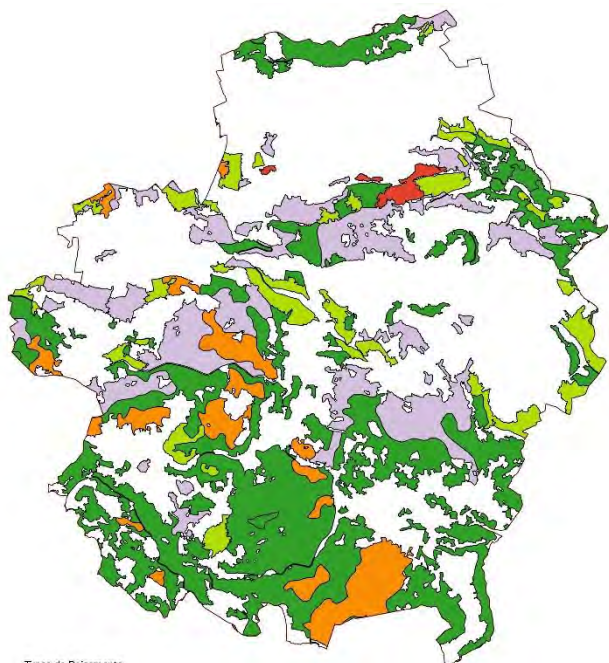


Types de Boisements

- AUTRE FORET OUVERTE DE FEUILLUS
- FORET OUVERTE DE FEUILLUS
- FUTAIE DE FEUILLUS INDIFFERENCES
- FUTAIE DE HETRE
- JEUNE FUTAIE DE CHENES
- MELANGE DE FUTAIE D'AUTRES FEUILLUS ET TAILLIS DE MONTAGNE
- MELANGE DE FUTAIE D'AUTRES FEUILLUS ET TAILLIS DE PLAIN
- MELANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS DE FOND DE VALLEE
- MELANGE DE FUTAIE DE HETRE ET TAILLIS DE MONTAGNE
- MELANGE MOYEN DE FUTAIE DE CHENES ET TAILLIS DE PLAIN
- MELANGE PLAIN DE FUTAIE DE CHENES ET TAILLIS DE PLAIN
- MELANGE RICHE DE FUTAIE DE CHENES ET TAILLIS DE PLAIN
- PEULERAIE DE PRODUCTION
- TAILLIS DE FEUILLUS INDIFFERENCES
- TAILLIS DE HETRE
- AUTRE FORET FERMEE (FEUILLUS MAJORITAIRES)
- AUTRE LANDE

- LANDE AGRICOLE
- FUTAIE MIXTE DE CONIFERES INDIFFERENCES ET FEUILLUS
- FUTAIE MIXTE DE FEUILLUS ET CONIFERES
- FUTAIE MIXTE DE PINS ET FEUILLUS
- FORET OUVERTE DE PINS
- MELANGE DE FUTAIE DE PINS ET TAILLIS
- FUTAIE DE PINS
- FUTAIE DE SAPIN
- STIENNE
- AUTRE FORET FERMEE (CONIFERES MAJORITAIRES)
- AUTRE FORET OUVERTE DE CONIFERES
- FORET OUVERTE DE CONIFERES INDIFFERENCES
- FUTAIE DE CONIFERES INDIFFERENCES
- FUTAIE DE DOUGLAS
- MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES INDIFFERENCES ET TAILLIS

Source : BD Forêt, cartographie forestière (version 1) de l'Inventaire forestier national, SIS, ssp.Descoeur



Types de Boisements

- Autre feuillu pur
- Châtaigniers purs
- Châtaignier pur
- Châtaigniers à conifères purs
- Forêt ouverte avec coupe rase ou incident
- Feuillus purs en Aigle
- Forêt ouverte de feuillus purs
- Hêtre pur
- Mélange de feuillus
- Formation herbacée
- Jeune peuplement ou coupe rase ou incident
- Landes ligneuses
- Peupleraie
- Robinier pur
- Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
- Mélange de conifères prépondérants et feuillus
- Mélange de feuillus prépondérants et conifères

- Autre pin pur
- Mélange de pins purs
- Pin à crochets ou pin cembro pur
- Pin d'Alep pur
- Pin laricio ou pin noir pur
- Pin maritime pur
- Pin sylvestre pur
- Autre conifères pur autre que pin, sapin, épicéa, douglas ou mélèze
- Conifères purs en Aigle
- Douglas pur
- Forêt ouverte de conifères purs
- Mélange de pins
- Mélange de conifères
- Mélange de conifères
- Sapin ou épicéa pur

Source : BD Forêt, cartographie forestière (version 2) de l'Inventaire forestier national, SIS, ssp.Descoeur





Formation ouverte de pins.



Rebord de plateau : landes, et reconquête forestière.

La palette végétale est riche sur la commune de Saint Nectaire : feuillus, pins, conifères, ... .



Certains secteurs voient leur vocation agricole disparaître (ex : anciennes terrasses cultivées, jardinées) et constituent ainsi des espaces en cours de transition. L'abandon de l'entretien de ces sites se traduit par une reconquête forestière progressive).



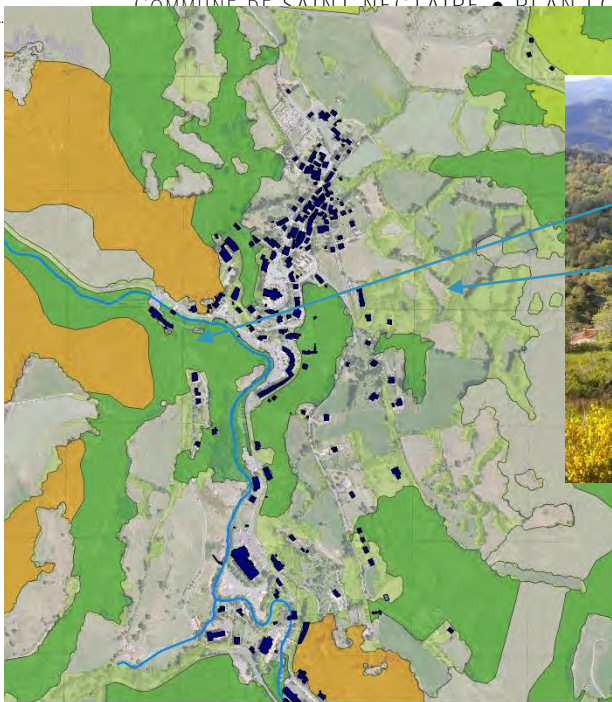
Les friches se développent sur les terrains agricoles abandonnés, les terrains agronomiquement moins intéressants, ... . Cependant, du point de vue de la biodiversité, et de l'enrichissement des trames vertes de la commune, les friches constituent un potentiel intéressant.



Les abords des villages et hameaux disposent souvent d'un maillage arboré.







CORRIDORS  
ECO-  
LOGIQUES

Types de Boisements

Autre feuillu pur	Autre pin pur
Châtaînes sempervivents purs	Mélange de pins purs
Châtaîgnier pur	Pin à crochets ou pin centiro pur
Châtaînes d'acidus purs	Pin d'Alep pur
Forêt ouverte avec coupe rase ou incident	Pin laricio ou pin noir pur
Feuillus purs en châtaînes	Pin maritime pur
Forêt ouverte de feuillus purs	Pin sylvestre pur
Hêtre pur	Autre conifère pur autre que pin, sapin, épicéa, douglas ou mélèze
Mélange de feuillus	Conifères purs en châtaînes
Formation herbacée	Douglas pur
Jeune peuplement ou coupe rase ou incident	Forêt ouverte de conifères purs
Landes ligneuses	Mélange de conifères purs
Peuplerie	Mélange d'autres conifères
Rubinière pur	Mélange de conifères
Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères	Sapin ou épicéa pur
Mélange de conifères prédominants et feuillus	
Mélange de feuillus prédominants et conifères	

Source : BD Forest, cartographie forestière (version 2) de l'Inventaire forestier national, SIG\_sep.Descoeur

### Le maillage bocager

Les haies sont plutôt rares sur les grands plateaux agricoles. Elles se retrouvent plus sur les espaces intermédiaires, sur les pentes, les secteurs à vocation plus pastorales, et autour des villages.

La haie joue un rôle primordial en assurant équilibre et stabilité des terres. La haie offre plusieurs atouts tant sur le plan économique, que biologique, climatiques et hydrauliques.

Ce réseau végétal assure les liens entre espaces forestiers et agricoles. Ils constituent des corridors « secondaires », **d'accompagnement, pour les déplacements de la faune locale.**

Les espaces autour du bourg de Saint Nectaire le Haut affichent un riche réseau de haies.

Le recul de la haie fait apparaître la forte corrélation entre les éléments formant les paysages, et la nécessité de conserver un équilibre des milieux. Le recul de la haie favorise notamment le **dénudement de la terre, alors propice à l'accroissement des mouvements de terrain et de ruissellement.**



### Les ripisylves

#### Les ripisylves des cours d'eau et rivières sont satisfaisantes.

Les ripisylves sont des formations végétales riveraines et dépendantes d'un cours d'eau. Elles forment des zones de transition entre les milieux aquatiques et terrestres. Soumises à des perturbations extérieures, telles que les inondations et les phénomènes d'érosion-sédimentation qui ne se retrouvent pas dans les autres forêts. De plus, les ripisylves assurent d'importantes fonctions écologiques. En effet, elles concourent à la régulation du régime hydraulique des cours d'eau de même

qu'à l'épuration de l'eau, en filtrant et en accumulant les polluants (agricoles, domestiques et industriels). En période de végétation, les arbres captent les éléments minéraux présents dans les eaux de ruissellement des nappes (nitrates, phosphates) et les recyclent pour leur croissance. Elles améliorent, en outre, l'infiltration et le stockage de l'eau dans les nappes souterraines et à la surface des sols.





En 2016, le SIVU de la Couze Chambon a réalisé une expertise des zones humides sur le bassin versant amont de la Couze Chambon.

Plusieurs espèces invasives ont été détectées durant cet inventaire.

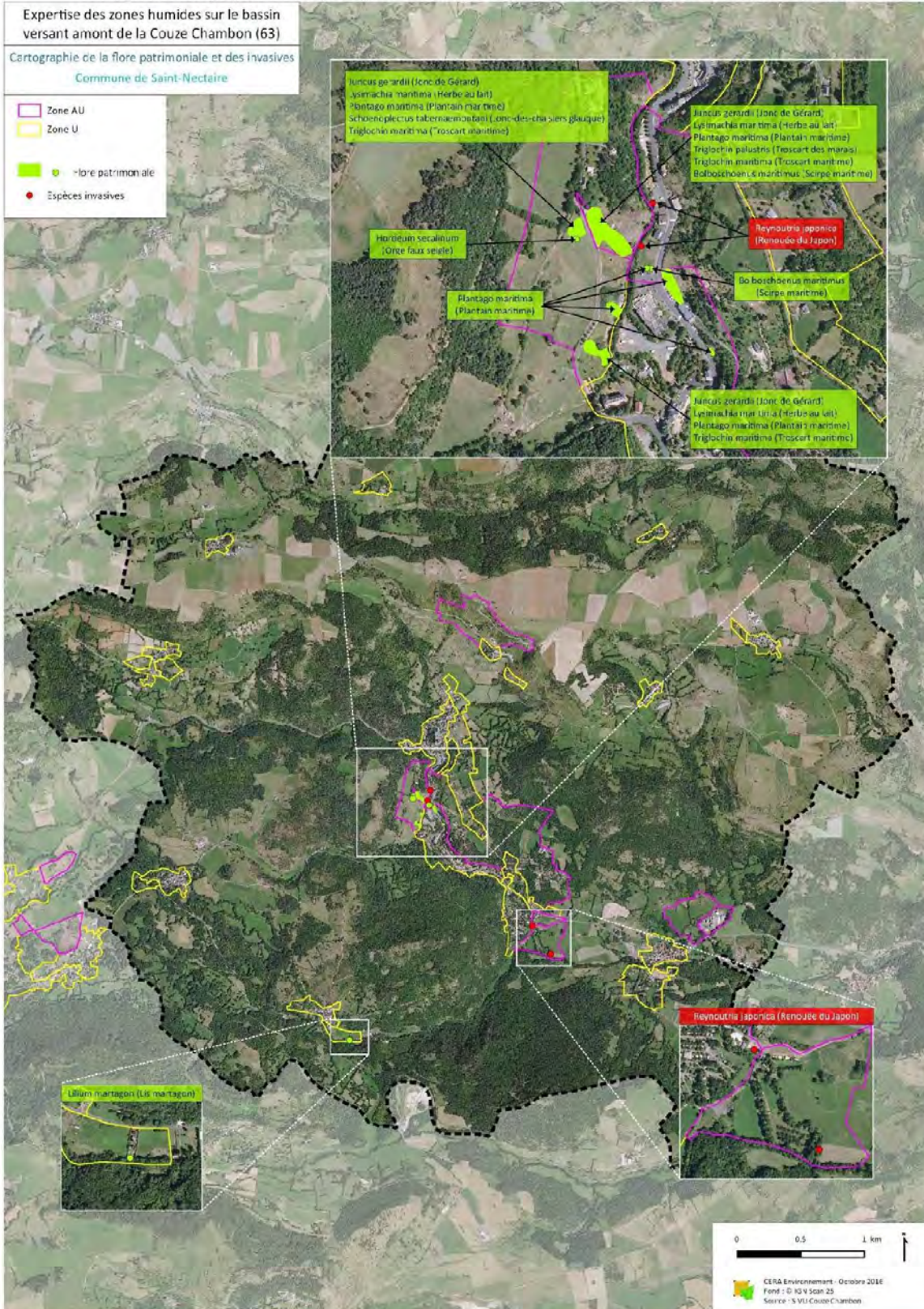
La Renouée du Japon : L'espèce a été observée sur la commune de Saint-Nectaire sur les zones humides 11 et 19.

Remarque : les inventaires n'étant pas concentrés sur la recherche d'espèces invasives, il est très probable que des espèces ou stations aient été oubliées.

SIVU Couze Chambon

Inventaire des zones humides

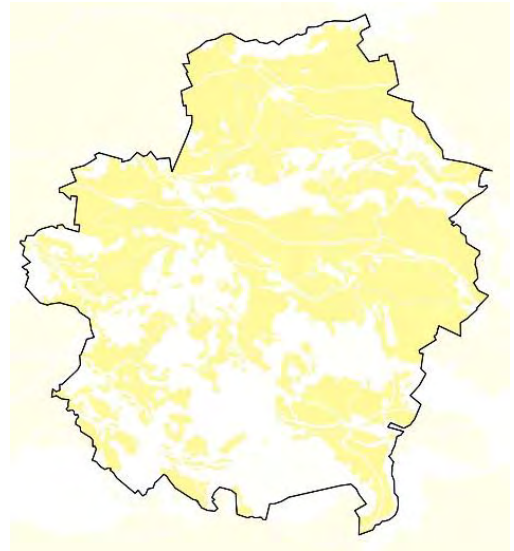
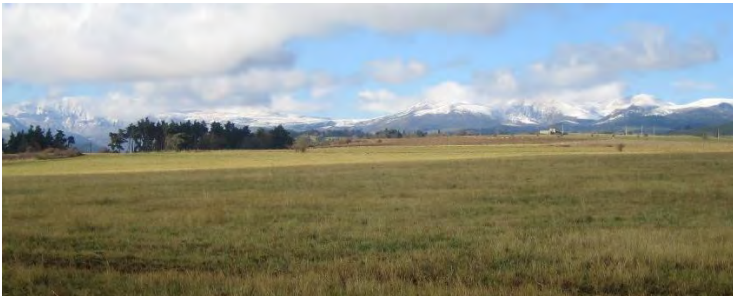
Carte 16. Cartographie de la flore patrimoniale et invasive sur la commune de Saint-Nectaire.





## Les Trames Agraires

La trame agraire est définie par photo interprétation et croisement avec les RPG. La combinaison Trame Agraire et Trame Verte met en évidence les larges espaces qui couvrent le territoire, essentiellement les plateaux qui surplombent les vallées.

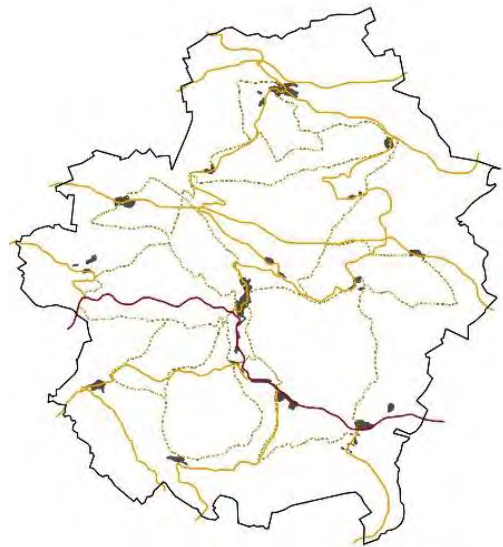


CORRIDORS  
ECO-  
LOGIQUES

## Les contraintes

Le réseau écologique est soumis à des contraintes et obstacles favorisant une fragmentation : L'urbanisation, le développement des voies de communications, les modifications des pratiques agricoles, la banalisation des espaces sont les principaux facteurs responsables de la disparition de certains habitats naturels et de leurs fragmentations.

Les corridors sont peu perturbés. L'emprise urbaine et les infrastructures ne constituent pas de barrière au déplacement de la faune sur le territoire.



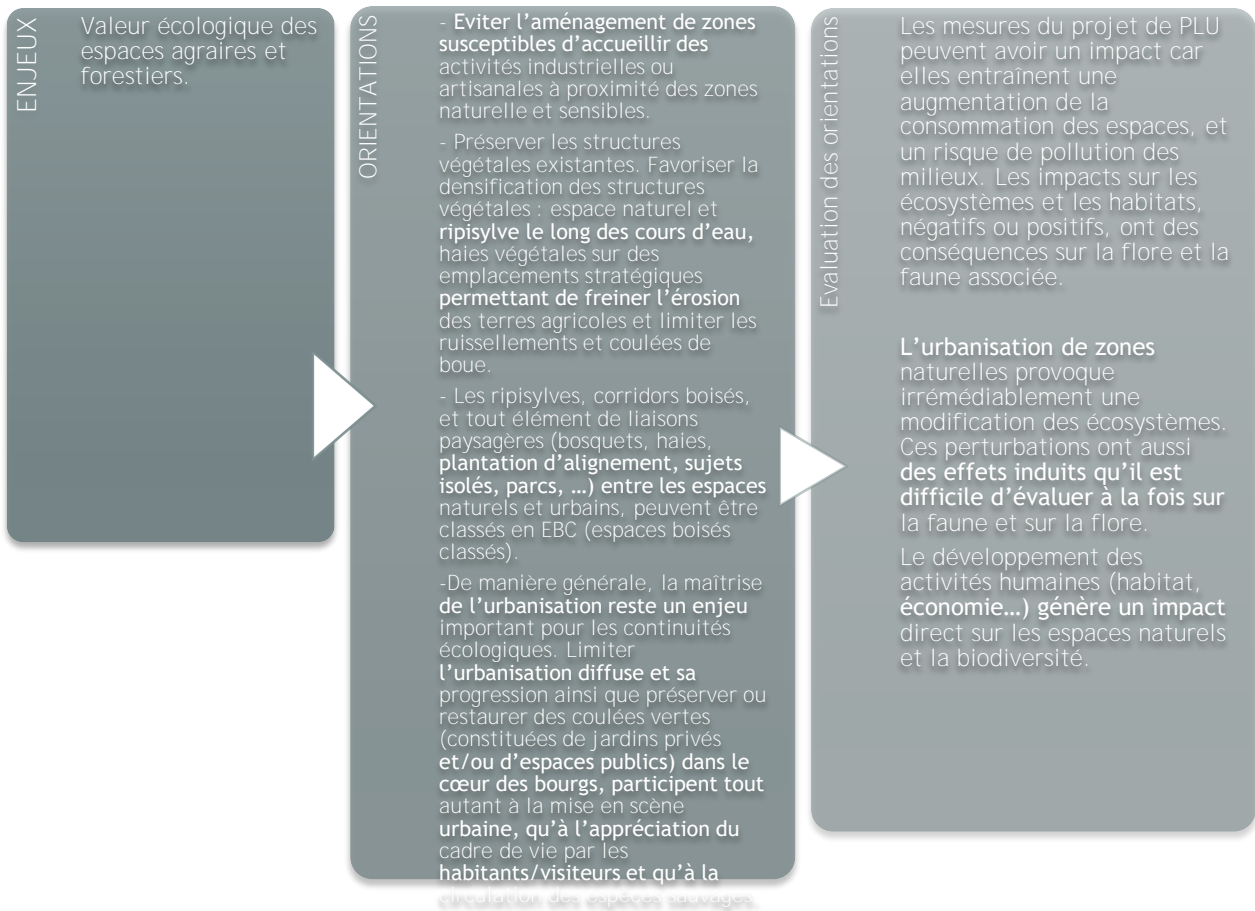
## Perspectives de développement



### ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES

- Préserver et mettre en valeur les ressources naturelles
- cours d'eau
- secteur des sources hydrothermales, salées, pétifiantes
- réservoirs, points d'eau, captages
- Préserver les boisements : forêt mixte (feuillus, pins sylvestre)
- les structures végétales (bocage)
- ▨ Préserver les espaces naturels (ZNIEFF, NATURA 2000, ZPS)
- Mettre en valeur les paysages
- ▲ points de vues élément naturel
- (cascade)
- (ligne d'articulation du relief, corniche, falaise)
- vestiges agraires pouvant être mis en valeur (anciennes terrasses agricoles)
- points noirs / dépôts à résorber
- Préserver, maintenir la vocation agricole





**OBJECTIF SANTE** : préserver les espaces naturels

*Bénéfices pour la santé*

**La modification de l'écosystème** a des conséquences indirectes sur les moyens de subsistance, les revenus, les migrations locales et elle peut même entraîner parfois des conflits politiques. En outre, la diversité biophysique des micro-organismes, de la flore et de la faune est une précieuse source de connaissances dans le domaine de la biologie, des sciences médicales et de la pharmacologie. Les grandes découvertes médicales et pharmacologiques sont possibles grâce à une meilleure compréhension de la biodiversité sur terre. La perte de biodiversité pourrait limiter la découverte de nouveaux traitements potentiels contre un grand nombre de maladies et de problèmes de santé.

**Effets négatifs potentiels de l'urbanisme**

Si les espaces naturels ne sont pas correctement protégés par le PLU, les modifications de la biodiversité ont des conséquences sur le fonctionnement de l'écosystème, dont les perturbations, si elles sont importantes, peuvent avoir une incidence sur les biens et les services indispensables à la vie.

**Effets positifs de l'urbanisme**

Le PLU peut protéger les espaces naturels et même améliorer la biodiversité en adoptant un zonage spécifique.

Dans ce but, plusieurs outils peuvent être utilisés :

- le classement en zone naturelle
- les espaces boisés classés
- le repérage de certains éléments environnementaux (article L123-1-5 7°)

Texte réalisé à partir du guide : **Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants**, Hugh Barton et Catherine Tsourou

# LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

## ÉTAT DES LIEUX



Rappel juridique et réglementaire :

- ✓ La loi sur l'eau du 3 janvier 1992
- ✓ Les circulaires des 24 janvier 1994 et 24 avril 1996 précisent les objectifs de l'Etat en matière de gestion des zones inondables
- ✓ La loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement introduit le principe de prévention et de précaution.
- ✓ La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages vient renforcer le dispositif.
- ✓ Un DDRM a été réalisé par les services de l'état en 2012.

### Introduction

La commune de SAINT NECTAIRE a fait l'objet de déclarations de catastrophes naturelles :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	09/06/1992	12/06/1992	04/02/1993	27/02/1993
Inondations et coulées de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Source : Prim.net, juin 2014.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs de 2012 rappelle les risques naturels et technologiques présents sur la commune :

N° Insee	Communes	Inondation			Mouvement de terrain				Séisme				Feux de forêts				Avalanches				Tempête				Industrie				TMD				Barrage				Minier			
		La commune est-elle concernée ?	Types d'allées	Nom du ou des principaux cours d'eau	PPRi	Nbre d'événements reconnus CATNAT	La commune est-elle concernée ?	Types d'allées	Nbre de cavités souterraines	PPRnt	Nbre d'événements reconnus CATNAT	Niveau de sismicité	La commune est-elle concernée ?	La commune est-elle concernée ?	La commune est-elle concernée ?	La commune est-elle concernée ?	Type de SEVESO	PPRt	La commune est-elle concernée ?	Modès	La commune est-elle concernée ?	La commune est-elle concernée ?	La commune est-elle concernée ?	PPRm	La commune est-elle concernée ?	La commune est-elle concernée ?	La commune est-elle concernée ?	La commune est-elle concernée ?	La commune est-elle concernée ?	La commune est-elle concernée ?	La commune est-elle concernée ?	La commune est-elle concernée ?	La commune est-elle concernée ?							
63380	St-Nectaire	oui	T	Couze Chambon	PPRi Couze Chambon approuvé	3	oui	EB	9	-	1	3	oui	non	oui	non	-	-	non	-	non	non	non	non	-	-	non	-	non	non	non	-								



## Le risque SISMIQUE

*Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur le long d'une faille se prolongeant parfois jusqu'en surface.*

La banque de données SISFrance établie par le BRGM indique que la commune est soumise au risque sismique, et recense un évènement sur la commune de SAINT NECTAIRE.

Date	Heure	Localisation épicentrale	Région ou pays de l'épicentre	Intensité épicentrale	Intensité dans la commune
18 Octobre 1833	8 h 40 min	CEZALLIER (BLESLE)	AUVERGNE	7	0

La carte d'aléa sismique (établie en 2005) à l'occasion du lancement du Plan Séisme, signale que la commune se situe dans une zone d'aléa modérée.

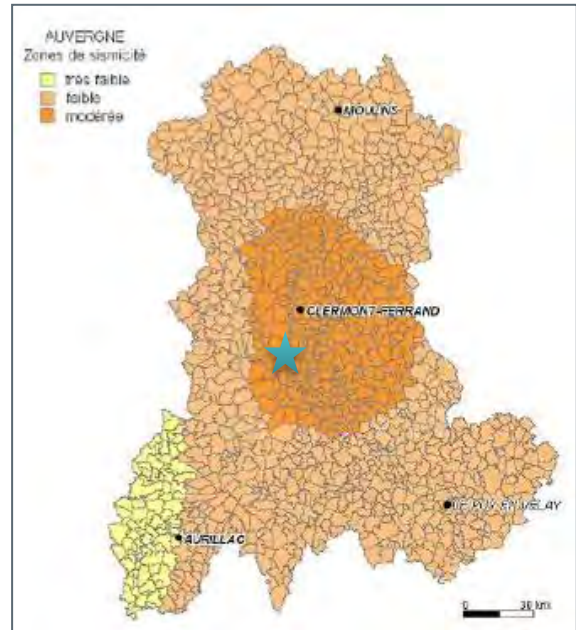
Source : <http://www.planseisme.fr/>

En zone de sismicité 3 (modérée), toutes les constructions nouvelles ou portant des modifications à des constructions existantes sont concernées.

Dans ce cadre, de nouvelles normes de construction sont imposées sur la commune (mise en place des Eurocodes 8). Ces nouveaux textes réglementaires sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011.

« Rappelons que le constructeur (conception et/ou réalisation) reste pleinement responsable du non-respect des règles parasismiques, ce non-respect ne pouvant être assimilé à une malfaçon, mais à un manquement grave à l'obligation de moyens engageant la sécurité d'autrui. » (Source : Mutuelle des Architectes Français, Flash actualités, n°75, février 2011).

<http://www.planseisme.fr/>



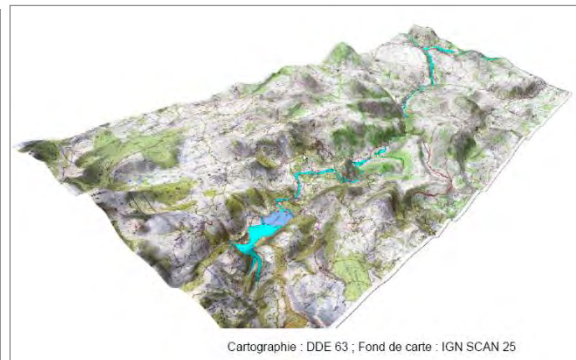
## Le risque INONDATION

### La Couze Chambon

La Couze Chambon est un cours d'eau avec des crues à caractère torrentiel. Les crues sont très contrastées tant par les hauteurs atteintes que par la vitesse de propagation. La montée des eaux dans les gorges est très rapide.

Les événements historiques :

Les inondations touchent les autres communes en aval depuis Saint-Nectaire jusqu'à Coudes, avec une alternance de secteurs de gorges et de plaines alluviales plus larges (1866, 1926, 1943, 1955, 1973, 1983, 1988, deux en Juin 1992, novembre 1994, décembre 2003).



**Les études antérieures sur le risque d'inondation**

- Programme de prévention contre les inondations liées au ruissellement pluvial urbain et aux crues torrentielles -SOMIVAL-1995. Ce document concerne les communes de Chambon-Sur-Lac, Montaigut-le-Blanc, Muroi, Saint Nectaire, Champeix, Neschers et Coudes.
- Etude préalable au plan de prévention du risque inondation -1997- Laboratoire régional des ponts et chaussées de Clermont-Ferrand. L'étude avait pour but d'identifier et de cartographier les secteurs soumis aux risques inondations dans 7 communes de la vallée de la Couze-Chambon dont Saint-Nectaire.
- Etude du risque inondation des campings de « La Clef des Champs », « La Vallée Verte » et « Les Reflets du Soleil » (Commune de Saint Nectaire)-2000- Laboratoire régional des ponts et chaussées de Clermont-Ferrand. Cette étude consiste en une modélisation hydraulique de la vallée de la Couze qui a permis de préciser le risque inondation de trois campings de la commune de Saint-Nectaire.
- Le DDRM (2004) identifie la commune de Saint Nectaire comme soumise au risque d'inondation torrentielle (aléa 5 : intensité forte).

**Un Plan de Prévention et des Risques d'Inondation** a été prescrit le 27.12.1999. Il est approuvé par arrêté préfectoral le 22.12.2008. Le PPRI détermine :

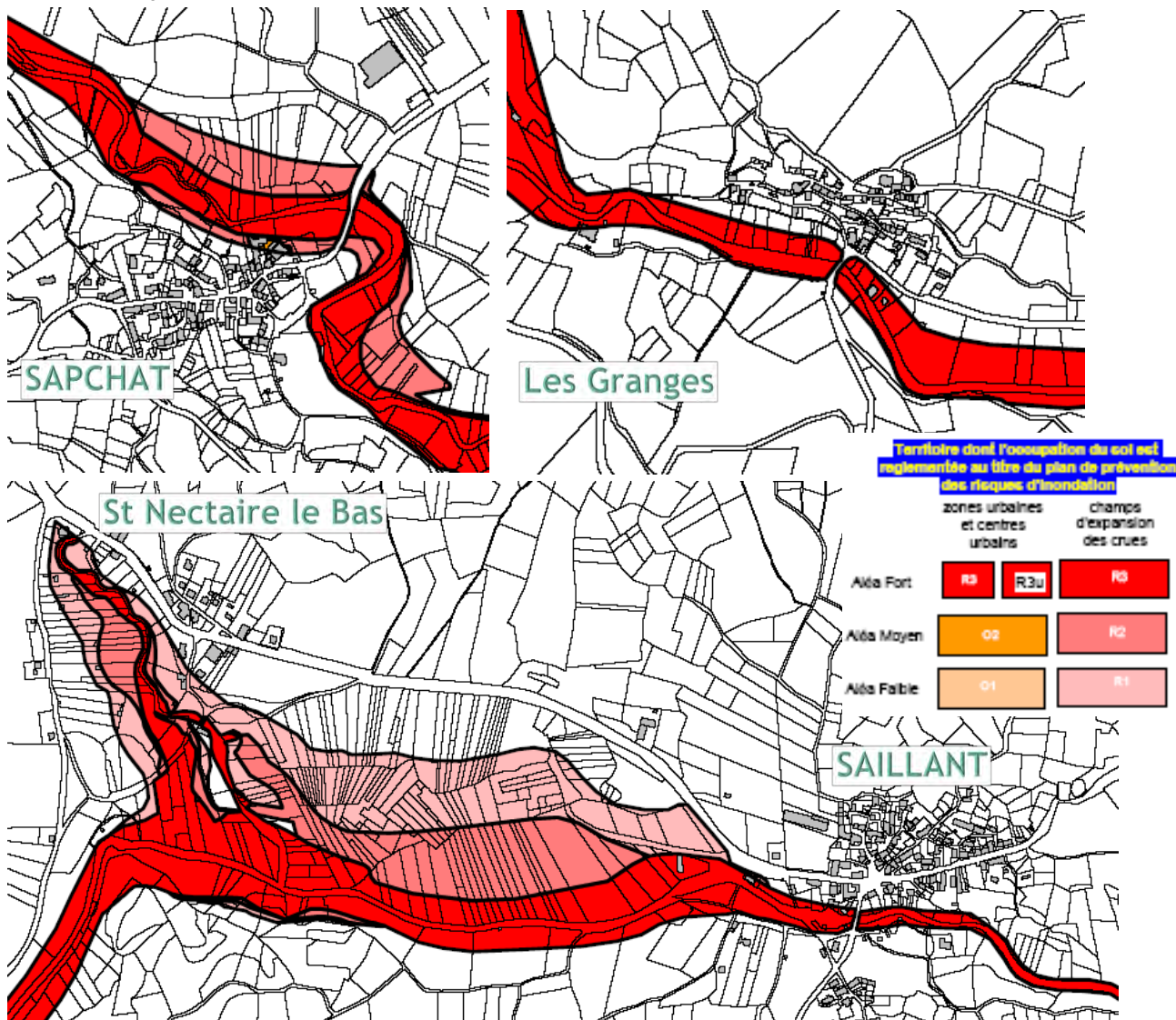
- les mesures de protection et de prévention à mettre en oeuvre pour les risques naturels d'inondation représentés sur la carte d'aléa sur la Couze chambon et ses principaux affluents.
- les mesures de prévention à mettre en oeuvre pour lutter contre le risque d'inondation,
- les dispositions applicables à l'implantation de toutes constructions et installations, à l'exécution de tous travaux et à l'exercice de toutes activités, ainsi qu'aux biens et activités existants, sans préjudice de l'application des autres législations réglementaires en vigueur, selon 3 aléas (faible, moyen, fort).

En matière d'urbanisme le P.P.R.I. vaut servitude d'utilité publique (art. L562-4 du Code de l'Environnement). Il est annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune concernée, conformément à l'article L126-1 du Code de l'Urbanisme.

**Les secteurs concernés :**

- le bourg de Sapchat : quelques bâtiments peuvent être touchés partiellement en rive droite de la Couze-Chambon.
- Les Granges : seules de rares constructions éparses sont concernées.
- A la confluence du Frédet et de la Couze-Chambon, 2 campings et quelques bâtiments sont également dans l'emprise de la zone inondable.
- l'école du hameau de Saillant peut être concernée par les inondations.

Extrait du zonage du PPRI





Le plan de zonage réglementaire définit deux familles de zones :

La zone d'aléa fort correspond essentiellement aux secteurs de grand écoulement avec des hauteurs d'eaux supérieures à un mètre ou bien à des vitesses importantes supérieures à un mètre par seconde. Les zones d'aléa moyen et faible représentent les secteurs d'expansion voire de stockage des crues avec caractéristiques moindres :

- ✓ pour l'aléa moyen, des hauteurs d'eau comprises entre 0,50 m et 1 m ou des vitesses d'écoulement comprises entre 0,5 m/s et 1 m/s ;

Les zones rouges correspondent aux zones urbaines soumises à un aléa fort ainsi qu'aux champs d'expansion des crues à préserver.

**Dans ces zones urbaines, les conditions d'écoulement** (hauteur, vitesse) des crues exceptionnelles sont de nature à présenter un danger direct pour les personnes.

Le principe général est de ne pas aggraver la situation en limitant strictement toute augmentation de la population exposée. Dans cette optique, les constructions nouvelles sont interdites.

Pour les bâtiments existants, le plan de prévention autorise l'occupation telle qu'elle est constatée avant l'approbation du document tout en veillant à ne pas aggraver la vulnérabilité humaine et économique. Ainsi, les travaux autorisés viseront la mise en sécurité des personnes et la non augmentation voire la réduction du coût des dégâts en cas d'inondation.

Pour les centres anciens denses, marqués par un zonage spécifique R3u, le règlement tient compte du caractère historique et de la densité d'occupation. Ainsi dans ces secteurs, contrairement aux autres zones situées en aléa fort (R3), il pourra être envisagé des aménagements de logements dans les étages. Parallèlement, les communes concernées sont soumises à des obligations spécifiques, telles que d'élaborer des études de réduction de vulnérabilité et d'élaborer un plan communal de sauvegarde (plan d'alerte, de secours et d'évacuation).

Quant aux secteurs peu ou pas urbanisés, ils constituent des zones naturelles d'expansion des crues. Ils doivent être préservés, afin de conserver, voire d'améliorer les services qu'ils rendent à la collectivité. Seules des activités compatibles avec la préservation de ces champs d'inondation peuvent y être autorisées de sorte que les constructions nouvelles sont interdites pour éviter une aggravation globale des effets d'une crue, en amont comme en aval et contribuer à la dispersion des moyens de secours en cas de crise. Néanmoins, quelques constructions dispersées étant présentes dans ces zones naturelles, trois secteurs de zonages R1, R2, R3 ont été définis pour réglementer les travaux sur ces constructions en fonction de l'intensité de l'aléa.

- ✓ pour l'aléa faible, des hauteurs d'eau inférieures à 0,50 m et des vitesses d'écoulement inférieures à 0,50 m/s.

Les zones oranges correspondent aux zones urbanisées (ou en cours d'urbanisation) soumises à un aléa moyen (zone 02) ou faible (zone 01).

Le principe général est d'intégrer le risque d'inondation dans la vie locale en maîtrisant l'urbanisation : les constructions nouvelles sont limitées et les travaux autorisés sur les bâtiments existants doivent améliorer la sécurité des personnes sans aggraver le coût économique des dommages. Les coefficients d'emprise au sol sont variables en zone 02 et 01 en raison de la différence d'intensité de l'aléa d'inondation.



## Les autres cours d'eau de la commune

Les autres cours d'eau de la commune peuvent également être naturellement soumis à des crues, malgré l'absence d'études concernant ce risque.

A la demande de la DDT du PDD et pour le compte de la direction départementale de la jeunesse et des sports, le laboratoire régional de l'équipement a réalisé en 2000 une expertise du risque inondation au droit de 3 campings implantés sur la commune de Saint Nectaire (La Clef des Champs, la Vallée Verte et les Reflets du Soleil), à la confluence de 2 cours d'eau : le Fredet et la Couze.



Le Fredet est un affluent de la rive gauche de la Couze Chambon. Sa superficie est de 18.6 km<sup>2</sup>. Il prend sa source sur la façade Est des Monts Dore, au niveau du Puy Morand. Son plus long talweg orienté Est-Ouest correspond au ruisseau lui-même et a une longueur de 13.83 km pour une pente moyenne de 5%.

Les résultats :

- les archives départementales révèlent que le Fredet a subi de nombreux travaux (ponts, barrages, ...) et des modifications du tracé de son lit qui ne coule plus aujourd'hui, que très partiellement dans son lit d'origine.
- Quelques événements historiques :





- Le 8 juin 1947, l'eau est passée par-dessus le pont devant chez Madame Curier, légèrement en amont des campings ;
- Vers 1972, une crue a causé une petite inondation du camping, un an après sa construction.
- Au début des années 1980, le camping de « La Clé des Champs » a été inondé à la suite de la fonte des neiges.
- En octobre 1982, il y eu une inondation dans la cave du bar-tabac « Les Balladins » en amont des campings (200m).
- En 1990, c'est la Couze qui déborde dans la plaine des Carettes, en rive gauche du Fredet.
- Le 5 novembre 1994, Le Fredet déborde en face du Casino (1km en amont des campings) et dans une partie de « La Clé des Champs » (au niveau du méandre, en amont des campings).
- La tempête de décembre 1999 a entraîné un début d'inondation, qui a dépassé les berges sud du camping « Les Reflets du Soleil » et peut être sur les terrains Nord du camping « La clé des champs », et en rive gauche du Fredet, dans la plaine des Carettes (Cf. photos 4 et 5 de laisses de crues en ANNEXE 2).

Conclusion :

L'étude du risque inondation des trois campings « La Clé des Champs », « La Vallée Verte » et « Les Reflets du Soleil » s'appuie sur la démarche suivante :

➤ Une expertise de terrain morphologique de terrain qui a montré dans la partie aval du Fredet l'importance de l'anthropisation de ce cours d'eau, partiellement perché par rapport aux points bas et faisant donc porter des risques importants à ces secteurs par d'éventuels débordements.  
A cela s'ajoute pour « Les Reflets du Soleil » un risque lié à son implantation dans le champ d'inondation de la Couze.

➤ Une étude hydrologique qui a consisté, à partir des caractéristiques morphologiques des bassins versants, de la pluviométrie et de l'estimation des temps de concentration de ces bassins, à calculer, par un certain nombre de formules statistiques ou déterministes, les ordres de grandeur des débits de crue de projet de période de retour 10 ans et 100 ans.  
On retiendra, avec les réserves d'usage, quant à la précision d'une telle approche, les valeurs suivantes :

	Surface du bassin	Q10	Q100
Couze-Chambon	65.8	35	268
Fredet	18.6	13	103

Ce volet d'étude a été complété par une approche historique consistant en des enquêtes sur le terrain, auprès des collectivités, et enfin une compilation des archives. Cette approche n'a pas confirmé ici, par absence d'informations, les ordres de grandeur estimés pour les crues rares. Ce travail a cependant souligné le caractère partiellement inondable du secteur d'étude pour des crues très ordinaires et par conséquent la grande sensibilité de ce site à des crues rares.

➤ Une modélisation hydraulique bâtie à partir de 18 profils en travers de la Couze-Chambon et du Fredet a permis un calcul des lignes d'eau dans les deux configurations suivantes : une crue centennale du Fredet associée à une décennale de la Couze, et une crue centennale de la Couze associée à une décennale du Fredet.



A partir de ces données, il a été établi une carte de l'aléa inondation, définie par une hiérarchie des hauteurs et des vitesses d'écoulement. Trois niveaux d'aléa ont été distingués sur la base des critères suivants :

Aléa	Hauteur (en m)	Vitesse (en m/s)
Fort	$> \text{ou} = \text{à } 1$	$> \text{ou} = \text{à } 1$
Moyen	$0,50 \leq H < 1$	$0,50 \leq V < 1$
Faible	$< \text{ou} = \text{à } 0,50$	$< \text{ou} = \text{à } 0,50$

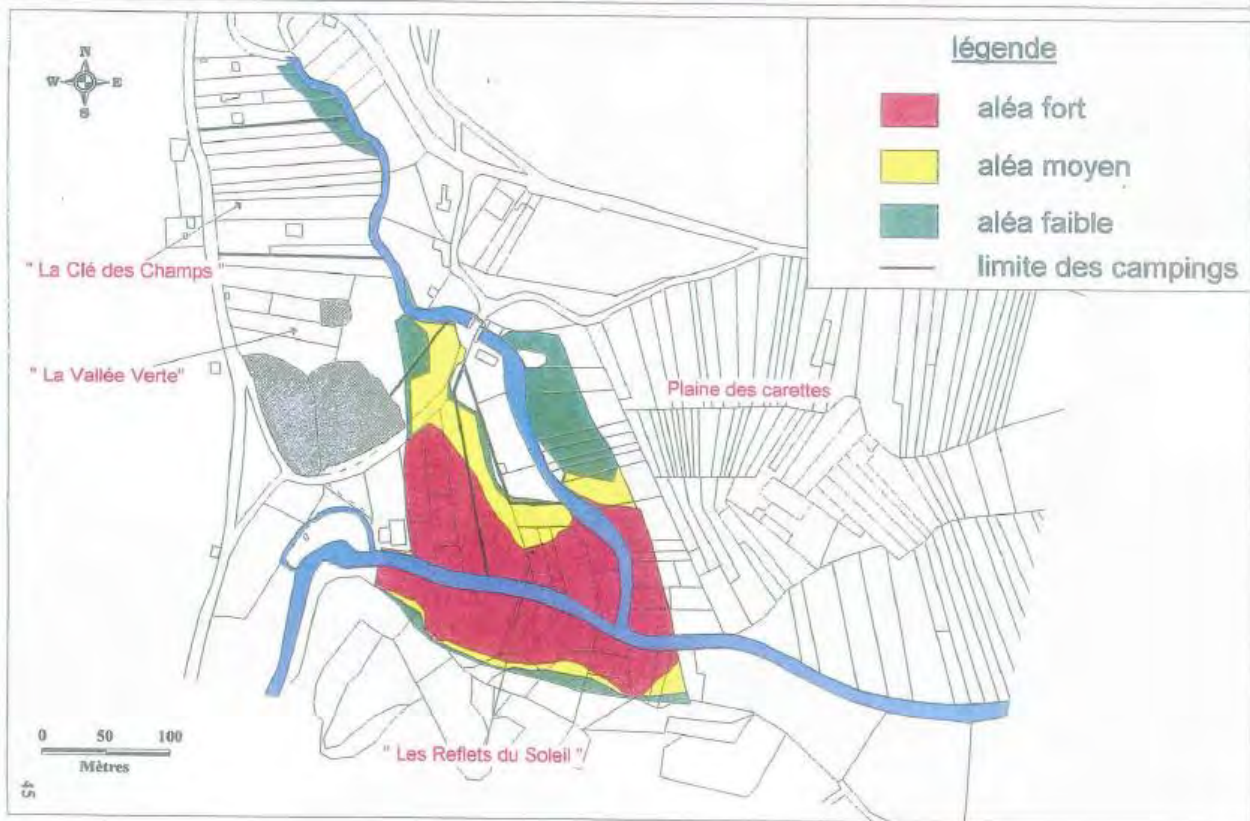
A partir de ce rendu cartographique, il apparaît que le camping « Les Reflets du Soleil » est porteur d'un aléa moyen à fort. Quant aux deux autres campings, l'aléa n'est que partiel, sur les parties basses.

Il n'est pas du ressort de ce travail de conclure quant aux solutions à mettre en œuvre pour gérer le risque inondation. Nous devons cependant attirer l'attention des décideurs sur les points suivants :

- Prévenir une crue du Fredet, notamment liée à un orage d'été est à notre sens illusoire. Les temps de réponse étant significativement plus faibles que ceux adoptés dans nos calculs.
- Vis à vis de la Couze Chambon, nous tempérerons notre propos d'autant que le lac Chambon pourrait jouer un rôle d'amortisseur de la crue et un site de mesure relativement bien protégé.
- Il n'y a pas de dispositions constructives qui puissent significativement mettre à l'abri ces campings, seuls les « Les Reflets du Soleil » pourraient bénéficier de quelques aménagements pour réduire le risque en provenance du Fredet.

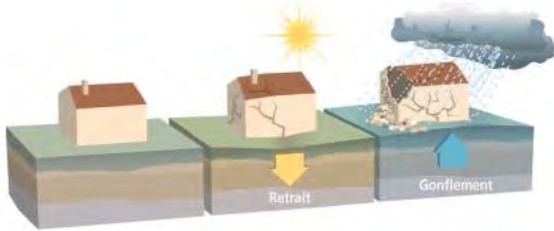


### ALÉA INONDATION POUR LA COUZE



## Le risque ARGILES

Pourquoi les sols gonflent-ils et se rétractent-ils ?



Afin d'établir un constat scientifique objectif et de disposer de documents de référence permettant une information préventive, le ministère de l'écologie et du développement durable a demandé au bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) de réaliser une cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles à l'échelle de tout le département, dans le but de définir les zones les plus exposées à ce phénomène.

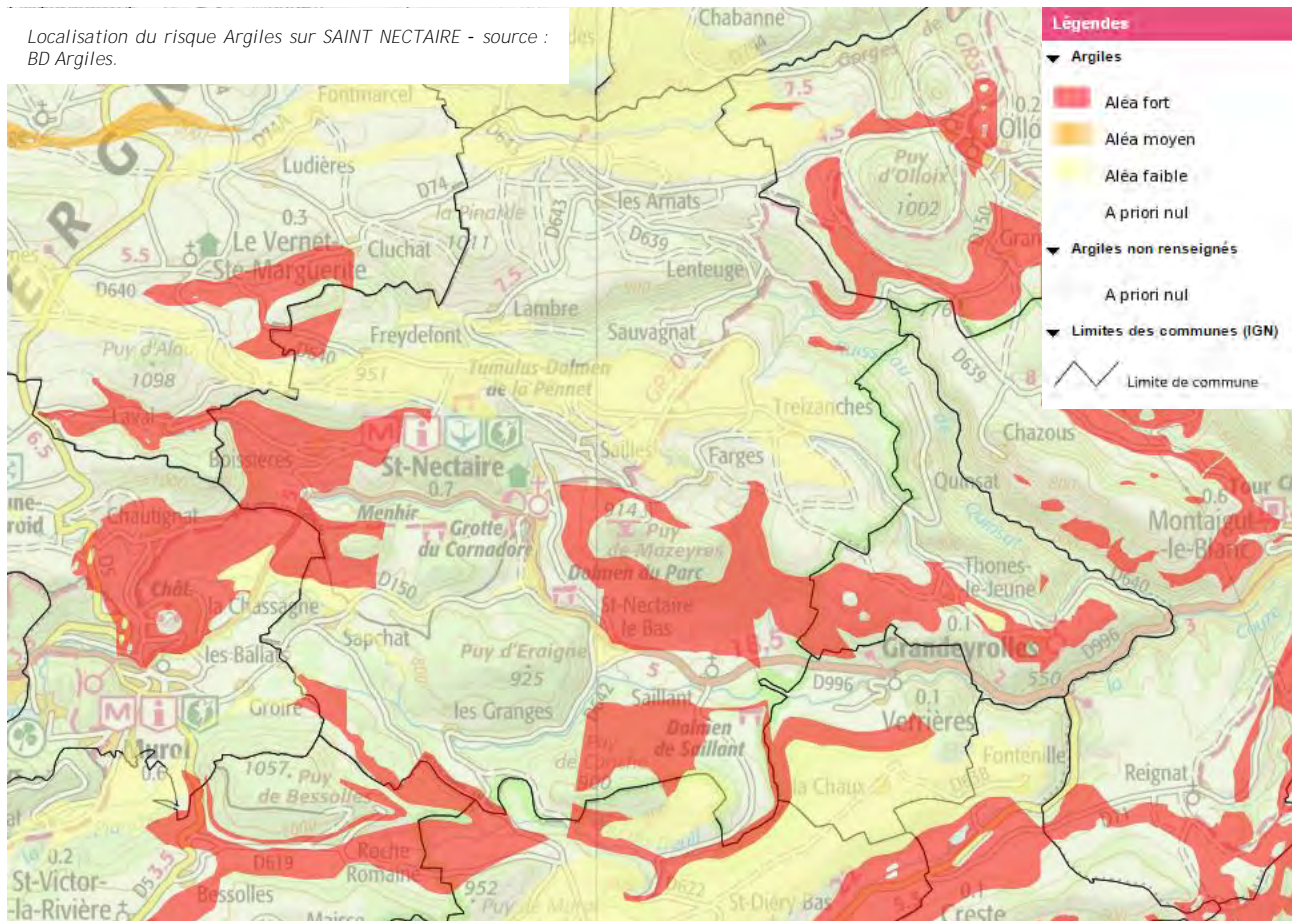
Le matériau argileux présente la particularité de voir sa consistance se modifier en fonction de sa teneur en eau. Dur et cassant lorsqu'il est asséché, un certain degré d'humidité le fait se transformer en un matériau plastique et malléable. Ces modifications de consistance peuvent s'accompagner, en fonction de la structure particulière de certains minéraux argileux, de variations de volume plus ou moins conséquentes : fortes augmentations de volume (phénomène de gonflement) lorsque la teneur en eau augmente, et inversement, rétraction (phénomène de retrait) en période de déficit pluviométrique marqué.

La commune de SAINT NECTAIRE est concernée sur une partie de son territoire, par le risque Argiles.

Les aléas sont faibles à forts. Cependant, il est à rappeler que, du fait de la lenteur et de la faible amplitude des déformations du sol, ce phénomène est sans danger pour l'homme. **Les PPR ne prévoient même pas d'inconstructibilité, même dans les zones d'aléa fort.** Les mesures prévues dans le PPR ont un coût, permettant de minorer significativement le risque de survenance d'un sinistre, sans commune mesure avec les frais (et les désagréments) occasionnés par les désordres potentiels.



Localisation du risque Argiles sur SAINT NECTAIRE - source : BD Argiles.



Les secteurs bâtis concernés :

- En aléa faible : Treizanches (zones UD et NB du POS actuel), Saillies (une partie des extensions récentes en NAh), une partie de Freydefont (UD), la zone thermique de Saint Nectaire (JC), Saint Nectaire le Bas.
- En aléa fort : Boissières (UD, NB), partie sud de la zone NB de Saillant, zone d'urbanisation future NA de la Laiterie, les pentes du Vignet (UG, NAL).




## Risque Argiles et POS actuel


 Zonage POS

bdArgiles (BRGM) :

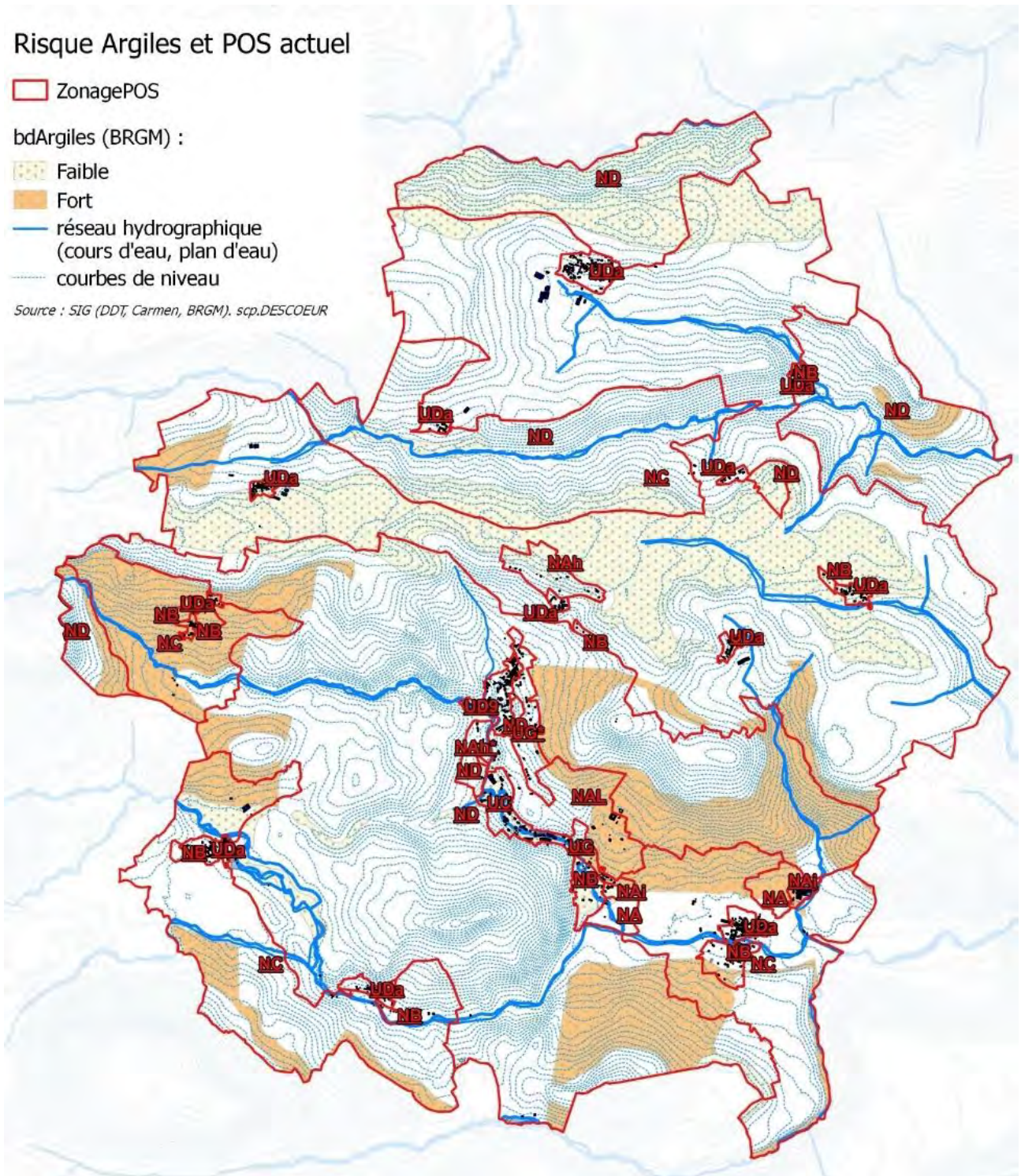
 Faible

 Fort

 réseau hydrographique  
(cours d'eau, plan d'eau)

 courbes de niveau

Source : SIG (DDT, Carmen, BRGM), scp.DESCOEUR





## Le risque Glissement / Mouvement de Terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol.

Le DDRM 2012 identifie la commune soumise au risque Mouvement de terrain. 1 évènement est reconnu catastrophe naturelle en 1999.

La Banque de Données BDMvt sur les mouvements de terrain recense 1 incident sur la commune, de type érosion des berges.

### Fiche Synthétique

#### Identification

Type de mouvement : Erosion de berges  
 Degré de fiabilité sur le type : Fort  
 Date de début : 01/01/1111  
 Degré de précision sur la date : Inconnue  
 Département : PUY-DE-DOME (63)  
 Commune principale : SAINT-NECTAIRE  
 Numéro INSEE : 63380  
 Coordonnées X saisi (m) : 651101  
 Coordonnées Y saisi (m) : 2065463  
 Type coordonnées : FRANCE NTF Lambert 2 Centre carto/étendu  
 Précision X Y saisi : Hectomètre  
 Longitude (°) : 2.9913197834777  
 Latitude (°) : 45.5876333150277

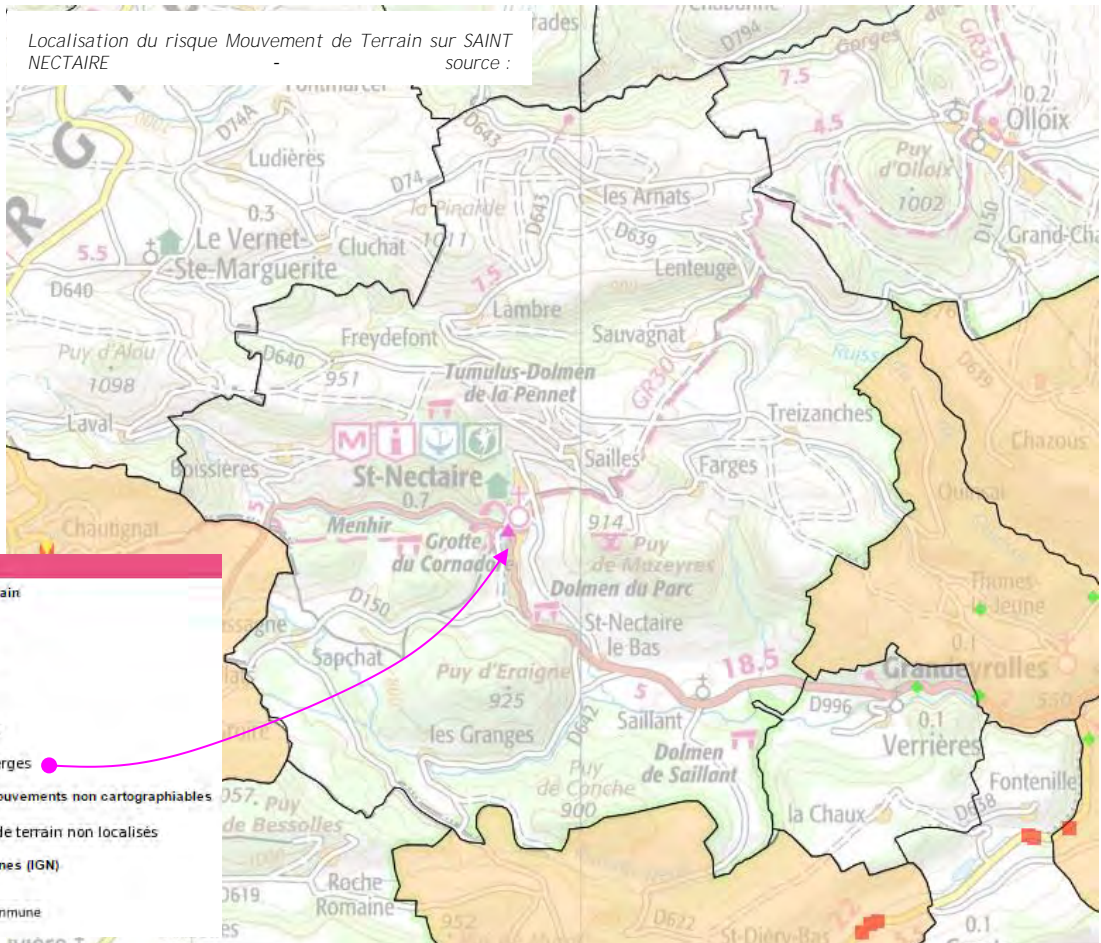


#### Qualité

Degré de fiabilité de la fiche : Forte  
 Précision/Exhaustivité de la fiche : Moyenne

#### Source(s)

Organisme de saisie / Contexte étude : SGR/AUV-63 / Inventaire départemental Puy-de-Dôme





La Banque de Données sur les cavités souterraines (BDCavités) du BRGM et du MEDD s'intègre dans la politique de prévention des risques naturels mise en place depuis 1981, en permettant le recueil, l'analyse et la restitution des informations de base nécessaires à la connaissance et à l'étude préalable des phénomènes liés à la présence de cavités.

Plusieurs ouvrages sont recensés sur la commune de Saint Nectaire.

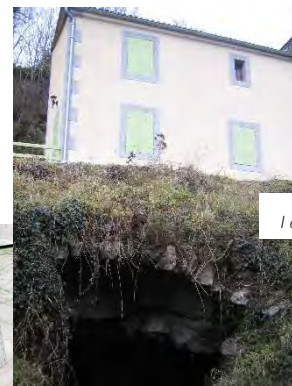
Identifiant	Nom	Type
AUVAA0001024	Grotte de Boissières	ouvrage civil : Habitats troglodytes
AUVAA0001031	Grotte du Cornadore	naturelle : Orifice naturel
AUVAA0001030	Grotte face à la Poste	ouvrage civil : Cavité creusée dans du socle très fracturé : grande diaclase sur la voûte. Cavité inondée. Infiltration d'eau par les diaclases. Formation de stalagmites
AUVAA0001032	Grotte face à office de tourisme	ouvrage civil : Cavité creusée dans du socle fracturé. Circulation d'eau par ces fractures. Petite cavité inférieur à 5m <sup>2</sup> , inondée.
AUVAA0001025	Grottes de Chateauneuf	ouvrage civil : Grottes aménagées, troglodytes. Présence de grandes fractures E-W qui traversent la cavité
AUVAA0001028	Grotte sous l'office de tourisme	ouvrage civil Entrée grillagée: protection chauve-souris. Galerie inondée
AUVAA0001027	Les Mystères de Farges	ouvrage civil : Habitats troglodytes, creusés dans le tuf volcanique. Site aménagé pour tourisme
AUVAA0001029	Source pétrifiante	indéterminé

**D'autres cavités ont été repérées sur la commune.**

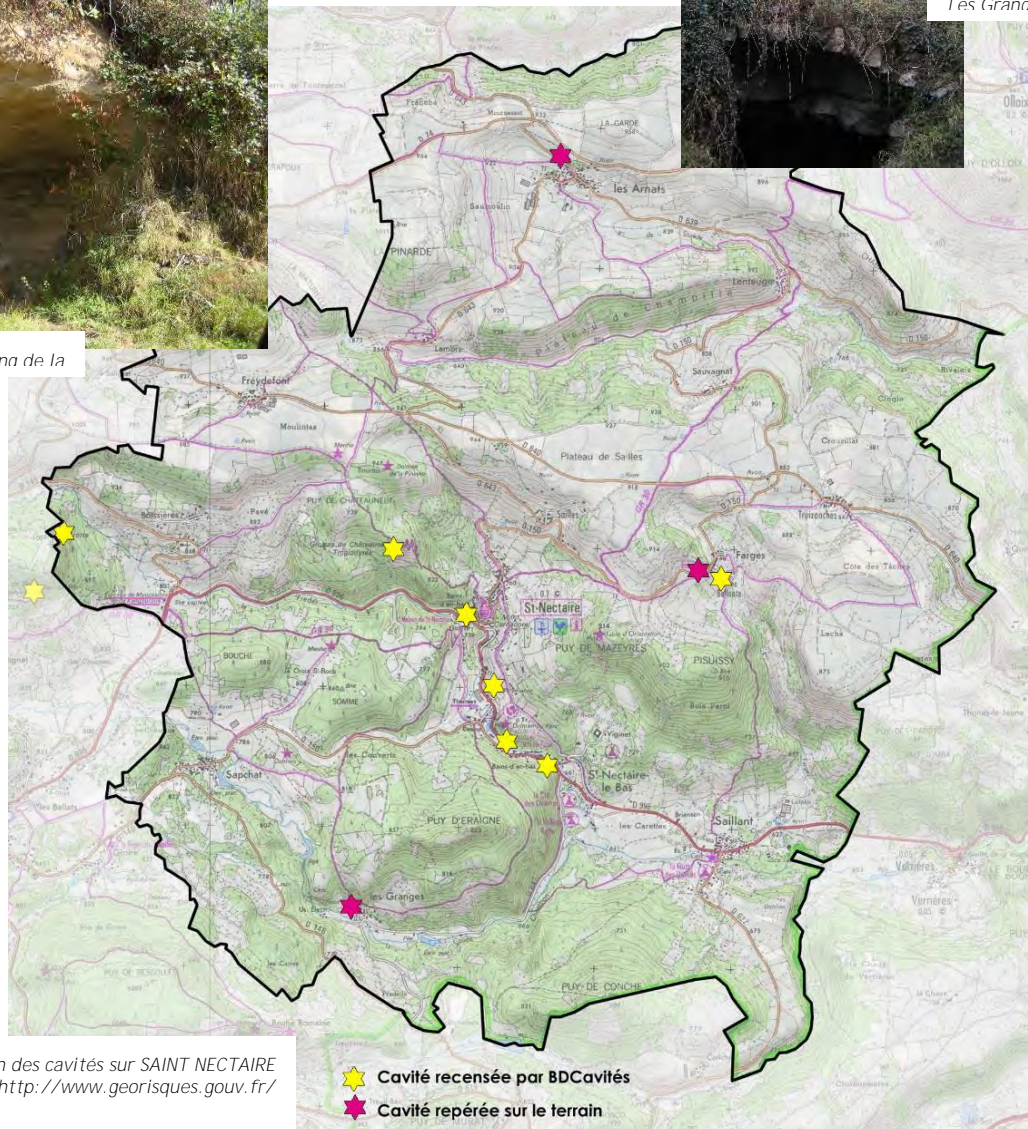
- Les Arnats : 3 cavités
- Les Farges : une petite carrière abandonnée le long de la RD150, en sortie de village.
- Les Granges : cavités à l'intérieur du village



Les Arnats. 2 cavités le long de la



Les Granges



Localisation des cavités sur SAINT NECTAIRE - source : <http://www.georisques.gouv.fr/> et terrain.

★ Cavité recensée par BDCavités  
 ★ Cavité repérée sur le terrain



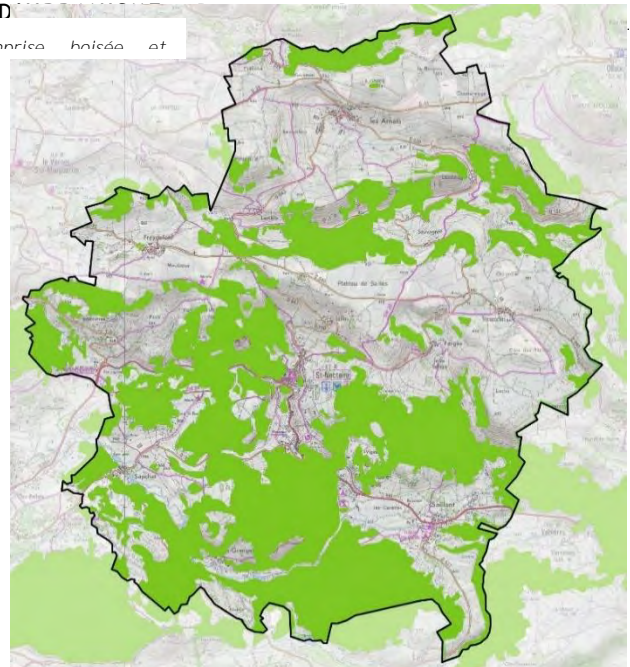


## Les autres risques

La commune de Saint NECTAIRE est soumise :

- au risque feu de forêt avec un aléa moyen.
- au risque tempête.

Elle n'est pas concernée par les risques avalanches, industriels, transports des matières dangereuses, et miniers.



RISQUES

### Le radon

Le radon est présent en tout point du territoire et sa concentration dans les bâtiments est très variable : de quelques becquerels par mètre-cube (Bq.m<sup>-3</sup>) à plusieurs milliers becquerels par mètre-cube.

Parmi les facteurs influençant les niveaux de concentrations mesurées dans les bâtiments, la teneur en uranium des terrains sous-jacents est l'un des plus déterminants. Elle détermine le potentiel radon des formations géologiques : sur une zone géographique donnée, plus le potentiel est important, plus la probabilité de présence de radon à des niveaux élevés dans les bâtiments est forte.

La connaissance des caractéristiques des formations géologiques sur le territoire, et en particulier de leur concentration en uranium, rend ainsi possible l'établissement d'une cartographie des zones sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable. Ce travail a été réalisé par l'IRSN à la demande de l'Autorité de Sécurité Nucléaire et a permis d'établir une cartographie du potentiel radon des formations géologiques du territoire métropolitain.

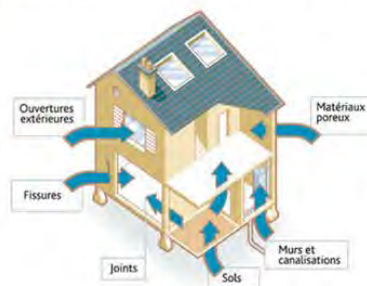
La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. La commune de Saint NECTAIRE se situe en aléa moyen à élevé.

### Comment le radon peut-il s'infiltrer et s'accumuler dans mon habitation ?

Le radon présent dans un bâtiment provient essentiellement du sol et dans une moindre mesure des matériaux de construction et de l'eau de distribution.

La concentration du radon dans l'air d'une habitation dépend ainsi des caractéristiques du sol mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. Elle varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

Les parties directement en contact avec le sol (cave, vide sanitaire, planchers du niveau le plus bas, etc.) sont celles à travers lesquelles le radon entre dans le bâtiment avant de gagner les pièces habitées. L'infiltration du radon est facilitée par la présence de fissures, le passage de canalisation à travers les dalles et les planchers, etc.



Le radon, qui s'accumule dans les sous-sols et les vides sanitaires, entre dans les maisons par différentes voies : fissures, passage des canalisations...

Le renouvellement d'air est également un paramètre important. Au cours de la journée, la présence de radon dans une pièce varie ainsi en fonction de l'ouverture des portes et fenêtres. La concentration en radon sera d'autant plus élevée que l'habitation est confinée et mal ventilée.

### Les communes à potentiel moyen ou élevé

Ce sont celles localisées sur les formations géologiques présentant des teneurs en uranium les plus élevées. Les formations concernées sont notamment celles constitutives des grands massifs granitiques français (massif armoricain, massif central, Guyane française...), certaines formations volcaniques (massif central, Polynésie française, Mayotte...) mais également certains grès et schistes noirs.

Dans les communes à potentiel radon moyen ou élevé, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que dans le reste du territoire. Les résultats de la campagne nationale de mesure en France métropolitaine montrent ainsi que plus de 40% des bâtiments de ces communes dépassent 100 Bq.m<sup>-3</sup> et plus de 6% dépassent 400 Bq.m<sup>-3</sup>.

Source : <http://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/>



The screenshot shows the Cartoradio website interface. At the top, there are navigation links: Accueil, Mesure des ondes, Observatoire 2G/3G/4G, Comprendre Cartoradio, Glossaire, F.A.Q., and Suivre Bank. A search bar contains 'SAINT NECTAIRE (63)'. The main area features a satellite map with several blue and red markers. On the right, there are filters for 'Affichage' (display options), 'Supports (pylône, bâtiment, antenne...)' (tower types), 'Opérateurs' (operators like Orange, SFR, Bouygues), and 'Mesures' (measurements). Below the map, a detailed view for 'Support 448334' is shown, including its identification number (448334), description ('Pylône autostable/ 35.5 m / TDF'), address ('BOUSE, PUY DE MAZEYRE S'), and postal code ('63710 SAINT-NECTAIRE'). It lists services: 'Téléphonie' (2G/3G/4G for Bouygues, Orange, SFR), 'TNT' (6 Multiplex for TDF), 'FM, AM et Radio Numérique' (1 FM for TDF), and 'Autres' (Faisceau hertzien for Bouygues and Orange service fixe).



Les champs électromagnétiques et les ondes

Cartoradio permet, d'une part, de connaître l'emplacement des stations radioélectriques et, d'autre part, d'avoir accès, pour un site donné, aux résultats des mesures de champ électromagnétiques synthétisés par une fiche de mesures.

La base de données : L'ANFR en lien avec la Commission des Sites et Servitudes (COMSIS) reçoit de chaque opérateur ou administration qui souhaite implanter un émetteur, un dossier qui comporte notamment : les coordonnées géographiques, le type d'équipement, ses paramètres d'utilisation et le respect des seuils d'exposition du public aux champs électromagnétiques. Ces informations sont utiles à l'ANFR pour délivrer une autorisation d'implantation.

La commune de Saint NECTAIRE est concernée par la présence de plusieurs supports réunis sur un site, le Puy de Mazières. Les supports sont d'ordre téléphonique, télévisuel, radiophonique.

Les autres supports les plus proches se situent sur les communes voisines de Grandeyrolles et Saint Victor la

Source : <http://www.cartoradio.fr/>

## PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

**OBJECTIF SANTE** : prévenir les risques naturels et technologiques

**Bénéfices pour la santé** : Face à des phénomènes naturels ou technologiques que l'on ne peut pas, ou peu, contrôler, se pose la question de la prévention. La prévention des risques regroupe l'ensemble des actions destinées à réduire les conséquences dommageables d'événements exceptionnels d'origine naturelle ou technologique. Elle comporte quatre volets ; la connaissance des aléas, l'information, la réglementation dans l'aménagement et l'urbanisme, et la réduction de la vulnérabilité du territoire. Un bon travail de prévention permet de protéger les vies humaines et les biens exposés aux risques majeurs.

**Effets négatifs potentiels de l'urbanisme** : L'installation de bâtiments dans des zones à risque majeur peut mettre en péril des vies humaines (exemple : risque feux de forêt)

**Effets positifs de l'urbanisme** : Le PLU réglemente l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Il peut imposer des prescriptions d'implantation pour les constructions nouvelles ainsi que les interdire dans certains cas.

Texte réalisé à partir du guide : **Urbanisme et santé**, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou

**ENJEUX**  
 Protection des personnes et des biens contre les risques naturels, technologiques et les nuisances sonores.

**ORIENTATIONS**

La protection contre les risques impose des contraintes sur le tissu urbain existant, tant sans sa requalification que dans sa densification.

- Gérer le risque inondation. Limiter les constructions et interventions en zone inondable et dans le lit majeur **des cours d'eau. Le règlement du PLU** devra intégrer les mesures réglementaires du PPRi : recul, côtes d'implantation, ...
- Le PLU doit tendre à assurer un espace minimum au ruisseau pour maintenir les capacités de stockage des zones inondables
- Les interventions et aménagements devront prendre compte des risques **d'effondrement de terrain.**
- Lutter contre le bruit : créer des « zones tampons » entre les secteurs de différentes vocations. **Eviter d'implanter des sources de bruit** à proximité de bâtiments ou de zones sensibles.

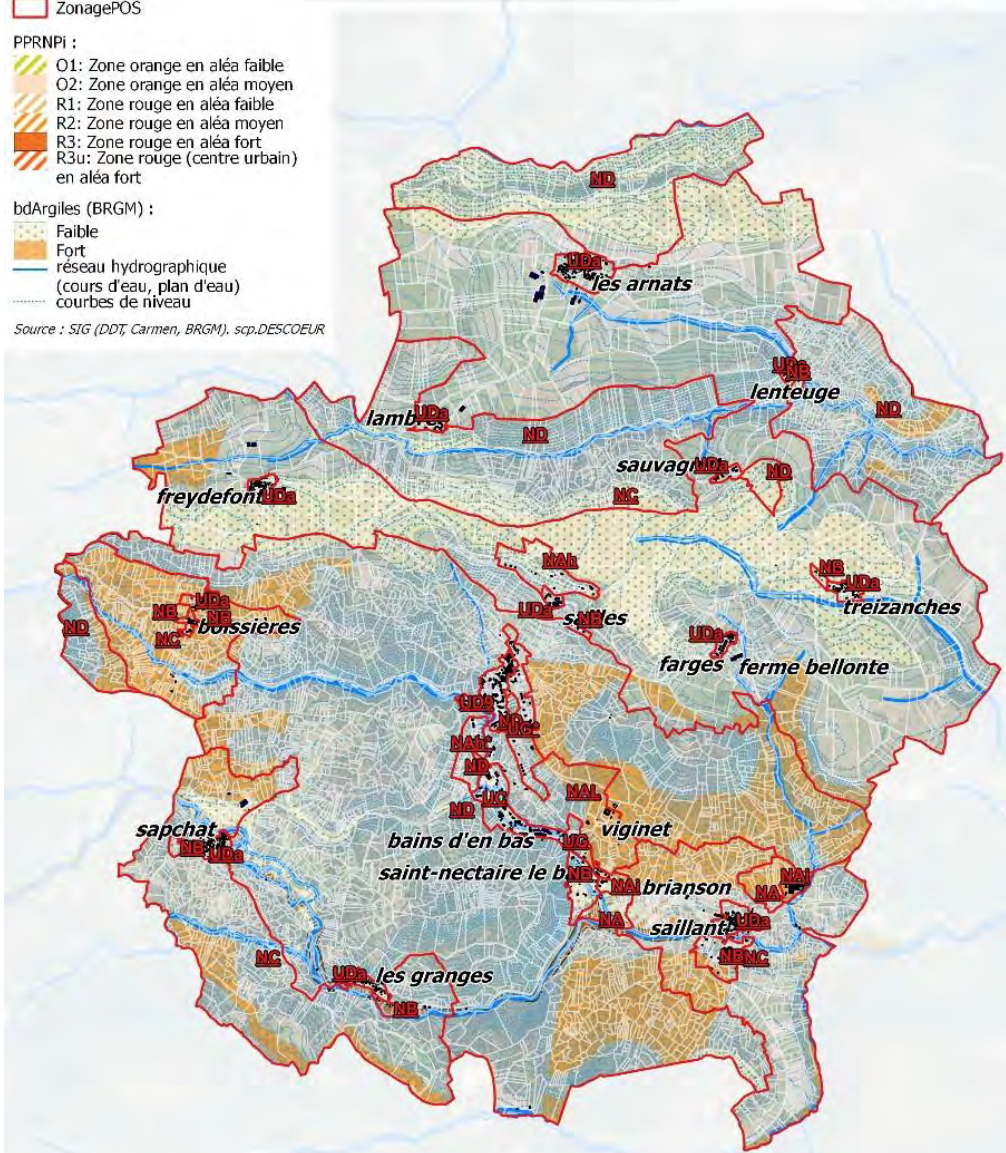
**Evolution des orientations**

L'enjeu sur la commune est plutôt faible, dans le sens où les risques potentiels couvrent peu de zones bâties. Le POS actuel a cherché à identifier le plus possible les secteurs à risques en zones agricoles ou naturelles. Peu de zones **d'urbanisation future** sont concernées par des risques forts.

L'enjeu du futur PLU doit chercher à poursuivre cette tendance, une limitation de **l'augmentation des risques.**

Risque et POS actuel

- Zonage POS
  - PPRNPI :
    - O1: Zone orange en aléa faible
    - O2: Zone orange en aléa moyen
    - R1: Zone rouge en aléa faible
    - R2: Zone rouge en aléa moyen
    - R3: Zone rouge en aléa fort
    - R3u: Zone rouge (centre urbain) en aléa fort
  - bdArgiles (BRGM) :
    - Faible
    - Fort
  - réseau hydrographique (cours d'eau, plan d'eau)
  - courbes de niveau
- Source : SIG (DDT, Carmen, BRGM), scp.DESCOEUR





# LES PAYSAGES

Les paysages sont le fruit de la relation qu'entretiennent les hommes avec leur milieu. Leurs formes changent au cours des siècles, répondant aux transformations des sociétés qui l'habitent. De l'articulation des grandes données naturelles et d'une multitude d'histoires individuelles, résulte un foisonnement de formes, d'implantations et de structures paysagères. C'est pourquoi chaque habitant et chaque acteur, à son échelle, en porte une part de responsabilité.

PAYSAGES



# ÉTAT INITIAL

## RAPPEL DES LOIS ET TEXTES REGLEMENTAIRES

- loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et à la mise en valeur des paysages.
- la convention européenne du paysage du 1 mars 2004, ratifiée en France le 13 octobre 2005 : « le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien », « le paysage constitue un élément essentiel du bien être individuel et social ; et sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun ».
- La loi d'orientation agricole et la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, promulguées en 1999, confirment le rôle des agriculteurs dans la gestion des paysages.
- Le territoire communal de Saint Nectaire est concerné par la Loi Montagne du 9 janvier 1985, relative à la protection et l'aménagement de la montagne. Un des objectifs est de préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard.

## INTRODUCTION

La commune se situe au sein de l'entité paysagère des Pays Coupés.

Cette situation lui confère une richesse et une identité paysagère particulière largement déterminés par la géologie, couplée avec l'action des glaciers et des ruisseaux qui a contribué à accentuer les caractéristiques.

L'étagement de la végétation, l'occupation des sols et les effets de versant, de pente et d'orientation, créent une véritable diversité des paysages.

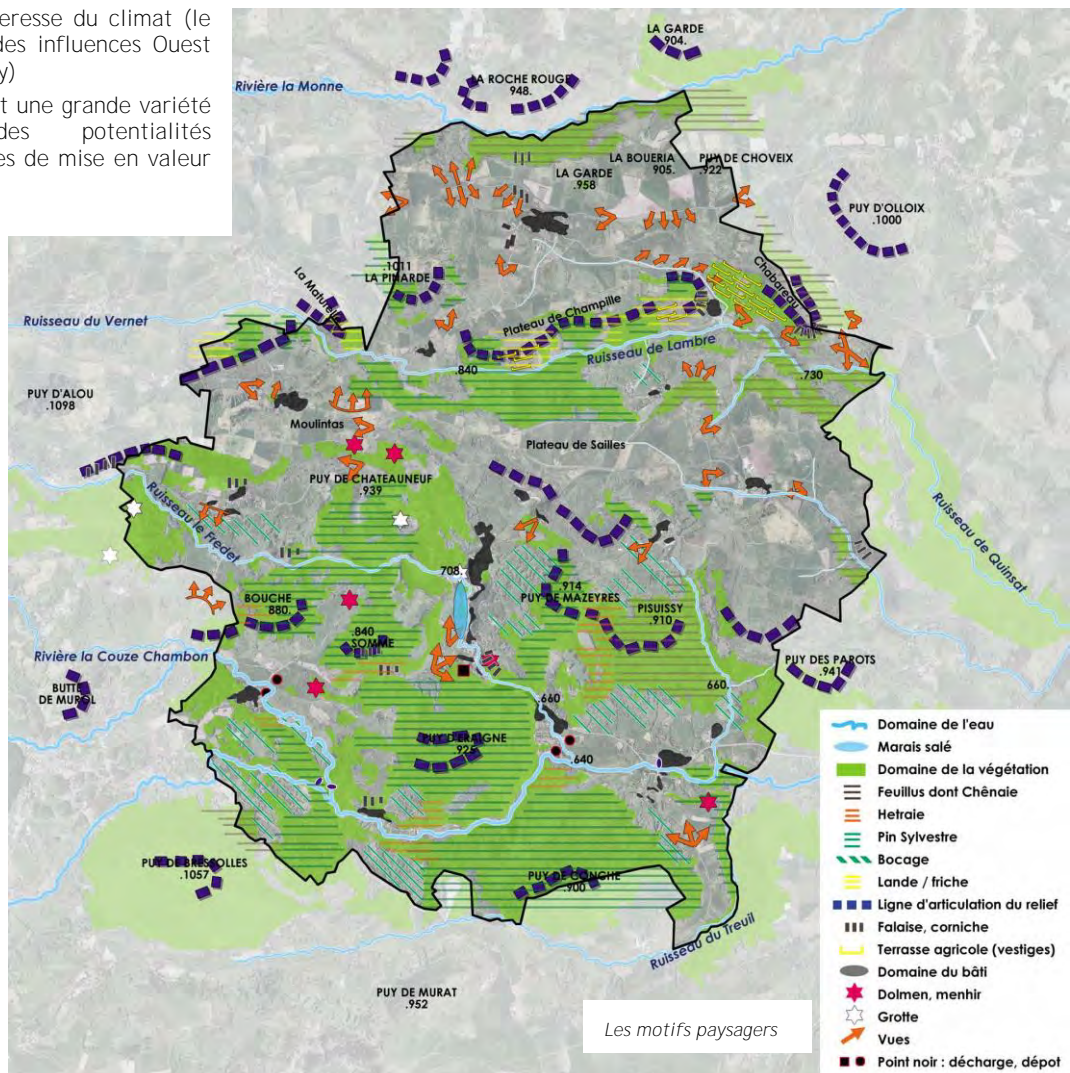
Constat :

- complexité géologique,
- variété des sols,
- étagement en altitude de 600 à 1000m
- une certaine sécheresse du climat (le secteur est protégé des influences Ouest par les reliefs du Sancy)

Ces éléments génèrent une grande variété des terroirs, des potentialités agronomiques, et types de mise en valeur et donc des paysages.



PAYSAGES





## Le domaine des plateaux

Cette unité paysagère forme un secteur étendu correspondant à la partie nord du territoire communal.

- Chabareau
- Champille
- Sailles

### A/ Les plateaux agricoles

Le plateau est issu des roches cristallines du socle, malmenées par des mouvements volcaniques. Ce contexte géologique conjugué à l'effet de l'érosion a raboté le socle, et donné naissance à des courbes souples et douces.

**Le plateau n'est pas complètement plan, mais se constitue plutôt de larges ondulations.**

Ces formes "molles" ont été bousculées par un réseau hydrographique qui draine tout le territoire : l'eau est partout présente mais sans être abondante. Le plateau est ainsi fragmenté par de nombreux talwegs.

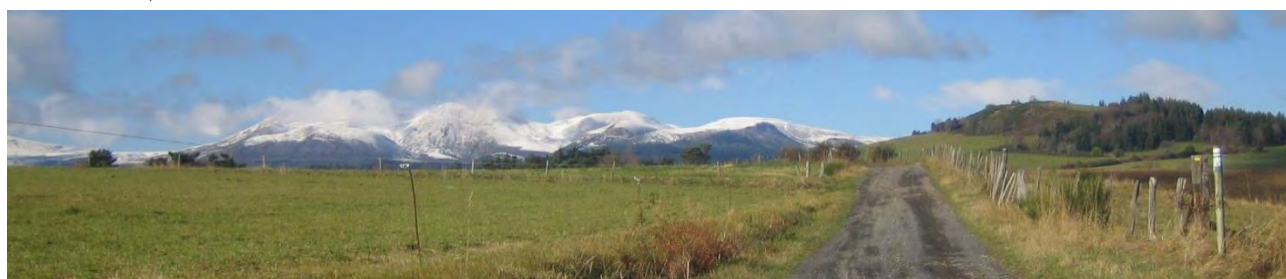
Occupation du sol :

- Ces espaces dominants sont ouverts, à vocation agro-pastorale.
- **Les prairies dominent largement et déterminent l'ambiance générale.** Elles se présentent sous forme de larges dégagements, où la végétation arborée est très limitée, ce qui permet à l'œil d'apprécier le développement des reliefs.  
Ex : plateau de Moulintas.

**Sans obstacle, l'œil peut voler sur les étendues immenses de territoire et ne rencontre que les massifs montagneux l'encadrant. Plus que le lieu touristique reconnu ou qu'un simple décor pour la commune, le massif des Monts Dore constitue l'ancrage, les fondations du territoire communal, tout en lui assurant un fond de plan théâtral.**



Plateau de Champille



Plateau de Moulintas, au dessus du village de Boissières



Plateau de Champille : ambiance de steppe. Les parcelles agricoles ouvertes offrent une végétation rase, mise en exergue par une station de pin sylvestre.





La Garde (958m). Cette butte peut élevée offre une ambiance très agricole.

Sur les sols maigres et caillouteux parfois hygromorphes, les terroirs « ingrats » ont été peu cultivés. Lorsqu'ils l'ont été, la nécessité de les épierrier a conduit à la mise en place de murets de pierres ou de pierriers en cordon.

Ces éléments sont aujourd'hui souvent recouverts de friche.



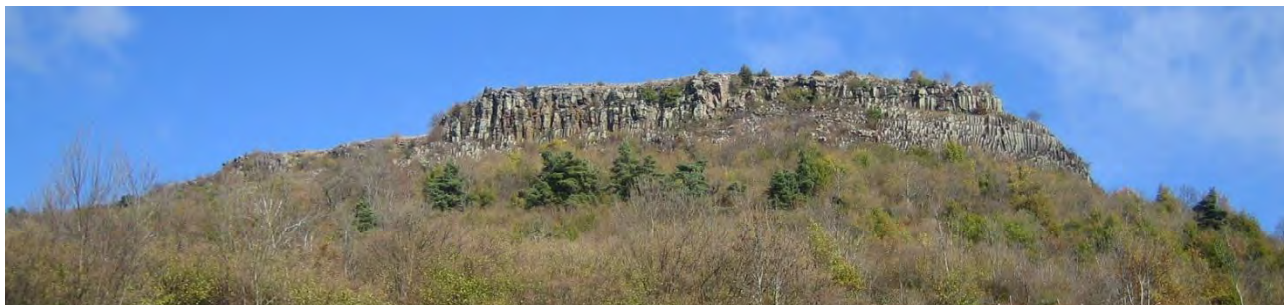
## B/ Les pentes

Les pentes affichent différents visages :

- L'érosion met en évidence certaines formations géologiques.

Ex : Le front rocheux de Chabareau : une des particularité physique du territoire.

On peut observer une multitude de colonne d'orgues volcaniques plus ou moins verticale, suivant que les coulées ont refroidi sur une surface plus ou moins inclinée.



- Les rebords de plateaux font souvent affleurer le socle. Ces milieux plutôt secs favorisent le développement de pelouses et de formations arbustives (genêts). Ces versants étaient traditionnellement pâturés par des caprins ou des ovins. L'abandon progressif de cette agriculture entraîne des départs de friches et accrues forestières.



Les flancs sud du plateau de Champille, le long du ruisseau de la Lambre, présentent une mosaïque de milieux



Depuis la RD640, vue sur les flancs de la Maturelle et de la Pinarde



Végétation arbustive des rebords de plateaux





- Les pentes accessibles sont occupées par des prairies.

La Pinarde : cette butte molle au sommet aplani offre un paysage agricole : prairies arborées sur les pentes douces, boisement sur les flancs sud et ouest.



- Les pentes fortes bien exposées pouvaient être travaillées. On note quelques vestiges de terrasses agricoles sur le flanc sud du plateau de Chabareau. L'abandon de ce mode de culture entraîna la friche, qui gagne les terrasses et camoufle progressivement ce type de paysage.

## LES PUY

Cette unité paysagère se concentre sur la moitié sud du territoire. Plusieurs puy ponctuent le secteur, entre lesquels circule la Couze Chambon. La présence de la forêt est ce qui caractérise l'image d'ensemble des puy au sud du territoire. Elle induit dans la perception de ses paysages le sentiment d'une "nature" très prégnante. Les villages semblent isolés les uns des autres.



Les pentes des puy et leur sommet sont occupés par la forêt.

Les peuplements diffèrent en fonction de l'exposition et du mode d'exploitation. Les pentes offrent des ambiances variées, traduisant des milieux naturels différents. Ainsi peuvent être observés sur les versants : des chênaies, et des chênaies hêtraies sèches, des forêts de ravin, des pelouses ouvertes, des landes sèches, des formations arbustives (buis, genêt).

L'implantation des villages est contrainte par les éléments physiques ou peut en jouer (belvédère de l'église de Saint Nectaire).





## LES VALLEES

Cette dernière grande unité paysagère fait référence au Pays des Couzes. Le terme de Couze désigne les ruisseaux descendant **des versants est des Monts Dore. Le relief est constitué par des lambeaux de coulées volcaniques entre lesquelles s'insinuent** ces couzes. Plusieurs vallées découpent le territoire.

Ces interfluves présentent différents aspects :

- Des secteurs où le fond de vallée est plus ou moins étroit et encaissé en gorges, et les pentes abruptes sont couvertes de forêts (Ex : Couze Chambon, Gorges de la Monne) s'opposent à des secteurs plus larges et ouverts à vocation agricole. **Ces vallons présentent un caractère de bocage ponctué de formations arborées qui accompagnent les cours d'eau, les chemins et les groupements bâtis.** Ex : Sozède vers les Arnats, La Couze à Saillant
- De fortes pentes occupées par la forêt (Mazeyre, Pisuissy, Bouche, Somme, Eragne, Conche) s'opposent à des flancs plus adoucis agrémentés de milieux spécifiques (Champille, Chabareau).

Cette variété de paysages détermine des ambiances différentes :

- Des secteurs à caractère plus « sauvage » : le couloir présente un fond de vallée assez étroit, sinueux ; et des flancs à forte pente recouverts de forêts.
- Des secteurs à caractère jardiné, où l'activité pastorale est dominante (grandes prairies ouvertes, ponctuées de quelques lignes arborées). La vallée s'élargie, les pentes se sont adoucies. Ces formes molles sont soulignées de haies végétales discontinues, accompagnant le cours d'eau. Ex : Le vallon de la Sozède.



Vue depuis le plateau de Mournessat sur le secteur des gorges de la Monne. La rivière très encaissée n'est pas perceptible. Les vues lointaines survolent les sommets qui l'encadrent (la Roche Rouge, la Pouleyre, la Serre de Fontmarcel).



Vallon de la Sozède

Les cours d'eau sont soulignés par un cordon végétal dense qui en suivant les méandres, découpe l'espace en sous-unités occupées par des champs ouverts, des pacages et quelques vergers résiduels. Les bords de rivières, humides peu propices à la grande culture, sont laissés en prés étroits ou en vergers.



Ruisseau le Vernet, en contrebas du village de Lambre. / Ripisylve du ruisseau de la Couze Chambon à hauteur du village de Sapchat. / Ripisylve en mauvais état (coupes rases) de la Couze Chambon au village des Granques





Cascade de Saillant

Les pentes fortes sont laissées exclusivement à la forêt. On a alors des peuplements qui diffèrent selon leur mode d'exploitation et l'exposition

- en altitude : des formations où domine le hêtre, parfois en mélange avec le sapin (qui supporte mal les climats trop secs) ou le pin
- une chênaie pubescente (jusqu'à 800 m d'altitude sur versants bien exposés) : des formations parfois entrecoupées de cordons d'érables ou de frênes dans les talwegs plus humides et de peuplements de pins sur les sols les moins épais.
- des plantations d'épicéas qui suivent les découpages du parcellaire et qui forment des trouées dans ce couvert de feuillus dominants.

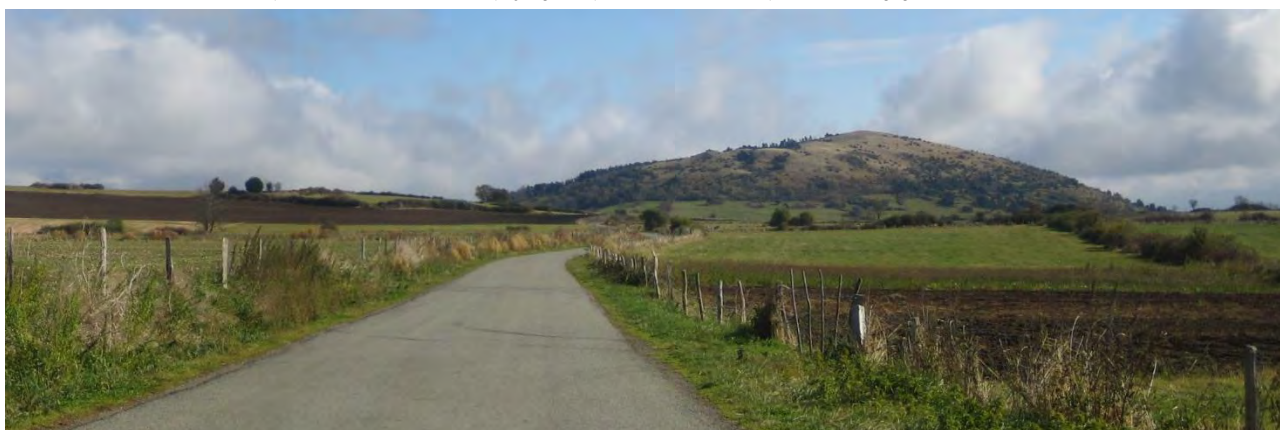
## LES VUES

PAYSAGES

La complexité du relief de la commune permet des vues lointaines et cadrées.



Entrée du territoire communal, par la RD150. Cette route paysagère épouse le dénivelé et permet de dégager des vues lointaines et cadrées.



La RD74 menant des Arnats à Olloix est une des routes paysagères à préserver. L'ambiance de plateau à la végétation rase, offre des vues frontales sur les sommets environnants (puy d'Olloix) ou sur les vallées (vallée de Sozède)





Lambre entre les inversions de relief des plateaux de Chabareau et de Champille).

Les perceptions paysagères du bourg de Saint Nectaire sont parfois endommagées par :

- **l'omniprésence du caractère routier de la RD996 traversant le bourg,**
- des éléments de mobiliers urbains parfois peu adaptés, mal positionnés,
- une absence de traitements des espaces publics, des cheminements mal entretenus
- une profusion de signalétiques



Depuis la RD150 au niveau du village des Sailles : vue plongeante sur St Nectaire Haut, vue lointaine sur les sommets environnants, le château de Murot et le massif du Sancy en toile de fond.



## PERSPECTIVES

ENJEUX

- Accompagner l'évolution des paysages et le développement de la commune
- Préserver les paysages en étant vigilant notamment sur la qualité et l'implantation des constructions neuves et les réhabilitations

ORIENTATIONS

- Préserver les silhouettes bâties, limiter le mitage,
- Préserver les vues remarquables
- Protéger les milieux, préserver les boisements d'intérêt écologique et paysager
- Maintenir une pratique agricole dynamique
- Inscrire les structures végétales dans le document d'urbanisme. Renouveler ce patrimoine végétal par des actions de replantation.

La hauteur des constructions constitue un élément à prendre en compte pour préserver une cohérence harmonieuse de villages. Rechercher des formes architecturales et des teintes en harmonie avec l'architecture traditionnelle.

### ORIENTATIONS STRATEGIQUES, POUR L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET LA PRESERVATION DE L'IDENTITE CULTURELLE



#### ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA QUALITE DU CADRE DE VIE ET LA PRESERVATION DE L'IDENTITE CULTURELLE ET TOURISTIQUE

Préserver, mettre en valeur les éléments du patrimoine

- ★ monument historique
- ★ petit patrimoine rural
- vestiges agraires (anciennes terrasses agricoles sous friche)
- ★ menhir, dolmen, grotte

Préserver, mettre en valeur les éléments du paysage

- points de vues
- ligne du relief, corniche, falaise

Préserver, mettre en valeur les éléments du patrimoine naturel

- espaces naturels
- ★ site du marais : gérer les pressions et menaces

Favoriser des aménagements de qualité

- projet d'amphithéâtre vert à créer
- développer les cheminements existants
- favoriser les cheminements doux entre St Nectaire Haut et Bas
- projet de recalibrage de la traverse du bourg

PAYSAGES

# SYNTHESE DES ORIENTATIONS GENERALES



ANNEXES



## Synthèse ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les éléments structurants du territoire et les risques naturels conditionnent pour une part le mode d'occupation du territoire, en termes d'urbanisme, d'agriculture.



ANNEXES

L'Etat Initial de l'Environnement a pour objectif de dégager les caractéristiques essentielles de la commune de SAINT NECTAIRE, les enjeux environnementaux qui en découlent et qui doivent être pris en compte dans la mise en œuvre du PLU.

<p>Le territoire de Saint Nectaire s'inscrit dans 2 types de reliefs et de paysages, liés à l'environnement géologique (tectonique cassante et coulées volcaniques) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- au nord, les plateaux, avec une altitude moyenne de 850m, sur lesquels se situent la plus grande partie des terres agricoles.</li> <li>- au sud, des reliefs plus variés constitués de puys, à une altitude moyenne de 900m, où se situent la majorité du domaine boisé.</li> </ul>
<p>La commune est drainée par plusieurs ruisseaux, formant une 3<sup>e</sup> entité paysagère (les vallées):</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La rivière la Monne borde la limite communale nord</li> <li>- Le bourg de St Nectaire est drainé par le ruisseau du Fredet</li> <li>- Le ruisseau de Lambre en circulant en contrebas du plateau de Champille.</li> <li>- La Couze-Chambon</li> </ul>
<p>Le sous-sol du territoire recèle des ressources naturelles particulières :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les sources hydrothermales</li> <li>- Les sources pétifiantes</li> <li>- Les sources salées</li> </ul>
<p>Le territoire communal est marqué par la présence et la superposition de plusieurs zonages naturels :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- périmètre du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.</li> <li>- ZNIEFF de type 1 - Bois Parot</li> <li>- ZNIEFF de type 1 - Les Gorges de la Monne</li> <li>- Site Natura 2000 « Gîtes du Pays des Couzes ».</li> <li>- Site Natura 2000 « Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes et des Limagnes ».</li> <li>- ZICO « Couzes Nord » devenue Site Natura 2000 - Zone de Protection Spéciale « Pays des Couzes »</li> <li>- 2 Contrats de Rivière : Veyre Aydat, Couze Chambon</li> <li>- SAGE Allier Aval</li> </ul>

☉ POINTS FORTS

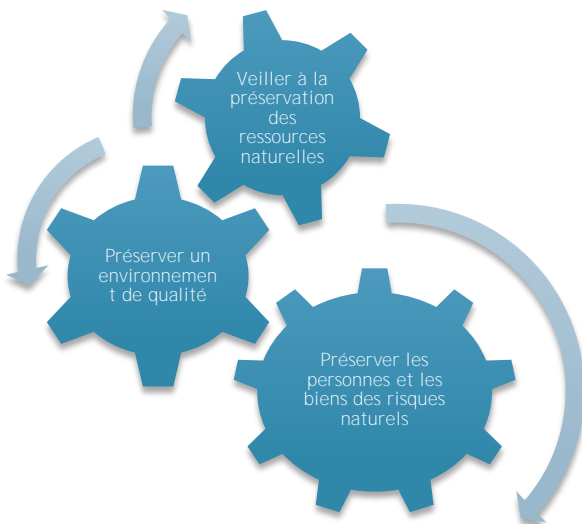
- Le gisement d'eau minérale de St Nectaire dispose d'une étendue et d'un volume d'eau importants. Les 54 sources recensées par le BRGM, situées dans le bourg, débitent 30m3/h à elles toutes.	
- Les besoins en eau minérale sont satisfaits.	On note que 13 sources d'eau thermo minérales ne sont pas exploitées. Certaines sources pourraient être employées dans le cadre de la mise en place d'énergies renouvelables.
- Les débits captés d'eau potable permettent pour l'instant de satisfaire les besoins en période de pointe.	
- Bonne qualité de l'air. Pas de sols pollués. Pas de nuisances sonores.	
- Des espaces naturels de bonne qualité.	Des corridors écologiques intéressants, d'une composition riche (bocage, bosquet en timbre poste, milieux ouverts, forêts, eau). Les corridors écologiques sont peu perturbés. L'emprise urbaine et les infrastructures ne constituent pas de barrière au déplacement de la faune sur le territoire.
- Un Schéma d'assainissement existe.	- St Nectaire Haut et Bas, Saillant, Les Granges, Sapchat, Boissières : assainissement collectif - Création d'un assainissement collectif pour Les Arnats, Lenteuge et Treizanches, avec construction de 3 nouvelles stations d'épuration. - Sauvagnat, Les Farges, Freydefont, Saillies, Lambre : assainissement autonome

☹ POINTS FAIBLES

- 4 anciens sites pollués sur la commune (anciennes décharges).	
- Une baisse des débits d'eau minérale est constatée.	
- Les captages d'eau minérale sont situés sur une aquifère très vulnérable aux contaminations superficielles.	
La commune de Saint Nectaire est soumise au risque d'inondation. Il est impératif de prendre en compte le risque inondation, dans sa globalité. Les autres cours d'eau de la commune peuvent également être naturellement soumis à des crues, malgré l'absence d'études concernant ce risque.	La Couze Chambon est un cours d'eau avec des crues à caractère torrentiel. Un Plan de Prévention et des Risques d'Inondation a été approuvé le 22.12.2008. Les secteurs concernés : - le bourg de Sapchat : quelques bâtiments peuvent être touchés partiellement en rive droite de la Couze-Chambon. - Les Granges : seules de rares constructions éparses sont concernées. - A la confluence du Frédet et de la Couze-Chambon, 2 campings et quelques bâtiments sont également dans l'emprise de la zone inondable. - l'école du hameau de Saillant peut être concernée par les inondations.
- Le risque effondrement de terrain : de nombreuses cavités souterraines ponctuent le territoire. Certaines d'entre elles peuvent constituer des menaces.	
- Le DDIRM identifie la commune de Saint Nectaire comme soumise au risque feu de forêt, avec un aléa moyen.	
- Le Marais Salé est un micro site naturel protégé de moins de 5 ha situés en cœur de bourg, très vulnérable aux mutations environnantes (orientations du POS actuel, pression urbaine, déprise agricole).	



ENJEUX majeurs de l'EIE



- Veiller à la préservation des ressources naturelles :  
Préserver la ressource en eau  
Préserver la qualité des eaux  
Protéger les écosystèmes fragiles, économiser et mettre en valeur les ressources naturelles  
**Limitier les rejets d'effluents (domestique, agricole, industriel)**  
Protéger les sols agricoles  
Développer les énergies renouvelables.
- Préserver les personnes et les biens des risques naturels  
Maintenir la dynamique fluviale.  
Limitier les aménagements et constructions dans les secteurs à risques
- Préserver un environnement de qualité  
Tenir compte de la vulnérabilité de certains éléments (eau, air)  
Viser une utilisation économe des ressources naturelles (→ eau potable)  
Gérer les eaux usées et pluviales  
**Accompagner l'évolution des paysages et le développement de la commune. Le paysage, dans sa dimension anthropique et naturelle, constitue une valeur à prendre en compte dans le développement local. Il est à la fois : un enjeu touristique, un enjeu économique, un enjeu social (qualité des paysages recherchée par les habitants et néo ruraux).**  
Préserver les boisements. Conserver l'équilibre milieux ouverts avec végétations structurantes et forêt  
**Gérer l'ouverture à l'urbanisation en adéquation avec les enjeux environnementaux**



# ANNEXES



Les sites archéologiques - source : DRAC

(10)



**PATRIARCHE : Liste des sites archéologiques recensés pour la commune de :**  
**SAINT-NECTAIRE (PUY-DE-DOME)**  
 état des données au 26/9/2008

Soit au total : 25 sites (pour : 25 Entités Archéologiques) dont : 1 site non localisé

Nom du site :

Lieu-dit : BOISSIERES

référence à l'ancien N° : 83380001AH

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
833800016	643091	2066060	Moyen-âge classique	Moyen-âge classique	habitat troglodytique	

Nom du site : DOLMEN SOUS TUMULUS DE LA PENNET (OU DE LA PINEYRE)

Lieu-dit : BOURNIS

référence à l'ancien N° : 83380001AP

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
833800001	650466	2066330	Néolithique	Néolithique	dolmen tumulus	

Nom du site : GROTTES DE CHATEAUNEUF

Lieu-dit : PUY DE CHATEAUNEUF

référence à l'ancien N° : 83380002AH

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
833800017	680523	2066900	Moyen-âge classique	Moyen-âge classique	habitat troglodytique	

Nom du site : DOLMEN DU PUY D'ERAIGNE OU DE SARCHAT 1

Lieu-dit : MARE OMEROUX

référence à l'ancien N° : 83380002AF

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
833800002	649810	2064525	Néolithique	Néolithique	dolmen ?	

Nom du site : ANCIEN VILLAGE DE FARGES ?

Lieu-dit : EN CONTREBAS DU PLATEAU DE LACHA

référence à l'ancien N° : 83380003AH

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
833800018	653460	2065080	Haut moyen-âge	Epoque moderne	1 habitat déserté(a) 12 bâtiment pierres sèches rectangulaire	

Nom du site : MEGALITHE DU PUY D'ERAIGNE OU DE SARCHAT 2

Lieu-dit : MARE OMEROUX

référence à l'ancien N° : 83380003AF

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
833800003	649610	2064580	Néolithique	Néolithique	dolmen ?	

ANNEXES



Nom du site : DOLMEN DU PARC DU DE SAINT-NECTAIRE LE BAS

(référence à l'ancien N° : 63380004AP)

Lieu-dit : SAINT-NECTAIRE LE BAS OUEST

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
63 380 0004	661350	2064740	Néolithique	Néolithique	dolmen inhumation	céramique ; foune ; hache polie ; restes osseux humains

Nom du site : LES GROTTES

(référence à l'ancien N° : 63380005AH)

Lieu-dit : FARGES

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
63 380 0020	662768	2066953	Bas moyen-âge	Epoque contemporaine	1 habitat troglodytique	

Nom du site : DOLMEN DE MAILLANT DU DE PALET DE ROLAND

(référence à l'ancien N° : 63380006AP)

Lieu-dit : BARBAVOUX PRADENAS

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
63 380 0006	663300	2062500	Néolithique moyen	Néolithique final	dallage dolmen tumulus 2 inhumation	céramique ; lithique ; restes osseux humains

Nom du site : LES CARRIERES DU VILLAGE DE FARGES

(référence à l'ancien N° : 63380006AH)

Lieu-dit :

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
63 380 0021	662396	2065968	Moyen-âge	Période récente	15 carrières tuf	

Nom du site : MENHIR DE FREY DE FOND

(référence à l'ancien N° : 63380008AP)

Lieu-dit :

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
63 380 0005	660056	2066660	Néolithique	Néolithique	menhir	

Nom du site : LA MOUTE

(référence à l'ancien N° : 63380007AH)

Lieu-dit : FARGES

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
63 380 0022	662736	2065905	Moyen-âge	Moyen-âge	1 motte castrale ?	





Nom du site : MENHIR DE SAPCHAT

réf. référence à l'ancien N° : 63380007AP

Lieu-dit :

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
63 380 0007	850060	2065280	Néolithique	Néolithique	menhir	

Nom du site : VILLAGE DE FARGES

réf. référence à l'ancien N° : 63380005AH

Lieu-dit :

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
63 380 0023	652890	2065900	Moyen-âge	Moyen-âge	sarcophage ?	
					sépulture	

Nom du site : DOLMEN DE CHABAREAU

réf. référence à l'ancien N° : 63380008AP

Lieu-dit : CHABAREAU

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
63 380 0008	653621	2068476	Néolithique	Néolithique	1 dolmen	

Nom du site : LA MAISON DITE DU CURE DUBOIS

réf. référence à l'ancien N° : 63380009AH

Lieu-dit : FARGES

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
63 380 0024	852900	2068000	Epoque moderne	Epoque moderne	bloc ouvragé en remploi	
					1 crois.	
					1 maison	

Nom du site : TUMULI DE CHABAREAU

réf. référence à l'ancien N° : 63380005AP

Lieu-dit : CHABAREAU

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
63 380 0009	653921	2068111	Age du bronze	Age du fer	1 nécropole	
					20 tumulus ?	

Nom du site : CHAMPILLE EST

réf. référence à l'ancien N° : néant

Lieu-dit : PLATEAU DE CHAMPILLE

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
63 380 0026	852421	2067811	Age du bronze	Age du fer	1 tumulus allongé(e) ?	

Nom du site : PLATEAU DE SAILLES

réf. référence à l'ancien N° : néant

Lieu-dit :

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
63 380 0027	662458	2066001	Gallo-romain	Gallo-romain		tuile ; sigillée



Nom du site : EGLISE DE SAINT-NECTAIRE

.....(références ancien N° : 63380010A-I)

Lieu-dit :

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
633800010	651175	2065535	Moyen-âge classique	Epoque contemporaine	cercueil cimetière inhumation en pleine terre sarcophage 1 église	

Nom du site :

.....(références ancien N° : 63380011A-I)

Lieu-dit : PUY DE CHATEAUNEUF

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
633800011	650550	2064060	Moyen-âge	Moyen-âge	1 château fort ?	

Nom du site :

.....(références ancien N° : 63380012A-I)

Lieu-dit : SAINT-NECTAIRE-LE-BAS

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
633800012			Moyen-âge	Moyen-âge	1 enceinte pierres sèches 8 construction pierres sèches	

Nom du site : GROTTES DU CORNADORE

.....(références ancien N° : 63380013A-I)

Lieu-dit :

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
633800013	851087	2085502	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	bains ? 10 bassin en grotte ou en abri maçonné(s)	

Nom du site : ANCIEN CHATEAU DE SAINT-NECTAIRE

.....(références ancien N° : 63380014A-I)

Lieu-dit :

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
633800014	851174	2065562	Moyen-âge classique	Epoque moderne	1 château fort	

Nom du site : CHAMPILLE OUEST

.....(références ancien N° : 63380025A-I)

Lieu-dit : PLATEAU DE CHAMPILLE

Numéro de l'EA	X centroïde	Y centroïde	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges	Liste de mobilier
633800025	651308	2067583	Age du bronze	Age du fer	3 tumulus ?	



Bibliographie

- Expertise des zones humides sur le bassin versant amont de la couze chambon (63), SIVU Couze Chambon, CERA Environnement, novembre 2016.
- Analyse du Foncier Agricole sur la Communauté de Communes du Massif du Sancy, Horizon CER France, 2013.
- **Etude de repositionnement de l'offre touristique globale de Saint Nectaire, Diagnostic, et Plan Programme, Bénézech architecte, Actour, Eurospa, 2005.**
- Porter à connaissances, DIREN, 2008.
- Porter à connaissances, DDEA, 2009.
- **Schéma directeur d'assainissement, Notice de Zonage d'assainissement, SAFEGE, 2008.**
- Dossier Départemental des Risques Majeurs, Puy de Dôme, 2004.
- **Charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Objectif 2000-2010.**
- Fiche « Eléments scientifiques et juridiques pour votre information » - **Le marais salé de St Nectaire, CEPA, PNR Volcans d'Auvergne.**
- **Etude pour le recensement et la requalification de l'immobilier professionnel vacant du Pays du Grand Sancy, Cahier des Charges, Association du Pays du Grand Sancy, Communauté de Communes du Massif du Sancy, 2008.**
- **Fiche Agreste, Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme, 2000.**
- **Enquête agricole, Chambre départementale de l'agriculture, février/mars 2009.**
- **Réseau d'alimentation en eau potable au 1/25000<sup>e</sup>, Somival, 2002.**
- Amélioration de la connaissance des ressources en eau souterraine des sites thermaux en Auvergne, Site de St Nectaire, BRGM, DRIRE, DRASS, 2003.
- **Inventaire du patrimoine thermal de la route des villes d'eaux du massif central, avril 2009.**
- Etude préalable à la restauration extérieure et à l'aménagement des abords de l'église de Saint Nectaire, FVoinchet, ACMH, 1992.
- **Observatoire des énergies, consommation et production d'énergie sur la communauté de communes du Massif du Sancy, ADUHME, 2009.**
- <http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr>
- <http://www.ville-saint-nectaire.fr/>
- <http://www.fromage-aoc-st-nectaire.com/>
- <http://fr.wikipedia.org/wiki/Saint-Nectaire>
- <http://saintnectaire.stationverte.com/>
- [http://www.romanes.com/Saint\\_Nectaire/](http://www.romanes.com/Saint_Nectaire/)
- <http://www.auvergne-centrefrance.com/>
- <http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/>
- <http://www.prim.net/>
- <http://www.atmoauvergne.asso.fr>
- <http://www.adeseaufrance.fr/>
- <http://www.hydro.eaufrance.fr/>
- <http://sandre.eaufrance.fr/geoviewer/>
- <http://www.inondationsnappes.fr/>
- <http://www.sisfrance.net/>
- <http://www.argiles.fr/>
- <http://www.bdmvt.net/>
- <http://www.bdcavite.net/>
- <http://www.sites-pollues.ecologie.gouv.fr/>
- <http://basol.ecologie.gouv.fr/>

